

SOMMAIRE

	PAGES
PLAN	I
LISTE DES ABBREVIATIONS	II
SOMMAIRE	III
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS.....	6
Introduction.....	6
I. LE PHENOMENE DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER : QUELQUES CONCEPTS ET THEORIES.....	7
1. Quelques concepts	7
2. Les théories de l'investissement direct étranger	19
II. LES DETERMINANTS DE L'IDE ET INTERNATIONALISATION DES FIRMES	28
1. Facteurs déterminant l'IDE	28
2. L'internationalisation des firmes	33
III. EFFETS ET ENTRAVES A L'IDE	38
1. Effets des IDE	38
2. Les entraves à l'IDE	42
Conclusion	45
CHAPITRE 2 : TENDANCE ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES IDE DANS LE MONDE	47
Introduction	47
I. LES IDE DANS LE MONDE : HISTORIQUE ET TENDANCES	47
1. Historique	47

2. Tendances récentes des IDE.....	49
3. Principaux facteurs de croissance des IDE dans le monde	53
4. Caractéristiques des IDE dans le Monde	60
II- REPARTITION GEOGRAPHIQUES DES FLUX D'IDE	65
1. Les IDE dans les pays développés.....	70
2. Les flux d'IDE vers les pays en développement	73
3. Les investissements directs étrangers dans la région Méditerranéenne	81
Conclusion	91
CHPITRE 3 : CLIMAT DES AFFAIRES AU MAGHREB : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CADRE JURIDIQUE DES INVESTISSEMENTS 93	
Introduction	93
I. SITUATION ECONOMIQUE D'ENSEMBLE DES ECONOMIES MAGHREBINES ...	94
1. Le Cadre Macro-économique au Maghreb	94
2. L'environnement bancaire et financier	104
3. Appréciation du Risque pays	107
4. Les atouts des pays maghrébins en matière d'attractivité.....	110
II. LE CADRE JURIDIQUE DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS	112
1. Evolution du cadre juridique au Maghreb	113
2. Les codes d'investissement actuels	116
3. Les organes chargés de l'investissement	128
4. Les accords internationaux en matière d'IDE	133
III. APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR PRIVE AU MAGHREB	137
1. Evolution du secteur privé dans les Pays du Maghreb	137
2. Le développement du secteur privé : Réformes engagées et mesures prises	144
Conclusion	159
CHAPITRE 4 : IDE DANS LE SECTEUR PRIVE AU MAGHREB: FLUX, TENDANCES ET OBSTACLES A L'ATTRACTIVITE.....	160
Introduction	160

I. FLUX, ET TENDANCES ET APPOINT DES IDE	160
1. Flux et tendances des IDE.....	160
2. Apports des investissements directs étrangers	185
 II. FACTEURS LIMITANT L'ATTRACTIVITE DES PAYS DU MAGHREB	188
1. Cadre réglementaire et administratif de l'activité économique	190
2. Manque d'accès au crédit	191
3. Infrastructure et logistique inadéquates pour faciliter le commerce	192
4. Manque d'accès aux ressources foncières et problèmes d'obtention de titres fonciers et d'enregistrement	194
5. Poids de l'économie informelle	195
6. Corruption.....	196
7. Système judiciaire inadapté	196
 III. ROLE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE RENFORCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	197
1. Maîtriser les comportements de recherche de rente.....	198
2. Instaurer la crédibilité	198
3. Renforcer la confiance dans la puissance publique ainsi que sa légitimité.....	199
4. Veiller à ce que les interventions de l'Etat soient adoptées aux réalités locales.	199
5. Simuler les capacités d'absorption des nouvelles technologies	199
Conclusion	202
 CONCLUSION GENERALE	203
 ANNEXES	206
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	265
TABLES DES MATIERES	275
RESUMES	

LISTE DES ABREVIATIONS

AELE: Association Européenne de Libre Echange

AMGI: Agence Multilatérale de Garantie des Investissements

ANDI : Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement

ANIMA : Réseau Euroméditerranéen d'Agences de Promotion des Investissements

BA : Banque d'Algérie

BCT : Banque Centrale Tunisienne

BM : Banque Mondiale

BMCE : Banque Marocaine du Commerce Extérieur

BTP: Bâtiments et Travaux Publics

CCI : Commission des Communautés Européennes

CIRDI: Centre pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements entre Etats et

CNI : Conseil National de l'Investissement

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

COSOB: Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

CRI : Centres Régionaux d'Investissement

DA : Dinar Algérien

DH : Dirham Marocain

DI : Direction des Investissements

DT : Dinar Tunisien

EPE: Entreprises Publiques Economiques

EPIC: Etablissements Publics à caractère Industriel ou Commercial

EUROMED : Euro- Méditerranéen

FA : Fusions – Acquisitions

FBCF : Formation Brute de Capital Fixe

FIPA: Foreign Investment Promotion Agency (Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur)

FM : Firmes Multinationales

FMI : Fonds Monétaire International.

FMN: Firmes Multinationales

FUMISE : Froum Euro-Méditerranéen des Institutions Economiques

GATT: Accord Général sur les Tarifs Douaniers

GZLEA: Grande Zone de Libre Echange Arabe

IBS : Impôt sur le Bénéfice

IDE : Investissement Direct Etranger

IDH: Indicateur de Développement Humain

IGR: Impôt Général sur les revenus

IS: Impôt sur les sociétés

MEDA-12 : Ensemble de 12 pays partenaires de l'union européenne : Algérie, Chypre,

MEDA-10 : les mêmes sans Malte et Chypre.

MENA : Middle Est - North Africa : MEDA-10 + Mauritanie, Libye, Soudan, Pays du

MIPO : Mediterranean Investment Project Observatory

MPPI : Ministère de la Participation et de la Promotion de l'Investissement

MTND: Millions de dinars Tunisien

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONT: Organisation Nationale de Télécommunication

PECO : Pays d'Europe Centrale et Orientale

PED : Pays En Développement

PIB : Production Intérieure Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI: Petites et Moyennes Industries

PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement.

PSEM: Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée

PSN: Participation à la Solidarité Nationale

SAMIR : Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage

SGBV: Société de Gestion de la Bourse des Valeurs.

SGP: Sociétés de Gestion des Participations

TAP: Taxe sur l'Activité Professionnelle

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TVA: Taxes sur la Valeur Ajoutée

UE : Union Européenne

UIB: Union Internationale de Banque

UMA : Union du Maghreb

VF : Versement forfaitaire

ZLE : Zone de Libre Echange

INTRODUCTION GENERALE

A l'heure actuelle, l'investissement direct étranger apparaît comme un vecteur essentiel de la libéralisation financière. L'intensification par un nombre croissant de sociétés multinationales de leurs activités à l'échelle mondiale sous l'effet de l'ouverture de nouveaux secteurs à l'investissement et l'existence d'un surplus d'épargne notamment européen en quête de meilleurs placements sont à l'origine de l'essor des flux des investissements étrangers particulièrement depuis 1980.

L'investissement privé et surtout l'investissement direct étranger est considéré comme le moteur de la croissance et un élément pour alléger la contrainte en matière de devises et compléter l'épargne intérieure. En effet, le regain d'intérêt pour les investissements directs trouve son origine dans la capacité de ces investissements à créer des emplois et le transfert de la technologie. Néanmoins, cette manifestation d'intérêt est sujette à des obstacles d'ordre structurel qui relèvent de la structure de l'économie du pays d'accueil.

Les récentes recherches¹ nous démontrent que les flux d'IDE ont un effet positif sur la croissance économique d'un pays, à travers le transfert de savoir-faire. Cependant, ces auteurs mettent en évidence que le pays d'accueil doit impérativement mettre en place une série de facteurs nécessaires pour que les IDE puissent engendrer une augmentation de la croissance.

L'attractivité des investissements internationaux est devenue depuis longtemps un nouvel impératif de toute stratégie de développement économique. L'attractivité correspond à la volonté de participer activement au grand mouvement actuel de délocalisation industrielle et financière. La montée de la concurrence entre les pays pour l'attraction de l'investissement étranger fait que le choix du site d'implantation d'un projet obéit à des exigences de plus en plus fortes de la part des investisseurs internationaux. En effet, la concurrence entre les pays pour attirer l'investissement étranger se fait par l'amélioration du climat des affaires. Ainsi, un certain nombre de modifications réglementaires ont été introduites dans les régimes

¹ Les principales études réalisées sur les effets de l'IDE sont : Caves (1974), Globerman (1979), Pain et Hubert (2000), Blomstrom et Person (1983), Harrison et Lipsey (1996).

nationaux d'investissement et visent la simplification des procédures d'établissements des IDE.

Les stratégies économiques des pays en développement ayant privilégié l'endettement externe comme mode de financement de l'économie ont toutes été infléchies sous le poids de la contrainte extérieure. Désormais, le recours à l'investissement direct étranger apparaît comme un choix unique de sortie de crise, le moyen pour l'économie de relancer la croissance. En effet, l'investissement direct étranger, en tant que flux de capitaux non générateurs de dettes, est perçu en premier lieu comme source de financement dans les économies caractérisées par une épargne interne insuffisante et une faible solvabilité vis-à-vis de l'extérieur.

Les pays industrialisés, notamment l'Union européenne, les Etats-Unis et le Japon dominent largement les flux d'IDE en s'imposant en tant que pays d'origine et pays destinataires. Cependant, à partir des années 90, la part des pays en développement des flux mondiaux d'IDE a connu une forte augmentation, passant de 30% entre la période 1995-1997 à 36,5% en 2005². Les pays d'Asie et de l'Amérique Latine s'imposent et de plus en plus en tant que pays d'accueil et pays émetteurs des IDE. Les flux de capitaux vers les pays en développement sont passés ainsi, d'un état de prédominance des prêts extérieurs vers un état de prédominance des IDE.

Au lendemain de leurs indépendance et devant les soucis de souveraineté et de gestion de leurs économies, les pays du Maghreb ont entrepris un ensemble de réformes économiques visant à faire passer leurs économies d'une économie planifiée et dirigiste à une économie de marché, caractérisée par une ouverture à l'économie mondiale. Ce passage à l'économie de marché conjugué avec un désir de s'intégrer à l'économie mondiale a été accompagné par une double ouverture sur les produits et les capitaux étrangers. Afin d'assurer le développement économique et de stimuler l'investissement privé en tant que créateur d'emplois, ces pays ont entamé un vaste programme de privatisation et de restructuration des entreprises publiques.

Les pays du Maghreb, depuis leur nouvelle option pour l'économie de marché, oeuvrent sans cesse pour la mise en place d'un cadre d'investissement et d'un climat des affaires afin

² CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006, in www.cnuced.org

d'attirer l'investissement étranger et de mobiliser l'investissement interne. Ce regain d'intérêt pour l'investissement étranger est la compréhension, par les pouvoirs publics, de son importance dans le renforcement de la croissance ainsi dans l'échec presque total des Etats dans leurs choix

économiques assignés depuis leurs indépendances. En effet, l'objectif des pays du Maghreb, à travers la mise en place d'une réglementation favorable à l'investissement direct étranger, est le financement d'une partie de l'investissement global par des capitaux étrangers non générateurs de dettes.

Par ailleurs, les atouts dont disposent les pays du Maghreb à savoir, la proximité géographique, la disponibilité de la main d'œuvre, la disponibilité des ressources naturelles, notamment en Algérie, et un potentiel touristique devraient jouer un rôle non négligeable sur le volume des investissements directs étrangers reçus.

L'objet de ce modeste travail est de tenter de comparer l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé des trois pays du Maghreb à savoir l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Un certain nombre de questions méritent réflexion à savoir :

- Quelle est la part de chacun des pays du Maghreb dans l'attractivité des flux des IDE ?
- La structure des économies des pays Maghrébins détermine-t-elle positivement ou négativement les flux des IDE ?
- Quelle est la part des IDE dans le développement du secteur privé ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous baserons notre réflexion sur les hypothèses suivantes :

- La structure fragile des économies Maghrébines peut déterminer négativement le stock des IDE dans ces pays.
- Il semble que la grande partie des IDE entrants vers ces pays est généralement affectée aux ressources naturelles et aux services.

En Algérie, les IDE sont affectés au secteur public (hydrocarbures). Quant à la Tunisie et au Maroc, la plupart des IDE entrants sont des IDE privés, ce qui devrait encourager les investisseurs privés dans ces pays.

Pour mener à terme notre travail, nous avons adopté une démarche orientée dans les directions suivantes :

- La consultation d'ouvrages et l'étude des textes règlementaires relatifs à l'investissement direct étranger, à la privatisation et aux firmes multinationales. L'abondance des ouvrages en matière d'investissement nous a conduit à n'utiliser que ceux qui se rapportent directement à notre thème de recherche. Plusieurs bibliothèques universitaires nationales ont été visitées à savoir : Alger, Béjaia, Sétif, Tizi-Ouzou et Constantine.

- La collecte de données, nécessaires à la finalisation de notre travail de recherche a été faite directement auprès des différents organismes nationaux suivants :

- L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).
- Le Ministère de la Participation et de la Promotion des Investissements (MPPI).
- L'Office National des Statistiques.

- Quant aux informations relatives au Maroc et à la Tunisie, nous les avons recueillies sur des sites Internet et à travers les publications d'organismes internationaux tels que, les rapports de la Banque mondiale, du FMI, de la CNUCED, de l'OCDE, du FEMISE, de ANIMA.

Les données relatives à la répartition des flux d'IDE entrants en Algérie par secteur d'activité et par pays sont difficilement accessibles et font rarement l'objet de diffusion. Ceci s'ajoute au retard que l'Algérie accuse par rapport au Maroc et la Tunisie dans la diffusion des données. En fonction des données disponibles et actualisées nous étudierons l'évolution des investissements directs étrangers. La présente recherche est structurée en quatre chapitres présentés comme suit :

Le premier chapitre traitera du cadre conceptuel et théorique des investissements directs étrangers. Nous tenterons de définir tous les aspects relatifs à l'investissement direct étranger, les principales théories, les facteurs déterminants les flux d'IDE, les effets positifs et négatifs sur les pays d'accueil et d'origine ainsi les obstacles à l'investissement.

Les tendances et la répartition géographique des flux d'IDE dans le monde seront traitées dans le deuxième chapitre, où il sera question de présenter les grands flux d'IDE dans le monde, leurs directions et leurs origines ainsi que les grandes zones de polarisation. Il s'agit aussi également de dégager les principaux facteurs devant l'essor des flux d'IDE et les principales caractéristiques.

Le troisième chapitre fera l'objet d'un essai d'analyse du climat des affaires au Maghreb où seront étudiés la situation économique et financière des trois pays maghrébins, le cadre juridique des investissements et enfin l'évolution du secteur privé dans la région du Maghreb.

Enfin le dernier chapitre sera réservé à l'étude des flux d'IDE entrant au Maghreb. Cette étude aura pour objectif de souligner les principales caractéristiques de l'IDE en analysant l'évolution des flux entrant, les formes d'installation des IDE, la répartition des flux par pays d'origine et par secteur d'activité et enfin les principaux facteurs limitants l'attractivité des pays du Maghreb.

CHAPITRE 1 : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

La libéralisation financière est un processus très dynamique par lequel les marchés mondiaux deviennent intégrés et indépendants. Elle est souvent associée à une extension des échanges commerciaux et à un mouvement de libéralisation des flux économiques et financiers.

L'accélération de ce processus a contribué au renforcement du rôle des firmes multinationales, à travers notamment l'essor des flux d'investissement direct étranger. Ce dernier, est un vecteur très important dans le développement économique des nations. Les motivations qui poussent les firmes à investir à l'étranger sont très nombreuses et variées.

Le processus de recherche d'opportunités d'investissement à l'étranger est généralement plus long, plus coûteux et plus complexe, que la recherche d'opportunités d'investissements à l'échelle locale. En décidant d'investir à l'étranger, l'entreprise fait face à des risques supplémentaires qu'elle doit déjà identifier et quantifier.

Ces dernières années, l'accroissement des investissements et l'essor des activités des firmes multinationales ont fait objet de plusieurs débats théoriques fondés par les plus grands économistes³. De nombreuses théories ont été élaborées pour expliquer les motivations qui poussent les entreprises à investir à l'étranger.

Avant d'entamer notre étude, Il serait judicieux d'aborder d'une part, quelques définitions et notions relatives aux IDE ainsi que les différents facteurs déterminants le choix d'implantations des investisseurs et d'autre part, de tenter d'analyser les principales théories explicatives de l'investissement international.

I. LE PHENOMENE DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER : QUELQUES CONCEPTS ET THEORIES

1. Quelques concepts

L'investissement direct étranger est considéré comme une source de financement à long terme. Il joue un rôle considérable dans le développement et la croissance des économies des pays hôtes et des pays d'origine.

Dans cette section, nous aborderons le phénomène de l'investissement direct étranger, en définissant quelques concepts, les formes et les théories relatives à l'IDE.

1.1. Définition de l'investissement direct étranger (IDE)

La notion de l'investissement direct étranger évoque plusieurs définitions et il peut être définie de manières différentes, en raison de la multiplicité de ses formes et ses caractéristiques spécifiques.

³ Hymer S. (1960), Vernon R. (1974), Dunning J-H (1981).

Parmi les plus importantes définitions, nous prendrons en compte les définitions données par le Fonds Monétaire International (FMI), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et celle de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

Selon le FMI, l'IDE «est effectué dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir effectif dans la gestion de l'entreprise »⁴. Ainsi, les IDE correspondent aux différentes opérations financières destinées à agir sur la gestion de l'entreprise implantée dans un pays différent de celui de la maison mère.

Par contre, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) définit l'IDE comme étant « L'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert des actifs dans un autre pays (pays d'accueil), avec l'intention de les gérer »⁵.

Pour l'OCDE, l'investissement direct international traduit l'objectif d'une entité résidant dans une économie (investisseur direct) afin d'acquérir un intérêt durable dans une entité résidant dans une économie autre que celle de l'investisseur (entreprise d'investissement direct) (Cf. annexe 1). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise. Cet intérêt durable exerce une influence importante sur la gestion de l'entreprise⁶.

Il est à noter que la notion d'intérêt durable et de prise de contrôle est déterminante. La notion d'intérêt durable permet aussi de ressortir la différence entre l'investissement direct étranger (IDE) et investissement de portefeuille (IEP).

Les flux d'investissements directs, quelle que soit leur destination, représentent la somme des éléments suivantes⁷:

⁴ Jacquemot P. : *La firme multinationale : une introduction économique*, Economica, 1990, P.11.

⁵ CNUCED, in www.cnuced.org

⁶ OCDE: Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, Paris, 1995, in www.oecd.org

⁷ Chesnais F.: *La mondialisation du capital*, Alternatives Economiques, 1997.P. 78.

- § Apports nets en capital accordés par l'investisseur sous forme d'achat d'actions ou de parts, d'augmentation de capital ou créations d'entreprises.
- § Prêts nets, y compris les prêts à court terme et avances consenties par la maison mère à sa filiale.
- § Bénéfices non distribués (réinvestis).

1.2. L'investissement de portefeuille

L'investissement de portefeuille correspond à l'acquisition de valeurs mobilières, de dépôts et d'actifs financiers dans le but de rentabiliser les fonds excédentaires. Les investisseurs sont toujours à la recherche d'une rentabilisation de leurs fonds qui provient soit d'intérêt et de dividendes ou de la vente de leurs actifs à un prix plus élevé. Ces investisseurs peuvent être (des institutions financières, des courtiers, des investisseurs institutionnels comme les sociétés d'assurance ou des fonds de pension, des sociétés industrielles ou commerciales ou des particuliers⁸).

Lorsqu'un investisseur étranger effectue une opération d'investissement réel (exemple construction d'une usine), celle-ci est classée dans la catégorie d'IDE. Mais lorsqu'il réalise un investissement financier (exemple achat d'actions), on parlera alors d'un d'investissement de portefeuille.

Il est parfois difficile de faire une distinction entre les deux types d'investissement pour des raisons comptables, juridiques ou statistiques. La distinction entre l'investissement direct et l'investissement de portefeuille se trouve au niveau du seuil de participation. Si la société possède plus de 10% du capital investi, on parlera d'un investissement direct. Par contre, si le pourcentage est inférieur à 10%, on parlera plutôt d'un investissement de portefeuille⁹.

En réalité, les critères de distinction entre l'IDE et l'investissement étranger de portefeuille sont multiples et varient d'un pays à un autre. Pour certains pays tels que le Danemark et les Etats-Unis, le seuil retenu est de 10%. En Australie et au Japon, le seuil est de 25%, alors qu'au Canada et en Autriche ce pourcentage est fixé à 50%¹⁰.

1.3. Les différentes formes d'IDE

⁸ Harrison A, Dalkiran E et Elsey E.: *Business international et mondialisation*, Boeck, Bruxelles, 2004, P. 315.

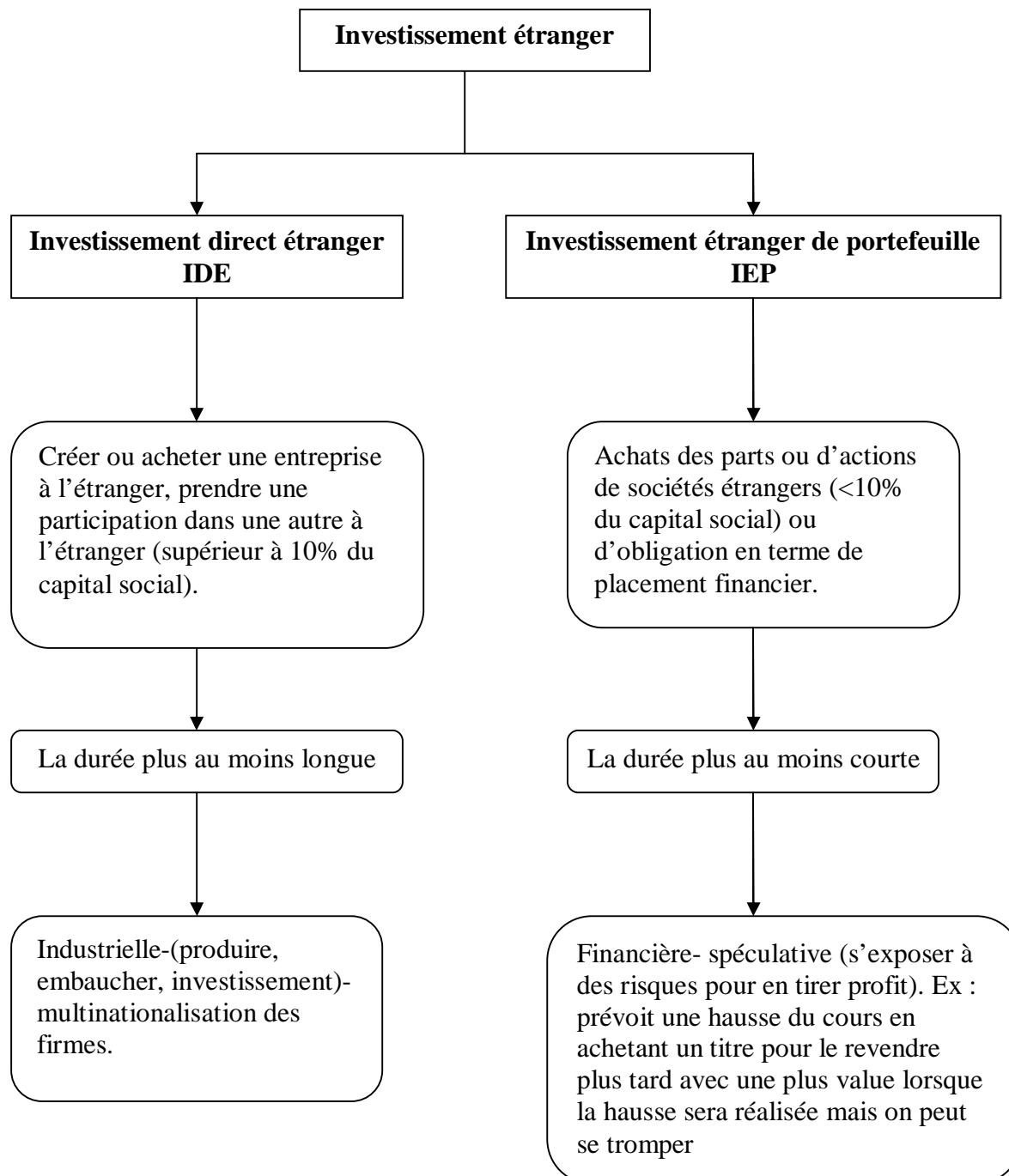
⁹ Tersen D, Bricout J-L.: *L'investissement international*, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P. 5.

¹⁰ Jacquemot P. : *La firme multinationale : une introduction économique*, Economica, 1990, P.P.12-13.

Les investissements directs étrangers (IDE) sont des investissements dont l'objet consiste en la participation à la gestion de l'entreprise destinataire de l'apport financier. Ils sont utilisés par les firmes transnationales pour étendre leur activité en dehors de leur pays d'origine. Suite à la déréglementation financière, à la libéralisation économique et aux progrès technologiques qu'a connu l'économie mondiale, l'IDE s'est diversifié dans sa forme. Il peut prendre la forme de création de filiales, de l'achat d'entreprise, ou de constitution de coentreprises (joint-ventures), c'est-à-dire de filiales communes de groupes distincts, ou de sociétés indépendantes financées par plusieurs firmes qui en sont actionnaires. Les modes d'implantation des investisseurs internationaux sur le territoire mondial sont divers¹¹:

¹¹Tersen D, Bricout J-L.: L'investissement international, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P. 7

Schéma 1: Comparaison entre IDE et Investissement étranger de portefeuille IEP



Source : Schéma réalisé par nos soins à partir de Tersen D, Bricout J-L.: L'investissement international, Armand Colin/Masson, Paris, 1996

1.3.1. La création ou l'acquisition de filiale de production

L'investissement par la création ou l'acquisition est l'une des formes traditionnelles de l'investissement direct à l'étranger. Ce type d'investissement est divisé en trois catégories: l'investissement de greenfield, les transplants et les fusions acquisitions.

1. 3.1.1. La création de filiale

L'investissement *ex nihilo ou greenfield* est l'investissement par la création de nouvelles unités de production ou bien une implantation sur 'terrain vierge'. Cette forme d'investissement a été utilisée lors des premières implantations de filiales américaines ou japonaises en Europe et elle constitue jusqu'aux années 1970, la principale forme dominante des investissements directs étrangers dans le monde.

Avec le détournement des investissements internationaux vers les pays en développement au profit des grands marchés américains et européen, l'investissement par la création devient minoritaire. Ce recul des opérations de créations peut s'expliquer par la durée nécessaire à l'installation et à la montée en puissance d'une unité de production

Dans les pays développés notamment d'Europe, un certains nombre de facteurs considérés défavorables ont limité l'ampleur des opérations greenfields à savoir ¹²(le faible rythme de la croissance des marchés à l'exception des secteurs de haute technologie et des télécommunications, le faible intérêt à la mise en place de nouvelles capacités dans des activités intensives en travail et l'existences de nombreuses opportunités d'acquisitions).

Ce mode d'implantation présente des avantages spécifiques pour les investisseurs, car il assure le contrôle maximal de l'opération et il conserve la maîtrise technologique au sein de la filiale. Les grands délais nécessaires à l'installation puis à la montée en puissance d'une nouvelle filiale sont l'une des contraintes majeurs auxquelles se révèlent les entreprises qui désirent s'implanter immédiatement sur le marché. Par conséquent, ces délais font encourir aux entreprises un risque de perte de compétitivité.

¹² Hatem F. : *La firme multinationale en l'an 2000*, Economica, Paris, 1995, P.25.

1.3.1.2. Les transplants

Les transplants sont des unités d'assemblage délocalisées pour profiter de faibles coûts de main d'oeuvre ou pour contourner des barrières protectionnistes. Les transplants ont été apparus au cours des années 1980 où des entreprises japonaises se sont implantées aux Etats-Unis dans le secteur de l'automobile. A partir de la seconde moitié de la décennie 80, les transplants s'étendent à l'Europe et à l'Asie. Ce type d'investissement direct étranger est très bénéfique pour les entreprises étrangères, mais il est peu porteur pour le pays hôte¹³.

1.3.1.3. Les fusions- acquisitions

Les fusions-acquisitions indiquent les opérations de croissance externe par lesquelles une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise, en acquérant au moins 50% de capital. Parmi les opérations de fusions- acquisitions on trouve¹⁴:

- § Les opérations de fusions-acquisitions verticales : c'est une opération par laquelle l'investisseur cherche à contrôler les différentes étapes du cycle de production en amont (le fournisseur) ou en aval (réseau de distributeur) pour limiter sa dépendance;
- § Les opérations de fusions-acquisitions horizontales : par ce type d'opération, l'acquéreur tient le contrôle des concurrents dans le but d'augmenter sa part de marché;
- § Les opérations de fusions- acquisitions de diversifications : dans ce type d'opération, l'investisseur acquiert des activités qui sont différentes de ses activités habituelles. Le but de l'investisseur dans ce cas peut être de réintégrer sur un marché en croissance, de maximiser son profit ou de diminuer le risque d'une spécialisation trop forte. Cette opération peut engendrer un risque pour l'investisseur qui est le risque de l'apprentissage d'un marché nouveau ;
- § Les opérations de fusions- acquisitions stratégiques : l'objectif de l'acquéreur dans cette opération est de renforcer ses points forts en s'appropriant de la compétence de

¹³ Hatem F. : La firme multinationale en l'an 2000, Economica, Paris, 1995, P.25.

¹⁴ Idem, P.9

la firme cible dans un secteur spécifique, tels que : technologie, Recherche et Développement, marketing, etc.;

§ Les opérations fusions- acquisitions financières : par ces opérations, une entreprise peut être acquise pour son potentiel de profitabilité ou pour qu'elle soit revendue avec un gain.

Une opération de fusion acquisition offre pour l'investisseur un certain nombre d'avantages, car¹⁵:

- § Elle est un moyen très rapide pour pénétrer dans un marché et pour saisir des opportunités d'implantation.
- § Elle accroît le pouvoir de marché de l'entreprise vis-à-vis des fournisseurs, des prêteurs et des consommateurs.
- § Elle réduit les coûts de l'entreprise en raison de l'accroissement de sa taille.
- § Elle facilite l'accès à de nouveaux marchés et aux commandes publiques dans des secteurs tels que : télécommunication, électronique.

En parallèle, la fusion acquisition peut présenter des effets négatifs, par le fait que¹⁶:

- § L'entreprise acquéreuse peut trouver des obstacles pour s'intégrer avec l'entreprise ciblée à cause de la diversité culturelle, ex : la langue.
- § Le gouvernement du pays hôte peut s'opposer à la réalisation de l'opération fusion acquisition.

1. 3.2. Le partenariat inter-entreprise

Suite à l'essor des mouvements internationaux des biens et des services, des capitaux et à la déréglementation financière, de nouvelles formes d'investissement direct étranger sont apparues. Parmi les principales formes, on distingue: les joint-ventures, les alliances stratégiques, les sous-traitances, les licences, et la concession.

¹⁵Tersen D, Bricout J-L.: L'investissement international, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P. 7

¹⁶Idem

1. 3.2.1. Les joint-ventures

La joint-ventures ou la coentreprise est un accord par lequel deux entreprises ou plus détiennent dans le capital d'une entreprise sur laquelle elle possèdent tout ou un certain degré de contrôle¹⁷.

En d'autres termes, c'est le fait qu'une entreprise créée en commun avec une entreprise étrangère ou une société mixte située à l'étranger détient le capital dans des proportions voisines (de 50/50 à 60/40)¹⁸. Cette forme d'investissement, permet parfois au gouvernement du pays hôte de bénéficier de la technologie, des compétences et d'autres actifs d'une entreprise étrangère sans perdre entièrement son droit de propriété et son pouvoir de contrôle.

Dans les pays développés, la création d'une joint-venture est une réponse essentielle aux motivations stratégiques des firmes tels que, l'accélération du processus d'internationalisation, le partage des coûts de développement et la réalisation des économies d'échelle. Par contre au niveau d'un pays en développement, la réalisation d'une joint-venture est une réponse aux contraintes supportées par la firme étrangère et imposée par les autorités du pays d'accueil.

La création d'une conjointe peut présenter plusieurs avantages parmi eux¹⁹:

- Pénétration plus facile et plus rapide aux marchés par une entreprise limitée en ressources financières et humaines ;
- Diminution des risques financiers et des coûts qui sont théoriquement partagés entre les partenaires. Ainsi, la joint-venture permet à certaines entreprises de financer des projets qui autrement auraient été inaccessibles, cela grâce à la mise en commun de moyens.
- Diminution du risque commercial car l'entreprise peut bénéficier de l'expérience du marché et des compétences de gestion de son partenaire local.

1. 3.2.2. Les alliances stratégiques

Une alliance stratégique est un accord de coopération sans participation au capital entre deux ou plusieurs entreprises qui vise à promouvoir leur avantage compétitif commun. Le développement de ces alliances a été particulièrement important dans les domaines comme la

¹⁷ Harrison A, Dalkiran E et Elsey E. : *Business international et mondialisation*, Boeck, Bruxelles, 2004

¹⁸ Tersen D, Bricout J-C.: *L'investissement international*, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P.10.

¹⁹ Idem

recherche et développement, production ou marketing. Certaines entreprises qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour financer leur projet ou celles qui préfèrent de partager le risque avec une autre entreprise qui est engagée dans des activités similaires ou complémentaires font souvent recours à ce type d'activité.

Les alliances stratégiques permettent à une entreprise d'accéder aux marchés très fermés et réglementés ainsi que de partager les bénéfices des marchés de chacune des parties. L'une des caractéristiques positives de ce mode d'investissement est l'amélioration en termes de qualité de produits et des services et la diffusion de la technologie.

1. 3.2.3. La Licence

C'est une nouvelle voie d'accès à l'internationalisation. La licence est un contrat entre deux entreprises, celle délivrant la licence et celle recevant la licence. L'entreprise qui délivre autorise celle qui reçoit à utiliser sa propriété intellectuelle pour une durée donnée contre le paiement. La propriété intellectuelle de l'entreprise délivrant de licence est constituée des actifs intangibles comme le savoir faire technique, des marques, des droits de reproduction, etc. Le contrat de la licence présente certains avantages et inconvénients. Les principaux avantages de celui qui concède la licence peuvent être résumés comme suit²⁰:

§ La facilité d'accès aux marchés dont l'entrée est rendue difficile et risquée par des barrières protectionnistes tels que les droits douanes, les quotas et les barrières culturelles.

§ Le faible coût de la licence car les principaux coûts de développement du nouveau marché et les risques associés sont pris en charge par le bénéficiaire;

§ La licence peut être intéressante dans le cas où celui qui accorde la licence n'a pas de connaissance approfondie du marché ou bien quand l'entrée enlève un certain risque du par exemple à l'instabilité politique;

§ La licence peut constituer un moyen pour réactiver la propriété intellectuelle ou de diversifier ses applications sans pour autant négliger ses premières activités;

Néanmoins, la concession de licence peut présenter des inconvénients pour celui qui la délivre à savoir²¹:

²⁰ Harrison A, Dalkiran E et Elsey E. : Business international et mondialisation, Boeck, Bruxelles, 2004, P. 44.

²¹ Idem. P.45.

- § L'entreprise qui accorde la licence peut avoir des droits limités dans le contrôle de l'utilisation de la propriété intellectuelle.
- § Il est possible que le bénéficiaire utilise les droits de la propriété intellectuelle à ses propres intérêts.
- § La part des bénéfices de celui qui délivre la licence est limitée à un niveau de royalties défini, sauf si une condition spéciale d'ajustement est citée dans l'accord dans le cas de bénéfices excédentaires.
- § L'accord de licence entraîne des coûts d'opportunité liés au développement du marché lui-même. Celui qui délivre la licence n'est pas autorisé à entrer sur le marché sur lequel le bénéficiaire opère et ne pourra pas donc exploiter les opportunités ultérieures de développement.

L'intérêt essentiel de ce mode d'internationalisation est de permettre une présence sur un marché inaccessible par une implantation directe, soit parce que ce marché est protégé par la réglementation, soit parce qu'il est de taille trop petite pour justifier la création d'une filiale locale. Cependant, Le mouvement de déréglementation et d'ouverture commerciale observé actuellement dans la majorité des pays du monde en facilitant l'accès directs des entreprises étrangères aux marchés locaux pourrait réduire l'intérêt des licences dans l'avenir.

1.3.2.4. La Sous-traitance

Ce type d'investissement a pour principal mérite de permettre à l'entreprise étrangère de bénéficier davantage de faibles coûts locaux de production sans prendre elle-même le risque financier de l'investissement. En effet dans ce mode d'implantation, un groupe peut répartir le risque de production entre les fournisseurs et leurs usines en s'implantant dans différents pays et lorsque les coûts de production deviennent trop élevés dans un pays, la firme cherche d'autres sous-traitants²².

1. 3.2.5. La concession de réseau public

La concession de réseau public consiste au recours aux entreprises étrangères pour gérer les réseaux publics d'infrastructures. C'est le fait d'une personne publique qui confie à une personne privée le soin de gérer un service public sous des contraintes fixées

²² Hatem F.: *Les multinationales en l'an 2000*, Economica, Paris, 1995, P.27.

contractuellement et en moyennant une rémunération prélevée sur les usagers.

1. 4. Types d'investissement direct étranger

L'expansion des firmes multinationales a conduit à la diversification de l'investissement en raison de la multiplicité des déterminants qui poussent ces firmes à produire en dehors des frontières nationales. A cet effet, on peut distinguer trois catégories d'investissement direct étranger, qui sont²³:

1. 4.1. Les investissements valorisant les exportations

Les entreprises étrangères recherchent auprès des pays d'accueil des sources de matières premières comme les hydrocarbures, à faible coût. Ces matières premières peuvent être revendues sur d'autres marchés ou bien utiliser sous formes d'inputs dans les pays d'origine. Grâce à une technologie sophistiquée provenant des pays d'origine et l'abondance des matières premières dans le pays d'accueil, un réseau d'exportation se développe dans le secteur manufacturier, ainsi que dans les branches d'éléments électroniques et des accessoires automobiles.

En effet, les exportations restent dépendantes de la fabrication de certains éléments de production. En plus, en matière de la recherche et de commercialisation, les nouvelles entreprises implantées à l'étranger demeurent dépendantes des pays d'origine. L'intégration dans ce cas se réalise en faveur des pays d'origine dont l'approvisionnement en matières premières et les autres intrants sont assurés avec une faible charge.

1. 4.2. Les investissements axés sur la promotion du marché local

L'un des déterminants importants du processus de décision d'implantation d'une firme internationale est la dimension du marché local du pays d'accueil et les faibles coûts de production, mais sans autant exclure l'incidence des autres facteurs dans la décision d'implantation à savoir : le poids des tarifs douanier, les mesures de contrôles exogènes ou toutes autres restrictions imposées aux investisseurs étrangers.

Ce type d'investissement présente plus de risque que le précédent. Ce risque réside dans le fait que la réussite est tributaire de la force de marchandage. L'investisseur se heurte

²³ Gannagé E.: Théories de l'investissement direct étranger, Economica, Paris, 1985, P.P. 12-13.

généralement à la concurrence d'autres investisseurs déjà installés et qui en profitent de barrière à l'entrée. Cet investisseur se retrouvera dans une situation de concessions (association, utilisation de matières premières, réinvestissement des bénéfices), qui rendra certainement l'investissement moins rentable à court terme.

1. 4.3. Les activités extérieures induites par les gouvernements des pays d'accueil

Dans ce type d'investissement, les autorités locales utilisent plusieurs instruments pour inciter et encourager les investisseurs internationaux pour venir s'installer dans le pays. Parmi ces incitations nous citons : les subventions directes, les assistances financières et les taux d'intérêts réduits. En général, tout investissement direct étranger implique une incitation au moins indirect de la part du secteur public du pays d'accueil. Ces avantages ont pour objectif de consolider le développement d'un secteur d'activité dont le développement est jugé prioritaire.

Par contre, ce genre d'investissement présente l'incommodité de s'inscrire dans le cadre étroit déterminé par les autorités du pays d'accueil. Généralement, les pays d'accueil adoptent des projets sollicitant une main d'œuvre peu qualifiée et une utilisation non exploitée des matières premières.

1. 5. Les mesure des l'IDE

Généralement l'IDE est mesuré en valeur. Les estimations de sa valeur sont basées sur les dépenses des sociétés étrangères en création d'usines et d'équipements ou en acquisition de parts dans une société étrangère.

Il n'est pas possible de faire des comparaisons de l'IDE à l'échelle internationale que si une seule et même monnaie est utilisée. En plus dans le cas des taux de change subissant d'importantes fluctuations, la valeur de l'IDE peut être substantiellement modifiée en raison des changements de la valeur de la monnaie par rapport au dollar²⁴.

A cet effet, le phénomène de l'IDE est difficile à quantifier en raison de la multiplicité de ses formes. Les sources de données sur les investissements directs étrangers sont les balances de paiements publiées par la banque centrale des pays d'origine ou les organismes

²⁴ Harrison A, Dalkiran E, Elsey E. : Business international et mondialisation, Edition de Boeck, Paris, mai 2004, P.316.

statistiques nationaux. Mais ces statistiques représentent un certain nombre de limites, tels que²⁵:

- § Les réinvestissements de profits et les fonds obtenus auprès du système bancaire du pays d'accueil ou des marchés financiers internationaux ne sont pas comptabilisés.
- § L'existence des écarts statistiques importants entre le montant publié des flux d'IDE entrant et des flux d'IDE sortant en raison du seuil de contrôle de l'IDE qui diffèrent d'un pays à l'autre.
- § Les investissements effectués par des filiales dans un autre pays étranger ne sont pas comptabilisés comme un IDE de leur pays d'origine mais comme celui de leur pays d'accueil.

Compte tenu de l'importance du phénomène à l'échelle mondiale, la collecte des données statistiques est un élément nécessaire. Néanmoins, un certain nombre de difficultés se trouvent devant l'évaluation d'IDE. Nous avons déjà vu le cas de la distinction entre un investissement direct étranger IDE et un investissement étranger de portefeuille IEP. Le seuil de 10% qui recommandé par le FMI n'est pas adopté par tous les pays. Cependant, les flux qui sont comptabilisés aux Etats-Unis comme un IDE sont comptabilisés au Allemagne comme IEP.

2. Les théories de l'investissement direct étranger

L'accroissement rapide des investissements des Etats-Unis et l'expansion mondiale des firmes multinationales américaines à partir de la fin des années 50 a provoqué au cours de la décennie suivante des grands débats théoriques. Plusieurs auteurs ont tenté d'expliquer les causes de l'IDE en adoptant des approches théoriques. La théorie de l'investissement direct étranger a été introduite grâce aux travaux de certaines économistes britanniques (Dunning J-H), américains (, Vernon K.), et français (Bertain G-Y, Michalet C-A., et Byé M.).

2. 1. Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement

D'après les théories traditionnelles du commerce international, les pays doivent se spécialiser dans des productions pour lesquelles ils possèdent des avantages comparatifs, ce qui leurs permet d'utiliser d'une manière plus productive leurs ressources ou leurs main-d'œuvre et d'exporter le surplus de production. Dés lors, les autres produits seront importés

²⁵ Zatla N. : L'investissement direct étranger dans la rive sud méditerranée: ses déterminants et ses effets sur la croissance, Thèse de doctorat d'Etat, Université d'Oran, 2004-2005, P.7.

des pays qui peuvent les produire avec une efficience relative. Pour les fondateurs de cette théorie, le commerce international sera bénéfique pour tous, si tous les pays exploitent leurs avantages comparatifs²⁶.

L'abondance des ressources dans un pays donné ne développera pas uniquement l'utilisation industrielle de ses propres ressources mais attirera également les investisseurs étrangers. De ce fait, ces théories offrent une analyse de l'IDE aussi bien du commerce international. Néanmoins, au sens large, cette théorie ne rend pas compte de la diversité des facteurs qui affectent les décisions d'investissements dans la pratique, puisqu'elle fournit seulement une explication sous-jacente à l'investissement direct étranger²⁷.

2. 2. La théorie de l'arbitrage financier

Sur les marchés de capitaux, l'arbitrage consiste à l'achat des actifs financiers à un prix plus bas sur un marché, dans le but de revendre à un prix plus élevé sur un autre marché, afin de dégager un profit. Tout investissement est donc attiré par des perspectives d'une rémunération supérieure. Si les mouvements de capitaux sont totalement libres, l'arbitrage a pour effet d'égaliser les prix ou les taux d'intérêt entre les marchés.

Cette théorie est appliquée aux flux d'investissement. La manière dont elle peut s'appliquer à l'investissement étranger de portefeuille est évidente car ce type d'investissement est souvent très sensible aux variations internationales des taux d'intérêts, mais elle est moins facilement applicable à l'investissement direct étranger, qui réagit davantage à des facteurs de long terme qu'à des facteurs de court terme. En conséquence, dans le cas de l'investissement direct, la rentabilité des investissements est toujours influencée par une combinaison d'un certain nombre de facteurs. Dans ce cas cette théorie n'offre qu'une analyse générale²⁸.

²⁶ La théorie fondamentale de l'avantage comparatif fut plus tard adaptée dans le modèle de Hechscher-Olin. Ils estiment que l'avantage comparatif provient des différences entre les dotations de facteurs naturels. Lorsque le territoire de la main d'œuvre offre des réserves abondantes, leur coût généralement bas.

²⁷ Harrison A, Dalkiran E et Elsey E.: *Business international et mondialisation*, Boeck, Bruxelles, 2004, P. 315.

²⁸ *Idem*, P. 330.

2. 3. La théorie du cycle de vie du produit

D'après Vernon R.²⁹, la vie d'un produit passe par quatre grandes phases: l'introduction, l'innovation, la maturité et la standardisation. À chacun de ces stades, la firme sera amenée à choisir entre exporter ou délocaliser sa production, en fonction des caractéristiques du produit et du marché³⁰.

Étape 1. Introduction : Grâce à un apport important de travail, de compétence et d'investissement en terme de recherche et de développement, un nouveau produit sera introduit sur le marché. Suite à la création de ce nouveau produit, sa production sera lancée grâce à des méthodes nécessitant beaucoup de capitaux reflétant une dotation de capital relativement élevée du pays innovant. Ce produit sera créée en fonction des besoins observés chez les consommateurs du marché national dans lequel il a été initié.

Étape 2. La croissance: A ce niveau les exportations accroissent en même temps que la demande étrangère. La réussite et le succès de ce nouveau produit stimulent la concurrence entre les entreprises locales et internationales, cela par la proposition des produits similaires pour soutenir leurs parts de marché. En conséquent, cette concurrence force l'entreprise innovante afin de maintenir le niveau de son avantage comparatif à accroître le volume de capitaux nécessaire à sa production. Dans cette étape, l'entreprise commence sa recherche de site de production dans des pays disposant des faibles coûts en terme de facteurs. C'est le début des activités d'investissements directs à l'étranger de l'entreprise.

Étape 3. La maturité : Dans ce cas, les exportations du pays innovant commencent à décroître dans la mesure où les entreprises commencent à rattraper leur retard sur l'entreprise

²⁹ Vernon Raymond (1913-1999) est un économiste américain, connu pour sa théorie du cycle de vie du produit et pour son application au commerce international. Dans cette théorie développée en 1966, Vernon étudie la nature des innovations aux Etats-Unis et les stratégies des firmes tout au long de la durée de vie économique du produit. Jusque dans les années 70, les Etats-Unis sont le pays où les coûts salariaux sont les plus bas élevés, mais où le revenu par tête est les plus importants. Il est le premier à proposer une analyse de ce type pour expliquer le développement des multinationales américaines dans les années 1960. Vernon R.: International Investments and International Trade in the Product Life-Style, Quarterly Journal of Economics, mai 1996. Il faut noter que cette théorie est d'abord esquissée par Hirsch S., puis systématisé par Vernon à partir de 1966. La théorie de Vernon se heurte à de nombreux problèmes pour expliquer la délocalisation de certaines fabrications telles que celle des biens d'équipement dont le cycle dépend de la demande en aval des branches de biens de consommation et non pas directement de la taille du marché.

³⁰ Jacquemot P.: La firme Multinationale : une introduction économique, Economica, Paris, 1990, P.60.

innovante. Le produit est standardisé pour que sa production soit flexible et moins coûteuse, et ce, en utilisant une main-d'œuvre peu qualifiée dans des pays riches en main d'œuvre.

Étape 4. Le Déclin : Le produit devient standardisé entièrement dans son usine. La production est concentrée dans les pays qui pratiquent les salaires les plus bas et une force de travail non qualifiée. Dans ce cas, la production nationale prendra fin, il y a une certaine éventualité que les produits qui étaient habituellement exportés par le pays créateur y soient dorénavant importés et les prix des entreprises étrangères continueront à diminuer et à réduire plus la rentabilité du produit.

Vernon estime qu'un nouveau produit devrait initialement être produit aux Etats-Unis, qui du fait de ses dotations relativement abondantes en capital et d'un revenu par habitant élevé, constitue un marché très favorable à l'innovation. Alors que le marché américain se développe, les opportunités et les occasions d'exporter vers d'autres pays développés apparaîtront.

Lorsque le marché américain atteindra sa maturité, de nouveaux marchés auront suffisamment grossis. Pendant la maturation de ces marchés, la production se standardisera et la concurrence en termes de prix deviendra plus forte, ce qui poussera donc les producteurs à chercher des sites de production moins onéreux et moins coûteux dans les pays en développement.

Bien que la théorie du cycle de vie de produit permet d'expliquer pourquoi les biens une fois produits dans les pays développés, ils seront enfin fabriqués dans les pays en développement à moindre coût, et ils seront ensuite exportés vers leurs pays de production d'origine, mais elle n'explique pas pourquoi certains produits sont d'abord produits dans des pays en développement ou pourquoi des produits similaires apparaissent parfois simultanément dans des pays différents³¹.

³¹ Harrison A, Dalkiran E, Elsey E.: Business international et mondialisation, De Boeck Université, 2004, P.330. Jasmin E.: Nouvelle économique et firmes multinationales, les enjeux théoriques et analytiques : le paradigme électrique, Cahier de recherche, Centre Etudes Internationales et mondialisation (CEIM), avril 2003.

Ultérieurement, Vernon lui-même reconnaît que depuis 1970, la portée de son modèle appliqué aux firmes américaines était considérablement réduite. Malgré cela il estime que le cycle de vie peut toujours expliquer les comportements de certaines entreprises³².

Tableau 1: Les caractéristiques du cycle du produit

	1. Lancement	2. Maturité	3. Standardisation	4. Déclin
Evolution de la demande	-Parts de marchés faible mais en croissance -Importance de la publicité et du marketing. -Faible élasticité –prix.	-Croissance rapide du marché -Elasticité-prix croissante. -Concurrence par les prix.	-Parts de marchés stabilisées. -Importance de la concurrence par les coûts et la différenciation des produits et des services.	-Décroissance des parts de marchés. -Apparition d'un « nouveau » produit
Technologie	-Petites séries changeantes -Riche en R-D -Faible intensité en capital	-Début de la grande série. -Intensif en capital et en travail très qualifié	-Production de masse. -Technologie stable. -Intensif en travail non qualifié. -Alourdissement du capital fixe.	
Structure de l'industrie	-Petit nombre de firme -Marchés dominés par les vendeurs	-Nombre croissant de firmes, mais nombreuses fusions et filiales.	-Nombre de firme diminuant. -Marchés d'acheteurs.	-Reconversion et fermeture d'usines.

Source : Jacquemot P.: *La firme Multinationale : une introduction économique*, Economica, Paris, 1990, P.61.

2.4. La théorie éclectique de l'IDE de Dunning

La théorie éclectique de l'IDE est fondée par l'économiste John Dunning de l'école de Reading³³. Cette théorie a pour objectif de fournir un cadre théorique qui va nous permettre de répondre aux trois questions sur lesquelles se base la décision de l'internationalisation de la

³² Tersen D, Bricout J-L.: *L'investissement international*, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P. 62.

³³ Dunning John effectue ses recherches sur les investissements directs étrangers depuis 1950. En plus d'avoir été professeur invité en Asie, en Europe et en Amérique du Nord, il enseigne le commerce international à l'université de Reading en Grande-Bretagne et aussi à l'université de l'état du New Jersey, Rutgers University, aux Etats-Unis. Il est le directeur du Graduate of International Business à l'université de Reading et aussi d'un group de consultants économiques basé à Londres. Il est aussi le conseiller économiques principal au près du directeur de la Division on Transnational Corporations and Investment de la CNUCED. Il a écrit, co-écrit et dirigé plus de 35 livres portant sur l'économie des investissements directs internationaux, sur les multinationales et sur l'économie régionale. Le paradigme fut inventé par Dunning dans le milieu des années 50, il l'exposa pour la première fois en 1976 au Nobel Symposium portant sur l'« International location of economic activity » à Stockholm en Suède. La pensée de Dunning se trouve principalement exprimée dans les études suivantes : *Location of Economic Activity and the Multinational Enterprise : A Search for an Eclectic Approach*, in B. Ohlin, *The International Allocation of Economic Activity*, Macmillan, Londres, 1997 ; « Explaining Changing Patterns of International Production » ; In « Defence of Eclectic Theory Oxford Bulletin of Economics and Statistics, 1979, et “Explaining outward Direct Investment of Developing Countries: In support of the Eclectic Theory of International Production », university of Reading, Discussions Papers in International Investment and Business Studies, n° 49, Avril 1980. La théorie de Dunning est aussi formulée dans son ouvrage « *International Production and the Multinational Enterprise* », Allen, Londres, 1981.

production (pourquoi, où, comment). D'après Dunning, une firme investira à l'étranger si trois avantages sont réunis³⁴:

§ Avantages spécifiques (*Ownership advantage*)

La firme doit détenir un avantage spécifique par rapport aux autres firmes sous forme d'un actif intangible qui lui permet de disposer d'un certain pouvoir de marché. Ces avantages sont liés à des facilités d'accès aux ressources financières, à l'acquisition d'une technologie plus avancée, à la l'existence d'économies d'échelle sur le plan logistique, de la commercialisation ou de l'approvisionnement ou encore une expérience plus ancienne que celle de ses concurrents. Ces facteurs permettent à la firme de conserver la propriété de ses filiales à l'étranger.

§ Avantages de la localisation (*Location advantages*)

Le choix de lieu d'implantation dépend des caractéristiques propres du pays d'accueil. Les motivations des firmes internationales sont liées à la recherche des gains avec des coûts minimaux: accès aux matières premières, faibles coût salariaux, qualité des infrastructures, qualification de la main d'œuvre, incitation à l'investissement, barrières douanières...Etc.

§ Avantages de l'internationalisation (*Internalization specific advantage*)

La firme doit avoir intérêt à exploiter elle-même son avantage spécifique au lieu de le céder à une autre firme étrangère. La firme choisira l'investissement direct et donc la création d'un espace mieux intégré si elle peut tirer un avantage d'une exploitation directe, associée à un mode d'organisation internalisé, elle aura un profit plus grand que si elle décidait simplement de vendre ses produits. Enfin, la détention combinée de ces trois types avantages confèrent à une firme à un moment donné et sur des marchés déterminés d'avantages globaux à la multinationalisation.

³⁴ Jacquemot P.: *La firme Multinationale : une introduction économique*, Economica, Paris, 1990, P. 214 -127.



Tableau 2: Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises

Avantages spécifiques (O)	Avantages de localisation (L)	Avantages de l'internationalisation (I)
<ul style="list-style-type: none"> - Grande taille, - Diversification large, - Intensité en R-D, - Propriété technologique et de marque commerciale, - Forte capacité de management, - Importance du capital humain, - Accès privilégié aux matières premières, - Accès privilégié à l'information, - Accès privilégié aux sources de financement, - Economie d'échelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bas prix des intrants, - Bas coûts et productivité relative de la main d'œuvre, - Bas coût de transport et de communication, - Disponibilité en infrastructures, - Incitation à l'investissement, - Proximité culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des coûts du marché, - Protection de la qualité du produit, - Contrôle direct du débouché du produit, - Contrôle de l'approvisionnement en intrants, - Suppression du risque de vol des droits de propriété, - Protection du savoir-faire, - Possibilité de jouer sur les prix.

Source : Jacquemot P. : *La Firme Multinationale : une introduction économique*, Economica, Paris, 1990, P.127.

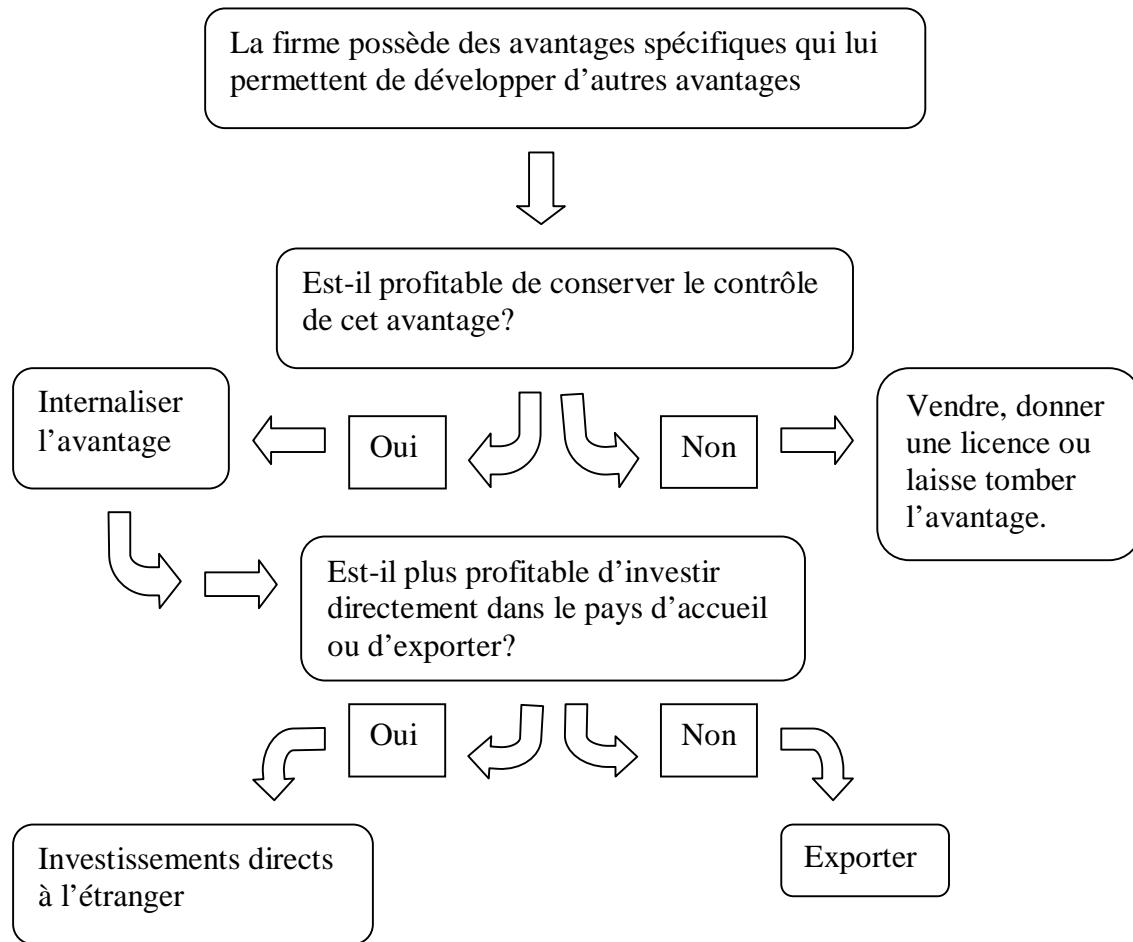
La théorie éclectique de Dunning est une vision synthétique des déterminants de l'investissement direct à l'étranger qui fait référence à la théorie de l'économie industrielle à la théorie de l'internationalisation et à la théorie de l'échange international. L'approche est dite éclectique car elle recouvre toutes les formes d'exploitation des marchés étrangers selon la nature des avantages en présence³⁵.

Ainsi, lorsque l'entreprise réunit simultanément l'avantage spécifique et l'avantage à l'internationalisation et si l'avantage à la localisation est situé hors de son pays d'origine, elle investira à l'étranger. Si elle ne dispose que de l'avantage spécifique et de l'avantage à l'internationalisation, elle pénétrera le marché extérieur par une exportation. Enfin, si la firme ne dispose que d'un actif intangible, elle vendra une licence³⁶. La combinaison des trois avantages qu'on appelle le paradigme OLI peut être schématisé ainsi :

³⁵ Gannagé E. : *Théories de l'investissement direct étranger*, Economica, 1995.P.119.

³⁶ Tersen D, Bricout J-L.: *L'investissement international*, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P. 68.

Schéma 2: Les investissements dans le paradigme OLI



Source : Jasmin E.: Nouvelle économique et firmes multinationales, les enjeux théoriques et analytiques : le paradigme éclectique, Cahier de recherche, Centres Etudes Internationales et mondialisation CEIM, avril 2003, P

La théorie éclectique de l'IDE offre plusieurs justifications possibles à l'investissement direct étranger et détermine que les investisseurs internationaux trouvent leur motivation dans une réunion de ces avantages. Cette théorie est probablement réaliste mais elle ne permet pas de déterminer quels sont les facteurs qui peuvent se révéler déterminants selon des circonstances³⁷.

Le modèle éclectique a toutefois quelques limites à savoir³⁸:

- § Il suppose que toutes les entreprises adoptent les mêmes stratégies dans leurs activités internationales ;

³⁷ Harrison A, Dalkiran E, Elsey E.: Business international et mondialisation, De Boeck Université, 2004, P.332.

³⁸ Idem, P.82.

- § Il suppose également que les entreprises géreront de la même façon les avantages et les caractéristiques spécifiques du pays dans lequel elles choisiront de s'implanter ;
- § Il omet de considérer les questions politiques découlant de leur localisation géographique. Les gouvernements appliquent des politiques visant à favoriser les IDE sur leurs territoires mais ils adoptent aussi des mesures protectionnistes qui peuvent décourager l'entrée d'IDE. En effet, dans les deux cas, les décisions de l'entreprise quant à l'IDE devront prendre en compte les conséquences éventuelles de telles mesures;
- § Le modèle met l'accent sur la nécessité pour l'entreprise de posséder des avantages spécifiques. Néanmoins, la nouvelle série d'alliances stratégiques parmi les compagnies aériennes mondiales suggère que les entreprises peuvent tirer parti conjointement des avantages liés à leur formes juridiques, à leur internationalisation et à leur situation géographiques opérationnelles;
- § L'expérience récente de fluctuations irrégulières des taux de change et des essais des gouvernements de stabiliser la valeur externe de leurs devises conduit à la nécessité de prendre en considération dans la décision d'implantation les taux de changes et toutes conséquences financières au plan international ;
- § Enfin, le paradigme de l'éclectisme fournit une explication plus pertinente sur les projets créateurs que sur les fusions-acquisitions. Alors que, ces dernières années, les fusions-acquisitions ont acquis les préférences des multinationales qui permettent d'exercer un contrôle interne sur les activités et d'accéder à des technologies déjà disponibles.

En résumé, chaque théorie contribue ou offre une explication relative à un IDE particulier, mais il n'existe pas jusqu'à présent une théorie complète de l'IDE.

II. LES DETERMINANTS DE L'IDE ET L'INTERNATIONALISATION DES FIRMES

A l'heure actuelle, le choix d'un site d'implantation est devenu une variable clé pour une entreprise qui souhaitant s'imposer dans un environnement de concurrence de plus en plus accentué en raison de l'importance d'une localisation optimale.

Dans ce qui suit, nous allons exposer les principaux facteurs importants dans la décision d'investissement, ainsi que les motivations qui poussent une firme multinationale à s'implanter en dehors de ses frontières (choix de localisation).

1. Les facteurs déterminant l'IDE

La décision d'investir dans un pays donné et le choix d'implantation des firmes multinationales ne dépend pas seulement de l'accueil qu'offrent ces pays mais aussi de plusieurs facteurs. A cet effet, les entreprises doivent être conscientes des différents facteurs de localisation et du poids de chacun d'eux. Parmi les plus importants facteurs, nous citons³⁹:

1.1. Les facteurs décisifs pour les IDE

Ces facteurs sont certainement décisifs, et démontrent les avantages globaux de l'investissement à l'étranger ou l'adéquation globale d'un pays pour un tel investissement.

1.1.1. Les motivations générales

En réalité, les entreprises s'engagent dans l'investissement étranger pour améliorer sa rentabilité. Elles choisissent les projets d'investissement qui leur offrent le plus de chance d'accroître leurs revenus. Cependant, l'IDE peut lui permettre de développer ses activités en diversifiant sa production, en prolongeant la vie d'un produit existant ou en concentrant sur ses activités principales. Il offre aussi des possibilités de développement à l'entreprise ou des possibilités de réorientation.

³⁹ Harrison A, Dalkiran E, Elsey E.: *Business international et mondialisation*, De Boeck Université, 2004, P. 321.
Zairi B, Atmani A.: *Les éléments d'avantages comparatifs et problématiques d'investissements étrangers directs en Algérie*, Colloque Fayçal YACHIR, Université de Sétif, 15-16 mai 1999, P. 284.

1.1.2. L'environnement et la culture du monde des affaires

Les investisseurs cherchent avant tout un environnement politique stable. Cela est sans doute plus important pour eux de connaître si un pays est en phase de reprise ou de déclin économique, dans la mesure où ils s'intéressent davantage au potentiel d'une économie qu'à son état présent. Par conséquent, les changements mouvementés de gouvernements peuvent contribuer à une certaine instabilité et insécurité qui découragent l'environnement commercial et confiscation générique. D'ailleurs, en Asie, au moment de la crise financière, les détenteurs de portefeuilles ont fui et les investisseurs directs semblent être contentés d'attendre le bon moment.

Dans la plupart des pays en développement, les procédures bureaucratiques et la corruption sont à l'origine du ralentissement des affaires. Dans certains pays africains, les douaniers et certains autres agents publics sont souvent si peu payés qu'ils ont recours à des pots-de-vin pour compléter leurs revenus. Toutefois, la bureaucratie et la corruption sont des facteurs qui influencent négativement la décision d'effectuer un investissement direct étranger. La culture des affaires se renvoie à la manière dont les individus mènent leurs affaires, aussi à leur attitude. Avant de s'implanter, l'entreprise étrangère, doit tenir compte des détails pratiques des procédures d'affaires dans le pays d'accueil à savoir : formules de politesse et de salutations, utilisation du langage verbal et corporel, méthodes de gestion des négociations etc. Ensuite, elle doit gérer la complexité des relations d'affaires et des réseaux qui reflètent les coutumes de la société dans son économie.

1.1.3. Les politiques d'aides gouvernementales

Les investisseurs étrangers potentiels sont souvent attirés par les incitations financières ou des dégrèvements accordés par les gouvernements des pays d'accueil. La suppression ou la réduction des barrières douanières et commerciales contribuent à l'amélioration du climat des affaires et à la stabilité macroéconomique par la libéralisation des prix, la réforme des finances publiques, la transition vers l'économie du marché et l'intégration à l'économie mondiale, la restructuration des entreprises publiques par la mise en place des programmes de privatisation.

La stabilité macroéconomique, garantit une faible inflation, des taux d'intérêts peu élevés et un taux de change stable. L'inflation augmente les coûts de production et oblige

ainsi l'entreprise à augmenter ses prix ou à diminuer ses marges bénéficiaires. De plus, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, ils augmentent le coût du capital. L'instabilité des taux de change de leurs cotés accroît le risque de change de l'entreprise car lorsqu'une monnaie se déprécie, la valeur des bénéfices rapatriés diminue. La libéralisation des échanges permet aux investisseurs étrangers de pénétrer les marchés, d'effectuer une utilisation plus souple des ressources et d'avoir la liberté de prendre leurs propres décisions. Ainsi, les privatisations fournissent aux investisseurs étrangers une opportunité d'acquérir une entreprise déjà établie.

L'existence des stratégies de développement régional élargit le marché au-delà des frontières nationales à savoir : accords de libre échange, zone franche et création des groupements. Tous ces facteurs constituent des mesures incitatives pour les investisseurs.

1.1.4. Le stock national des actifs créés

L'expression 'actifs créés' est utilisée par la CNUCED pour décrire une gamme importante d'actifs accumulés par un pays au fil du temps. Certains de ces actifs sont tangibles tels que l'infrastructure industrielle d'un pays ou ses réseaux de distribution, d'autres sont intangibles basés sur la connaissance. Ces actifs intangibles comprennent les compétences en termes d'emplois et de management, le niveau de connaissance technologique, la capacité d'innovation, le stock de propriétés intellectuelles (brevets, marques déposés etc.), les relations entre les gouvernements, les entreprises, les universités et les autres organisations.

Néanmoins, un pays disposant de peu de ressources naturelles peut tout de même se révéler attractif pour les investisseurs étrangers dans la mesure où il offre un environnement propice dans d'autres domaines. En effet, le Japon à titre d'exemple, malgré son manque de matières premières pourrait être un pays attrayant pour les IDE en raison de ses actifs créés.

1.2. Les facteurs spécifiques dans la décision d'IDE

Les facteurs spécifiques sont des facteurs qui répondent plus spécifiquement aux besoins d'une firme donnée, comme la nécessité d'obtenir un accès aux ressources et aux marchés ou de réduire les coûts.

1.2.1. L'accès aux ressources

Dans un monde moderne régi par des transports à bas prix, des réserves en énergie facilement disponible et par une dépendance moins importante des matières premières, la décision d'investir a moins de chance d'être influencée par ce facteur. Généralement, la localisation des ressources n'affecte l'IDE que lorsque ces matières premières, de l'énergie ou d'une main-d'œuvre importantes sont abondantes, que lorsque les ressources spécifiques ne peuvent pas être déplacées ou que l'accès aux ressources est un des principaux fonds de commerce de l'entreprise. En effet, l'Afrique ne reçoit qu'une faible part d'IDE, malgré sa disponibilité en matières premières.

1.2.2. Les avantages d'accès au marché

Un marché potentiel et dynamique constitue un atout indéniable pour les entreprises étrangères. La dimension du marché dépend aussi de l'importance de la population, du pouvoir d'achat et de la proximité géographique. Ces dernières années, de nombreux marchés des pays développés ont vu leur croissance ralentir et d'autres sont proches de la saturation. Quoique, en termes de l'importance, l'accès au marché a substitué l'accès aux ressources.

1.2.3. La réduction des coûts

Le coût apparaît comme un facteur important dans le choix d'implantation d'une firme. En effet, les multinationales sont souvent à la recherche des marchés à bas coût. Elles transfèrent parfois tout ou une partie de leur processus dans des pays à faible prix et par conséquent la réduction de leurs coût de production.

1.2.4. Surmonter les barrières commerciales

En décidant d'investir, les entreprises doivent pénétrer certaines barrières culturelles (la langue), d'autres barrières commerciales (les droits de douanes, les quotas et une pléthore de barrières non tarifaires). Les droits de douanes et les quotas peuvent être contournés par l'investissement international dans le pays concerné.

1.2.5. Les infrastructures

La disponibilité des infrastructures, tels que le transport, la télécommunication, l'eau et l'énergie, a un effet positif sur l'attractivité du pays pour les IDE car c'est un facteur important dans le choix d'implantation. En effet, les difficultés d'accès au foncier, les

problèmes liés aux procédures administratives pénibles et interminables découragent les firmes et rendent ainsi le pays non attrayant pour les investissements internationaux.

Schéma 3: Les déterminants des IDE

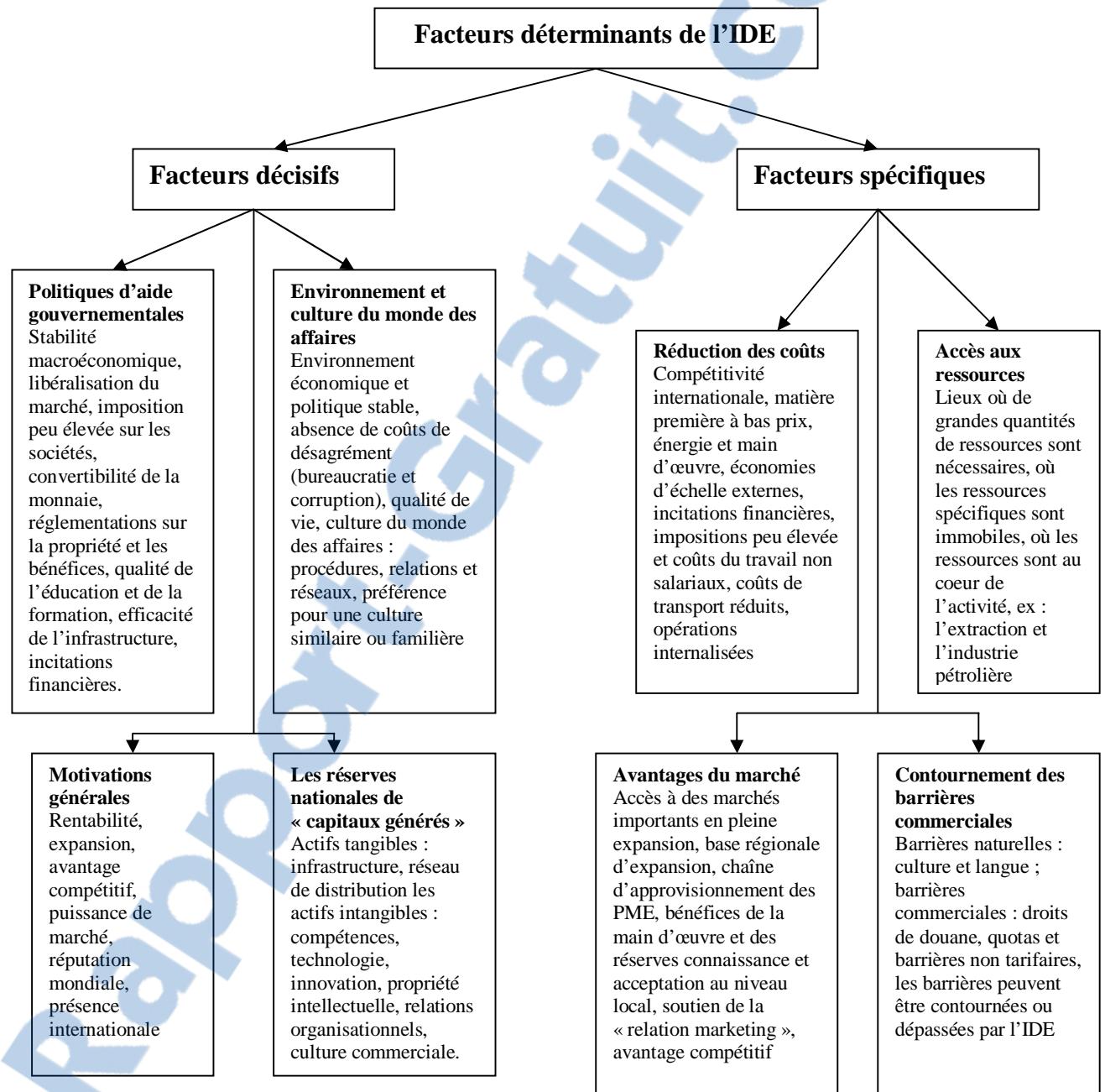


Schéma réalisé par nos soins à partir de: Andrew Harrison, Ertugrul Dalkiran, Ena Elsey: Business international et mondialisation, De Boeck Université, 2004.

2. L'internationalisation des firmes

Les firmes multinationales dominent les activités mondiales en termes de commerce et d'investissement en produisant la majorité des produits phares de notre consommation et en embauchent des volumes significatifs d'investissement direct étranger. Le mouvement d'internationalisation des entreprises requiert l'existence de cinq éléments qui sont les suivants⁴⁰ :

- Une mission bien conçue qui indique une réelle implication dans les affaires au niveau mondial
- La capacité de reconnaître rapidement les besoins des consommateurs et les opportunités des marchés internationaux par l'utilisation des produits qui représentent l'avantage compétitif de l'entreprise.
- La capacité d'appréhender le comportement des consommateurs de cultures distinctes afin d'estimer la nature des transformation en cours.
- La capacité de développer et de conserver des produits à qualité élevée qui peuvent concurrencer les autres entreprises soit sur les marchés nationaux ou sur les marchés internationaux.
- Un plan de recherche important et actif pour identifier les marchés internationaux et leurs besoins particuliers.

2.1. Les motivations à l'internationalisation

Une firme multinationale présente un caractère défensif du fait qu'elle cherche souvent à progresser ses profits et à minimiser les risques. Les motivations qui encouragent ces firmes à s'orienter vers des marchés étrangers peuvent être les suivantes⁴¹:

- **Éviter les barrières protectionnistes :** Afin de décourager et de freiner l'entrée des entreprises étrangères sur les marchés internes des pays, les gouvernements mettent en place plusieurs formes de barrières comme : les tarifs, les quotas, les réglementations et des législations pour protéger les marchés. Par contre, pour éviter ces barrières, les entreprises étrangères installent des unités de production et des bases des exportations dans les pays d'accueils.

⁴⁰ Harrison A, Dalkiran E, Elsey E.: *Business international et mondialisation*, De Boeck Université, 2004, page 50-51

⁴¹Idem.

- **Accès aux marchés internationaux :** Les multinationales peuvent développer leurs activités à l'échelle internationale pour répondre aux besoins des clients et des consommateurs internationaux suite à une forte convergence des goûts et des préférences des consommateurs et des caractéristiques de la demande.
- **Accès aux ressources naturelles :** La disposition des pays des ressources naturelles, constitue un avantage majeur grâce à l'accès rapide aux ressources supplémentaires à des faibles coûts.
- **La concurrence :** Suite à une forte croissance d'entreprises internationales, un certain nombre d'entre-elles se voient réduites à joindre leurs concurrents vers des marchés qui pourraient leur être fermés plus tard. Un changement dans l'environnement des affaires internes et externes affectant une entreprise affectera les autres au même moment et engendrera des conséquences similaires.
- **La recherche des opportunités :** La recherche des opportunités est l'un des objectifs essentiel des entreprises internationales. Ces dernières cherchent toujours à profiter de tout évènement ou développement au niveau mondial afin d'apporter un effet positif sur leurs stratégies de marketing et d'acquisition des ressources.
- **Les incitations à l'offre :** Afin d'attirer les entreprises internationales, les gouvernements offrent une série d'incitations. Ces incitations soutiennent les entreprises à optimiser ces profits et à fournir des fonds supplémentaires.
- **Réalisation des économies d'échelle :** Dans des marchés domestiques limitées pour une production efficiente, les entreprises désirent s'étendre vers des marchés étrangers pour créer des économies d'échelles, c'est-à-dire lorsque l'échelle, de production augmente, les coûts par unités de production diminuent.
- **Protection du marché interne :** Afin de protéger son propre marché interne, les entreprises défendent et initient une offensive sur les marchés internes du concurrent.

2.2. Niveau d'intégration internationale

Il existe quatre niveaux d'intégration internationale, du plus simple au plus complexe à savoir⁴²:

2. 2.1. L'exportation simple

L'internationalisation se fait seulement par exportation à partir du pays d'origine. L'implantation à l'étranger est nulle ou limitée à des bureaux de représentation commerciale.

2. 2.2. L'implantation multidomestique

Elle se traduit par le renforcement des réseaux commerciaux et logistiques sur les marchés d'exportation, et l'implantation de quelques sites d'assemblage. Une forte progression des investissements directs étrangers, les productions à haute valeur ajoutée, les fonctions de recherches et de décision demeurent localisés dans les pays provenance. Certaines délocalisations sont opérées vers les pays à faibles coûts de production.

2. 2.3. La coordination régionale

Les IDE se caractérisent par une forte progression, une diversification des modes d'implantation à savoir (les acquisitions, les joint-ventures, les alliances, etc.), une meilleure adaptation des produits aux marchés locaux et par un accroissement du recours aux fournisseurs et sous-traitants locaux au détriment des exportations à partir d'origine.

2. 2.4 La globalisation

A ce niveau les ventes dans les pays d'origine ne représentent qu'une part marginale du chiffre d'affaires. La mondialisation a induit une spécialisation des différents pays d'implantation dans la création et la production de lignes de produits à vocation mondiale. Un recul des exportations à partir du pays d'origine. La décentralisation du fonctionnement de l'entreprise enlève une dispersion géographique des centres d'analyse.

2.3. Stratégies des firmes multinationales

L'accroissement des champs des investissements internationaux est déterminé en fonction de diverses stratégies d'entreprises. Ces dernières sont donc les acteurs et les agents de l'IDE. Ce sont elles qui produisent, investissent, et qui risquent aussi ses actifs. Pour cela,

⁴² Hatem F.: *Les Multinationales en l'an 2000*, Economica, Paris, 1995, P.17.

les investissements directs étrangers peuvent être subdivisés en deux grandes catégories: Les IDE verticaux et les IDE horizontaux.

2. 3.1 Les stratégies horizontales

Les IDE sont horizontaux lorsque l'entreprise reproduit à l'étranger l'activité qu'elle développe dans son pays d'origine. Il existe plusieurs facteurs qui peuvent conduire une multinationale à opter pour un tel investissement à savoir⁴³ :

- Les coûts de transport ;
- Les imperfections existantes sur les marchés locaux, conduisent à l'internationalisation par les firmes multinationales (FMN) des procédés et des modes d'organisation qu'ils maîtrisent ;
- Lorsqu'une firme suit ses concurrents;
- Lorsqu'un produit atteint sa maturité dans son pays d'origine ;
- Les avantages spécifiques à un lieu donné.

Les investissements horizontaux qui correspondent à l'implantation de l'ensemble de la chaîne productive, répondent à une logique d'accès au marché dans le pays d'implantation. Ils concernent généralement les relations entre les pays de niveau de développement élevé, dans lesquels les ressources (humaines, infrastructures, etc.) nécessaires pour ce type d'implantation existent. Par ce type d'investissement, une entreprise « dédouble » sa chaîne de production afin de positionner sa production plus près des marchés extérieurs⁴⁴.

2.3.2. Les stratégies verticales

Les IDE sont verticaux lorsqu'une entreprise se rapproche de ses fournisseurs ou de ses clients par prise de participation dans leur capital. En amont, il s'agit principalement de l'internationalisation en direction des pays producteurs de matières premières ainsi que des pays susceptibles de produire en sous-traitance. En aval, il s'agit des pays qui ont de forts potentiels de consommateurs et par voie de conséquence, ceux qui peuvent abriter des industries diversifiées de transformation.

⁴³Bellon B et Gouia R. : *Investissements direct étrangers et développement industriel méditerranéen*, Economica, Paris, 1998.

Gannagé E.: *Théories de l'investissement direct étranger*, Economica, Paris, 1985.

⁴⁴ Les IDE européenne dans la région méditerranéenne en 2002, *Economie et finance*, décembre 2004, P.7.

À l'inverse des investissements horizontaux, les investissements verticaux ne concernent que certains segments de la chaîne pour lesquels les économies d'accueil offrent des avantages absolus de localisation et correspondent davantage à une stratégie d'optimisation des coûts de production.

Par exemple, une entreprise pétrolière extrait du pétrole dans de différentes régions du monde, le transporte vers ses raffineries où il sera transformé, et le distribué à divers points de vente.

2.3.3. Les stratégie diversifiée

Dans le cas d'une multinationale diversifiée ou d'un conglomérat, l'entreprise gère une chaîne d'unités de production réparties à travers le monde. Ces unités ne sont pas liées ni verticalement ni horizontalement mais agissent comme des filiales semi indépendantes. Ces multinationales permettent avant tout d'investir dans des activités différentes et indépendantes et donc de partager le risque. Par cette stratégie, l'entreprise cherche à développer un portefeuille à faible risque avec un potentiel de croissance. Par l'intégration de leurs activités, les firmes multinationales peuvent générer des économies d'espace car, il est moins coûteux de produire deux services, des produits distincts ou des économies d'échelle dans une même entreprise que dans deux entreprises différentes puisque le coût unitaire d'un bien et d'un service de consommation ordinaire devient réduit au fur et à mesure que le volume de production augmente et enfin elles peuvent pareillement diminuer leur prise de risque en renforçant leurs activités de production (intégration horizontale et verticale) et en répartissant les risques sur de nombreuses activités différentes (intégration diversifiée).

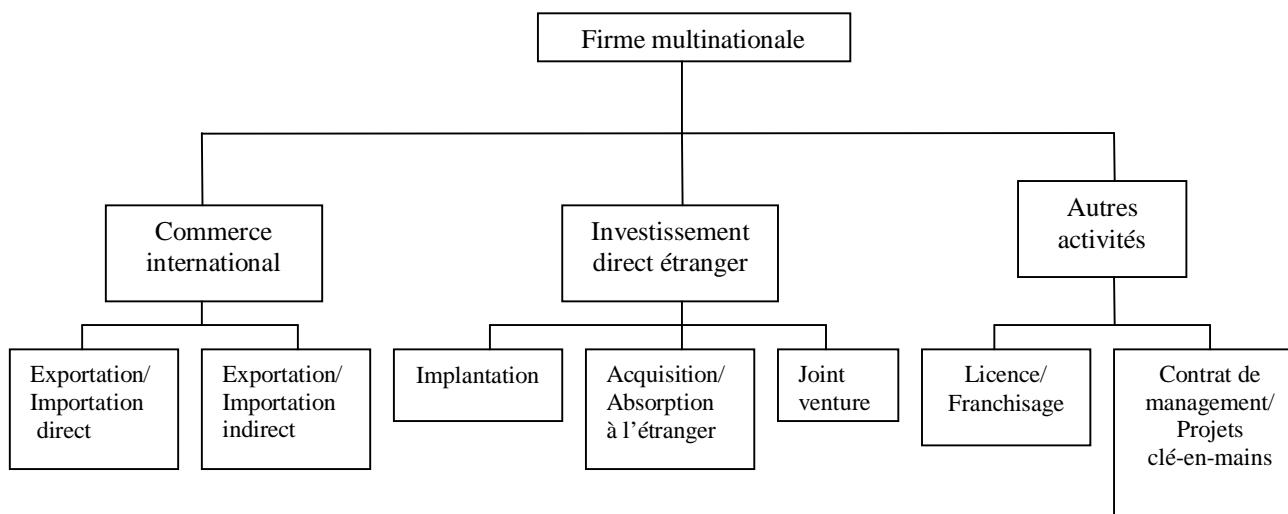
2.4. Investissement direct étranger et firme multinationale

La discrimination entre l'investissement direct étranger et la firme multinationale devient facile dès lors qu'ils sont abordés du point de vue de leur application. L'investissement direct étranger se limite uniquement aux flux de capitaux, à l'ampleur de leur mouvement et à l'efficacité de leur impact sur l'économie nationale. Par contre la firme multinationale exerce un contrôle plus large que l'investissement direct étranger, elle ambitionne contrôler les ressources, particulièrement celles de l'innovation, la formation et la qualification de la main d'œuvre⁴⁵.

⁴⁵ Harrison A, Dalkiran E, Elsey E.: *Business international et mondialisation*, De Boeck Université, 2004, P.39.

La firme multinationale est le résultat de l'extension du processus de production en dehors des frontières nationales. Cette qualité de multinationale n'est acquise qu'avec l'engagement d'un investissement direct étranger. En effet, elle concentre leur activités dans trois domaines importants, qui sont : le commerce international, l'investissement direct étranger, et d'autres activités comme les accords de licence ensemble.

Schéma 4: Les principales activités d'une firme



Source: Harrison A, Dalkiran E, Elsey E.: *Business international et mondialisation*, De Boeck Université, 2004, P.39.

III. EFFETS ET ENTRAVES A L'IDE

1. Les effets des IDE

Malgré la place croissante prise par l'investissement direct dans l'internationalisation des entreprises depuis la fin des années quatre-vingt, l'effet de l'IDE sur l'économie des pays investisseurs demeurent peu appréhendés. Souvent l'IDE est étudié beaucoup plus par les pays d'accueil de l'investissement, puisque, les effets directs et indirects y sont plus facilement quantifiables⁴⁶.

L'objet de la présente section est d'une part, de tenter d'exposer les effets positifs de l'investissement direct étranger sur l'économie hôte et sur le pays d'origine et d'autre part, de présenter les enjeux et les risques qu'ils entraînent.

⁴⁶ Tersen D, Bricout J-L.: *L'investissement international*, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P. 177.

1.1. Les effets de l'investissement direct étranger sur l'économie hôte

• Les effets positifs

L'investissement direct étranger peut jouer un rôle important dans l'accélération de la croissance et la transformation économique des pays. Il constitue, pour les pays en développement, la principale source de financement extérieur par rapport aux parts des marchés financiers et de l'aide public au développement⁴⁷. Parmi les avantages et les effets positifs des IDE, nous citons: le transfert de la technologie et des compétences, la hausse et la progression de la productivité, l'amélioration du capital humain, le développement des institutions et du marché financier, la création d'un environnement concurrentiel et le financement du développement économique. Les IDE offrent aussi d'autres avantages qui permettent⁴⁸ :

- § De Répondre au déficit d'épargne intérieure et au manque de capitaux nécessaires au financement des investissements. Les flux de capitaux sont considérés comme une véritable source du développement économique.
- § La création de l'emploi, la distribution des revenus et l'augmentation du pouvoir d'achat de la population. Ces éléments sont donc favorables à la croissance et au développement. La création d'emplois suite au développement de la production globale des firmes dans les pays d'accueil.
- § L'effet des investissements internationaux sur l'investissement domestique se manifeste à travers un certain nombre de canaux à savoir, l'accroissement de la concurrence, la transmission des techniques de contrôle et de la qualité à leurs fournisseurs et l'introduction de nouveaux savoir-faire. Les multinationales peuvent pousser les entreprises locales à améliorer leur gestion et adopter certaines techniques de commercialisation utilisées par les firmes multinationales.
- § D'accroître l'efficacité de l'économie par le renforcement du degré de concurrence du secteur industriel local. A titre d'exemple, des pays comme Taiwan, depuis plusieurs années, ou comme la Chine, plus récemment ont reconnu la contribution des investissements directs étrangers à leurs industries spécifiques. Aujourd'hui, certains pays commencent à reconnaître dans leur ensemble que l'investissement international peut être une source substantielle de bénéfices.

⁴⁷ Fouda F.: Le rôle de l'investissement direct étranger dans le renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement, Genève, janvier 2005.

⁴⁸ Guerraoui D, Richet X. : Les investissements directs étrangers, Facteurs d'attractivité et de localisation comparaison Maghreb, Europe, Amérique Latine, Asie, éditions Toubkal, Maroc, 1997, P. 266-267.

- § De faciliter le passage d'une économie fermée, endettée, dirigée, basée sur le secteur public, à une économie libéralisé, ouverte, en accélérant l'ajustement des entreprises et l'élimination des obstacles au développement de l'initiative privée ;
- § Le transfert de la technologie sous forme de savoir faire technique, technologique de management et de la technique de marketing. Ce transfert est bénéfique pour les pays en développement pour améliorer la qualité du travail local, de la gestion et des systèmes d'éducation et de formation.
- § La réduction du monopole des entreprises locales et la stimulation de la concurrence nationales par l'entrée sur le marché local de nouvelles entreprises internationales.
- § La libéralisation des politiques du pays d'accueil en matière du commerce et d'investissement, la diminution ou la suppression des freins au libre-échange et l'investissement suit à l'entrée potentielle des multinationales sur leur marché.
- § La contribution à l'amélioration de la qualité des biens produits et consommés au niveau national en produisant des biens standard.
- § La contribution à l'amélioration de la balance des paiements du pays d'accueil en encourageant les exportations.

- **Les effets négatifs d'IDE sur l'économie hôte**

A coté des effets positifs, les IDE présentent aussi des effets négatifs sur l'économie, par le fait que⁴⁹:

- § L'insuffisance de la technologie apportée par les multinationales et l'inadaptation aux besoins du pays d'accueil. Les multinationales dominent l'industrie par l'utilisation de son avantage technologique comme un frein efficace à l'entrée sur le marché d'entreprises nationales ou internationales. En effet, elles gardent toujours leur pouvoir sur le plan technologique;
- § Certains pays considèrent l'IDE comme une perte de contrôle sur leur propre économie. Les pays plus modestes ou plus faibles en particulier, essaient souvent de garder le contrôle sur leurs industries nationales. Également les pays les plus

⁴⁹ Tersen D, Bricout J-L.: L'investissement international, Armand Colin/Masson, Paris, 1996.
Guerraoui D, Richet X.: Les investissements directs étrangers, Facteurs d'attractivité et de localisation comparaison Maghreb, Europe, Amérique Latine, Asie, éditions Toubkal, Maroc, 1997, P. 267.

importants agissent de la sorte à protéger ce qu'ils estiment être des industries stratégiques.

- § L'influence culturelle sur le comportement des pays d'accueil par l'introduction des nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de travail. Par conséquent, les multinationales sont à l'origine du changement culturel dans leurs pays d'accueil.
- § L'impact sur les fournisseurs locaux si l'entreprise internationale produit elle-même, la plupart des éléments et des composantes.
- § La dépendance technique du pays d'accueil vis-à-vis de la technologie moderne de firmes multinationales, ce qui conduit à une baisse de la recherche et développement.
- § La présence des multinationales est sentie parfois comme une menace à la souveraineté du pays d'accueil, notamment dans le pays en développement qui sont fragiles devant la puissance et à l'influence mondiale des multinationales, où le programme de développement économique de ces pays est souvent soumis aux conditions posés par ces firmes quant à l'afflux d'IDE.

1.2. Les effets de l'investissement direct étrangers sur l'économie de pays d'origine

- **Les effets positifs**

L'investissement à l'étranger peut être bénéfique pour les pays d'origine. Ces pays ont tout intérêt à ce que certaines multinationales gardent leurs maisons mères sur leur sol. Ces entreprises ramènent des profits et une partie de leur réputation internationale rejaillit sur leur pays d'origine. Pareillement, des entreprises nationales de moindre importance peuvent bénéficier de leur expérience internationale en devenant leurs fournisseurs⁵⁰.

L'investissement peut renforcer les exportations et tirer à la hausse la balance commerciale. Par contre, les multinationales délocalisent leurs activités et ferment ainsi des usines dans leur pays d'origine.

- **Les effets négatifs**

L'investissement direct peut dégrader la balance commerciale. C'est le fait que l'IDE se substitue à une exportation et que cette substitution soit directe, c'est-à-dire, qu'une entreprise

⁵⁰ Guerraoui D, Richet X.: Les investissements directs étrangers, Facteurs d'attractivité et de localisation comparaison Maghreb, Europe, Amérique Latine, Asie, éditions Toubkal, Maroc, 1997.

du pays A produit dans un pays B un bien auparavant exporté, ou indirecte, quand le bien produit en B est destiné à un pays tiers où A l'exportait préalablement⁵¹.

Tableau 3: Les avantages et les inconvénients de l'internationalisation.

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Un meilleur contrôle sur la chaîne de production ; • Une baisse des coûts de transactions; • La possibilité d'exploiter une certaine puissance monopolistique ; • Un accès à de nouveaux marchés ; • La protection des transferts de technologie ; • Une meilleure coordination entre la production et les réseaux de distribution ; • Une prise de contrôle sur les habiletés locales et/ou le coût réduit des ressources dans le processus de production. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus la taille de l'entreprise est importante, plus l'entreprise demande une grande administration ; • Complexification verticale et horizontale de la firme ; • Nécessité de grand capital pour fusionner, acquérir et créer ; • Mise à niveau des connaissances.

Source : Jasmin E. : Nouvelle économie et firmes multinationales, les enjeux théoriques et analytiques : le paradigme électrique, Cahier de recherche, Centres Etudes Internationales et mondialisation CEIM, avril 2003.

2. Les entraves à L'IDE

Suite à une forte extension internationale et à l'accroissement des échanges et des mouvements de capitaux, les investisseurs internationaux, sont souvent exposés aux plusieurs obstacles et entraves qui empêchent et découragent leurs activités. Les entraves les plus essentielles auxquelles les investisseurs et les entreprises étrangères sont confrontés peuvent être résumées comme suit⁵²:

⁵¹ Tersen D, Bricout J-L.: L'investissement international, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P.117.

⁵² Khouri N. : Les déterminants de l'investissement directs étrangers : Etude théorique et analyse empirique, mémoire de magister, Ecole Supérieure de Commerce d'Alger, 2002-2003.

Le lieu d'implantation d'une firme étrangère est affecté par l'existence des facteurs d'attraction qui encouragent et favorisent l'extension des investissements. Au même temps, il peut s'avérer que d'autres facteurs peuvent décourager les investisseurs et menacer les activités des entreprises comme l'absence des organismes de soutien à l'investissement, l'instabilité de la législation du pays d'accueil, le taux d'inflation, l'absence des infrastructures, ...etc.

2.1. Le risque de change

Les entreprises qui interviennent sur des marchés internationaux pour exporter, importer, se financer ou investir sont confrontées automatiquement au risque de change. Une perte de change est liée à la crainte d'une dévaluation ou d'une réévaluation des monnaies de transaction.

Les entreprises multinationales qui opèrent en utilisant plusieurs monnaies étrangères sont exposées aux variations des taux de change et courent donc le risque de voir affectés les flux générés par leurs opérations avec l'étranger⁵³. L'investisseur international est exposé au risque de change lorsque son investissement, sa richesse ou ses revenus perdent de leurs valeurs lorsque le taux de change varie. Pour un investisseur international en portefeuille, le risque apparaît dans la volatilité des rendements de son portefeuille. En effet, la dépréciation ou l'appréciation des monnaies étrangères utilisées dans son portefeuille international, par rapport à la monnaie de référence, détermine le rendement global du portefeuille.

En cas de risque de perte de change sur la monnaie locale d'une filiale, la technique la plus courante consiste à se procurer par avance les devises pour régler des importations ou à se couvrir à terme en attendant un règlement des exportations libellées dans la monnaie dont on craint la dépréciation⁵⁴

2.2. Le risque administratif

Il s'agit de la mise en place d'une réglementation restrictive tels que, le contrôle des changes, des limitations au libre transfert des capitaux, des modifications dans les régimes d'imposition et de réexportation inscrits dans les codes d'investissements. Si le taux d'imposition est revu à la hausse dans un pays quelconque, toute chose égale par ailleurs, celui-ci serait moins attractif devant les autres nations. L'importance de l'impôt dans le choix

⁵³ Eiteman D, Stonehill A et Moffett M. : Gestion et finance internationales, Pearson Education, France, 2004.

⁵⁴ Jacquemot P.: La Firme Multinationale, Economica, Paris, 1990, P. 204.

du lieu d'implantation d'un projet peut être facilement appréhendée à partir des bilans des entreprises activent sur le territoire ciblé, où le poids des différentes charges est observés.

2.3. Le risque pays et politique

Le risque pays est généralement considéré comme le plus important facteur susceptible de remettre en cause les avantages de la localisation de l'investissement. Ce risque se manifeste dès lors que le remboursement normal d'une créance étrangère est contravis du fait des conditions économiques, politiques, sociales et financières sévissant dans le pays du débiteur. Le risque pays englobe deux composantes⁵⁵:

§ Une composante « risque politique » qui résulte des mesures prises par les autorités publiques locales ou du pays d'origine.

§ Une composante « risque économique et financier » qui recouvre une dépréciation monétaire. Les termes risque- pays et risque- politique sont souvent indifférents. Le premier résulte d'évènements politiques, économiques et sociaux et le deuxième résulte uniquement d'évènements politiques. En effet, tous les deux font allusion aux variations que peut encourir un investissement étranger à la suite d'un événement imprévu et spécifique sur le lieu d'implantation.

2. 4. L'asymétrie de l'information

La quantité insuffisante de l'information disponible et la faible qualité à interpréter l'information disponible sont les deux problèmes auxquels se heurtent les investisseurs étrangers. Les résidents et les non-résidents d'un pays peuvent notamment présenter des divergences concernant leur perception du risque ou de la rentabilité des titres cotés sur le marché dudit pays. Les perceptions favorables qu'avaient les résidents des deux pays sur la rentabilité des titres sur le marché du pays voisins étaient à l'origine des flux entre les deux nations.

Les investisseurs locaux sont mieux informés sur les actifs et les opportunités d'investissement de leur propre pays, par rapport aux investisseurs étrangers pour diverses raisons, telles que : les barrières de langue, des différences de culture, etc. Ils sont donc plus exposés au risque.

⁵⁵ Jacquemot P.: *La Firme Multinationale*, Economica, Paris, 1990, P. 204.

Tableau 4: Les facteurs d'attraction et de dissuasion des IDE

Facteurs d'attraction	Facteur de dissuasion
1. Stabilité politique et sociale 2. Environnement juridique et institutionnel adapté 3. Stabilité financière 4. Fiscalité cohérente et incitative 5. Coût de la main-d'œuvre et qualification 6. Niveau du PIB et pouvoir d'achat 7. Zones franches et zones aménagées 8. Incitation politique des pays hôtes 9. Qualité de la vie 10. Qualité des réseaux de télécommunication 11. Proximité des grands marchés 12. Moyens de transports (maritimes, fréquences des avions) 13. Accès à la propriété du terrain	1. Inefficacité institutionnelle 2. Absence de compétence 3. Exiguïté du marché 4. Taux d'inflation 5. Insuffisance de infrastructures 6. Bureaucratie 7. Barrières à l'entrée et à la sortie 8. Mécanismes noirs d'allocation (corruption, vol, laxisme...) 9. Instabilité de la législation 10. Absence des organismes de soutien à l'investissement 11. Langues étrangères non pratiquées (anglais, allemand)

Source : Guerraoui D, Richet X. : *Les investissements directs étrangers, Facteurs d'attractivité et de localisation comparaison Maghreb, Europe, Amérique Latine, Asie*, éditions Toubkal, Maroc, 1997, P.267.

Conclusion

Les investissements directs étrangers jouent un rôle important dans le développement de plusieurs économies nationales, en particulier l'économie des pays en développement. La décision d'investir à l'étranger et le choix d'implantation des firmes multinationales est influencée par plusieurs facteurs, comme l'environnement économique et politique du pays d'accueil, l'accès aux ressources et aux marchés, les opportunités de réduction des barrières douanières et commerciales, etc.

Il est clair que l'investissement direct étranger est un facteur important pour la croissance économique des pays d'accueils, mais il présente un certain nombre d'effets négatifs du fait que la plupart des investissements sont effectués dans des secteurs peu porteurs pour l'économie de ces pays et ne contribuent pas réellement à la croissance et au développement.

En revanche, le développement des investissements directs se heurte à un certain nombre d'obstacles. Ces obstacles sont liés notamment au risque pays, à l'instabilité politique dans certains pays, à la variation des taux de changes, au risque administratif ainsi qu'à l'asymétrie d'information.

L'expansion multinationale de la firme est limitée par trois facteurs : la tendance à la décroissance de la rentabilité de ses investissements nouveaux, la croissance du risque lié à la dispersion géographique et sectorielle des activités et enfin la concurrence des firmes nationales et étrangères rivales.

CHAPITRE 2 : TENDANCE ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES IDE DANS LE MONDE

L'investissement direct étranger est le moteur de la croissance et du développement économique des pays d'accueil. Il a connu ces dernières années une expansion remarquable manifestée par l'ampleur des volumes en termes de stocks ou de flux, ainsi que par la nature sectorielle des IDE. Cette expansion est due à l'essor des activités des firmes multinationales, à l'accroissement des opérations de fusion-acquisition internationales et aussi aux programmes de privatisation engagés par les pays en développement notamment.

Dans ce chapitre, nous essayerons d'analyser l'évolution des investissements directs étrangers dans le monde puis la répartition géographique des flux mondiaux d'IDE.

I. LES IDE DANS LE MONDE : HISTORIQUE ET TENDANCE

Aujourd'hui, l'investissement international représente la principale source stable et fiable du financement à long terme. L'investissement étranger apparaît comme étant le vecteur principal du processus et de la déréglementation financière. Dans cette section, il sera question de donner un aperçu sur l'évolution historique et récente des investissements directs étrangers et les causes principales liées à l'essor des investissements internationaux.

L'IDE est motivé à la fois par le souhait de disposer d'unités de production dans des pays avec un potentiel de développement de marché, et le besoin de diversifier la production pour tirer profits d'opportunités dans d'autres pays.

1. Historique

Le phénomène de l'investissement international n'est pas récent. Il est apparu dès le début du 19^{ème} siècle. De 1945 au premier choc pétrolier de 1973, commençait une phase d'expansion de l'investissement international. En effet, les Etats-Unis sont la source unique d'investissement suite aux aides massives distribuées par le canal de l'aide Marshall aux pays européens pour leurs reconstructions après la seconde guerre mondiale⁵⁶.

Au cours des années 1950 et 1960, l'investissement étranger a progressé à un rythme deux fois plus élevé que la croissance mondiale. Entre 1960 et le début des années 1990, le poids des investissements internationaux rapporté à la production mondiale a pratiquement doublé, passant à 8,5%. Cette expansion est due notamment à plusieurs facteurs: une période de prospérité pour les pays industrialisés (les trente glorieuses) marquée par une croissance soutenue, le plein emploi, l'effort de reconstruction après guerre et la baisse du coût des transports et des communications⁵⁷.

La période 1973-1984 a enregistré un ralentissement des investissements étrangers à la suite des deux chocs pétroliers, ce qui a entraîné une baisse de la croissance, de la productivité, de l'investissement des pays industrialisés et la diminution des profits des entreprises⁵⁸.

Tableau 5: Stocks des investissements étrangers au niveau mondial (1914-1938)

Pays d'origine	1914	1938
Royaume-Uni	45,5	39,8
Etats-Unis	18,5	27,7
Japon	0,1	2,8
Allemagne	10,5	1,3
France	12,2	9,5
Autres pays développés	13,2	18,9
Pays en développement	0	0
Total (en milliards de dollars)	100	100
Pays d'accueil	1914	1938
Pays développés	37,2	34,3
Pays en développement	62,8	65,7
Total	100	100

Source : Bertrand Bellon et Ridha Gouia : *Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen*, Economica, Paris, 1998, P. 20.

⁵⁶ Jacquemot P. : *La firme multinationale : une introduction économique*, Economica, Paris, 1990, P.28.

⁵⁷ Tersen D et Bricout J-L.: *L'investissement international*, Armand colin, 1995, P.31.

⁵⁸ Idem.

Pendant toute la première partie du XIXe siècle, la Grande-Bretagne est pratiquement le seul pays à investir à l'étranger et le capital anglais restera très largement dominant jusqu'en 1914. Le Royaume-Uni détenait la plus grande part du stock mondial d'IDE, 45% en 1914 et 39,8 % en 1938. La part des Etats-Unis s'est accrue en 1938 pour atteindre 27,7 % contre 18,5% en 1914. Par contre les pays qui ont bénéficié des stocks mondiaux d'IDE sont les pays en développement, leur part est à 65,7% en 1938, alors que celle des pays développés était de 34,3%⁵⁹.

Depuis la fin des années 80, les investissements directs étrangers connaissaient une dynamique particulière et un développement sans précédent tant par son ampleur que par sa diffusion. La croissance de l'IDE a dépassé celle des échanges ou de la production mondiale. Cette croissance a contribué à la mondialisation des affaires et à l'interdépendance des économies mondiales⁶⁰. Cette augmentation des flux mondiaux d'IDE correspondant notamment aux⁶¹:

§ Processus de libéralisation et d'innovation des marchés financiers dans les pays développés à partir 1985-1986, ce qui a permis aux entreprises étrangères de bénéficier des financements nouveaux.

§ Progrès techniques en particulier dans le secteur de la télécommunication et de la technologie de l'information permettent de stimuler les flux de capitaux étrangers et par conséquent augmentent le degré de liberté des entreprises en termes de choix de lieu d'implantation;

§ Processus de déréglementation de l'IDE qui conduit à une diminution des obstacles envers les investisseurs internationaux tels que, le relevé des plafonds autorisés de participation étrangers, la simplification des déclarations, etc.

Le tableau 6 présente les événements internationaux survenus à chaque période et les contributions correspondantes.

⁵⁹ Bellon B et Gouia R.: *Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen*, Economica, Paris, 1998

⁶⁰ Bellon B et Gouia R.: *Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen*, Economica, Paris, 1998, P.19.

⁶¹ Tersen et Bricout J-L. : *L'investissement international*, Armand colin, 1995, P. 37.

2. Tendances récentes des IDE

L'investissement étranger est devenu ces dernières années au centre des préoccupations des gouvernements dans tous les pays. Actuellement, les IDE connaissent un essor très important du fait du nombre élevé de firmes multinationales et l'extension de leurs activités à l'échelle mondiale.

Tableau 6: Événements internationaux et littératures correspondante

Période	Événements et situation internationale	Contributions et littérature théorique
Du début des années 1970 à la veille de la crise de la dette	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement direct international modeste, investissement en portefeuille quasi nul. - Flux de capitaux internationaux essentiellement sous forme de prêts internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Premières tentatives d'explication des déterminants des flux internationaux. - Les auteurs s'intéressent aux déterminants et aux effets de l'IDE sur les pays hôtes.
De 1982 à la fin des années 1980	<ul style="list-style-type: none"> - Crise internationale de la dette et redressements financiers. - Flux internationaux très faibles - Reprise des flux vers les pays en développement à la fin de la période. 	<ul style="list-style-type: none"> - Explication de la crise et de ses causes - Solutions à la crise : redressements, ajustements, réformes financiers, libéralisations... - Les auteurs s'intéressent aux marchés émergents.
Les années 1990	<ul style="list-style-type: none"> - Explosion des flux de capitaux vers les pays en développement - La globalisation financière. - Turbulences et crises financières 1994 et 1997. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche sur les politiques économiques pour prévoir, éviter et gérer les crises. - Réflexions sur les déterminants, les nouvelles formes, la structure et la tendance des flux de capitaux internationaux.
Les années 2000*	<ul style="list-style-type: none"> - De puissants facteurs continueront de jouer en faveur d'une internationalisation accrue des entreprises tant en termes de chiffre d'affaire que de production. - Internationalisation appuiera sur un développement des implantations à l'étranger et donc des flux d'IDE, davantage que sur l'accroissement des exportations à partir du pays d'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles vagues de libéralisation sont à attendre (programme de privatisation). - Nouveaux progrès techniques et l'essor des IDE dans les services notamment les Télécommunications.

Source : Khouri N. : Les déterminants de l'investissement direct étranger : Etude théorique et analyse empirique, mémoire de magister, Ecole Supérieur de Commerce d'Alger, 2002-2003, P. 77.

* Réalisé par nous soins à partir de: Hatem F.: Les Multinationales en l'an 2000, Economica, 1995.

Les années 80 et 90 ont connu une très forte augmentation des investissements directs étrangers dans le monde, notamment durant la période de 1995 à 2000. En 2000, les entrées d'IDE mondiaux ont atteint le niveau le plus élevé soit 1409,6 milliards de dollars et les sorties 1 244,5 milliards de dollars.

Tableau 7: Flux mondiaux d'IDE (1980-2005)

Unité : milliards de dollars

	1980	1987	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1986	1991														
Sortie	54	194	201	241	281	355	392	466	712	1006	1244,5	764,2	539,5	561,1	813,1	778,7
Entrée	49	146	176	218	255	331	385	478	693	1075	1409,6	832,2	617,7	557,9	710,8	916,3

Source: Tableau réalisé par nos soins à partir de: CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde de 2000 à 2006, in www.unctad.org

Entre 2001-2003, les flux de capitaux étrangers ont diminué d'une manière remarquable pour atteindre 832,2 milliards de dollars en 2001 557,9 milliards de dollars en 2003(Cf. Tableau 8). Cette diminution peut s'expliquer par une faible croissance enregistrée dans les principales régions du monde, l'effondrement des marchés boursiers et l'achèvement du processus de privatisation dans certains pays⁶².

Après trois années consécutives de baisse, les flux mondiaux d'IDE en 2004 ont sensiblement augmenté pour atteindre 710,8 milliards de dollars, en hausse de 2% par rapport à 2003. La reprise des IDE en 2004 s'expliquent notamment par : l'accélération de la croissance mondiale, l'accroissement des bénéfices, la hausse des valeurs mobilières, la multiplication des fusions acquisitions internationales, et la poursuite de la libéralisation et de l'amélioration du climat des affaires⁶³.

En conséquence, la part des pays en développement dans les entrées d'IDE s'est établie à 36%. Plusieurs facteurs ont contribué à expliquer la croissance particulièrement forte de l'IDE dans les pays en développement en 2004 à savoir, l'augmentation de la concurrence dans de nombreuses industries conduit les sociétés à rechercher de nouveaux moyens d'améliorer leur compétitivité. La hausse des prix de nombreux produits de base a en outre favorisé l'IDE dans les pays dotés des ressources naturelles notamment le pétrole et les minéraux. Part contre, les entrées d'IDE ont progressé en 2004 dans certains pays en développement en raison d'une reprise des opérations de fusions acquisitions⁶⁴.

⁶² CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2003, in www.cnuced.org

⁶³ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2005.

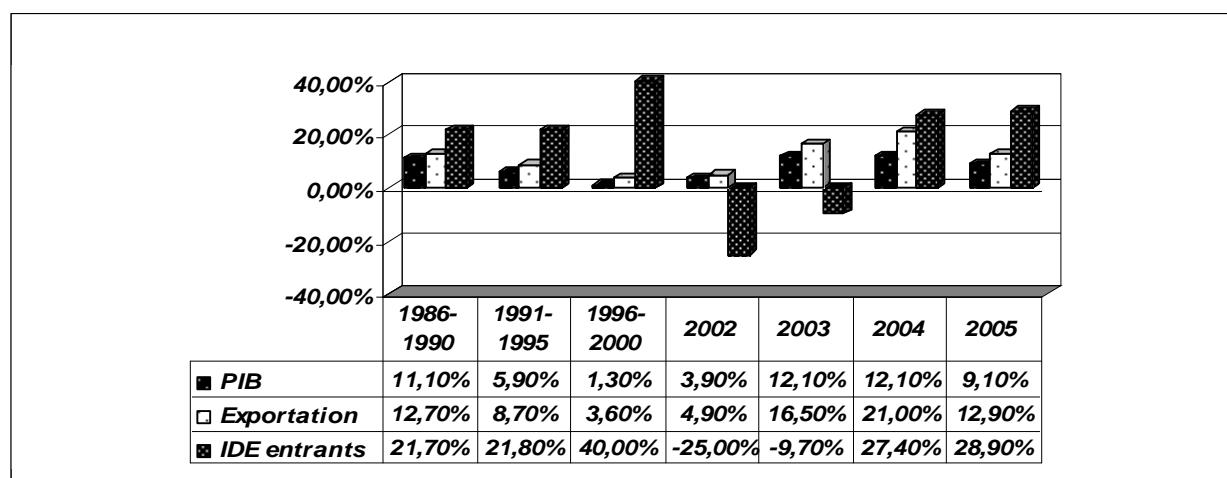
⁶⁴ Idem.

En 2005, l'investissement direct étranger a progressé dans toutes les principales sous-régions. Les entrées d'IDE ont atteint 916,3 milliards de dollars et les sorties ont augmenté à 778,7 milliards de dollars⁶⁵ (Cf. Tableau 7).

Depuis les années 80, les flux d'IDE ont enregistré une augmentation plus importante que celle de la croissance mondiale. A l'exception des années 2001 et 2003, le taux de croissance des IDE entrants était négatif et cela suite à une baisse de flux mondiaux.

La production mondiale a augmenté en 2004 en enregistrant 12,1%. La même évolution est constatée pour le flux de capitaux qui ont atteint 27,40%. En 2005, les entrées d'investissement direct étranger ont été considérables (28,9%), les exportations mondiales étaient de 12,9% et le PIB mondiale a atteint 9,10%. (Cf. Figure 1).

Figure 1: Croissance annuelle du PIB mondial, des Exportations et des IDE entrants

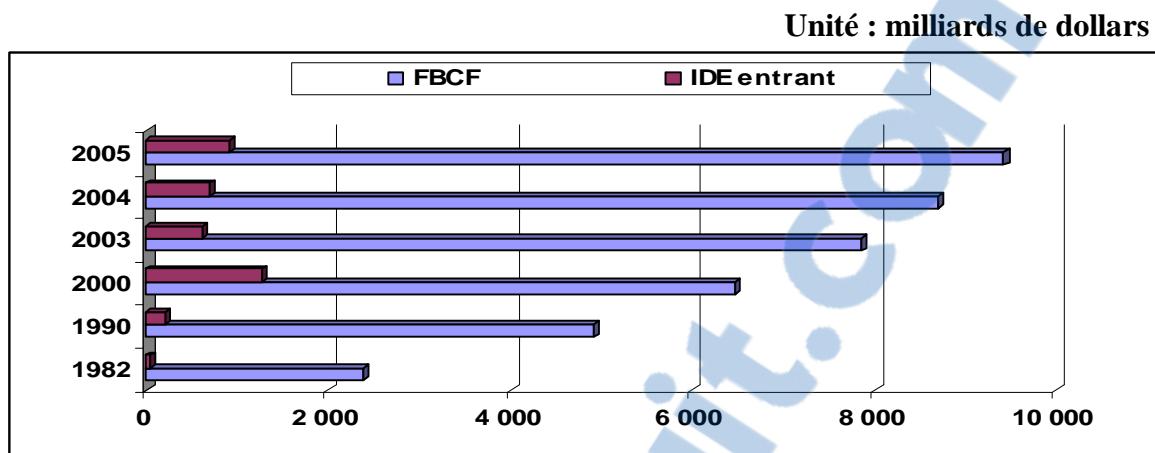


Graphique réalisé par nos soins à partir de: CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006, in www.cnuced.org/

La figure 2 indique que les investissements étrangers et l'investissement mondial ne suivent pas une même tendance. En 2005, la part de l'investissement direct dans la formation brute du capital fixe est de 9,4%, contre 8 % entre 1990-2003. Cette faiblesse signifie que l'IDE est un complément à la croissance et non pas un catalyseur.

⁶⁵ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006.

Figure 2: Evolution des flux d'IDE et la formation brute du capital fixe



Graphique réalisé par nos soins à partir de: CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006, in www.cnuced.org/

3. Les principaux facteurs de croissance des IDE dans le monde

La décennie 90 a réuni plusieurs facteurs favorables à l'essor des investissements directs étrangers en particulier : le programme de privatisation des entreprises publiques, le nouveau cadre d'ouverture commerciale et financière, le sillage de la nouvelle dette contractée par les pays émergeants⁶⁶.

L'expansion des flux mondiaux d'IDE est liée à de nombreux facteurs, parmi lesquels on peut citer : les grandes opérations de fusion-acquisition, les activités des firmes multinationales et les innovations techniques et un environnement économique et politique de plus en plus favorable à la détention des entreprises nationales par des capitaux étrangers⁶⁷.

3.1. Les opérations de Fusion- acquisition internationale

Les réformes engagées notamment les programmes de privatisation et les changements apportés aux régimes des investissements ont encouragé les acquisitions d'entreprises dans les pays en développement. Les IDE ont été stimulés par l'accroissement du nombre d'opérations de fusions-acquisitions internationales.

Au cours des années 1980, les Fusions acquisitions est le mode dominant d'implantation à l'étranger. Elles constituent en effet un moyen rapide relativement peu coûteux à court terme d'implantation sur un marché étranger ou de renforcement de la gamme de produit.

⁶⁶ Zouari S et Sboui F. : Investissements directs étrangers et processus de désendettement dans le contexte de mondialisation : le cas de la Tunisie.

⁶⁷ Vergnaud E.: Investissements directs étrangers : analyse des tendances récentes, décembre 2005.

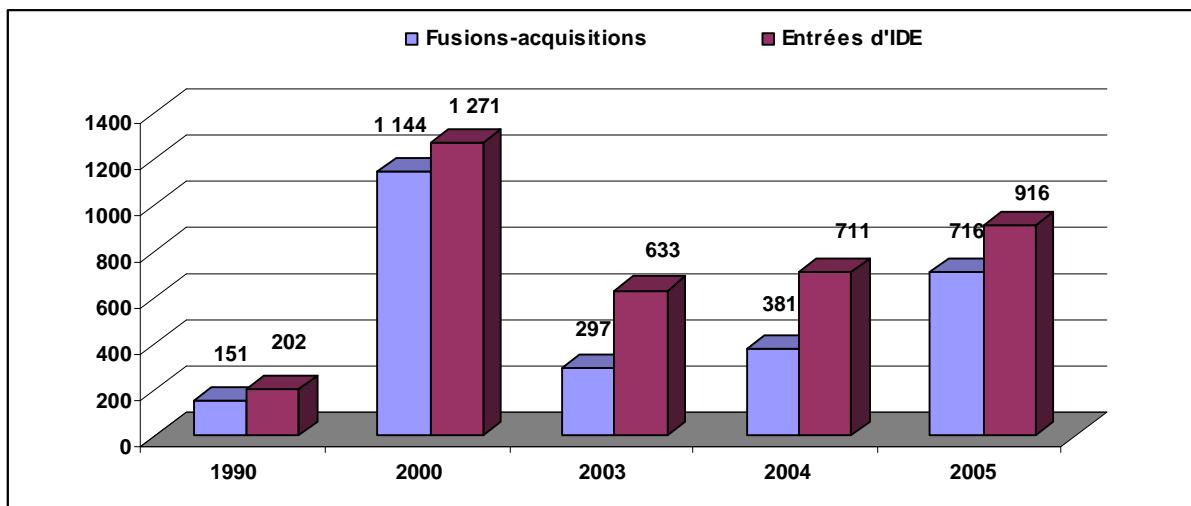
L'essor des opérations de fusion-acquisition répond à des fondamentaux qui existent au sein de chaque entreprise. Ces motifs fondamentaux sont pour l'entreprise ⁶⁸:

- § La conquête de nouveaux marchés ou l'augmentation des parts de marché existantes, jusqu'à l'acquisition d'une position dominante sur le marché;
- § L'accès aux actifs et ressources d'autres entreprises, notamment ceux de nature intangible tels que les brevets sur les technologies et produits, savoir-faire spécifique, marques, etc.
- § La réalisation des gains de productivité liés aux synergies;
- § L'augmentation de la taille;
- § La diversification des risques;
- § Les motivations financières;
- § Les motivations personnelles (volonté de puissance du manager).

Les Fusions-acquisitions internationales, ont stimulés les récentes hausses de l'IDE. En 2005, la valeur de ces opérations a augmenté de 15,30 % par rapport à l'année 2004 en enregistrant 716 milliards de dollars, pour un nombre de 6 134 milliards soit une augmentation de 20% ⁶⁹(Cf. figure 3).

Figure 3: Evolution des opérations de fusion-acquisition

Unité : milliards de dollars



Graphique réalisé par nos soins à partir de: CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde 2004 à 2006, in www.cnuced.org/

⁶⁸ Levasseur S.: Investissements directs à l'étranger et stratégies des entreprises multinationales, revue de l'OFCE, hors série, mars 2002.

⁶⁹ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006, Page 1, in www.cnuced.org/

La hausse des opérations de fusion-acquisition peut être expliquée par l'importance des transactions alimentées en partie par le redressement des marchés des valeurs mobilières, par l'augmentation des investissements des fonds communs de placement en particulier des fonds de participations et d'autres fonds privés.

Les principaux facteurs qui conduisent les fonds de placement à opérer des investissements directs à l'étranger sont notamment, les taux d'intérêts les plus bas et une intégration financière grandissante. En 2005, les investissements réalisés par les fonds communs de placement ont atteint 134,6 milliards de dollars, soit 18,8% du total des fusions-acquisitions internationales ⁷⁰(Cf. Tableau 8).

Toutefois, les fonds de placement à la différence des autres types d'IDE ne réalisent pas généralement d'investissements à long terme et se désengagent dans un délai de 5 à 10 ans, ce qui fait qu'on ne peut les considérer comme des investisseurs de portefeuille typique, de ce fait les pays d'accueil, particulièrement les pays en développement doivent être conscients de cette différence.

Tableau 8: Fusions-acquisitions internationales par des fonds communs de placement

1987-2005

Année	Nombre d'opérations		Valeurs	
	Nombre	Part dans le total (%)	Millions de dollars	Part dans le total
1987	43	5,0	4,6	6,1
1988	59	4,0	5,2	4,5
1989	105	4,8	8,2	5,9
1990	149	6,0	22,1	14,7
1991	225	7,9	10,7	13,2
1992	240	8,8	16,8	21,3
1993	253	8,9	11,7	14,1
1994	330	9,4	12,2	9,6
1995	362	8,5	13,9	7,5
1996	390	8,5	32,4	14,3
1997	415	8,3	37,0	12,1
1998	393	7,0	46,9	8,8
1999	562	8,1	52,7	6,9
2000	636	8,1	58,1	5,1
2001	545	9,0	71,4	12,0
2002	478	10,6	43,8	11,8
2003	649	14,2	52,5	17,7
2004	771	15,1	77,4	20,3
2005	889	14,5	134,6	18,8

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2006. In www.cnuced.org

⁷⁰ CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2006, P.4, in www.cnuced.org

La privatisation est en grande partie responsable de cette augmentation massive des investissements étrangers dans le secteur des services. La chute des flux des investissements directs étrangers dans le monde entre la période 2001-2003 est due principalement à la baisse de nombre des opérations de fusions-acquisitions et la privatisation qui tire vers sa fin dans presque la totalité des pays.

Entre début 2005 à mai 2006, les entrées d'IDE correspondant à des opérations de transfrontières de fusion acquisition ont été évaluées à plus de 1,5 milliards de dollars et le nombre des opérations a atteint 125⁷¹.

Tableau 9: Les opérations de fusion-acquisition par grandes régions

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Monde	150 576	186 593	1143 816	593 960	369 789	296 988	380598	716302
Pays développés	143 070	173 197	1088 981	535 985	341548	244 428	315851	598350
Europe de l'ouest	92 567	92 597	854 058	350 571	231 284			
Union européenne	86 525	81 475	803 069	329 128	214 243	126 018	178851	429146
Pays en développement	7 181	12 922	48 475	55 687	27 549	40 166	54 700	100633
Amérique latine	11 494	8 636	45 224	35 837	22 433	12 085	25 284	30 675
Asie	5 438	8 326	23 202	25 266	13 849	21 654	24 820	59 450

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006, (annexes)

Les grandes opérations internationales récentes de fusions-acquisitions ont été réparties de manière beaucoup plus égale entre les différents secteurs quoiqu'avec des différences notables entre pays. Au cours de la période début de l'année 2005 à mai 2006, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont été les deux principaux pays visés par les opérations de fusion acquisition qui ont tous deux connu 21 rachats transfrontières de grandes entreprises ou de participations financières⁷².

⁷¹ OCDE: Tendances et évolution récente de l'investissement direct étranger, juin 2006, page15, in www.ocde.org

⁷² Idem.

Les secteurs d'activité concernés par les opérations de fusion acquisition au cours de cette période sont : l'énergie et les ressources naturelles, les produits chimiques et pharmaceutiques, les équipements médicaux, la défense et les industries lourdes, l'information et la communication, et enfin le secteur financier. (Cf. Tableau 10).

Tableau 10: Nombre de transaction de Fusion-acquisition entre début 2005 à mai 2006

	Energie et ressources naturelles	Produits chimique et médicaux	Industrie lourde et défense	Autres activités manufacturières	Information et communication	Finance	Autres services	Total
Etats-Unis	3	4	2	3	2	2	5	21
Reste de l'Amérique	6		2	3	2	1	1	15
Royaume-Uni	4		1	5	3	2	6	21
Allemagne	1	1		1	1	1	4	9
France		1		2			1	4
Reste de l'Europe du Nord	2	1		5	4	3	4	19
Europe du Sud			1		3	4		8
Reste de l'Europe		1	1		3	1	2	8
Asie	1			2	1	8	2	14
Reste du monde	2				2	1	1	6
Total	18	9	6	21	21	23	25	125

Source: OCDE: Tendances et évolution récente de l'investissement direct étranger, juin 2006, P.15, in www.ocde.org

3.2. L'accélération des réformes

Depuis ces dernières années, l'attractivité des investissements directs étrangers constitue un des objectifs majeurs notamment pour les pays en développement. Les autorités et les gouvernements de ces pays ont désiré mettre en place les bases d'une plus grande stabilité des flux de capitaux. Pour cette raison, ils ont accéléré les réformes pour donner plus de place au libre jeu des forces du marché dans leurs économies et ont procédé à la privatisation du secteur productif⁷³.

Les années 90 ont été marquées par une libéralisation importante des conditions d'investissement dans les pays d'accueil. A cet effet, et pour attirer un flux important d'IDE, de nombreux gouvernements ont accéléré la libéralisation des régimes d'investissement. On enregistre 164 des 205 modifications réglementaires ont été apportées dans 93 pays en 2005. Sur le total des modifications introduites, 164 sont plus favorables à l'investissement et 41 sont restrictives (Cf. tableau11). Ces modifications ont pour objectifs de simplifier les formalités, de renforcer les mesures incitatives, de réduire l'imposition et d'ouvrir davantage

⁷³ Vergnaud E.: Investissements directs étrangers : analyse des tendances récentes, décembre 2005. IDE dans le monde, in <http://193.95.112.66/forum>

les marchés aux investisseurs étrangers⁷⁴. L'augmentation de nombre des modifications apportées aux régimes des investissements signifie entre autre la prise de conscience des différents gouvernements de l'assainissement du climat des investissements dans le renforcement de la croissance.

Tableau 11: Modifications apportées aux régimes nationaux d'investissement 1992-2005

Indicateur	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Le nombre de pays ayant modifié le régime d'investissement	43	57	49	64	65	76	60	63	69	71	70	82	102	93
Nombre de modifications	77	100	110	112	114	150	145	139	150	207	246	242	270	205
Plus favorables à l'IDE	77	99	108	106	98	134	136	130	147	193	234	218	234	164
Moins favorables à l'IDE	-	1	2	6	16	16	9	9	3	14	12	24	36	41

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2006, in www.cnuced.org

En matière des relations bilatérales, des accords internationaux ayant traité à l'IDE ne cessent de s'étendre. Le nombre total d'accords bilatéraux d'investissements atteignait 2 495 et celui des conventions de double impositions 2 758 en plus des 232 autres accords internationaux comportant des dispositions relatives à l'investissement. En effet, ces accords peuvent contribuer à créer un cadre international propice aux investissements étrangers.

Tableau 12: Principaux pays signataires d'accords bilatéraux et de conventions de la non double imposition

Rang	Pays	Nombre d'accords bilatéraux	Pays	Nombre de conventions de non double imposition
1	Allemagne	133	Etats-Unis	175
2	Chine	117	Royaume-Uni	164
3	Suisse	110	France	140
4	Royaume-Uni	102	Nouvelle-zélande	134
5	Egypte	98	Suède	129
6	Italie	98	Suisse	128
7	Nouvelle-zélande	96	Canada	121
8	Belgique et Luxembourg	91	Danemark	120
9	Roumanie	84	Norvège	118
10	Coré	83	Allemagne	117

Source : Extrait de : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006 (annexe A).

⁷⁴ Mainguy C.: L'impact des investissements directs étrangères sur les économies en développement, Revue Région et Développement n°20-2004.

CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2006, P. 9, in www.cnuced.org

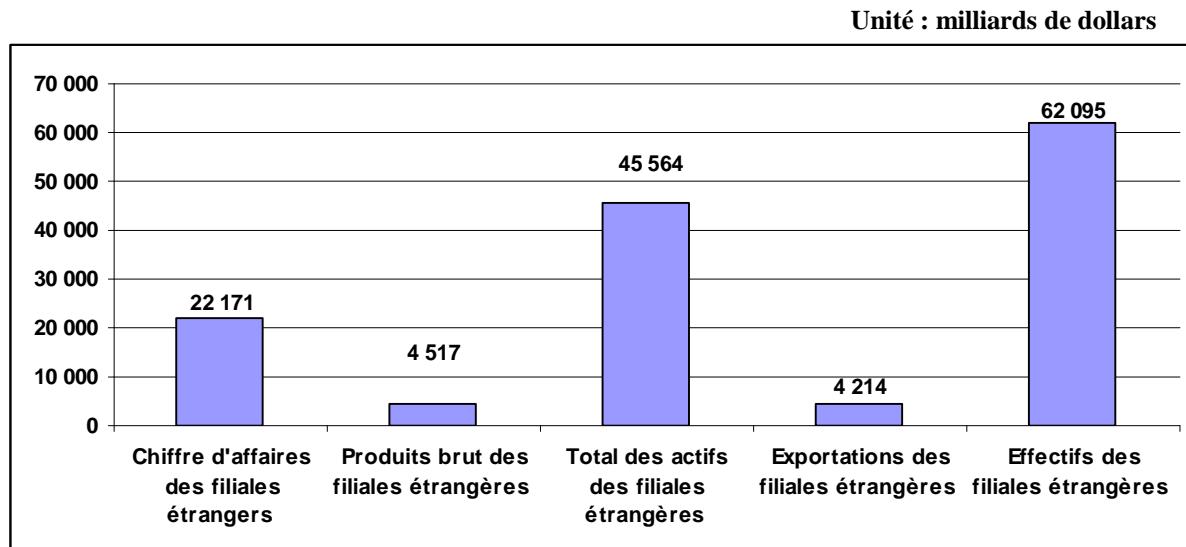
3.3. L'essor des activités des firmes multinationales

Les firmes multinationales dominent les activités mondiales en termes de commerce et d'investissement en fabriquant la majorité des produits de notre consommation et en engageant ainsi des volumes considérables et importants d'investissements directs étrangers. Ces firmes cherchent à diversifier leur lieu de production afin de diminuer leurs coûts de production et accroître leur part de marché mondial⁷⁵.

Les grandes entreprises publiques sont de plus en plus nombreuses à étendre leurs activités à l'étranger et cela suite à la libéralisation des échanges et du commerce et aux incitations offertes par les pays d'accueils. Selon les estimations de la CNUCED, le nombre total des sociétés transnationales dans le monde représente 77 000 sociétés mères comptant plus de 770 000 filiales étrangères. En 2005, ces sociétés ont généré à peu près 4 517 milliards de dollars de valeur ajoutée, ont employé plus de 62 millions de salariés et ont exporté des biens et des services d'une valeur supérieure à 4 214 milliards de dollars⁷⁶. (Cf. Figure 4).

La production des filiales transnationales a représenté 10% de la production mondiale, comparativement à 5-6% au début des années 1980 et leurs exportations représentent environ un tiers, ce pourcentage demeure stable⁷⁷.

Figure 4: Quelques indicateurs de l'internationalisation en 2005



Graphique réalisé par nos soins à partir de : CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde 2006, in www.cnuced.org

⁷⁵ Harrison A, Dalkiran E et Elsey E.: *Business international et mondialisation*, Boeck, Bruxelles, 2004.

⁷⁶ CNUCED:rapport sur l'investissement dans le monde 2006, P. 6, in www.cnuced.org

⁷⁷ Idem

La majorité des sociétés transnationales sont d'origine soit de l'Union Européenne, des Etats-Unis ou du Japon. Les plus importantes de ces sociétés sont : General Electric, Vodafone, Ford et pour les secteurs d'activité on enregistre en tête de liste l'industrie automobile, suivie par le secteur des télécommunications et le secteur pharmaceutique (Cf. Tableau 13).

Tableau 13: Les 25 premières sociétés transnationales non financières du monde, classées d'après leurs actifs à l'étranger en 2004

Société	Pays	Branche d'activité	Actifs		chiffre d'affaires		Effectifs	
			A l'étranger	Total	A l'étranger	Total	A l'étranger	Total
General Electric	Etats-Unis	Matériel électrique et électronique	448 901	750 507	56 896	152 866	142 000	307 000
Vodafone Group Plc	Royaume-Uni	Télécommunications	247 850	258 626	53 307	62 494	45 961	57 378
Ford Motors	Etats-Unis	Véhicule automobiles	179 856	305 341	71 444	171 652	102 749	225 626
General Motors	Etats-Unis	Véhicule automobiles	173 690	479 603	59 137	193 517	114 612	324 000
British Petroleum Company Plc	Royaume-Uni	Industrie pétrolière	154 513	193 213	232 388	285 059	85 500	102 900
Exxonmobil	Royaume-Uni	Industrie pétrolière	134 923	195 256	202 870	291 252	52 968	105 200
Royal Dutch/Shelle Group	/pays bas	Industrie pétrolière	129 939	192 811	170 286	265 190	96 000	114 000
Toyota Motor Corp.	Japon	Véhicule automobiles	122 967	233 721	102 995	171 467	94 666	265 753
Total	France	Industrie pétrolière	98 719	114 636	123 265	152 353	62 227	111 401
France Télécom	France	Télécommunications	85 669	131 204	24 252	58 554	81 651	206 524
Volkswagen	Allemagne	Véhicule automobiles	84 042	172 949	80 037	110 463	165 152	342 502
Sandfi-Aventis	France	Produits	82 612	104 548	15 418	18 678	68 776	96 439
Deutsche Telecom AG	Allemagne	pharmaceutiques	79 654	146 834	47 118	71 868	73 808	244 645
RWE Group	Allemagne	Télécommunications	78 728	127 179	23 636	52 320	42 370	97 777
Suez	France	Électricité, gaz et eau	74 051	85 788	38 838	50 585	100 485	160 712
E.ON	Allemagne	Électricité, gaz et eau	72 726	155 364	21 996	60 970	32 819	72 484
Hutchison Whampoa	Hong Kong	Électricité, gaz et eau	67 638	84 162	17 039	23 037	150 687	180 000
Siemens AG	Allemagne	Activités diverses	85 830	108 312	59 224	93 333	266 000	430 000
Nestlé SA	Suisse	Matériel électrique et électronique	65 396	76 965	68 586	69 778	240 406	247 000
Électricité de France	France	Alimentation et boissons	65 385	200 093	17 886	55 775	50 543	156 152
Honda Motor Co.Ltd	Japon	Électricité, gaz et eau	65 036	89 483	61 621	79 951	76 763	137 827
Vivendi Universal	France	Véhicules automobiles	57 589	94 439	11 613	26 607	23 377	37 906
Chevron Texaco	Etats-Unis	Activités diverses	57 186	93 208	80 034	150 885	31 000	56 000
BMW AG	Allemagne	Véhicules automobiles	55 726	91 826	40 198	55 050	70 846	105 972
Daimier Chrysler	Etats-Unis / Allemagne	Véhicules automobiles	54 889	248 850	68 928	176 391	101 450	384 723

Source : Extrait de rapport de CNUCED sur l'investissement dans le monde 2006, in www.cnuced.org

4. Les Principales Caractéristiques des IDE dans le Monde

A l'heure actuelle, l'investissement international se caractérise par une nouvelle orientation sectorielle marquée par la prédominance des services au détriment de secteur industriel qui était durant les 80 la source principale des flux mondiaux.

4.1. Nouvelle orientation sectorielle : A dominante tertiaire

Sur le plan sectoriel, les services ont été la principale destination des IDE au cours de dernières années. Cette nouvelle réorientation s'observe dans toutes les catégories des pays mais elle est plus rapide dans les pays développés. Au niveau mondial, les flux d'IDE vers le secteur des services représentent plus de 60 % des flux totaux.

Au niveau des pays développés, soit environ 70% des flux se font vers le secteur des services avec un volume de 336, 51 milliards de dollars, 93,33 milliards de dollars pour le secteur industriel et 36,398 milliards de dollars pour le primaire. Tandis que, au sein des pays en développement, plus de 45% des flux qui se dirigent vers eux sont dans le secteur de services avec un montant de 92, 418 milliards de dollars (Cf. tableau 14).

Tableau 14: Estimation des flux d'IDE entrants par secteur d'activité

Unité : millions de dollars

	1989-1991			2002-2004			
	Pays développées	Pays en développement	Monde	Pays développées	Pays en développement	PECO	Monde
Primaire	9 103	3 340	12 443	36 398	16 328	4 909	57 635
Industriel	47 693	16 453	64 147	93 337	84 957	6 648	184 943
Services	83 607	11 302	94 909	336 513	92 418	7 243	436 174
Echanges privés de propriété	114	n.d.	114	1 402	n.d.	11	1 414
Non spécifié	8 086	3 839	11 925	17 618	9 189	7	27 545

Source : CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde 2006, (annexes)

La croissance des flux d'IDE dans les services peut engendrer des avantages pour les pays en développement à savoir : apport de capitaux, amélioration des services offerts, transferts de technologies par acquisitions de compétences (savoir faire, information, connaissances spécialisées, méthodes de gestion), création d'emplois, transfert de

technologies par acquisition de biens (infrastructure), gains de compétitivités en général et à l'exportation⁷⁸.

Tableau 15: Fusions acquisitions par secteur d'activité

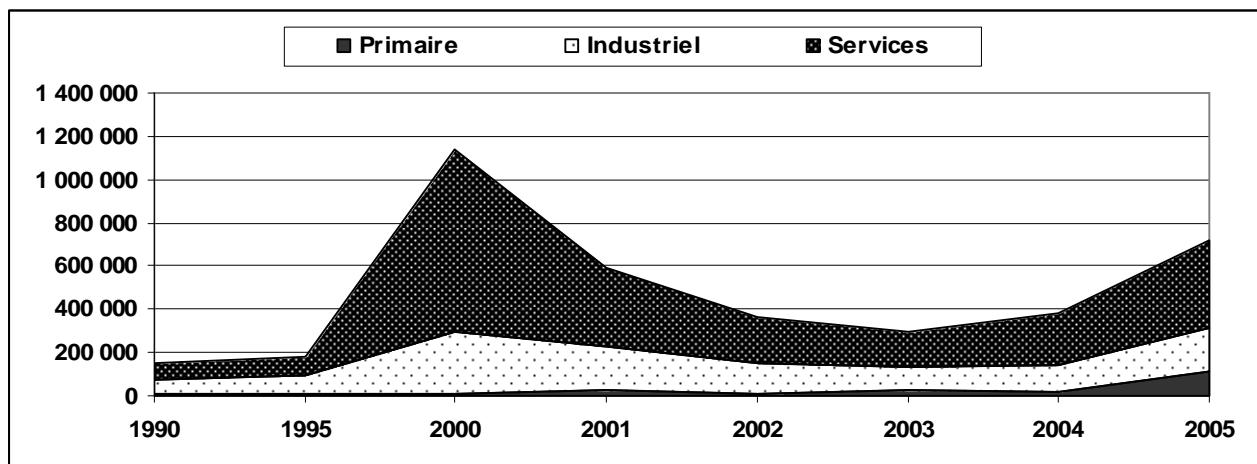
	Unité : millions de dollars							
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Primaire	5 170	8 499	9 815	28 280	12 751	28 324	19 414	115 420
Industriel	75 495	84 462	291 654	197 174	137 414	106 705	120 747	203 730
Services	69 911	93 632	842 342	368 506	219 623	161 959	240 437	397 152

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006 (annexe)

Dans le secteur de service les IDE s'orientent vers les activités intensives en capital et en main d'oeuvre, tandis que dans le secteur industriel, l'IDE est de plus en plus orienté dans les branches intensives en technologie.

Figure 5: Fusions acquisitions par secteur d'activité

Unité : millions de dollars



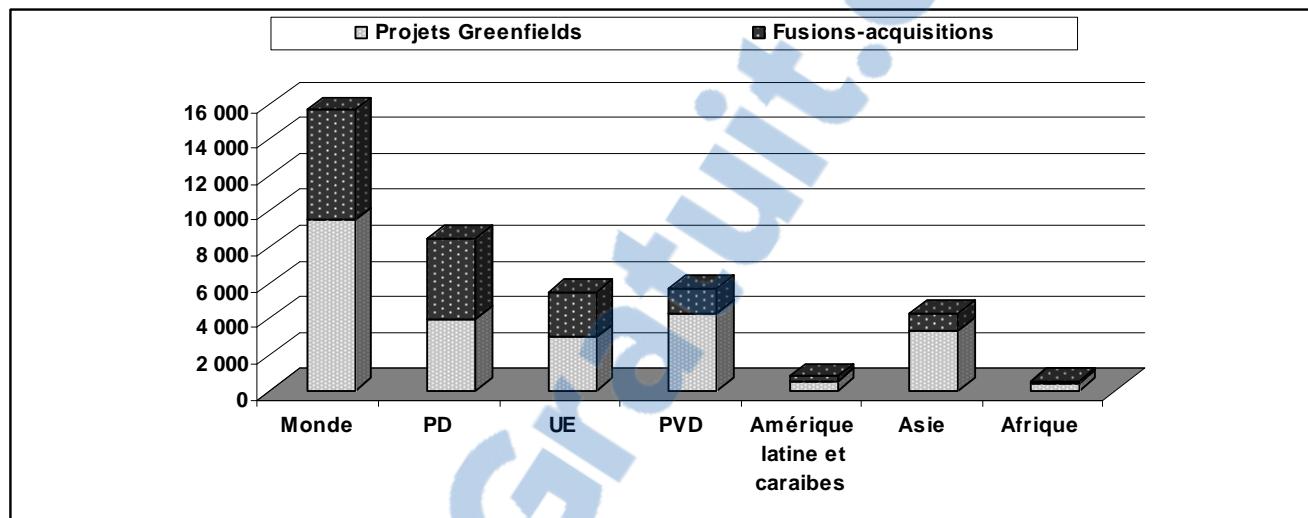
Graphique réalisé par nos soins à partir de : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006.

Après plusieurs années de dominations des opérations de fusion-acquisition. Aujourd'hui la grande partie des IDE dans le monde se fait sous forme d'investissements

⁷⁸ CNUCED, in www.cnuced.org

greendield. Selon les régions, les pays en développement détiennent la grande part d'IDE sous forme de nouvelle implantation et par contre dans les pays développés le mode dominant est les opérations de fusion-acquisition.

Figure 6: Forme d'IDE par région en nombre de projets en 2005



Graphique réalisée par nos même à partir de : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006 (annexes)

4.2. Performance et Potentiel d'attraction par pays

La classification des économies à base de leur performance à l'accueil d'investissement direct étranger 'Inward FDI Performance Index' et indice de potentiel 'Inward FDI Potentiel Index' établir chaque année par la CNUCED sur un liste de 141 pays⁷⁹.

⁷⁹ **Indice de performance** d'un pays est le ratio de la part du pays dans les flux mondiaux d'IDE sur sa part dans le PIB mondial. Une valeur supérieure à un signifie que le pays que le pays reçoit des flux au-dessus de son potentiel et une valeur inférieure à un est synonyme, pour le pays, d'une faible attractivité. Une valeur égale à un, signifie que le pays reçoit une part d'IDE équi-proportionnelle au potentiel de son économie. Une valeur négative signifie que l'investisseur a procédé à un désinvestissement, et par conséquent, a opéré un flux d'investissements dans le sens inverse que celui du flux initial.

L'indice du potentiel est la moyenne (sur trois ans et entre eux) des valeurs (normées entre 0 et 1) des 12 facteurs jugés déterminants des IDE à savoir : (1)PIB par habitant, (2)taux de croissance des 10 dernières années, (3)part des exportations dans le PIB,(4) nombre de lignes téléphoniques et des téléphones mobiles pour 1000 habitants, (5)utilisation de l'énergie commerciales par habitant, (6)part de la dépense R&D dans le PIB, (7)part des étudiants de l'enseignement supérieur dans la population, (8)indicateur du risque-pays, (9)part mondiale des importations des pièces détachés et composants dans le secteur automobile, (10)part mondiale des flux d'IDE reçue, (11)part mondiale des exportations des services, (12)part mondiale des exportations des ressources naturelles.

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

Selon cet indice Azerbaïdjan, Brunei Darussalam, Hong Kong, Estonie et Singapour sont les pays privilégiés par les investisseurs internationaux. En effet, ces pays reçoivent plus que leur potentiel. Tandis que, d'autres pays tels que, les Etats-Unis (120 positions), France (80), Japon (131 positions) Egypte reçoivent des flux d'IDE importants mais très faible comparativement à la taille de leurs économies (Cf. tableau 17).

Tableau 16: Les premières pays selon l'indice de performance et de potentiel

Inward FDI Performance Index 2003-2005			Inward FDI Potentiel Index 2002-2004		
Rang	Pays	Score	Rang	Pays	Score (0-1)
1	Azerbaïdjan	17.687	1	Etats-Unis	0,637
2	Brunei Darussalam	13.664	2	Royaume-Uni	0.449
3	Hong Kong, Chine	9.724	3	Canada	0.446
4	Estonie	8.439	4	Luxembourg	0.443
5	Singapour	8.294	5	Singapour	0.439
6	Luxembourg	7.229	6	Norvège	0.436
7	Liban	7.045	7	Suède	0.432
8	Malte	6.664	8	Allemagne	0.421
9	Bulgarie	6.351	9	Irlande	0.414
10	Kongo	5.859	10	Qatar	0.408
11	Belgique	5.596	11	Nouvelle Zélande	0.407
12	Mongolie	5.442	12	Islande	0.403
13	Irlande	4.972	13	Finlande	0.401
14	Georgie	4.829	14	Belgique	0.400
15	Emirats Arabes Unis	4.797	15	Hong Kong, Chine	0.398
16	Soudan	4.636	16	France	0.390
17	République Congo démocratique	4.581	17	Koré	0.382
18	Angola	4.548	18	Australie	0.376
19	Jordanie	4.524	19	Taiwan	0.374
20	Trinidad et Tobago	4.471	20	Suisse	0.371

Source : CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde 2006

Notes : Les pays sont séries dans un ordre de performance et de potentiel descendant
141 économies

Les Etats-Unis malgré le volume d'IDE qu'il reçoit ne figure pas sur la liste des pays performants. Son indice est faible puisque par rapport à la taille de son économie, leur part d'IDE est maigre est de l'ordre de 0.45. Par contre selon l'indice de potentiel d'attraction des IDE, les Etats-unis demeurent le premier pays sur toute la période 2003-2005(Cf. tableau 17).

Tableau 17: Classement de certaines économies selon 'Inward FDI Performance'2003-2005

Pays développés			Pays en développement		
Rang	Economies	Score	Rang	Economies	Score
49	Royaume-Uni	2.253	55	Chine	2.048
76	Espagne	1.404	62	Malaisie	1.824
80	France	1.343	63	Israël	1.812
107	Italie	0.629	66	Egypte	1.750
120	Etats-Unis	0.454	75	Mexique	1.419
123	Allemagne	0.344	82	Brésil	1.331
131	Japon	0.073	83	Argentine	1.324
140	Danemark	-0.230	103	Afrique du sud	0.744
			119	Inde	0.472
			141	Suriname	-1.211

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006.

II- REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES FLUX D'IDE

Les IDE sont répartis d'une manière inégale entre les différentes régions du Monde. L'objectif de cette section est de montrer les régions les plus bénéficiaires des IDE dans le monde. L'élément le plus remarquable durant ces deux dernières décennies est certainement la part de plus en plus importante prise par les investissements internationaux à destination des pays en développement. Le mouvement d'IDE est accéléré notamment à partir de 1990, avec un niveau record en 2000 de 1 409,6 milliards de dollars.

Tableau 18: Répartition régionale des entrées d'IDE, 1994-2005

Unité : milliards de dollars
et %

Région/pays	1994-1999 (moyenne annuelle)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pays développés	373,9	1 133,7	599,3	441,2	358,5	396,1	542,3
Europe	220,4	721,6	393,1	314,2	274,1	217,7	433,6
Union européenne	210,3	691,1	382,0	307,1	253,7	213,7	421,9
Japon	3,4	8,3	6,2	9,2	6,3	7,8	2,8
Etats-Unis	124,9	314,0	159,5	74,5	53,1	122,4	99,4
Autres pays développés	25,1	89,7	40,4	43,4	25,0	48,3	6,5
Pays en développement	166,4	266,8	221,4	163,6	175,1	275,0	334,3
Afrique	8,4	9,6	19,9	13,0	18,5	17,2	30,7
Amérique latine et caraïbes	65,2	109,0	89,4	54,3	46,1	100,5	103,7
Asie - Océanie	92,9	148,3	112,2	96,2	110,5	157,3	200,0
Asie	92,4	148,0	112,0	96,1	110,1	156,6	199,6
Asie occidentale	3,1	3,5	7,2	6,0	12,3	18,6	34,5
Asie de l'Est	58,5	116,3	78,8	67,4	72,2	105,1	118,2
Chine	40,7	40,7	46,9	52,7	53,5	60,6	72,4
Asie du sud	3,4	4,7	6,4	7,0	5,7	7,3	9,8
Asie du sud -Est	27,4	23,5	19,6	15,8	19,9	25,7	37,1
Océanie	0,5	0,3	0,1	0,1	0,4	0,7	0,4
Europe du sud -Est et CEI	7,8	9,1	11,5	12,9	24,2	39,6	39,7
Europe du sud -Est	2,2	3,6	4,2	3,9	8,5	13,3	12,4
CEI	5,6	5,4	7,3	9,0	15,7	26,3	27,2
Monde	548,1	1 409,6	832,2	617,7	557,9	710,8	916,3
Part en % dans les flux mondiaux							
Pays développés	68,2	80,4	72,0	71,4	64,3	55,7	59,2
Pays en développement	30,4	18,9	26,6	26,5	31,4	38,7	36,5
Europe du sud - Est et CEI	1,4	0,6	1,4	2,1	4,3	5,6	4,3

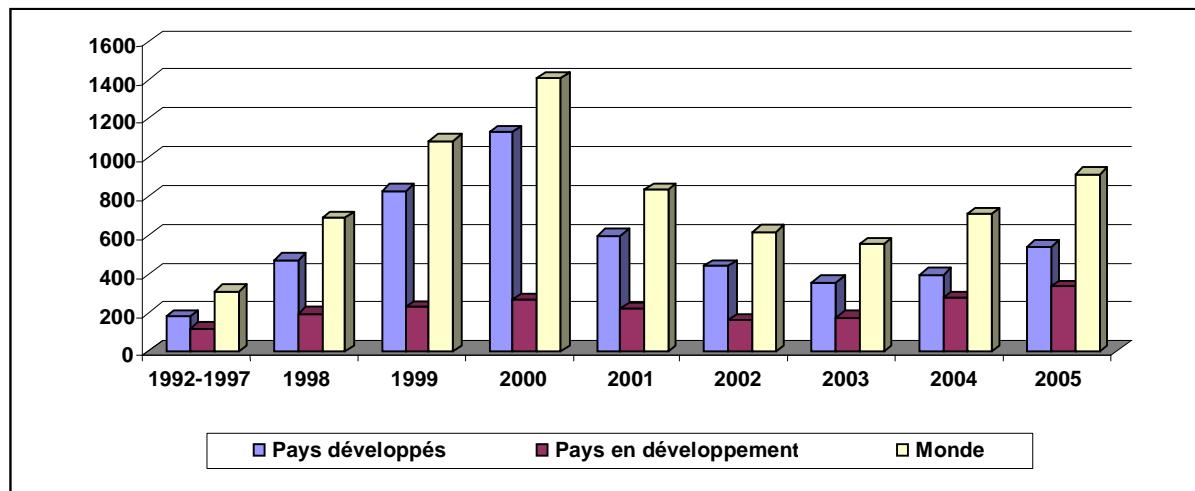
Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006, in www.cnuced.org/

Au niveau mondial, les entrées d'IDE en 2005 ont augmenté de 64,24% par rapport à 2003 passant de 557,9 milliards de dollars à 916,3 Milliards de dollars. Les pays développés sont les principaux investisseurs et les principaux provoyeurs de capitaux internationaux. Les entrées d'IDE vers ces pays se sont chiffrées à 542,3 Milliards de dollars en 2005, soit une hausse de 51,27% par rapport a l'année 2003 (358,5Milliards de dollars). (Cf. Tableau 18).

Dans les pays en développement, les entrées d'IDE ont atteint le niveau le plus élevé soit 334,3 milliards de dollars. Leur part dans les flux d'IDE a augmenté d'une manière considérable soit 90,92% entre 2003 et 2005 (Cf. tableau 18)

Figure 7: Répartition régionale des entrées d'IDE

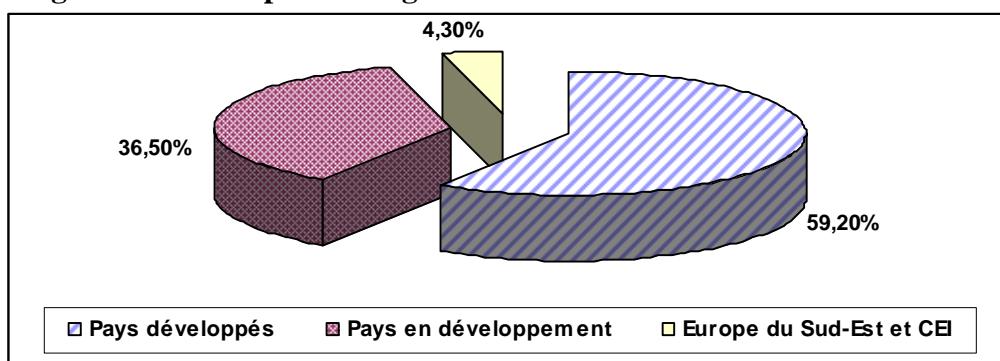
Unité : milliards de dollars



Graphique réalisé par nos soins à partir de : CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde (2000-2006).

Ainsi, en 2005, la répartition des flux d'IDE entrants fait apparaître, la prédominance des flux vers les pays développés avec une part de 59,2%, contre 36,5% pour les pays en développement, et 4,3% est la part des pays de l'Europe du Sud-est et CEI. (CF. Figure 8).

Figure 8: Part en pourcentage dans les entrées d'IDE en 2005



Graphique réalisé par nos soins à partir des données du tableau 18.

La répartition régionale des sorties d'IDE durant la période allant de 1994 à 2005 est inégale. La majorité des flux d'IDE sont d'origine des pays développés, par contre la part des pays en développement des sorties mondiales d'IDE demeure très modeste.

Tableau 19: Répartition régionale des sorties d'IDE, 1994-2005

Région/pays	1994-1999 (moyenne annuelle)	Unité : milliards de dollars					
		2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pays développés	486,6	1 097,5	684,8	485,1	514,8	686,3	646,2
Europe	326,5	871,4	474,0	281,7	317,0	368,0	618,8
Union européenne	304,2	813,1	435,4	265,8	286,1	334,9	554,8
Japon	22,8	31,6	38,3	32,3	28,8	31,0	45,8
Etats-Unis	114,3	142,6	124,9	134,9	129,4	222,4	-12,7
Autres pays développés	22,9	51,9	47,6	36,2	39,7	64,9	-5,7
Pays en développement	64,9	143,8	76,7	49,7	35,6	112,8	117,5
Afrique	2,5	1,5	-2,7	0,3	1,2	1,9	1,1
Amérique latine et caraïbes	18,9	60,0	32,2	14,7	15,4	27,5	32,8
Asie - Océanie	43,5	82,2	47,2	34,7	19,0	83,4	86,6
Asie	43,5	82,2	47,1	34,7	19,0	83,4	83,6
Asie occidentale	0,4	1,5	-1,2	0,9	-2,2	7,4	15,9
Asie de l'Est	32,3	72,0	26,1	27,6	14,4	59,2	54,2
Chine	2,2	0,9	6,9	2,5	-0,2	1,8	11,3
Asie du sud	0,1	0,5	1,4	1,7	1,4	2,1	1,5
Asie du sud -Est	10,7	8,2	20,8	4,6	5,4	14,7	12,0
Océanie	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Europe du sud -Est et CEI	1,6	3,2	2,7	4,7	10,7	14,0	15,1
Europe du sud -Est	0,1	-	0,1	0,6	0,2	0,2	0,5
CEI	1,5	3,2	2,5	4,1	10,6	13,8	14,6
Monde	553,1	1 244,5	764,2	539,5	561,1	813,1	778,7
Part en % dans les flux mondiaux							
Pays développés	88,0	88,2	89,6	89,9	91,7	84,4	83,0
Pays en développement	11,7	11,6	10,0	9,2	6,3	13,9	15,1
Europe du sud - Est et CEI	0,3	0,3	0,4	0,9	1,9	1,7	1,9

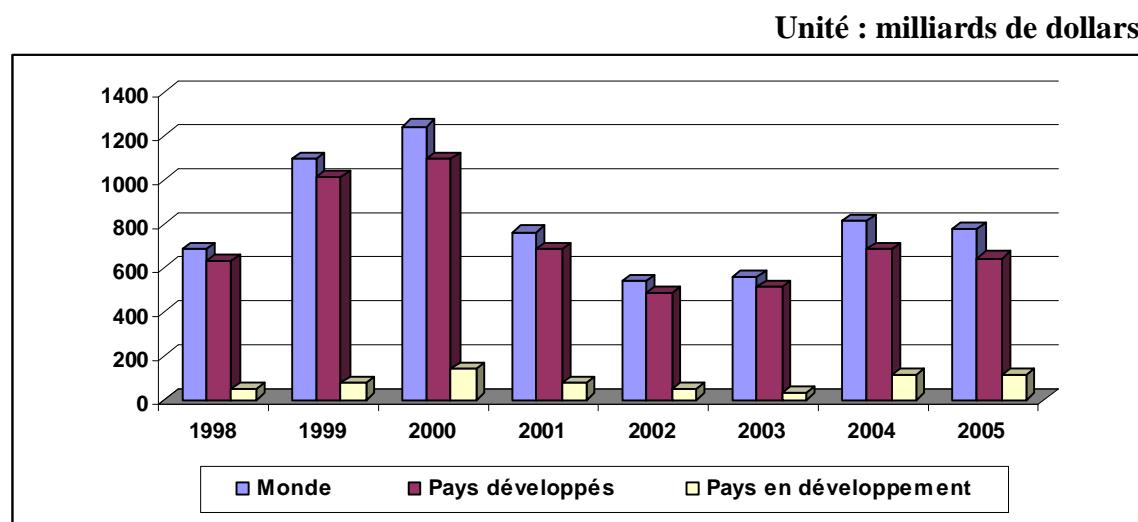
Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2006, in www.cnuced.org/

En 2000, les sorties d'IDE dans le pays développés représentaient 1 097,5 milliards de dollars, soit 88 % du total des flux mondiaux. En revanche, les sorties d'IDE dans les pays en développement était de 143,8 milliards, soit 11,7% des flux mondiaux.

Pour l'année 2005, nous observons une diminution relative des sorties d'IDE dans les pays développés avec 646,2 milliards de dollars et une légère augmentation de ces flux dans les pays en développement en enregistrant 117,5 milliards de dollars.

La grande partie des sorties d'IDE sont d'origine des pays développés avec une part de 83 % en 2005, contre 15,1% pour les pays en développement. Alors que la part des pays de l'Europe du Sud-est est CEI, est marginalisée et ne représente que 1,9% du total des IDE sortants en 2005.

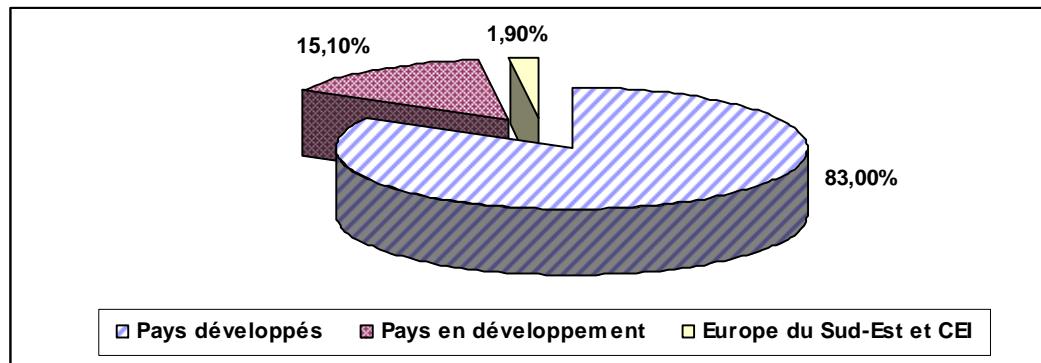
Figure 9: Répartition régionale des sorties d'IDE (1998-2005)



Graphique réalisé par nos soins à partir de : CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde (2000-2006)

Globalement une forte concentration des IDE dans les pays développés aussi bien en termes de flux entrants qu'en terme de stocks sortants. Quant à leur évolution d'une année à l'autre, on constate une légère régression des flux entrants dans les pays développés au profit des pays en développement.

Figure 10 : Part en pourcentage dans les sorties d'IDE en 2005.



Graphique réalisé par nos soins à partir des données du tableau 19.

CEI : Communauté des Etats Indépendants

1. Les IDE dans les pays développés

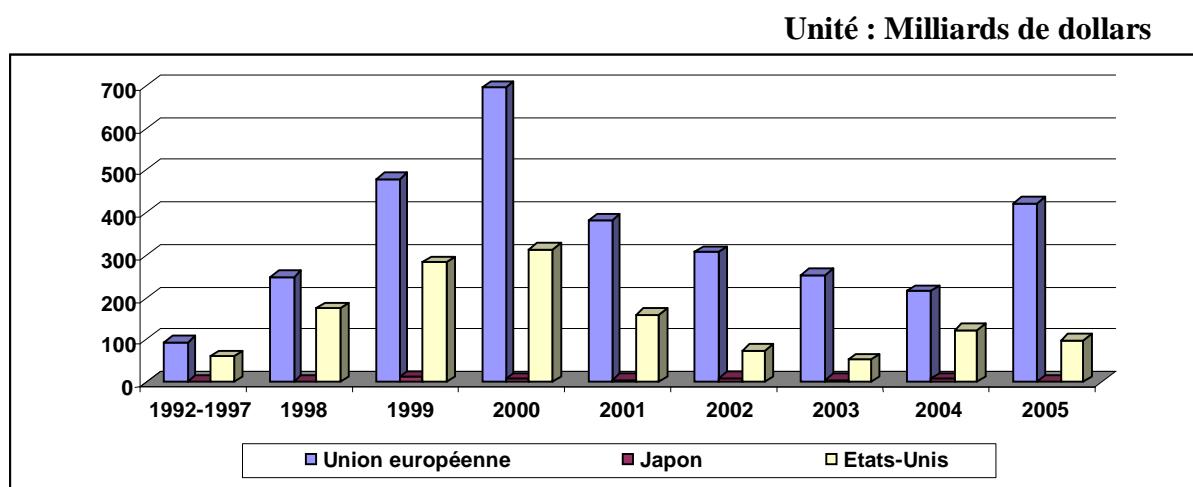
Les investissements directs étrangers sont l'aspect privilégié des mouvements internationaux de capitaux. Les pays développés utilisent les IDE comme une façon de mobiliser une main d'œuvre qualifiée, d'échapper aux barrières tarifaires et de s'implanter d'une manière durable sur le marché local du pays d'accueil⁸⁰.

L'Union Européenne est la région la plus ouverte au monde en matière d'investissement direct étranger. Elle a été la destination favorite avec des entrées qui se montent à 421,9 Milliards de dollars en 2005, soit près de la moitié du total mondial⁸¹.

En 2005, Les Etats-Unis sont le plus important pays d'accueil des investissements étrangers. Il est le deuxième destinataire des flux d'IDE, avec une part de 99,4 milliards de dollars en 2005, contre 122,4 milliards de dollars en 2004.

Par contre le Japon apparaît comme un pays fermé à l'investissement direct étranger. Les entrées d'IDE sont établies à 2,8 milliards en 2005, contre 7,8 milliards de dollars en 2004.

Figure 11 : Part de l'Union européenne, des USA et du Japon dans les flux entrants d'IDE



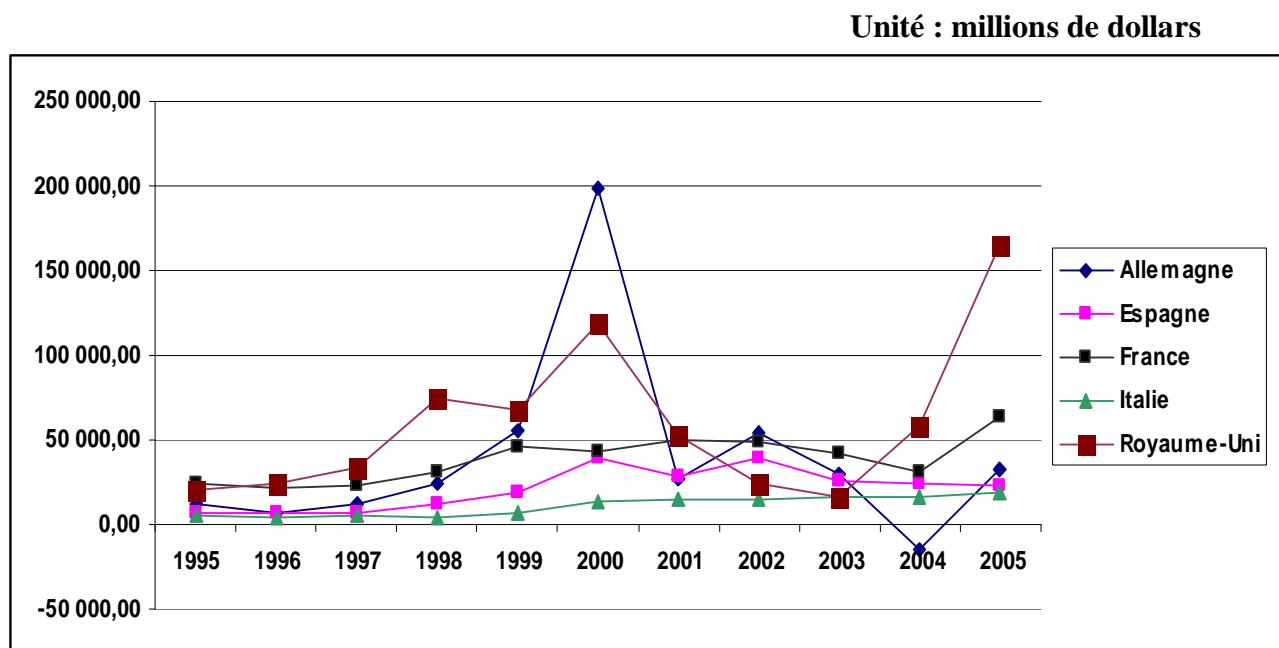
Graphique réalisé par nos soins à partir de : CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde (2000 à 2006), in www.cnuced.org

⁸⁰ El Moutaoukil A.: L'investissement direct étranger dans les Pays Sud et Est de la Méditerranée (PSEM) : moteur et vecteur d'intégration et du développement ?

⁸¹ OCDE:Tendances et évolution récente de l'investissement direct étranger, juin 2006, in www.ocde.org

En 2005, le Royaume-Uni se classe premier au rang mondial des bénéficiaires d'IDE. Il a vu les entrées d'IDE massivement augmenter pour atteindre un total de 165 milliards de dollars contre 108 milliards de dollars en 2004. Quant à la France, elle continue à attirer des flux massifs d'investissements directs qui ont plus que doublé entre 2004 et 2005 passant de 31 milliards de dollars à 64 milliards de dollars⁸². Les Etats-Unis sont la deuxième destination en 2005 avec un total de 124,9 milliards de dollars.

Figure 12: Entrées d'IDE dans certains pays européens



Graphique réalisé par nos soins à partir de : OCDE : tendance et évolution récente de l'investissement direct étranger, juin 2006, in www.ocde.org

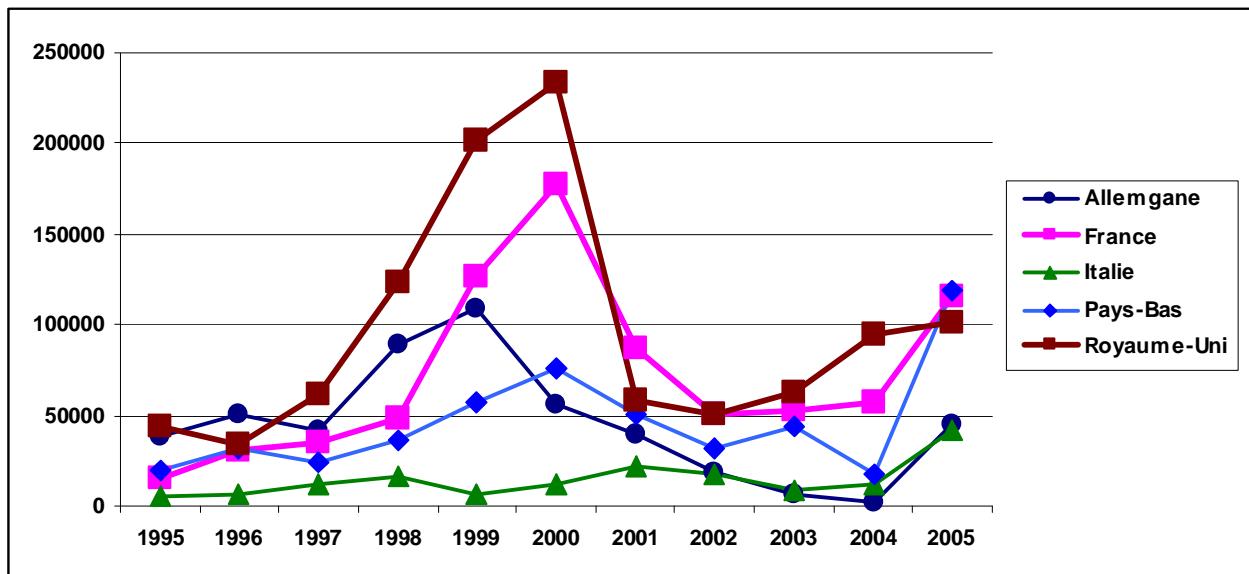
Pour ce qui est des sorties d'IDE, les Pays-Bas sont classer en 2005 en tête avec des sorties d'IDE de 119 milliard de dollars, devant la France et le Royaume-Uni. Cette augmentation des sorties d'IDE dans les Pays-Bas est essentiellement due à la restructuration d'entreprise qui s'est soldée par des flux d'investissements directs à l'étranger et des flux entrants d'investissements de portefeuille. Les sorties d'IDE au Royaume-Uni ont légèrement augmenté passant de 95 milliards de dollars en 2004 à 101 milliards de dollars en 2005⁸³.

⁸² OCDE:Tendances et évolution récente de l'investissement direct étranger, juin 2006, in www.ocde.org

⁸³ Idem.

Figure 13 : Sorties d'IDE dans certaines pays européen

Unité : millions de dollars



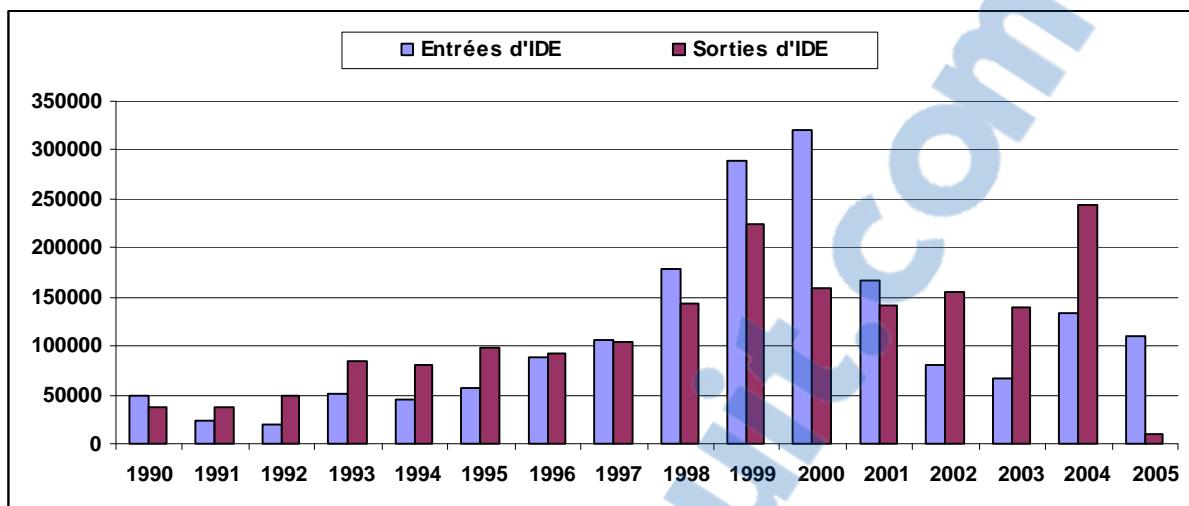
Graphique réalisé par nos soins à partir de : OCDE : tendance et évolution récente de l'investissement direct étranger, juin 2006, in www.oecd.org

L'attractivité des Etats-Unis pour les investisseurs internationaux peut s'expliquer par l'existence de plusieurs facteurs à savoir⁸⁴: la dynamique de l'économie, l'accès au plus vaste marché mondial, l'accès à la technologie américaine, le taux de rentabilité plus élevée, le contournement du protectionnisme américain.

Les IDE rentrant aux Etats-Unis proviennent pour la plupart des pays développés. L'Union européenne, le Canada et la zone Asie Pacifique essentiellement le Japon et l'Australie. En 2003, les flux d'investissements directs étrangers aux Etats-Unis ont chuté à 53,1 milliards de dollars, contre 314,0 milliards dollars en 2000.

⁸⁴ Zatla N.: L'investissement direct étranger dans la rive sud méditerranée: ses déterminants et ses effets sur la croissance, Thèse de doctorat d'Etat, Université d'Oran, 2004-2005.

Figure 14: Evolution des flux d'IDE aux Etats-Unis



Graphique réalisé par nos soins à partir de : OCDE, juin 2006, in www.ocde.org/

2. Les flux d'IDE vers les pays en développement

Pour les pays en développement, l'attraction des IDE peut constituer un moteur de la croissance économique et faciliter leur insertion dans l'économie mondiale. Pour cette raison, et pour la plupart des pays en développement ont appliqué des réformes économiques puis se sont engagés de manière indépendante dans un vaste processus de libéralisation unilatérale.

À travers les IDE, ces pays souhaitent bénéficier de sources de financement à long terme, diminuer le chômage par la création des postes d'emplois, améliorer leur balance commerciale et enfin de s'ouvrir aux marchés internationaux et au transfert de la technologie⁸⁵.

Le volume des IDE à destination des pays en développement s'est considérablement accru au cours des années 90. Plusieurs facteurs expliquent l'attractivité des pays en développement à savoir⁸⁶:

§ Certains pays sud-américains et l'ensemble de l'Asie du Sud et de l'Est connaissent une croissance forte et une progression rapide du revenu par

⁸⁵ Vergnaud E.: Investissement direct étranger : analyse des tendances récentes, décembre 2005.

Mainguy C.: L'impact des investissements directs sur les économies en développement, Revue Région et Développement n°20-2004.

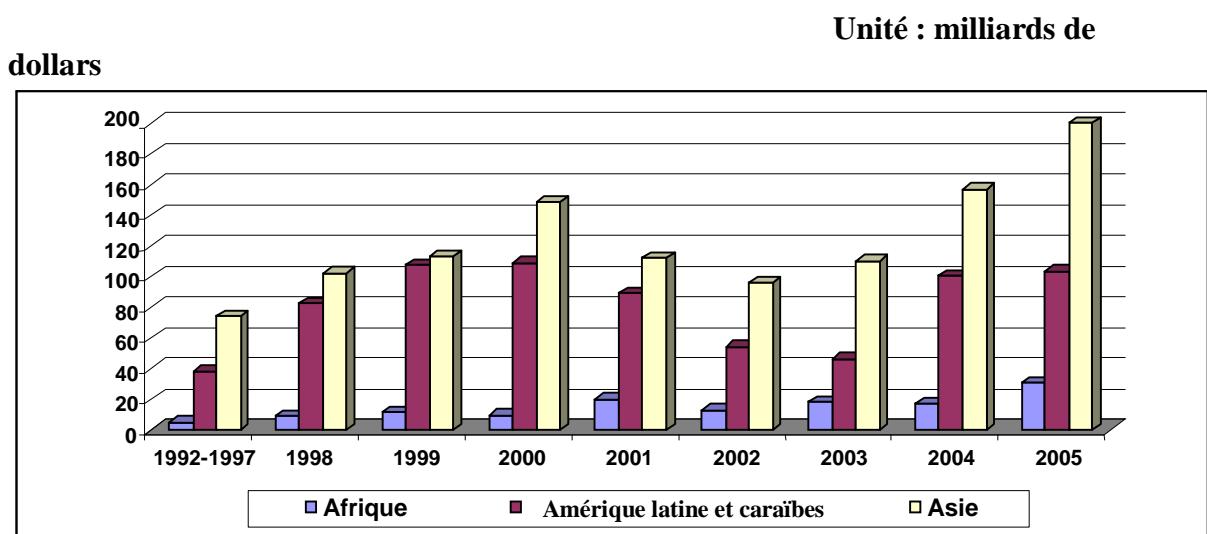
⁸⁶ Tersen D, Bricout J-L.: L'investissement international, Armand Colin/Masson, Paris, 1996, P. 51.

habitant. leurs besoins en termes d'infrastructures, de biens d'équipement et de consommation sont énormes, notamment en Asie ;

- § Plusieurs pays en développement se sont engagés dans la voie de la libéralisation économique en favorisant la croissance du secteur privé et en assouplissant la réglementation relative aux investissements;
- § Le lancement d'un programme ambitieux de privatisation notamment en Amérique latine, Europe de l'Est permet de créer ainsi des opportunités d'investissement pour les entreprises occidentales. En 1993, près de 10% des flux rentrant dans l'ensemble des pays en développement proviendrait ainsi de privatisation;
- § Enfin, certains pays en développement tirent profit du renforcement des schémas d'intégration économique régionale (ALENA, ASEAN, Mercosur...etc.) pour capter davantage d'investissement, particulièrement américains et japonais.

On constate que les parts des principales sous-régions des pays en développement ne connaissent pas la même dynamique du fait que la région de l'Asie reste toujours la zone préférée pour les investisseurs internationaux. Cette région a connu un afflux considérable en matière des IDE. La région d'Amérique latine et caraïbes a connu ces dernières années une tendance à la hausse, mais par contre l'Afrique est marginalisée par les investisseurs étrangers et leur part des flux mondiaux est très modeste (Cf. figure 15).

Figure 15: Part de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie dans les flux entrants d'IDE



Graphique réalisé par nos soins à partir de : CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde 2006.

2.1. Les pays d'Asie

L'attractivité de la région est due à l'existence de plusieurs facteurs notamment, la dynamique en matière de croissance, et une main d'oeuvre qualifiée et bon marché par rapport aux autres pays en développement. Durant ces dernières années, on remarque une certaine augmentation des investissements étrangers en provenance des pays de la région d'Asie, et cela peut se justifier par⁸⁷:

- § L'apparition de firmes disposant d'avantages spécifiques;
- § La disponibilité des moyens financiers (Taiwan est le deuxième pays au monde possédant des devises après le Japon);
- § La volonté de conquérir les marchés.

Depuis 1980, les pays d'Asie avaient bénéficié d'entrées massives de capitaux étrangers provenant notamment d'entreprises japonaises qui cherchaient les moyens de diminuer leurs charges dans une situation caractérisée par la hausse de yen et l'augmentation de la production des biens et services. L'année 1997 a été marquée par une chute brutale des flux à destination des pays de l'Asie⁸⁸.

Tableau 20: Répartition des IDE au sein de l'Asie

	1980	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
IDE entrant										
Chine	57	3 487	37 521	40 319	40 715	46 878	52 743	53 505	60 630	72 406
HongKong, Chine	710	3 275	6 213	24 578	61 924	23 777	9 682	13 624	34 032	35 897
Inde	79	237	2 151	2 168	2 319	3 403	3 449	4 585	5 474	6 598
Singapour	1 236	5 575	11 591	16 624	16 48	14 122	5 822	10 378	14 820	20 083
IDE Sortant										
Chine	..	830	2 000	1 774	916	6 885	2 518	-152	1 805	11 306
HongKong, Chine	82	2 448	25 000	19 369	59 352	11 345	17 463	5 462	45 716	32 500
Inde	4	6	119	80	509	1 397	1 107	1 325	2 024	1 364
Singapour	98	2 034	4 467	7 778	5 085	22 711	4 095	3 143	8 512	5 519

Source: - Manuel des statistiques de la CNUCED 2005, in www.cnuced.org (1980 à 2002).

- CNUCED: rapport sur l'investissement dans le monde 2006 (2003, 2004, 2005)

En 2005, la région d'Asie a atteint le niveau le plus élevé en terme de flux d'IDE, soit 200 milliards de dollars, contre 157,3 milliards de dollars en 2004⁸⁹. Les principaux pays

⁸⁷ El Moutaoukil A.: L'investissement direct étrangers dans les pays Sud Est de la Méditerranée (PSEM): moteur et vecteur d'intégration et du développement.

⁸⁸ Mainguy C.: L'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement, Revue Région et Développement n°20-2004, P. 68.

⁸⁹ CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2006, in www.cnuced.org

bénéficiaires des entrées d'IDE dans la région d'Asie sont essentiellement, la Chine, Hong Kong, Singapour, Inde.

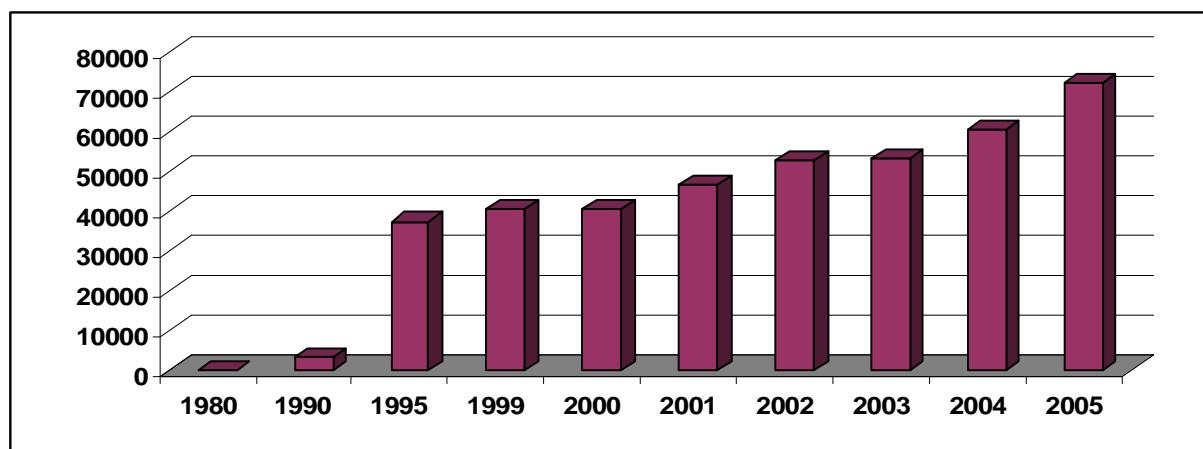
Les flux d'IDE vers l'Inde ne cessent d'augmenter depuis quelques années pour atteindre 6 598 millions de dollars en 2005. Cette augmentation est un signe positif des réformes économiques engagées par ce pays.

Afin d'attirer les investissements étrangers, le gouvernement chinois s'efforce depuis la fin des années soixante-dix d'améliorer l'environnement des investissements en accordant des avantages particulièrement fiscaux considérables. Cependant, durant les années quatre-vingt les IDE ont été fluctuants pour des raisons politiques et économiques intérieures.

Une tendance à la hausse des flux d'IDE vers la Chine est remarquée notamment à partir de la fin des années 90. En effet, la Chine demeure le pays le plus attractif dans cette région. L'attractivité de la Chine est due à l'existence d'une main d'œuvre bon marché, à la dimension de son marché et aussi à la nouvelle politique économique lancée par le gouvernement à partir de la fin des années 70⁹⁰.

Figure 16: Evolution des IDE en Chine

Unité : millions de dollars



Graphique réalisé par nos soins à partir de : Manuel des statistiques de la CNUCED 2005

⁹⁰ El Moutaoukil A.: L'investissement direct étranger dans les Pays Sud de la Méditerranée (PESM) : moteur et vecteur d'intégration et du développement.

Selon l'indice de performance d'attraction des IDE calculé pour 141 pays sur la période 2003-2005, montre que les pays du Sud Est asiatique sont les plus performants au monde et les plus réguliers en termes d'accueil des investissements étrangers. Hong Kong est parmi les dix premières pays au monde, occupe la troisième place, avec un indice 9.727. Singapour malgré que, est un petit pays reçoit des parts importantes, ce qui lui a valu la cinquième place, avec une valeur de 8.294. On remarque la baisse de la part de certain pays comme la Malaisie qui est passé de la 44^{ème} place entre 1998-2002 à 62^{ème} place avec un score de 1.88. La baisse de la part de certain pays asiatique est due à la crise qui a secoué la région.

La chine demeure un pays moyen en termes l'amélioration d'attraction d'IDE, occupe la 55^{ème} place. Toutefois, la chine n'est pas certainement un pays qui reçoit des grandes parts d'IDE relativement à la taille de son économie.

Parmi les pays en développement et en transition⁹¹, Hong Kong et la chine sont classés les premiers en terme de stocks d'IDE en 2005 avec un montant de 470 milliards de dollars, suivis des pays d'îles vierges britanniques avec 123 milliards de dollars et de la fédération de Russie avec 120 milliards de dollars de stocks. Par contre l'Indonésie ne détient que 14 milliards de dollars de stocks d'IDE en 2005 (Cf. Tableau 21).

Tableau 21: Liste des 15 principaux pays en développement et en transition en terme de stocks extérieur d'IDE, 2005

		Unité : milliards de dollars
Rang	Pays	2005
1	Hong Kong, Chine	470
2	îles vierges britanniques	123
3	Fédération de Russie	120
4	Singapour	111
5	Province chinoise de Taiwan	97
6	Brésil	72
7	Chine	46
8	Malaisie	44
9	Afrique du sud	39
10	Corée (république de)	36
11	Iles Caïmanes	34
12	Mexique	28
13	Argentine	23
14	Chili	21
15	Indonésie	14
Total		1 400

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 2006, in www.cnuced.org

⁹¹ Sont qualifiés de "Pays en transition", tous les pays d'Europe du Sud-Est et les pays de la Communauté des Etats indépendants.

2.2. Les pays d'Amérique latine et les caraïbes

Suite à la crise financière qui a touché les pays d'Asie, la région de l'Amérique latine et des caraïbes a connu une évolution importante en matière d'accueil des IDE. En effet, pour ces pays les IDE ont été multipliés par plus de 2 passant de 46,1 milliards de dollars en 2003 à 103,7 milliards de dollars en 2005⁹².

En 2003, les IDE à destination de l'Amérique latine et de la Caraïbes ont reculé pour la quatrième année consécutive. Toutefois, les différences d'un pays à l'autre sont importantes. Ainsi par exemple, le recul a débuté en 2000 en Argentine et au Chili, en 2001 au Brésil, en 2002 au Mexique, en Equateur et en Colombie, et en 2003 au Pérou. Certains pays ont même vu les entrées d'IDE augmenter en 2003. C'est le cas en particulier du Venezuela⁹³. (Tableau 22).

Le Brésil et le Mexique n'ont cessé d'être les deux principales destinations des IDE dans cette zone. Un des facteurs explicatifs de cette expansion des IDE vers le Brésil est le programme de privatisation qui s'est traduit par des gains de productivité et une internationalisation croissante des différents secteurs de l'économie brésilienne. Le Mexique, quant à lui, bénéficie des facilités de circulation de capitaux qu'offre l'Accord de libre échange nord-américain qui intègre le Canada, le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique. En effet, cet accord consiste en la quasi-suppression des droits de douanes et en la diminution des obstacles non tarifaires pour la majeure partie des biens et services échangés depuis 1994 de plus bien avant cette date, des exonérations tarifaires.

L'année 2000 a été une année exceptionnelle pour le Mexique où il a atteint le montant record des flux d'IDE entrant, soit 16 781 millions de dollars. Cette augmentation s'explique par deux prises de contrôle majeur, celle de Seagram par Vivendi d'une part et celle de Newbridge par Alcatel d'autre part⁹⁴. En effet, en 2002 et 2003, les flux ont connu une baisse soit respectivement 15 129 millions de dollars et 14 194 millions. Cependant, dans une conjoncture économique peu favorable, en 2003, c'est malgré tout le Mexique qui a enregistré

⁹² CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde 2006, in www.cnuced.org

⁹³ Deblock C. : Les investissements dans le monde : la place des Amériques, observatoire des Amériques, n° 36, novembre 2004, P.10.

⁹⁴ Idem.

les plus fortes entrées d'IDE dans les Amériques, exception faite des Etats-Unis. L'année 2004 a été marquée par reprise sensible des flux d'IDE

L'IDE reste fortement orienté, au Mexique, vers le secteur manufacturier, particulièrement d'assemblage. Les Etats-Unis sont les premiers investisseurs étrangers au Mexique. En moyenne, 56% des entrées d'IDE sont venues des Etats-Unis entre 1990 et 1994, 61,6 % entre 1995 et 1999, et 64,1% entre 2000 et 2003⁹⁵.

Tableau 22: Répartition des IDE au sein de l'Amérique Latine

Unité: millions de dollars

	1980	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
IDE entrant										
Argentine	678	1 836	5 609	23 988	10 418	2 166	2 149	1 652	4 274	4 662
Brésil	1 910	989	4 405	28 578	32 779	22 457	16 590	10 144	18 146	15 066
Chili	287	661	2 956	8 761	4 860	4 200	2 550	4 307	7 173	6 667
Mexique	2 090	2 633	9 526	2 890	16 781	3 683	15 129	14 194	18 674	18 055
Venezuela	80	451	985	13 207	4 701	3 683	782	2 659	1 518	2 957
IDE sortant										
Argentine	-	35	1 497	1 730	901	161	627	774	442	1 157
Brésil	367	625	1 096	1 690	2 282	2 258	2 482	249	9 807	2 517
Chili	44	8	752	2 558	3 987	1 610	343	1 606	1 527	2 146
Mexique	3	223	263	1 475	984	4 401	930	1 253	4 432	6 171
Venezuela	12	375	91	872	521	204	1 026	1 318	-348	1 460

Source: Manuel statistique de la CNUCED 2005, in www.cnuced.org

CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde 2006 (2003, 2004, 2005)

Le classement selon l'indice de performance des entrées d'IDE. Le Mexique et le Brésil, pourtant ce sont les deux pays qui attirent le plus d'investissements, ils occupent respectivement la 75^{ème} et la 82^{ème} position. Le Chili est d'ailleurs, et de loin, le pays qui présente les meilleurs résultats sur le plan de la compétitivité, en occupant la 25^{ème} position avec une valeur de l'indice 3.745.

2.3. Les pays d'Afrique

Les pays d'Afrique semblent être marginalisés, leur part de flux d'IDE entrants reste faible, par rapport aux pays d'Asie et d'Amérique latine et des caraïbes. Les entrées d'IDE

⁹⁵ Deblock C. : Les investissements dans le monde : la place des Amériques, observatoire des Amériques, n° 36, novembre 2004.

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

ont connu une augmentation considérable, passant de 17,2 milliards dollars en 2004 au niveau record de 30,7 milliards de dollars en 2005. L'Afrique du Sud a été le principal destinataire du fait de l'acquisition d'ABSA (Afrique du Sud) par Barclays Bank du Royaume-Uni. L'Egypte s'est placée au deuxième rang devant le Nigeria.⁹⁶

Tableau 23: Répartition des IDE au sein de quelques pays Africains

Unité : millions de dollars

	1980	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
IDE entrant										
Afrique du Sud	-10	-78	1 241	1 502	888	6 789	757	734	799	6 379
Angola	37	-335	472	2 471	879	2 146	1 672	3 505	1 449	-24
Nigeria	-739	1 003	1 271	1 178	1 310	1 277	2 040	2 171	2 127	3 403
Tchad	0	9	33	27	115	460	924	713	478	705
IDE sortant										
Afrique du Sud	557	27	2 498	1 580	271	-3 180	-399	565	1 352	68
Angola	..	1	0	25	20	15	29	24	35	29
Nigeria	3	415	192	173	169	94	172	167	261	200
Tchad	0	0	-2	-2	0	0	0	0

Source: Tableau réalisé par nos soins à partir de: Manuel de statistiques de la CNUCED 2005, in www.cnuced.org

Les pays africains riches en matière de ressources naturelles (Afrique du sud, Angola, Nigeria, Tchad) sont les principaux destinataires des IDE pour les firmes multinationales. Ces flux d'IDE affectés à l'Afrique se sont dirigés essentiellement vers les ressources naturelles particulièrement le pétrole et les services tels que le secteur bancaire⁹⁷. Les prix élevés des produits de base et la forte demande de pétrole ont contribué à l'accroissement des activités de prospection dans certains pays africains tels que, la Guinée équatoriale, l'Egypte, l'Algérie, le Nigeria, la Mauritanie, le Soudan et Jamahiriya arabe libyenne⁹⁸. L'IDE total dans six pays producteurs de pétrole à savoir l'Algérie, l'Egypte, la Guinée équatoriale, le Nigeria, le Soudan et le Tchad a atteint 15 milliards de dollars soit environ 48% des entrées dans la région de l'Afrique⁹⁹.

⁹⁶ CNUCED: Rapport sur l'investissement dans le monde 2006, in www.cnuced.org

⁹⁷ Mainguy C.: L'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement, Revue Région et Développement n°20-2004.

⁹⁸ CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2006, P.13.

⁹⁹ Idem, P.14.

Selon une enquête menée par le groupe banque mondiale, les firmes interrogées déclarent vouloir accroître leurs investissements dans les pays émergents en croissance rapide, ainsi que une forte concentration sur les pays d'origine. Au niveau des pays développés, les Etats-Unis demeurent pour les prochaines années le plus attrayant pour les investisseurs étrangers. Tandis que pour les pays en développement, la Chine, le Brésil l'Afrique du Sud resteraient la destination privilégiée pour les firmes étrangères.

Tableau 24: Pays prioritaires d'investissement par régions

Pays développés		Asie en développement		Amérique latine		Europe centrale, ex-CEI		Afrique, Asie de l'ouest	
Pays	%	Pays	%	Pays	%	Pays	%	Pays	%
Etats-Unis	26	Chine	27	Brésil	31	Pologne	33	Afrique du sud	16
Allemagne	16	Indonésie	10	Mexique	20	Hongrie	20	Egypte	12
Royaume-Uni	12	Thaïlande	10	Argentine	15	Rép. Tchèque	18	Turquie	8
France	10	Malaisie	9	Chili	10	Russie	11	Maroc	8
Italie	6	Inde	9	Colombie	5	Roumanie	4	Nigeria	6
Japon	5	Corée	7	Pérou	4	Bolivie	4	Arabie saoudite	6
Espagne	5	Taiwan	7	Bolivie	3	Bulgarie	2	EAU	5
Benelux	3	Vietnam	5	Venezuela	3	Ukraine	7	Israël	2
Suède	3	Hong-Kong	4	Rép. Dom.	1	Autres		Angola	2
Canada	2	Philippines	4	Autres	7			Autres	35
Irlande	11	Singapour	4						
Autres		Autres							

Source : Hatem F.: Investissement international et politiques d'attractivité, Economica, Paris, 2004, P. 136.

3. Les investissements directs étrangers dans la région Méditerranéenne.

Les Pays Méditerranéens (PM)¹⁰⁰ sont dotés de facteurs attractifs pour les investisseurs internationaux tels que : la proximité géographique vis-à-vis des pays de l'Union européenne, le bon niveau de leurs infrastructures, une main d'œuvre disponible et à des coûts inférieurs à ceux de l'Union européenne¹⁰¹.

Les PM sont engagés dans le programme régional de coopération statistique Euro-méditerranéen financé dans le cadre de MEDA et dont Eurostat assure la supervision technique.

¹⁰⁰ Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Territoire palestiniens, Tunisie, Turquie.

¹⁰¹ Fiche de synthèse, « Les investissements directs étrangers (IDE) dans les pays méditerranéens: Etat des lieux et enjeux », Euromed, avril 2005.

Le partenariat euro-méditerranéen ou processus de Barcelone a été adopté fin 1995 et repose sur un ensemble d'accords commerciaux bilatéraux et sur l'objectif de développement de l'intégration régionale et d'une zone de libre échange entre les pays concernés à l'horizon 2010. La construction d'une zone de libre échange entre les 12 pays de la rive sud de la méditerranée, dits pays tiers méditerranéens, va ouvrir l'économie de ces dernières à la concurrence internationale.

Le programme MEDA¹⁰² constitue l'instrument essentiel du partenariat euro – méditerranéen. Il permet à l'union européenne d'apporter une aide financière et technique aux pays tiers méditerranéens. Ce programme soutient le passage économique des pays tiers méditerranéens. Il porte une aide au développement socio-économique durable, à travers notamment¹⁰³:

- L'appui aux petites et moyennes entreprises (PMI) et la création d'emplois,
- L'encouragement de l'investissement privé, de la coopération industrielle et des échanges commerciaux entre les différents partenaires.
- La mise à niveau des infrastructures économiques (transport, énergie, systèmes financiers et fiscaux...).
- L'amélioration des services sociaux (éducation, santé, habitat social, eau...).
- La promotion des échanges de jeunes et de la coopération culturelle.
- Le développement des ressources humaines (amélioration de la recherche scientifique et technologique).
- Renforcement de la démocratie, de droit de l'homme et de l'Etat de droit.
- La protection et l'amélioration de l'environnement.

3.1. Evolution des IDE dans les pays Méditerranéens

Les pays tiers de la méditerranée se caractérisent par un faible attrait pour l'investissement direct étranger et un retard de l'investissement interne. Cette situation a engendré un environnement économique jugé peu porteur par les investisseurs privés. Cependant, afin d'assainir un climat propice à l'investissement, les pays ont mis en œuvre un

¹⁰² A partir de 2004, Chypre et Malte en tant que nouveau membre de l'Union européenne ne participe plus au programme MEDA, mais ils bénéficient dorénavant de fons structurel également. Aussi, la Turquie ne participe plus au programme MEDA, elle bénéficie d'une ligne spécifique.

¹⁰³ Thierry Apoteker, Morgane Lohézic et Emilie Crozet : L'intégration économique régionale au Moyen-Orient: Conditions requises et possibilités future, Communication au Colloque international : Les nouvelles frontières de l'Union européenne, Marrakech, Maroc, 16-17 mars 2005.

programme de privatisation, avec plus au moins de réussite. Ces privatisations ont notamment attiré les investisseurs internationaux en Jordanie, Maroc et Tunisie et dans une moindre mesure en Egypte.

Les pays méditerranéens attirent peu d'IDE. en 1980, la région attirait grâce à l'Egypte plus de la moitié des IDE dirigé vers les pays en développement. Sa part était de 14% dans les années 80, mais elle s'est effondrée dans les années 90 suite à la dégradation de la situation d'ensemble des économies de la région. En 1995, les pays méditerranéens et les pays de l'Europe centrale avaient accumulé un stock d'IDE de 35 milliards de dollars. Mais cinq ans plus tard, les montants cumulés étaient respectivement de 80 et 120 milliards de dollars¹⁰⁴.

Tableau 25: Part des pays méditerranéennes des flux mondiaux d'IDE

Unité : millions de dollars et

en %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PM	11 039	11 136	12 881	6 147	14 706	13 420	31 773
PVD	232 507	253 179	217 845	155 528	175 138	275 032	334 285
Monde	1 092 052	1 396 539	825 925	716 128	557 869	710 755	916 271
PM en % des PVD	4,7%	4,4%	5,9%	3,9%	8,4%	4,9%	9,5
PM en % Monde	1,0%	0,8%	1,5%	0,8%	2,6%	1,9%	3,46%

Source: Ratios calculés et tableau réalisé par nos soins à partir de:

- Manuel des statistiques de la CNUCED 2005, in www.cnuced.org
- ANIMA : les investissements étrangers dans la région MEDA en 2006, in www.animaweb.com

Toutefois, le climat de l'investissement dans la région Méditerrané diffère d'un pays à l'autre par le fait que certains pays ont pu réaliser des progrès et des avances plus prononcés que d'autres. La Turquie, Israël et l'Egypte absorbent la majorité des flux d'IDE à destination des pays partenaires de la Méditerranée. Quant le Liban, la Syrie et la Jordanie, leurs parts sont très négligeables que ce soit en terme de flux ou en terme de stocks.

¹⁰⁴ Fiche de synthèse : Les investissements directs étrangers en Méditerranée, DREE, janvier 2002.

Tableau 26: Flux d'IDE vers les partenaires méditerranéennes PPM

Unité : millions de dollars

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Algérie	260	501	507	438	1 196	1 065	634	882	1 081	3 000
Chypre	491	264	685	804	652	297	891	1 079	1 166	n.a.
Egypte	887	1 065	2 919	1 235	510	647	237	2 157	5 376	5 300
Israël	1 628	1 760	2 889	4 392	3 044	1 648	3 745	1 619	5 587	13 200
Jordanie	361	310	158	787	100	56	436	651	1 532	1 500
Liban	150	200	250	298	249	257	2 860	1 899	2 573	1 000
Malte	81	267	822	652	314	-375	958	309	562	n.a.
Maroc	1 188	417	1 376	423	2 808	428	2 429	1 070	2 933	2 300
A.Palestine	149	58	19	76	51	41	n.a.	3	n.a.	n.a.
Syrie	80	82	263	270	205	225	180	275	500	2 000
Tunisie	365	668	368	779	486	821	584	639	782	1 500
Turquie	805	940	783	982	3 266	1 037	1 752	2 837	9 681	17 100
Total MEDA-12*	6 445	6 532	11 039	11 136	12 881	6 147	14 706	13 420	31 773	46 900
MEDA-10*	5 873	6 001	9 532	9 680	11 915	6 225	12 857	12 032	30 045	46 900
MEDA-9	4 245	4 241	6 643	5 288	8 871	4 577	9 112	10 413	24 458	33 700
<i>Sans Israël</i>										

Source : ANIMA : les investissements étrangers dans la région MEDA en 2006, in www.animaweb.com

Selon la CNUCED, on constate qu'en 2001 les flux d'IDE totaux en provenance de tous les pays du monde ont diminué dans tous les PPM à l'exception de la Turquie, du Maroc, d'Algérie et de la Jordanie. En 2002, les entrées mondiales d'IDE ont diminué de 21% en 2002 par rapport à 2001. Le Maroc, la Turquie et Israël sont parmi les 30 pays pour lesquels les entrées ont diminué le plus en 2002¹⁰⁵. Néanmoins, on constate une certaine reprise des flux d'IDE partir de 2004 presque pour tous les pays.

En 2005, la destination des IDE vers la région méditerranée, la Turquie vient en tête en terme de flux d'IDE, suivie de l'Egypte avec des projets importants dans l'énergie, le secteur bancaire, l'immobilier, puis Israël qui attire un nombre important des projets Technologiques.

L'augmentation significative de flux d'IDE à destination des pays méditerranéens peut être due à plusieurs facteurs à savoir¹⁰⁶:

§ Les efforts réels réalisés par la plupart des pays pour se réformer, adopter des lois et réglementations protégeant mieux les intérêts des entreprises. En effet,

* MEDA-12 : Ensembles de 12 pays partenaires de l'Union européenne : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, autorités palestinienne, Syrie, Tunisie, Turquie.

* MEDA-10 : les mêmes sans Malte et Chypre.

¹⁰⁵ CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2003.

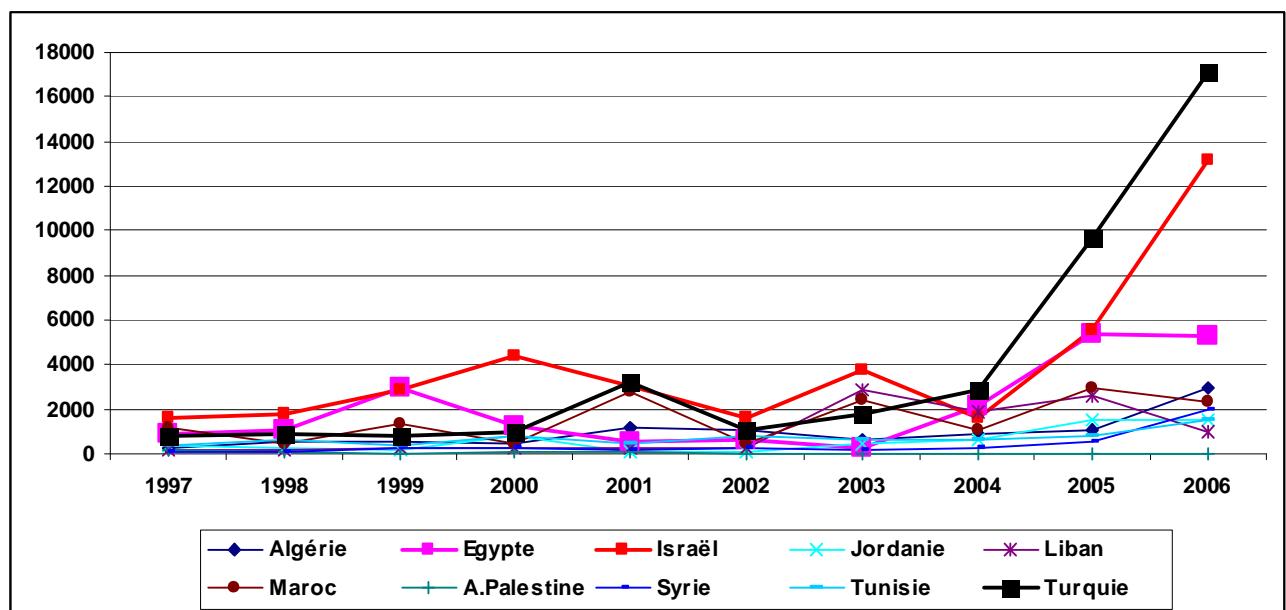
¹⁰⁶ ANIMA: Les investissements directs étrangers (IDE) dans la région de MEDA en 2006, février 2007, P.6, in www.animaweb.com.

beaucoup reste à faire, mais la réponse du marché montre que le signal a été entendu par les investisseurs ;

- § Une poussée conjoncturelle forte due à l'énergie, avec un triple effet : lancement de projets pétroliers et gaziers, existence de pétrodollars volontiers réinvestis sur les rives de la Méditerranée, vastes programmes d'équipement de type algérien, attirant investisseurs, capitaux et projets ;
- § L'établissement ou le rachat de réseaux bancaires ou d'assurance en particulier l'Egypte, Turquie, Syrie, Algérie et le lancement de plusieurs projets de privatisations;
- § Une forte accélération dans le domaine de l'immobilier, du BTP et du tourisme, en particulier par les investisseurs du Golfe.

Figure 17: Evolution des flux d'IDE vers les PTM

Unité : millions de dollars



Graphique réalisé par nos soins à partir du tableau 26.

La Turquie est l'une des plus dynamiques économies émergents du monde. Elle dispose des facteurs attractifs pour les investisseurs étrangers tels que : un marché de grand taille (72 millions d'habitants en 2006), situation géographique et un tissu agricole et touristique important. Elle s'est engagée dès 1963 avec un accord d'association avec l'Union européenne, entré en vigueur en 1995.

Le gouvernement avait lancé à partir de 1990, un programme de réforme visant à faire passer son économie d'une économie centralisée vers une économie de marché¹⁰⁷. En 2006, la Turquie a reçu 17100 millions de dollars d'IDE contre 9681 millions de dollars en 2005 ce qui lui vaut le premier pays destinataire parmi les pays méditerranéens.

Chypre, avec sa situation géographique, son économie ouverte, son adhésion à l'Union européenne, tous ces facteurs constituent des atouts importants attrayant pour les investisseurs étrangers.

Pour Malte plusieurs atouts ont contribué à son attractivité, à savoir, sa position géographique, la stabilité politique, un potentiel industriel et sa prochaine adhésion à l'Union européenne. Durant ces dernières années, les investissements directs étrangers ont contribué d'une manière importante à la modernisation de l'île.

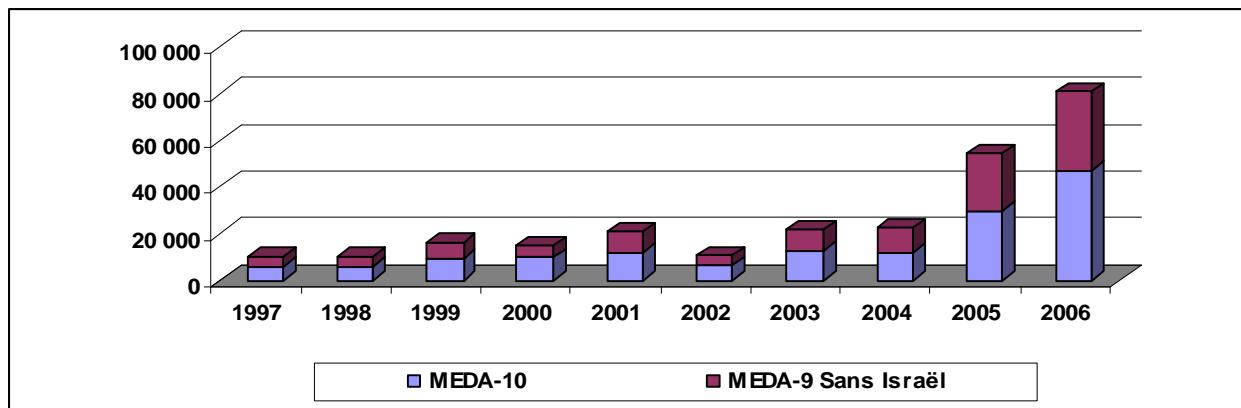
L'économie israélienne est une économie ouverte et diversifiée ce qui explique l'expansion des flux d'IDE durant ces dernières années. L'Israël est le premier destinataire des flux étrangers parmi les pays méditerranéens. En 2006, il connaît une forte augmentation qui atteindrait près de 13 200 millions de dollars contre 5 587 millions de dollars en 2005.

En dehors des pays de l'Union européenne et d'Israël, qui figurent parmi les pays attractifs de l'IDE, le reste des pays de la Méditerrané ne reçoit que des flux faibles. Les flux d'IDE se font au rythme des programmes de privatisation et des conjonctures de secteur de l'énergie. Les flux d'IDE ne contribuent que faiblement au financement de l'économie des pays de la région

¹⁰⁷ ANIMA, in www.animaweb.com

Figure 18: Flux des IDE vers les PPM et PPM sans Israël

Unité : millions de dollars



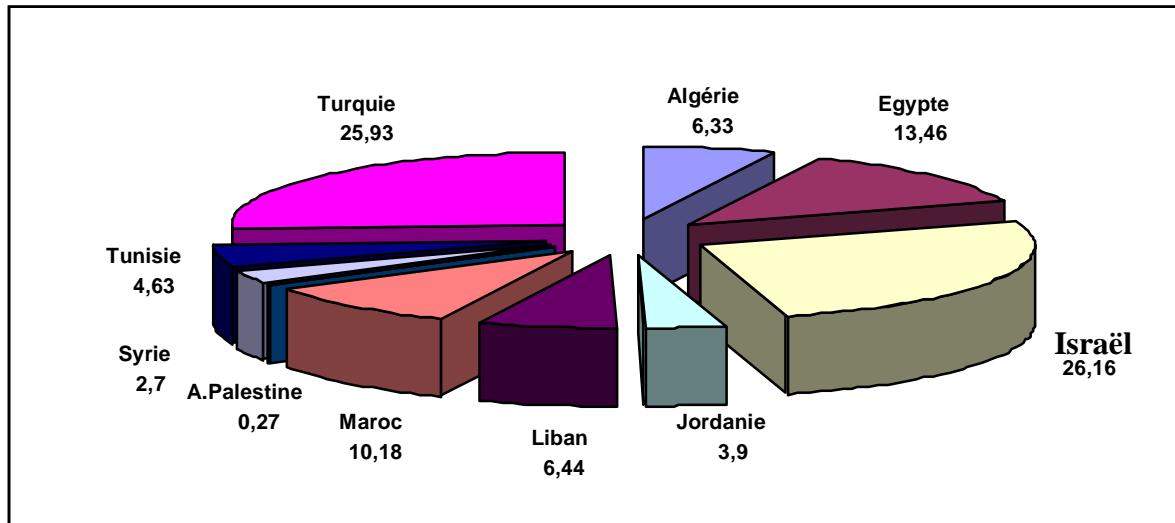
Graphique réalisé par nos soins à partir du tableau 26.

L’Egypte a entamé de différentes réformes tels que, la libéralisation, la privatisation, zone franche, réformes de marché des capitaux, parc technologique afin de mettre en place un climat favorable pour l’investissement privé national et étranger. Grâce ces réformes, l’Egypte affiche une tendance à la hausse des flux d’investissements. En 2006, ces flux ont atteint environ 5,3 milliards de dollars. Les principaux investisseurs étrangers sont notamment les pays du Golfe, les Etats-Unis et l’Union européenne.

Le Liban, la Syrie, la Jordanie et l’Autorité Palestinienne ne reçoivent qu’une faible part des flux d’IDE. En effet, la rigidité et l’instabilité politique dont disposent ces pays, découragent les investisseurs étrangers ce qui engendre la faiblesse des flux.

Sur l’ensemble de la période 1997-2006, l’Israël est le pays qui s’est révélé le plus attractif pour les investisseurs. La part de l’Israël dans le total des IDE entrant, entre 1997 et 2006, dans les pays méditerranée, est de 26,16 %, contre 25,93% pour la Turquie et 13,46% pour l’Egypte.

Figure19: Part des IDE entrants par PM, pour la période 1997-2006



Ratios calculés et graphique réalisé par nos soins à partir de : ANIMA, les investissements directs étrangers dans la région MEDA en 2006, mai 2007, in www.animaweb.com

Toutefois, les données prouvent que la Turquie et Israël ne sont considérés par les investisseurs internationaux comme des pays de la rive sud de la Méditerranée car ils n'en partagent pas les caractéristiques économiques et politiques qui se rapprochent d'avantage des pays de la rive nord¹⁰⁸.

La distribution par type de projet en 2006 est marquée par la part assez faible de projet de production (création, extension ou délocalisation d'activité) environ 39% en nombre de projets, mais seulement 31% en montant. Près de 19 % projets ont une dimension financière (prise de participation, privatisations), mais cela représente environ la moitié (48,6%) des montants investis, essentiellement dans les secteurs tels que : acquisitions de réseaux bancaires et licences de télécommunications. Le reste du portefeuille concerne les projets commerciaux (filiales, enseignes, franchise, bureaux de présentation, soit 21% des projets, mai un montant investi peu significatif). Les projets à dimension partenariale (joint-venture, accord de distribution), avec 13,3 % des projets et 7,3% des montants¹⁰⁹ (Cf. Tableau 27).

¹⁰⁸ Hirsch Y et Guigou E. : Doing business en Méditerranée, synthèse des différents rapports sur les investissements directs étrangers en Méditerranée, Mars 2005, P.5.

¹⁰⁹ ANIMA : Les investissements directs étrangers dans la région MEDA en 2006, mai 2007.

Tableau 27: Nature des projets en 2006

	Projets	%	Flux M d'Euro	%
Pré-projet	48	5,8	7 349	10,0
Création	255	30,9	19 687	26,8
Extension	59	7,1	2 990	4,1
Délocalisation	10	1,2	2	0,0
Prise de participation	125	15,1	28 301	38,5
Privatisation et concession	31	3,8	7 382	10,1
Filiiale, succursale	130	15,7	422	0,6
Enseigne, magasin, franchise	17	2,1	0	0,0
Bureau de représentation	26	3,1	0	0,0
Partenariat, joint-venture	110	13,3	5 377	7,3
Fourniture	15	1,8	1 934	2,6
Total	826	100,0	73 445	100,0
Dont IDE	720	87,2	64 162	87,4

Source : ANIMA : les investissements étrangers dans la régions MEDA en 2006, in www.animaweb.com

3.2. L'Union européenne : principal investisseur dans la région

Les pays méditerranéens n'offrent pas encore un environnement jugé porteur pour l'investissement privé national ou étranger. De point de vue de l'Union européenne, l'importance des PPM en tant que partenaires en matière d'IDE s'est rapidement accrue depuis 1998. Le taux de croissance moyen d'IDE s'est ainsi établi à 86% au cours de la période (1998-2002), contre 28% durant la période (1993-1997)¹¹⁰.

L'Union européenne est le premier investisseur dans l'espace méditerranéen. La part des investisseurs de l'Union européenne est supérieure à 70% au Liban, Maroc, en Tunisie et en Egypte. Les Etats-Unis occupent une position dominante en Algérie et en Israël. Les entreprises françaises investissent en priorité au Maghreb alors que les hollandaises ou les anglaises s'orientent plutôt vers le Machrek et les allemandes vers la Turquie.

L'Union européenne ne consacre pas plus de 0,5% des flux d'IDE qu'elle émet aux PPM. Paradoxalement, c'est durant cette dernière décennie, période de construction d'une

¹¹⁰ Economie et finance : Les IDE européens dans la région méditerranéenne en 2002, Eurostat, 2004.

zone de libre échange que l'Union européenne s'est désengagée relativement de la Méditerranée au profit de l'Amérique Latine et du MERCOSUR¹¹¹.

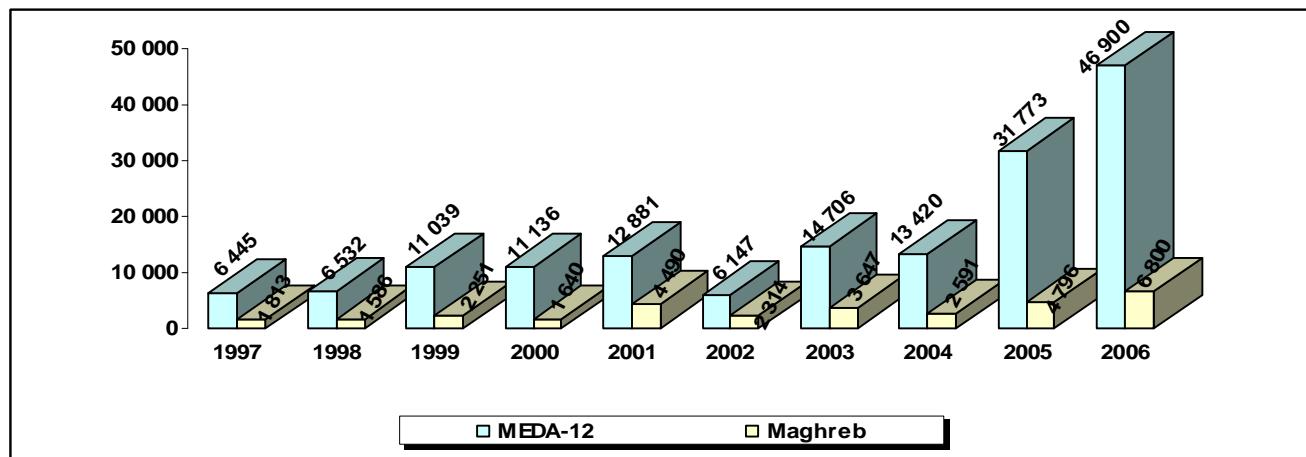
Les principaux secteurs sont : l'immobilier avec 119 projets et 16,8 milliards d'euros, les banques 108 projets et 15,3 milliards d'euros, les télécommunications 28 projets et logiciel avec 41 projets. Ainsi, la grande partie des flux à destination des pays méditerranéens est concentrée notamment dans les secteurs des services et de la finance (Cf. figure 21).

Les pays méditerranéens attirent peu d'IDE. Ce faible attrait de la région est dû à l'étroitesse des marchés nationaux, l'inexistence de regroupements régionaux, les risques politiques et économiques. L'incommodité du cadre juridique et réglementaire jugé peu fertile par les investisseurs internationaux, ainsi que la corruption et un certain manque de transparence¹¹².

3.3. Position des pays du Maghreb au sein des pays méditerranéens

Les pays du Maghreb, tout comme les autres pays de la Méditerrané, ont connu des difficultés durant les années 90. Ces difficultés ont engendré une détérioration de leur situation économique, une augmentation de la dette et par conséquence une perte de confiance des investisseurs étrangers vis-à-vis des ces pays.

Figure 20: La place du Maghreb dans l'espace méditerrané d'IDE

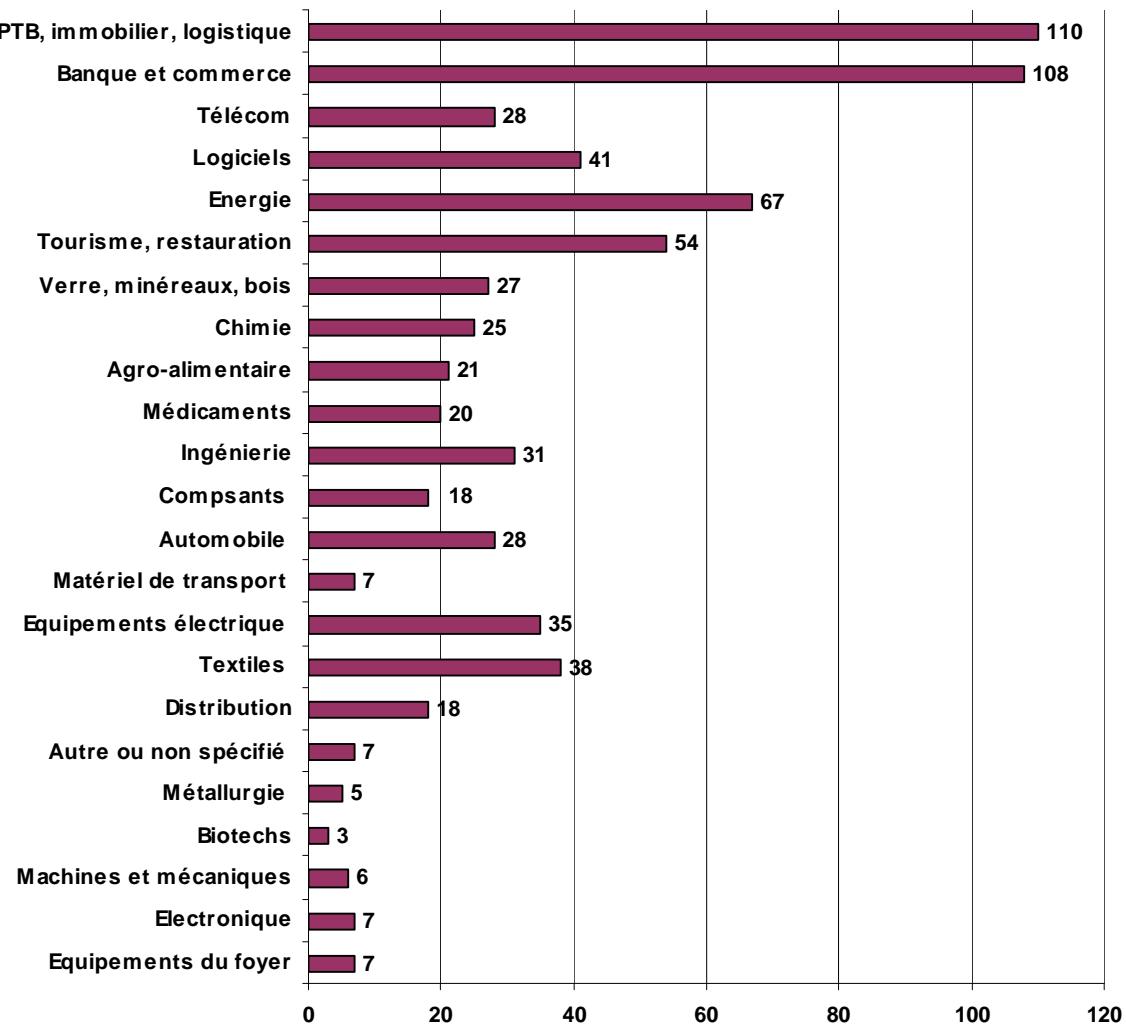


Graphique réalisé et ratios calculés par nos soins à partir du tableau 26.

Figure 21: Nombre des projets par secteur détectés vers MEDA en 2006

¹¹¹ Ben Abdallah Y. : L'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'union européenne, les cahiers du CREAD n° 75,2006.

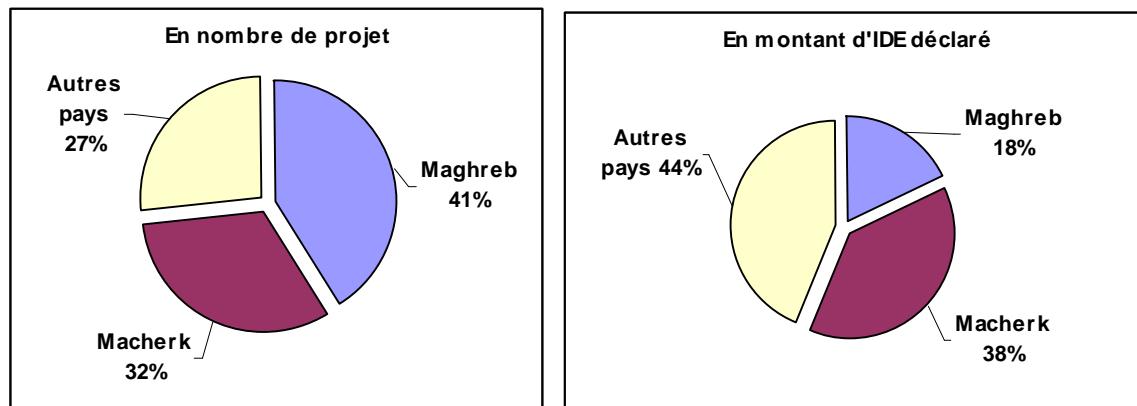
¹¹² IDE dans le monde, in <http://193.95.112.66/forum/docs/ide.pdf>



Graphique réalisé par nos soins à partir de : ANIMA : les investissements directs étrangers dans la région MEDA en 2006, in www.animaweb.org

Selon l'observatoire MIPO (Mediterranean Investment Project Observatory), développé par l'AFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux), environ 788 projets étaient recensés pour 2006. En termes de destination des investissements, la Maghreb reçoit le plus grand nombre de projet soit 41% et le Maroc reçoit 32%. Par contre en montant d'IDE, les autres pays de la région MEDA détient 44% contre 38% pour le Maroc et uniquement 18% pour le Maghreb (Cf. figure 22).

Figure 22: Sous-régions de destination des projets d'IDE en nombre et en montant (2006)



Source : ANIMA : Les investissements directs étrangers dans la régions MEDA en 2006, mai 2007, in www.animaweb.com

Conclusion

Grâce à la libéralisation des marchés et à l'ouverture des frontières, l'investissement étranger subit une forte croissance, marqué par l'augmentation des flux mondiaux de capitaux et l'accroissement de nombre des firmes multinationales opérant à l'échelle mondiale.

Les investissements directs étrangers restent concentrés dans les pays développés notamment en Europe, aux Etats-Unis, et au Japon. Autrement dit, les pays industrialisés sont en même temps pays d'origine et pays destinataires des IDE.

Cependant, à partir des années 90, les pays d'Asie et de l'Amérique Latine s'imposent et de plus en plus en tant que pays d'accueil et pays émetteurs des IDE. Par contre la part des pays africains du total des flux mondiaux demeure faible en comparant avec les autres pays en développement. La majorité des IDE à destination d'Afrique sont concentrés dans les matières premières.

Les pays partenaires de la Méditerranée demeurent une zone marginalisée en terme d'attractivité des investisseurs étrangers. L'instabilité économique et l'étroitesse des marchés nationaux justifient, entre autres, la faiblesse des flux d'IDE s'y dirigeant. En effet, la plupart des pays de la région n'arrivent pas à créer un climat attrayant pour les investisseurs.

En revanche, depuis la décennie 80, on observe une nouvelle orientation des flux d'IDE vers le secteur des services particulièrement les télécommunications. Ainsi, l'économie immatérielle est considérée dans les pays industriels comme un moteur très important et principal pour le développement et la croissance économique et attire ainsi de plus en plus les IDE.

CHPITRE 3 : CLIMAT DES AFFAIRES AU MAGHREB : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CADRE JURIDIQUE DES INVESTISSEMENTS

Les pays du Maghreb, comme les autres pays en développement, manifestent des besoins énormes en matière de capitaux nécessaires au financement des investissements. Néanmoins, avec la crise des années 80 et son impact négatif sur le processus d'accumulation, l'investissement direct étranger comme substitut non génératrice de la dette n'a cessé d'attirer l'attention des décideurs des pays du Maghreb. Ces derniers ont abandonné entièrement la thèse hostile à l'investissement international préconisé tout au long des années 70 et considéraient que les flux d'investissement sont en mesure de combler l'écart entre l'épargne et l'investissement, favoriser la création d'emploi, le transfert technologique et la formation du capital humain.

Dès le début des années 90, les pays du Maghreb ont entamé une série de réformes sous les auspices des organisations internationales, en l'occurrence le fonds monétaire international et la banque mondiale, visant à faire passer leurs économies d'une économie fortement protégée par un Etat principal investisseur à une économie ouverte à l'impulsion du secteur privé national et étranger comme principal moteur de croissance.

En effet, le climat d'investissement est essentiel pour promouvoir la croissance et faire reculer la pauvreté. Les gouvernements des pays du Maghreb sont conscients de l'importance de l'investissement privé et de l'intérêt qu'il offre à l'économie de leurs pays.

Dans ce chapitre, nous essayerons de présenter la situation économique des pays du Maghreb, de donner un aperçu sur le cadre juridique des investissements et de tenter d'analyser l'environnement du secteur privé en tant que catalyseur de la croissance et de développement.

I. SITUATION ECONOMIQUE D'ENSEMBLE DES ECONOMIES MAGHREBINES

La monté de la concurrence entre les pays pour l'attractivité des investissements étrangers fait que le choix du site d'implantation d'un projet obéit à des exigences plus fortes de la part des investisseurs internationaux. En effet, la taille et la dimension intérieure constituent des conditions de base de ce choix, mais il existe d'autres facteurs qui commandent la décision finale d'implantation. Il s'agit des facteurs fondamentaux macroéconomiques, de l'environnement des affaires, de la qualité de la main-d'œuvre, du degré d'intégration à l'économie mondiale, de l'efficacité du système financier, du niveau de développement des infrastructures et des télécommunications ainsi que de la stabilité sociale et politique¹¹³.

La situation économique des pays maghrébins s'est relativement stabilisée, mais elle ne permet pas une croissance suffisante et régulière pour résorber les problèmes de pauvreté et du chômage et une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Pour l'Algérie, la situation économique et financière a évolué au gré de la conjoncture pétrolière et pour les cas du Maroc et de la Tunisie, la situation est dépendante des exportations agricoles et du textile ainsi que la conjoncture touristique et les aléas climatiques¹¹⁴.

Pour mieux présenter la situation économique des pays du Maghreb, il est nécessaire de se référencer aux tendances passées et récentes de quelques éléments et facteurs constituant le cadre macroéconomique, notamment : évolution du PIB, l'inflation, la dette extérieure, taux de chômage, environnement bancaire et financier.

¹¹³ Hidane A., Bernoussi F. et Tourkmani M. : Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers, Ministère des Finances et de la Privatisation, document n° 82, novembre 2002

¹¹⁴ Les enjeux de l'intégration maghrébine, Ministère des Finances et de la Privatisation, document de travail n° 90, juillet 2003.

1. Le Cadre Macro-économique au Maghreb

La stabilité de la situation macro-économique est considérée comme la principale condition de transition vers l'économie de marché, une meilleure attractivité pour les investisseurs étrangers et pour une réussite de l'ouverture commerciale.

1.1. Evolution de la croissance économique

Le taux de croissance donne un aperçu sur la santé de l'économie, sur sa capacité à faire face aux dépenses internes (consommation, investissement) et externes (remboursement de la dette extérieure). Les réformes entreprises depuis la fin des années 80, dans le cadre du plan d'ajustement structurel ont débouché sur la restauration des équilibres macro-économiques et l'amélioration de la qualité de la croissance de ces pays. Au cours des années 90, le taux de croissance de l'économie des pays du Maghreb était fortement déstabilisé par les événements économiques et politiques vécus par ces pays, notamment par l'Algérie. En Algérie, ce n'est qu'à partir de 2000 qu'elle atteint les 2,4%, pour s'inscrire enfin dans une certaine stabilité autour de 4% (Cf. figure 23). La Tunisie et selon la stratégie suivie par le gouvernement a enregistré le taux le plus élevé en 2004 suite à la reprise de la stabilité économique à partir de la fin des années 90.

Pour le Maroc, la croissance a atteint en 2001 un taux appréciable de 6,3% contre 1% seulement en 2000, principalement en raison de l'exceptionnelle performance du secteur agricole ayant enregistré un taux global de croissance de 24,4%. La performance économique réalisée en 2001 a été consolidée en 2002. Ainsi, malgré des conditions climatiques pas très favorables, la croissance réelle en 2002 s'est établie à 3,2% en raison d'un taux plus faible de la croissance agricole (8% seulement)¹¹⁵.

Selon le rapport 2005 de la banque mondiale¹¹⁶, figure une étude de la croissance dans la région MENA¹¹⁷ depuis le début des années 1990 à 2005. La banque a effectué une comparaison de la croissance dans les 19 pays de la région MANA. L'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Iran, et les Emirats Arabes Unis à l'origine ont participé à 97% de la croissance

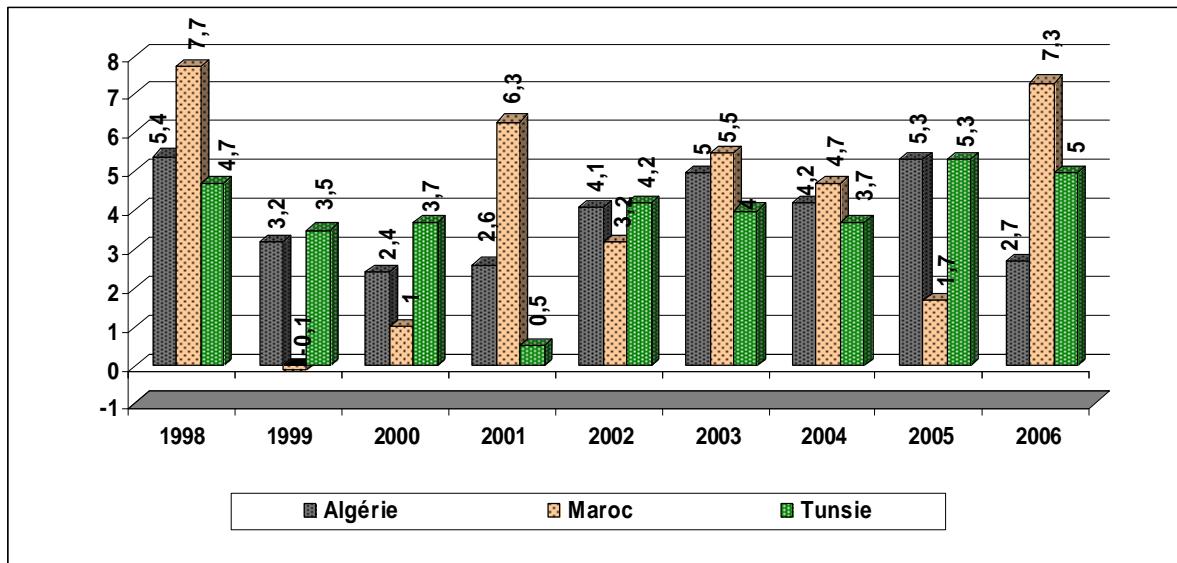
¹¹⁵ Nations Unies : rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord 2001-2002, mai 2003.

¹¹⁶ Banque mondiale : Développement récents et perspectives économiques dans la région MANA- Booms et gestion des recettes pétrolières, avril 2005, P. 1.

¹¹⁷ On entend par la région MENA, les pays suivantes : l'Algérie, l'Arabie Saoudite, Bahreïn, Gisjordanie et Gaza, Djibouti, l'Egypte, les Emirats Arabes Unis, l'Iran, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, l'Oman, le Qatar la Syrie, la Tunisie, et le Yémen.

économique de la région. En fait, dans plus de la moitié de ces pays, la croissance a fléchi par rapport aux années 90.

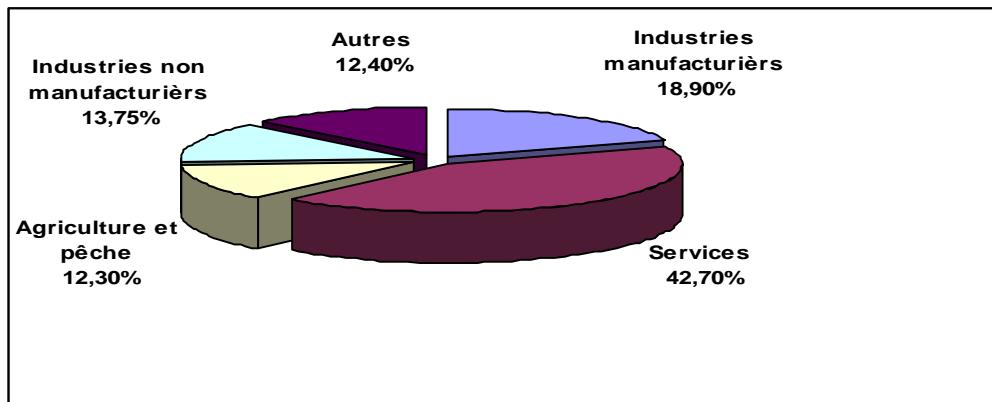
Figure 23: Croissance du PIB des pays du Maghreb (%)



Graphique réalisé par nos soins à partir de : Les conditions économiques et sociales en Afrique du nord en 2005, avril 2006, in <http://doc.abhatoo.net.ma/>

L'économie Tunisienne est très diversifiée, l'industrie manufacturière est la composante la plus dynamique du secteur productif. En 2006, sa part dans le PIB représente 18,90% contre 12,30% pour le secteur de l'agriculture et la pêche et 13,75% pour l'industrie non manufacturière. Quant au secteur des services, ce dernier constitue 42,70% du PIB du pays, dont 6,6% sont enregistrés par le secteur du tourisme¹¹⁸ (Cf. figure 24)

Figure 24: Structure du PIB en Tunisie en 2006 (en %).



Graphique réalisé par nos soins à partir des données de l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur, in www.investintunisia.com

¹¹⁸ Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur FIPA, in www.investintunisia.com

L'économie marocaine se caractérise par le poids important du secteur agricole. la population agricole repose sur un double système : d'une part, des exploitations traditionnelles spécialisées dans les productions vivrières (principalement le blé et l'orge) et d'autre part, de vastes plantations d'agrumes tournées vers l'exportation.

Le secteur de l'industrie manufacturière a connu un essor considérable suite aux efforts entrepris en matière de promotion de l'industrie, sa part dans le Produit Intérieur Brut est de 17,50% en 2004 (Cf. figure 25). L'agriculture reste toujours un secteur clé de l'économie marocaine, elle contribue à 16,80% du PIB en 2004 et emploie près de 45% de la population¹¹⁹.

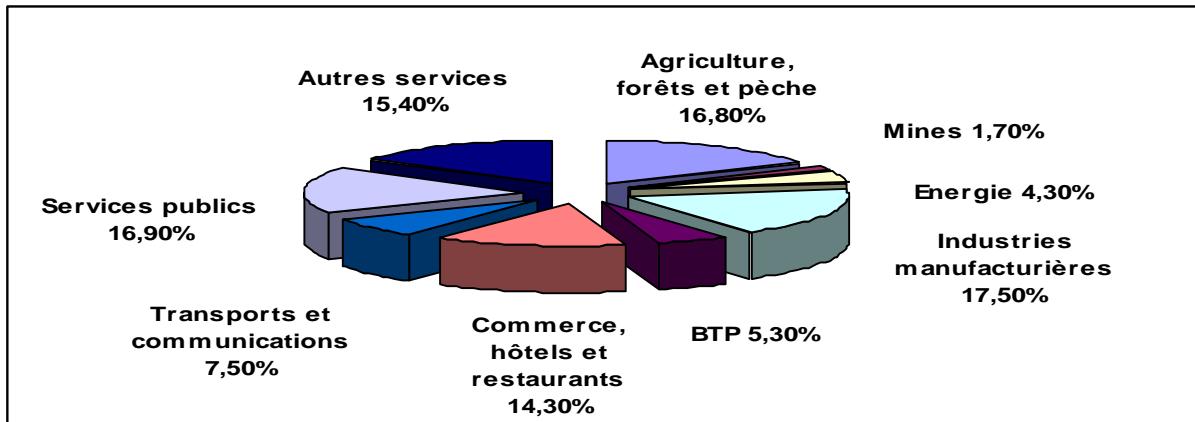
Le secteur du tourisme est la deuxième source de devise pour l'économie marocaine, le pays a adopté une stratégie de développement qui a pour objectif essentiel d'atteindre 10 millions de touristes d'ici 2010¹²⁰. En 2004, la contribution du secteur de transport et de communication au PIB est de 7,5%.

En revanche, l'économie algérienne n'est pas assez diversifiée. Elle est trop dépendante des cours du pétrole. En 2004, le secteur des hydrocarbures contribue à près de 30,70% dans le PIB, suivi de services avec 29,60%. En revanche, la part de l'agriculture demeure faible et participe à hauteur de 5,6% du PIB. La gestion critique de la structure de l'économie algérienne est la forte dépendance de la production des hydrocarbures. Une conjoncture internationale très bonne des prix du pétrole a permis depuis 2000 à l'Etat algérien de dégager de substantiels excédents monétaires et financiers. (Cf. figure 26).

¹¹⁹ Rapport Annuel de la BANK AL-MAGHRIB 2005, in www.bkam.ma

¹²⁰ Politiques pour les entreprises Méditerranéennes, cas : Maroc, in <http://unpan1.un.org>

Figure 25: Ventilation Sectorielle du PIB au Maroc en 2004 (en %)

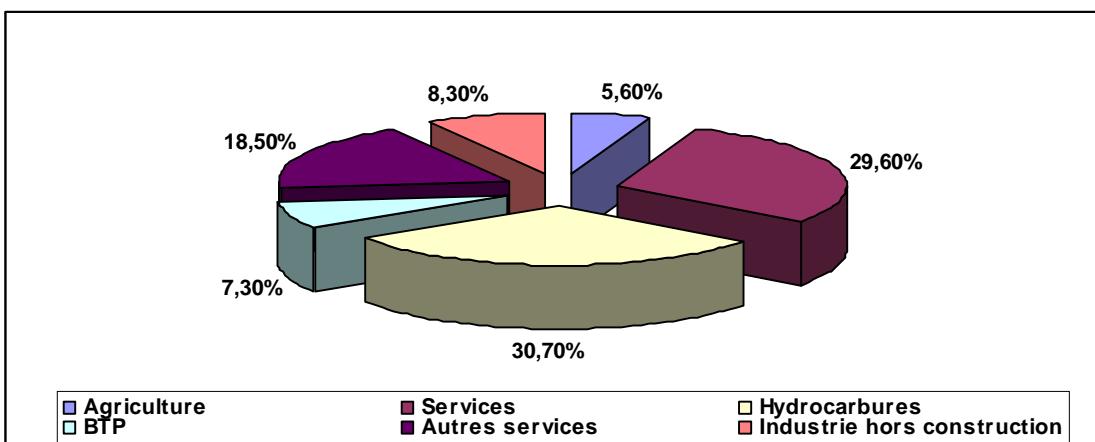


Source : CNUCED : Perspectives économiques en Afrique 2005-2006, in www.oecd.org

Cependant, cette dépendance vis-à-vis des hydrocarbures n'est pas uniquement un facteur de richesse, mais c'est aussi un facteur important de faiblesse, car elle expose l'Algérie aux fluctuations des prix sur le marché du pétrole. Afin de diversifier la structure de l'économie et de soutenir l'agriculture, un Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA) a été mis en place en 2000¹²¹.

La reprise de la croissance de l'économie des pays du Maghreb est très encourageante pour la relance des investissements, même si celle-ci reste boîteuse. Elle permettra l'amélioration des indicateurs macro-économiques et la réduction de la dette et par conséquent, plus de confiance vis-à-vis des investisseurs étrangers.

Figure 26: Structure du PIB en Algérie en 2004 (%)



Source : OCDE : Perspectives économiques en Afrique 2003/2004 et 2005/2006.

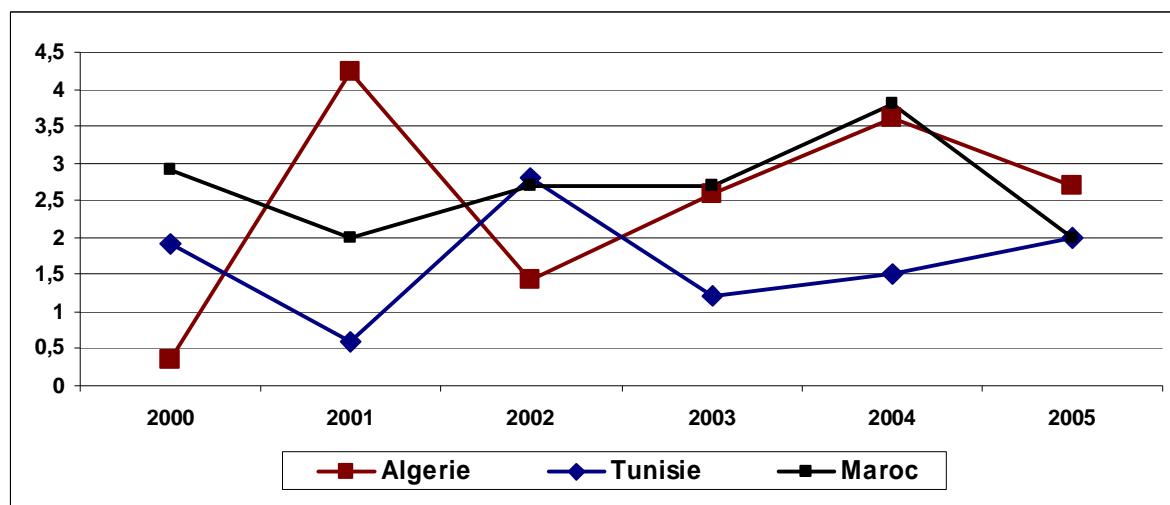
¹²¹ Politique pour les entreprises dans la région Méditerrané- Algérie, in <http://unpan1.un.org>

1.2. L'inflation

L'inflation constitue un obstacle majeur à l'investissement national et étranger. Elle perturbe l'allocation des ressources et aggrave la répartition des revenus. En effet, les pays du Maghreb sont conscients que la stabilité des prix est une pré-condition de la croissance économique et du progrès social.

Avec des politiques monétaires et budgétaires prudentes, le taux d'inflation est relativement maîtrisé dans la région du Maghreb. En Algérie, le taux d'inflation a fortement baissé en passant de 4,2% en 2001 à 1,4% en 2002 et 2,7% en 2005. En Tunisie, ce taux est de 2,1% en 2005 contre 2,9% en 2000. La stabilisation macroéconomique au Maroc a permis de ramener le taux d'inflation autour de 2% en 2000 alors qu'il dépassait les 10% durant les années 90. En 2001, le taux d'inflation au Maroc est uniquement de 0,6%. (Cf. figure 27).

Figure 27: Evolution de l'inflation au Maghreb (%)



Graphique réalisé par nos soins à partir des données de :

- Office National des Statistiques, in www.ons.dz
- Offices des Changes, in www.oc.org
- Institut National de la Statistique, Tunisie, in www.ins.nat.tn

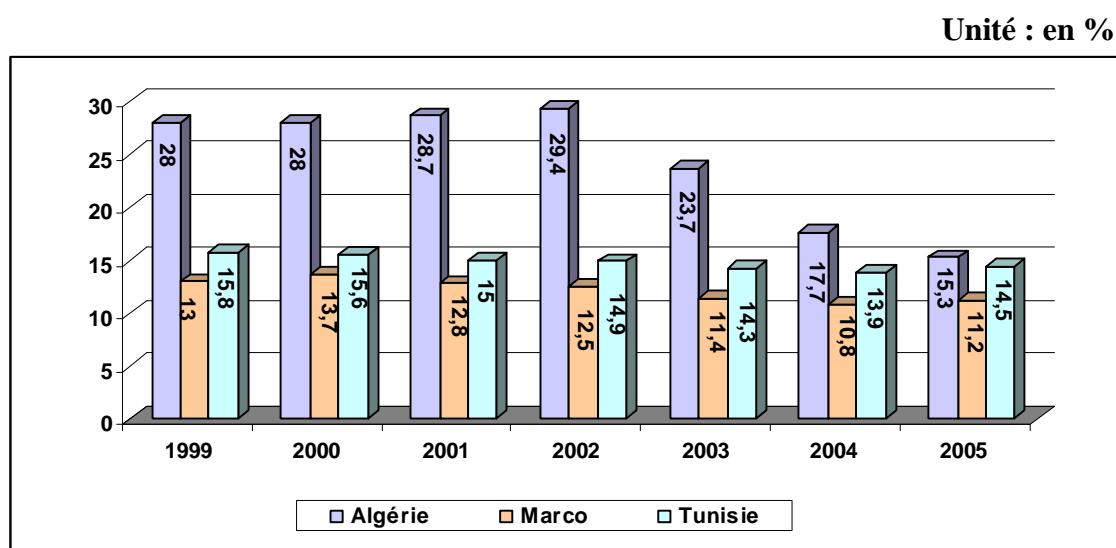
1.3. Le chômage dans la région du Maghreb

Le chômage est l'un des problèmes auxquels est soumise la région du Maghreb. Malgré les réformes engagées, ces pays continuent d'afficher des taux élevés. L'Algérie est le pays qui enregistre le taux de chômage le plus élevé dans la région. En effet, la fragilité de l'économie et son incapacité à générer une croissance créatrice d'emploi et des taux

spectaculaires de la croissance de la population est à l'origine de la crise de chômage en Algérie¹²².

Des tendances à la baisse du taux de chômage en Algérie suite au lancement du plan de soutien à la relance économique en 2001 et le second plan quinquennal au premier semestre 2005 ont permis de modifier la situation du chômage. Ce taux de 15,3% en 2005 contre 29,4% en 2002. Au Maroc, en 2000 ce taux était de 13,7% pour diminuer en 2005 à 11,2%. En Tunisie, le taux de chômage est relativement stable, il était d'environ de 15,6% en 2000 contre 14,5% en 2005. (Cf. figure 28).

Figure 28: Evolution du taux de chômage dans les trois pays



Graphique réalisé par nos soins à partir de :

- Banque d'Algérie, www.bank-of-algeria.dz
- Budget économique 2005,
- Office des Changes (Maroc), in www.oc.org/

1.4. La dette extérieure des pays maghrébins

Les pays du Maghreb avaient connu un important problème de dette extérieure au début des années 90. En effet, la mise en place du Programme d'Ajustement Structural (PAS) proposé par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondial (BM), le poids de la dette a considérablement diminué dans les trois pays.

¹²² Mebtoul A. : L'Algérie Face Aux Défis de la Mondialisation : Réformes Economiques et Privatisation, OPU. Alger, 2002.

L'Algérie a du faire recours alors au rééchelonnement de sa dette extérieure, appuyé par un programme de quatre ans avec le FMI : elle s'est présentée deux fois devant le club de Paris en 1994 et 1995 et une fois devant le Club de Londres en 1996. Au total, ce sont 14,6 milliards qui ont été rééchelonnés, soit plus de 50 % du stock de la dette estimé à 28 milliards en 1994. Ce rééchelonnement a permis de ramener le ratio du service de la dette à 30,9 % dès 1996, puis au-dessous de 25% à partir de 2000¹²³.

En 2004, les autorités algériennes ont décidé de rembourser par anticipation la dette extérieure. Depuis, l'Algérie à remboursé environ 14 milliards de dollars au titre de sa dette extérieure, le ratio dette extérieure/PIB de l'Algérie est passé d'environ 34% du PIB à la fin de 2003 à moins de 4,5% à la fin de 2006. La dette extérieure demeurera vraisemblablement stable sur le moyen terme¹²⁴.

La baisse importante de l'encours de la dette extérieure et la réduction régulière de ses ratios jointes à une importante accumulation de réserves de changes, traduisent la nette amélioration depuis quelques années de la position extérieure de l'Algérie qui présente des perspectives clairement favorables de viabilité à moyen terme de la balance des paiements et de la soutenabilité de la dette extérieure.

Au Maroc, le poids de la dette extérieure a été ramené de 69 % du PIB en 1995 à 43 % en 2005. Ce repli est imputable au respect du calendrier des remboursements de la dette extérieure du Trésor, aux opérations de reconversion en investissements d'une partie des dettes contractées avec la France, l'Espagne, l'Italie et le Koweït ainsi qu'au remboursement par anticipation de certaines dettes onéreuses¹²⁵.

La Tunisie a également adopté une politique prudente de la gestion de la dette et de contrôle du fardeau de la dette publique. La dette extérieure de la Tunisie s'élevait à 50,4% du PIB en 2004 contre 52% en 1999. Le ratio de la dette a été ramené en dessous de 15% des exportations au cours de ces dernières années¹²⁶.

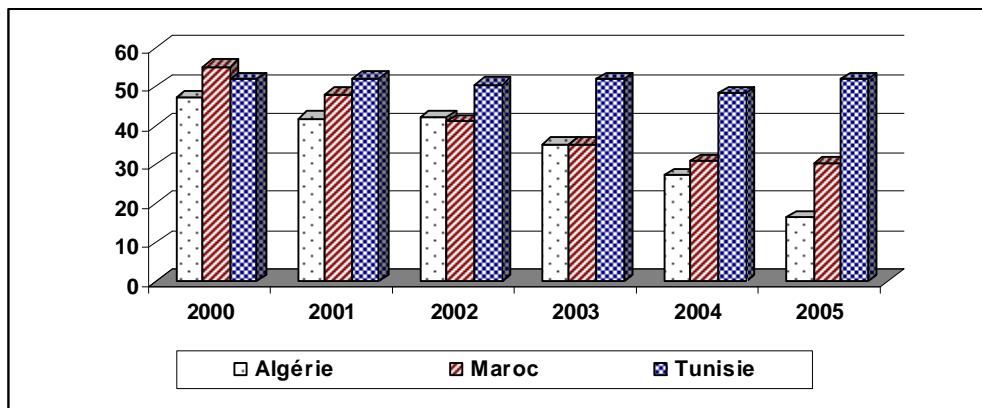
¹²³ Rapport du femise 2005, in www.femise.net

¹²⁴ Rapport du FMI, février 2007, P.10.

¹²⁵ Hidane A., Bernoussi F. et Tourkmani M. : Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers, Ministère des Finances et de la Privatisation, document n° 82, novembre 2002, P.12.

¹²⁶ CNUCED : Examen des politiques commerciales- Tunisie.

Figure 29: Taux d'endettement en % du PIB



Graphique réalisé par nos soins à partir de :

- Budget économique 2004 et 2005
- Rapport De la banque mondiale
- Femise 2005 : Profil Pays Algérie, janvier 2006, P.30.

On peut ajouter qu'une politique budgétaire saine constitue un facteur déterminant de la stabilité macroéconomique. Elle permet de réduire les incertitudes sur les variations du taux de change, avec un impact simultané sur différents facteurs de coûts et sur la liberté des transferts de capitaux et de bénéfices à l'étranger. Elle est indispensable pour appuyer la croissance et sécuriser l'investissement dans la mesure où la fiscalité et les dépenses publiques sont de nature à affecter la localisation des ressources. L'attrait d'un pays pour les IDE est aussi déterminé par un système fiscal simple, moderne et transparent et par l'efficacité de l'effort d'investissement de l'Etat¹²⁷.

Le taux de change augmente les coûts de transactions et les coûts des exportations, accroît l'incertitude et pourrait décourager l'investissement privé. L'Algérie a énormément amélioré son positionnement extérieur. Le déficit du compte courant a été réduit. Le renforcement de l'équilibre extérieur est dû en grande partie à une politique réussie de taux de change.

¹²⁷ Menna K. : L'impact des accords Euromed sur l'attractivité des pays du Maghreb, Economie et Management « Accords d'association Euro-Méditerranéens : Expériences et Perspectives », n° 4, mars 2005.

1.5. La stabilité sociale

La stabilité sociale figure parmi les facteurs agissant positivement sur l'incitation à investir. A cet égard, les ajustements macroéconomiques passés ne se sont pas accompagnés d'un développement du bien-être social dans la région du Maghreb notamment au Maroc. Cependant, il est important de souligner qu'afin de promouvoir des secteurs sociaux, les pays du Maghreb ont lancé depuis quelques années un vaste chantier de réformes visant à atténuer le déficit social et à améliorer la situation des couches défavorisées. Les réformes ont concerné la lutte contre la pauvreté, le désenclavement du monde rural, la réforme de l'enseignement, l'habitat social, le renforcement du dialogue et la protection de l'enseignement et de l'habitat social, le renforcement du dialogue social et de la protection sociale¹²⁸.

Selon le rapport mondial sur le développement humain en 2006, les pays du Maghreb sont classés dans la catégorie des pays à un développement humain moyen. L'évolution des indicateurs sociaux en Tunisie est globalement positive et des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de développement humain. En 2006, l'Indicateur du Développement Humain (IDH)¹²⁹ place la Tunisie en 87^{ème} position sur 177 pays, avec un score de 0,76, la performance de la Tunisie est encore meilleure sur la base du PIB par habitant (PPA), évalué à 7 768 dollars US en 2004 (Cf. tableau 28).

La position de l'Algérie s'est améliorée. Elle occupe la 102^{ème} position avec un score de 0,72, par contre l'IDH classe le Maroc à la 123^{ème} positions (Cf. tableau 28). Ainsi, l'enjeu de la mise à niveau des ressources humaines est au cœur de préoccupations et des politiques économiques et sociales menées par les pouvoirs publics dans la mesure où les pays accusent un certain retard à ce niveau. En terme de PIB par habitant le Maroc a enregistré un niveau de croissance insuffisant par rapport autres pays de l'échantillon, en liaison avec la fréquence élevée des années de sécheresse.

¹²⁸ Hidane A., Bernoussi F. et Tourkmani M. : Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers, Ministère des Finances et de la Privatisation, document n° 82, novembre 2002, P.22.

¹²⁹ L'Indicateur du Développement Humain (IDH) est un indice synthétique élaboré par les agences de l'ONU afin de rendre compte de l'Etat de développement des nations. Ceci dit, et pour pouvoir comparer entre plusieurs pays, on ne trouvera nulle part mieux que cet indice.

Tableau 28: Classement des pays selon l'Indicateur du Développement Humain (IDH)

Classement selon l'IDH	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH) 2004	Espérance de vie à la naissance (en années) 2004	Taux d'alphabétisation des adultes (en % des 15 ans et plus) 2004	Taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et supérieur (en%) 2004	PIB par habitant (en PPA en USD) 2004	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB
87 Tunisie	0,760	73,5	74,3	75	7 768	0,81	0,75	0,73
102 Algérie	0,728	71,4	69,9	73	6 603	0,77	0,71	0,70
123 Maroc	0,640	40,0	52,3	58	4 309	0,75	0,54	0,63

Source : Extrait du : Rapport mondial sur le développement humain 2006, in <http://hdr.undp.org/>

2. L'environnement bancaire et financier

L'attractivité d'un pays pour les IDE dépend des conditions de financement de l'économie et de la présence d'un système bancaire efficace, essentiel pour assurer le financement des petites et moyennes entreprises (PME) et aussi d'un marché de capitaux capable de drainer une épargne longue vers le secteur productif.

Cependant, dans le pays du Maghreb, l'élaboration et la mise en œuvre des réformes structurelles au niveau du système financier en vue d'améliorer son efficience et d'optimiser l'allocation des ressources, n'ont pas permis d'améliorer les conditions de financement de l'investissement privé. Ce dernier est resté fortement contraint du fait de la persistance d'un faible taux d'intermédiation et de l'étroitesse du marché local.

Le secteur bancaire algérien a connu des mutations et des réformes très importantes suite à la promulgation en 1990 de la loi sur la monnaie et le crédit. Cette loi a permis l'ouverture du secteur bancaire aux capitaux privés nationaux et étrangers¹³⁰. La part des crédits bancaires au secteur public, dans le total des crédits accordés à l'économie connaît une baisse très nette passant de 81% en 1998 à 52% en 2005. La part du secteur privé s'est accrue passant de 19% en 1998 à 58% en 2005 suite à la stratégie adoptée par les pouvoirs publics algériens qui vise à encourager l'investissement privé.

Cependant, d'une manière générale, les banques ont un comportement particulièrement frileux et tendent à ne prêter qu'aux entreprises ne présentant aucun risque et exigeant des

¹³⁰ Loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

garanties alors que les services qu'elles leur offrent sont souvent inadéquats pour une évolution concurrentielle et pour une ouverture des entreprises.

Tableau 29: Répartition des crédits à l'économie par secteur juridique en Algérie

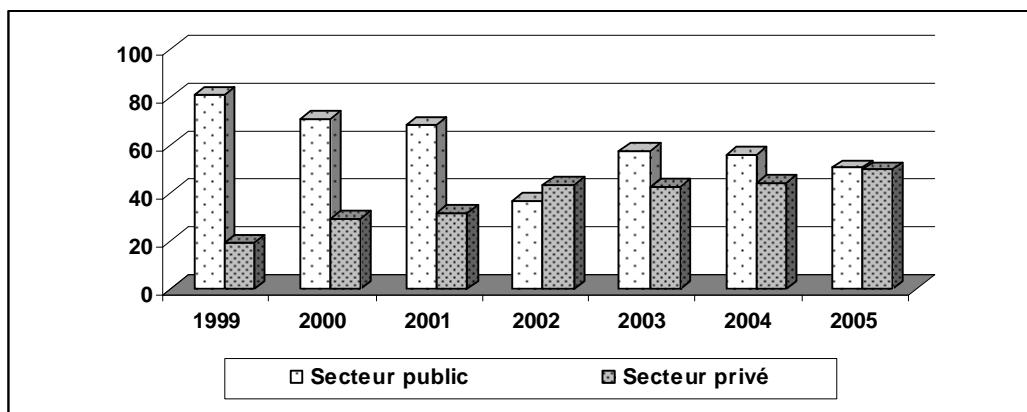
Unité : milliards de DA

	Secteur public	Secteur privé	Total
1999			
Montant	929,6	221,0	1 150,7
%	80,8	19,2	100,0
2000			
Montant	701,8	291,7	993,7
%	70,6	29,4	100,0
2001			
Montant	740,3	337,9	1 078,4
%	68,7	31,3	100,0
2002			
Montant	715,83	550,20	1 266,04
%	56,5	43,5	100,0
2003			
Montant	791,69	587,78	1 379,45
%	57,4	42,6	100,0
2004			
Montant	859,66	674,73	1 534,39
%	56,02	43,97	100,0
2005			
Montant	895,83	881,61	1 777,4
%	50,4	49,6	100,0

Source : Banque d'Algérie, in www.bank-of-algeria.dz

Sur le total des crédits accordés à l'économie, la part du secteur privé est encore insignifiante. Le secteur bancaire algérien se caractérise par une certaine discrimination entre les secteurs d'activités puisqu'il continue de privilégier le secteur public.

Figure 30 : Part du secteur privé du total des crédits à l'économie en Algérie (%)



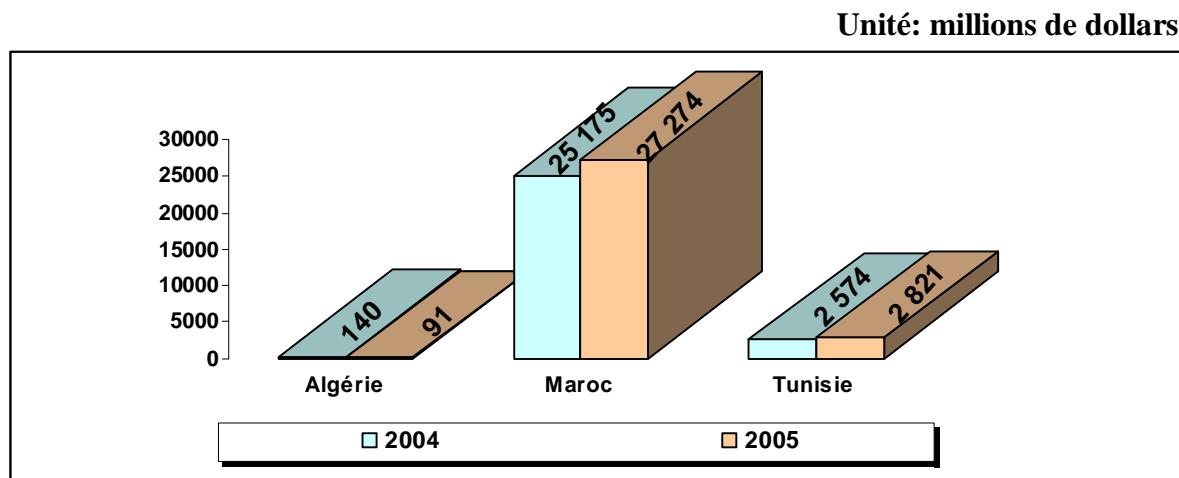
Graphique réalisé par nos soins à partir du tableau 29.



La capitalisation boursière de la bourse d'Alger est très limitée en la comparant à celle des pays voisins. Les bourses du Maroc et de la Tunisie s'avèrent plus développées et contribuent réellement au financement de l'économie. Même si l'on peut aujourd'hui se féliciter du courage de ces pays dans leur stratégie d'ouverture aux capitaux extérieurs, le chemin à procurer est encore long pour ces systèmes financiers qui offrent toute la gamme des opérations et les techniques nécessaires au développement d'entreprises et à l'arrivée massive des investissements directs étrangers ou nationaux¹³¹.

Le processus de privatisation a permis de redynamiser la bourse des valeurs de Casablanca. En effet, depuis l'adaptation de ce programme, la capitalisation boursière a été augmentée passant de 5 milliards de dirhams en 1998 à 115 milliards de dirhams en 2003. Près de 6,6% des recettes de la privatisation ont été réalisées par les opérations de cession en bourse ce qui permet d'améliorer la liquidité du marché financier et créant ainsi des conditions favorables attrayantes pour les investisseurs étrangers¹³².

Figure 31: Capitalisations boursières au Maghreb



Graphique réalisé par nos soins à partir: rapport de bourse de Tunis, in www.Tunisienfo.com

¹³¹ Menna K. : L'impact des accords Euromed sur l'attractivité des pays du Maghreb, *Economie et Management* « Accords d'association Euro-Méditerranéens : Expériences et Perspectives », n° 4, mars 2005, P.207.

¹³² Fiche de Synthèse

3. Appréciation du Risque pays

L'instabilité politique demeure un facteur qui handicape l'incitation à investir dans le secteur privé aussi bien de la part des nationaux que de l'extérieur. Puis, suite à la mise en place des réformes économiques et financières, les pays du Maghreb ont enregistré une bonne performance de la croissance économique ce qui conduit à l'amélioration de l'image de ces pays vis-à-vis des agences de notations internationales. Ces dernières ont la note A4¹³³ pour les trois pays.

L'Algérie a consolidé sa situation financière. Depuis 2000, les cours élevés du pétrole ont renforcé la situation financière du pays, en lui donnant les moyens de stimuler la croissance du secteur non pétrolier par l'augmentation des dépenses publiques. S'agissant du secteur privé, l'application aux entreprises et aux banques de nouvelles lois en matière de capitalisation et de règles prudentielles devrait assainir ce secteur et réduire les risques de défaut de paiement.¹³⁴ Cependant, l'économie algérienne a enregistré une moindre performance en 2006 en raison du ralentissement de la production des hydrocarbures et des retards dans la mise en œuvre du programme de soutien de la croissance par les dépenses publiques. Dans une perspective de prix du pétrole encore élevé, les comptes extérieurs et publics devraient continuer d'afficher de larges excédents.

Au Maroc, la bonne tenue du secteur agricole a permis à l'économie de renouer avec des taux de croissance élevés. Le Maroc bénéficie de la confiance des marchés internationaux de capitaux ainsi que du soutien politique et financier des pays occidentaux et des institutions

¹³³ **A1:** La situation politique et économique très stable influe favorablement sur le comportement de paiement des entreprises généralement bon. La probabilité de défaut est très faible.

A2 : La probabilité de défaut reste faible même si l'environnement économique et politique du pays ou le comportement de paiement des entreprises du pays est un peu moins bon.

A3 : Le comportement de paiement généralement moins bon que les catégories précédentes pourrait être affecté par une par modification de l'environnement économique et politique du pays, même si la probabilité que cela conduise à un défaut de paiement reste peu élevée.

A4 : Le comportement de paiement souvent assez moyen pourrait en outre être affecté par un environnement économique et politique qui pourrait se détériorer, la probabilité que cela conduise à un défaut de paiement reste acceptable.

B : Un environnement économique et politique incertain est susceptible d'affecter des comportement de paiement souvent médiocres.

C : L'environnement économique et politique du pays très incertain pourrait détériorer un comportement de paiement déjà souvent mauvais.

D : Environnement économique et politique du pays présente un risque très élevé qui agravera des comportements de paiement généralement exécrables.

COFACE, in www.coface.com

¹³⁴ Gamblina A. : Image Economique du Monde 2005, Armand colin, Paris, 2005.

multilatérales. Ainsi, le dynamisme des investissements dans les infrastructures et le secteur productif, notamment textile, et la bonne tenue de la consommation soutiennent l'activité.

En Tunisie, les perspectives de croissance sont favorables. Le pays poursuit sa politique prudente de modernisation, de diversification et de réduction des déficits publics, la stabilité politique et le soutien de la communauté internationale facilite cette politique.

Le principal risque concerne l'évolution des exportations et du tourisme dont la reprise demeure incertaine. Les flux d'investissement s'accroissent, les ratios d'endettement demeurent raisonnables et le pays continue d'avoir accès aux marchés internationaux de capitaux. Le risque de crise de balance des paiements est donc faible. L'approfondissement des mécanismes de marché et l'accélération des opérations de privatisation à partir des années 1995 ont permis à la Tunisie d'être mieux classée par les organisations spécialisées. Elle demeure le meilleur «*Risque* » du Maghreb et l'un des meilleurs d'Afrique.

En revanche, une politique économique et une libéralisation sont certainement nécessaires mais pas suffisantes. Pour que la croissance soit soutenable, le secteur privé doit opérer dans un environnement qui favorise l'innovation et la croissance plus que de chercher des activités rentières. A cet effet, le renforcement de la réforme institutionnelle est indispensable pour les pays du Maghreb afin de créer un environnement dont la liberté économique et les opportunités sont tirées d'une libéralisation et d'autres réformes structurelles qui ont un lien avec la croissance.

A l'heure actuelle, une nouvelle littérature accentue sur l'importance des institutions pour promouvoir la croissance. Cette nouvelle vision avance que la stabilité et les incitations seront inefficaces pour générer la croissance en l'absence des institutions adéquates¹³⁵.

Les indicateurs de perception des investisseurs sur l'environnement des affaires montrent que la performance des institutions et la gouvernance dans les pays du Maghreb demeure faible. Les sciences politiques ont construit des variables à partir des indicateurs qui forment la perception des investisseurs sur l'environnement des affaires afin de les adapter avec les notions de la qualité des estimations. Ces indicateurs diffèrent entre les mesures

¹³⁵ Menna K. : L'impact des accords Euromed sur l'attractivité des pays du Maghreb, Revue Economie et Management, n° 04, mars 2005, P.202.

qui décrivent les attributions des institutions et celles qui évaluent leurs performances. En effet, dans le cas des pays du Maghreb, l'analyse avec l'utilisation de ces indicateurs montre un degré très élevé de non performance de l'environnement des affaires dans la région avec des différences.

L'Algérie est classée à la « queue de peloton » des pays du Maghreb, selon les indicateurs de la banque mondiale concernant la régulation¹³⁶ qui attribue la note 20 à l'Algérie, 45 au Maroc et 46 à la Tunisie quant à l'efficacité de l'action gouvernementale¹³⁷ et le primauté du droit¹³⁸, la corruption¹³⁹. L'Algérie enregistre ainsi le mauvais score par rapport à ses voisins.

The International Country Risk (ICRG)¹⁴⁰ qui est un indice évaluant le risque pays, classe l'Algérie loin en dessous de la moyenne par rapport au pays du Maghreb dans le 'Heritage Foundation Index' en ce qui concerne la liberté économique¹⁴¹.

Selon ces indicateurs, les investisseurs internationaux perçoivent l'Algérie comme un pays proie à la corruption, avec une régulation inadéquate et des institutions faibles, un manque dans le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle et des faiblesses dans la gestion des conflits internes, comme le rôle de la loi. En effet, la non conformité des lois et la lenteur des procédures administratives ont poussé à l'émergence d'un large secteur informel au sein des pays du Maghreb. Le poids de la bureaucratie administrative et le

¹³⁶ **La qualité de la régulation** est orientée vers les politiques stricto sensu. Ce critère inclut les mesures politiques anti-libérales telles que le contrôle des prix ou une supervision bancaire inadéquate ainsi que la charge imposée par une réglementation excessive dans le domaines tels que le commerce extérieur et le développement des affaires.

¹³⁷ **L'efficacité du gouvernement** combine dans un seul indice les perceptions de la qualité du service public, la qualité de la bureaucratie, la compétence des fonctionnaires, l'indépendance de la fonction publique des pressions politiques et de crédibilité du gouvernement. Cet index est orienté vers les « inputs » requis pour que le gouvernement soit en mesure de produire et d'appliquer de bonnes politiques et d'assurer un bon service public.

¹³⁸ **Primaute du Droit** est composé de plusieurs indicateurs qui mesurent le degré de confiance et d'obéissance des acteurs aux règles. Cette mesure comprend les perceptions de la criminalité violente et non-violente, l'efficacité et l'équité de l'appareil judiciaire et le respect des contrats et conventions. L'ensemble de ces indicateurs déterminent la réussite d'une formation sociale dans l'établissement d'un environnement dans lequel des règles justes et équitables forment la base des relations économiques et sociales.

¹³⁹ **Le Niveau de Corruption** indique les perceptions de la corruption, définie en tant qu'utilisation de la puissance publique à des fins d'enrichissement privé.

¹⁴⁰ **The International Country Risk Guide (ICRG)** est composé des indicateurs qui couvrent la sécurité des contrats et droit de propriété. Il contient: le rôle de la loi, la corruption au sein du gouvernement, la qualité de la bureaucratie, répudiation des contrats par le gouvernement et le risque d'expropriation des investissements privés.

¹⁴¹ **La liberté économique** est la composante de dimensions de l'efficacité de marché. Il contient : la politique commerciale, la taxation, l'intervention gouvernementale, la politique monétaire, la réglementation concernant les flux du capital et les investissements étrangers, contrôle des prix et des salaires, protection de droit de propriété, l'efficacité de la régulation et l'ampleur du marché parallèle.

manque de confidentialité du système judiciaire sont aperçus comme une barrière à l'investissement au Maghreb.

Tableau 30: Classification des pays d'après des indicateurs de l'attractivité pour les investissements directs étrangers.

	BM Qualité de régulation	BM Efficacité Gouvernementale	BM Primaire du droit	BM Corruption	IEF Liberté économique	ICRG Risque Pays	GCR Compétitivité commerciale	GCR Compétitivité de la croissance	BM Conjoncture économique
Algérie	20	36	28	43	29	69	14	32	-
Maroc	45	56	52	58	47	61	55	46	69
Tunisie	46	69	58	65	48	56	69	60	-
Maghreb (moyenne)	37	54	46	55	41	62	46	46	-

Source : Extrait du rapport du FMI, mars 2006, P. 20, (tableau3), in www.imf.org

Note : Une forte notation signifie une bonne gouvernance.

4. Les atouts des pays maghrébins en matière d'attractivité

Les investisseurs internationaux et les firmes multinationales cherchent souvent un climat favorable à l'implantation des entreprises qui offrent des garanties et facilitent les activités économiques. Les pays du Maghreb offrent des potentialités importantes et des opportunités intéressantes pour les investisseurs nationaux et étrangers. Parmi les plus importantes, on cite¹⁴²:

- ✓ **La proximité géographique :** La position géographique de l'ensemble des pays du Maghreb représente un atout considérable pour leur développement économique. L'adhésion de ces pays dans la zone européenne de libre échange et l'accession à l'Organisation mondiale du commerce sont des raisons d'espérer la continuation et la consolidation du processus de libéralisation entamé par ces pays et obligeraient en même temps le secteur privé à plus d'esprit de compétitivité.
- ✓ **La main d'œuvre :** Le coût des facteurs, particulièrement celui du facteur travail, joue un rôle déterminant dans la décision d'investir à l'étranger. Au Maghreb, le coût de la main d'œuvre demeure relativement bas par rapport aux pays industrialisés. La productivité apparente du travail est plus importante au Maroc qu'en Tunisie, ce qui signifie que comparativement à la Tunisie, le salarié marocain travaille plus efficacement. Autrement dit, les entreprises installées au Maroc disposent auprès de leurs salariés, d'un capital de

¹⁴² Les enjeux de l'intégration maghrébine, Ministère des Finances et de la Privatisation, document de travail n° 90, juillet 2003.

dévouement et d'attachement supérieur à celui que l'on peut rencontrer en Tunisie et en Algérie¹⁴³.

- ✓ **Le tourisme :** Le tourisme représente un atout non négligeable dans la région du Maghreb particulièrement en Tunisie et au Maroc étant donné le niveau appréciable croissant de sa contribution dans la formation du produit intérieur brut de ces pays. Leur potentiel touristique recèle une multitude d'attraits qui attirent différents types de touristes tels que, les sites culturels et naturels, les stations touristiques, etc.
- ✓ **Disponibilité des ressources naturelles :** Le secteur des hydrocarbures joue un rôle crucial dans le développement économique d'Algérie. Il participe à plus de 95% des exportations et à près de 40% des recettes fiscales. Il demeure le plus actif dans l'économie et le plus attractif pour les investissements directs.
- ✓ **Le développement des infrastructures de télécommunications :** Dans le Secteur de Nouvelles Technologies de l'Informations et de la Communication (NTIC), les firmes étrangères cherchent souvent des marchés vastes, inexploités et qui manquent de compétitivité. L'attractivité de l'investissement technologique est l'un des éléments essentiels pour les pays du Maghreb. Cependant, une disponibilité des moyens d'accès à l'information pourrait renforcer la compétitivité des entreprises nationales et créer un climat favorable pour d'autres investisseurs étrangers.

Le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication a connu un véritable boom suite à son ouverture sur le capital privé. Mais malgré les avancées importantes réalisées dans ce domaine pour aligner les pays du Maghreb sur les standards internationaux et instaurer un marché libre et concurrentiel, ces pays demeurent encore en phase d'émergence. La densité téléphonique pour le réseau fixe est de 4,5 %, reste sans commune mesure avec le niveau atteint par certains pays émergents. En Algérie, ce ratio est de 10,12% en 2005 contre 12,35% pour la Tunisie (Cf. tableau 31).

¹⁴³ Hidane A., Bernoussi F. et Tourkmani M. : Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers, Ministère des Finances et de la Privatisation, document n° 82, novembre 2002.

Le téléphone mobile s'est, par contre répandu plus vite que le téléphone fixe pour dépasser les 13 millions d'abonnés en Algérie, en octobre 2005. Au Maroc, le nombre d'abonnés a atteint 11 millions et près de 5 millions en Tunisie. Néanmoins, au Maroc, la libéralisation du secteur de télécommunication en 1999, a fortement contribué à la baisse de la communication, suite à l'émergence d'un environnement concurrentiel accru. Ce secteur compte trois acteurs principaux¹⁴⁴:

- *Maroc Télécom* : sur le marché marocain des télécommunications fixes et mobiles et de l'accès à l'Internet, l'opérateur téléphonique historique le Maroc Télécom demeure le leader. Depuis 2001, Vivendi Universal a pris le contrôle en devenant actionnaire à hauteur de 35%. En 2004, 14,9% du capital qui reste sous contrôle de l'Etat est ouvert à la souscription par l'intermédiaire de la bourse des valeurs.
- *Meditelecom* : a démarré son activité en 1999, suite à l'acquisition de la deuxième licence GSM au prix de 10,83 milliards de DH. Le capital est partagé entre : Telefonia (32,18%), Portugal Telecom (32,18%), Finance.com et sa filiale RMA-Watanya (18,06%) et AKWA (17,59%).
- *Maroc Connect* : l'actionnaire est le groupe ONA dont la part dans le capital doit passer à 51% par l'intermédiaire de Attijari Capital Risque.

Tableau 31: Indicateurs des Technologies d'information et des communications TIC au Maghreb

En millions d'unités

Pays	Fixe		Mobile		Total	
	Nombre	Densité %	Nombre	Densité %	Nombre	Densité %
Algérie (oct. 2005)	2 572	10,12	13 660	37,1	16 233	50,2
Maroc (sept 2005)	1 344	4,50	11 977	40,06	13 321	44,56
Tunisie (août 2005)	1 241	12,35	5 107	50,83	6 348	63,18

Source : Benachenhou A. : Les nouveaux investisseurs, alpha, mai 2006, P.209.

II. LE CADRE JURIDIQUE DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS

Les pays du Maghreb accordent une importance particulière aux investissements étrangers en adoptant une politique de promotion des investissements pour améliorer le climat général des affaires et de donner aux opérateurs les instruments juridiques et l'organisation institutionnelle dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets.

¹⁴⁴ Hattab-Christmann M, Gres L.: L'impact des accords de libre-échange sur les IDE au Maroc : le cas des banques et des Télécommunications, Communication au colloque EMMA (Economie Méditerranée Monde Arabe) : le partenariat euro-méditerranéen : construction régionale ou dilution dans la mondialisation ?, les 26 et 27 mai 2006, université Galatasaray, Istanbul, Turquie.

Durant les années 1990, des modifications et des changements très importants ont été apportés par les pays du Maghreb à leurs réglementations relatives à l'investissement privé national et étranger. Ces modifications ont pour principal objectif le développement du secteur privé et d'inciter les investisseurs étrangers et les firmes internationales à venir s'implanter et s'établir sur leurs territoires.

Dans cette section, nous présenterons d'abord l'évolution du cadre juridique au Maghreb ensuite les différents avantages prévus dans les codes d'investissements de chaque pays, puis les organismes spécialisés dans la promotion de l'investissement et, enfin, les différents accords en matière d'IDE conclus par ces pays.

1. Evolution du cadre juridique au Maghreb

L'Algérie a connu depuis 1963 de fréquentes modifications de sa législation en matière d'investissements étrangers. Le code de l'investissement promulgué dès le 23 juillet 1963 constitue le premier code adopté par l'Algérie depuis son indépendance. Le présent code limite le champ d'intervention au-delà des secteurs traditionnellement relevant du monopole de l'Etat. En effet, la volonté des pouvoirs publics d'inscrire leurs choix de relance de l'activité économique centralisée n'avait pas été de nature à encourager l'investisseur étranger.

La loi 82-13 relative à la constitution et à la gestion des sociétés mixtes¹⁴⁵ succédant à l'ordonnance du 15 septembre 1966, vise à attirer les investissements étrangers à travers les avenants introduits. Cette loi fait de la société mixte la seule forme possible d'investissement étranger en Algérie. Dans le cadre de cette ordonnance, la partie algérienne et le candidat à l'investissement définissent, dès le départ, le champ d'intervention, l'objet, la durée de la société d'économie mixte, les engagements et les obligations des parties. L'investisseur étranger ne peut acquérir une part dans une entreprise publique dépassant les 49% et son action ne peut intervenir dans le secteur privé. En effet, selon ce texte le rôle du partenaire étranger se trouve limité au transfert des connaissances et du savoir-faire par la participation à la formation du personnel et par la mise à la disposition des sociétés mixtes de son expérience en termes de commerce extérieur.

¹⁴⁵ La loi 82-13 du 28 août 1982, relative à la constitution et à la gestion des sociétés mixtes.

Afin de relancer son économie fragilisée par la chute des prix de pétrole en 1986 et une dette importante, l'Algérie a entamé un ensemble de réformes, particulièrement des réformes du cadre juridique par la promulgation du décret législatif de 1993¹⁴⁶. Le nouveau code de l'investissement constitue un cadre innovateur à plusieurs égards. Il accorde pour la première fois aux investisseurs étrangers, la possibilité d'investir directement sur le territoire algérien avec un investissement à 100% capital étranger. Alors que les anciens textes limitent cette participation à 49% avant de la porter à 65% dans les sociétés conjointes par une loi en 1989. Selon le texte, les investisseurs peuvent investir librement sans autorisation préalable. Seule une déclaration d'investissement doit être déposée auprès de l'agence de soutien et de suivi des investissements. Ce texte prévoit plusieurs régimes : le régime général, les investissements réalisés dans les zones spécifiques et les investissements réalisés dans les zones franches auxquelles correspondent des avantages spécifiques. En effet, le code d'investissement de 1993 constitue un tournant décisif dans l'évolution du cadre juridique de l'investissement. En outre, la loi 01-16 du 21 octobre 2001 n'a pas introduit beaucoup de modification notamment en terme d'avantages. Elle s'est contentée d'en ajouter une baisse du droit en matière d'enregistrement, et un allongement des délais d'exonération d'impôts dans le cadre du régime dérogatoire.

La Tunisie ne cesse de multiplier ces efforts en matière d'attraction des investisseurs étrangers et cela par des mesures très incitatives. En effet, de nombreuses modifications ont été apportées à sa législation dans le domaine de l'investissement et les principaux codes d'investissement promulgués par les autorités tunisiennes sont les suivants¹⁴⁷:

- Le code d'investissement de 1969 : est le premier code d'investissement tunisien. Il avait comme vocation à régir tous les types d'investissement et concernait aussi bien les investissements nationaux qu'étrangers. Ce code accordait des avantages fiscaux et douaniers en fonction de l'importance des capitaux investis.
- Le code 1972 : il porte un régime particulier en faveur des industries exportatrices. Ce texte a pour but d'encourager les exportations et d'octroyer des avantages très intéressants en matière fiscale et douanière.

¹⁴⁶ Décret législatif 93-12 du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement.

¹⁴⁷ Abdeladim L. : Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb, 1998, P.76.

- La loi de 1974 : elle est destinée à régir les investissements dans les industries manufacturières. Les lois de 1972 et 1974, ont pour but d'accroître la participation étrangère dans les industries manufacturières, particulièrement dans le textile.
- La loi de 1987 : Cette loi vient pour mettre un ordre dans les textes précédents. Elle regroupe les deux lois, la loi sur les industries exportatrices de 1981 et la loi sur les industries manufacturières de 1985. Ce régime permet la création des entreprises off-shore et des zones franches.
- Le code d'investissement de 1993 : est le dernier texte concernant les investissement étrangers en Tunisie. La loi de 1993, qui vise à unifier le régime des investissements, s'applique à tous les secteurs sauf les secteurs : des mines, l'énergie et le secteur financier qui sont régis par des autres lois spécifiques. Cette loi adopte les mêmes principes que la loi de 1987, en ce qui concerne la liberté d'investir et l'automaticité de l'octroi des avantages¹⁴⁸.

À l'instar de ses voisins magrébins, **le Maroc** a connu depuis 1960 plusieurs codes des investissements. Les principaux codes qui ont marqué l'évolution de la législation marocaine en matière d'investissement privés sont :

- Les codes sectorielles de 1973 : ils codifient les régimes particuliers de six secteurs différents (l'industrie, le tourisme, l'artisanat, l'armement maritime, les mines, et les activités exportatrices). Mais ce qui marque cette année là, est l'adoption du dahir sur la marocanisation. La marocanisation poursuivait un double objectif qui a souvent paru contradictoire : d'une part relancer l'investissement étranger et d'autre part diminuer l'emprise du capital étranger dans certains secteurs de l'activité économique en encourageant l'association de partenaires étrangers avec des privés marocains¹⁴⁹.

Au terme du dahir, les étrangers ne pouvaient plus détenir plus de 50% du capital d'une société marocaine dans certaines activités (essentiellement le secteur tertiaire à l'exception du tourisme et quelques branches du secondaire). Ils devraient obligatoirement s'associer avec des personnes physiques ou morales marocaines. Ce texte constitue un retrait de l'Etat au profit du secteur privé national, tout en maintenant et en orientant l'investissement étranger.

¹⁴⁸ Le code d'incitation a l'investissement en Tunisie.

¹⁴⁹ Abdeladim L.: Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb, les éditions internationales, 1998, P 78.

- Le code des investissements industriels de 1983 s'applique aux entreprises industrielles ou aux entreprises de services liées à l'industrie. Ce code très attractif prévoit un certain nombre d'avantages et de garanties mais surtout, il met fin à la marocanisation. Ce texte garantit l'égalité de traitement aux investisseurs nationaux et étrangers sans aucune condition de marocanisation. Il garantit, en outre, sans limitation de montant et de durée, la possibilité de transférer les bénéfices nets d'impôt ainsi que le produit réel de la cession pour l'apport effectué en devises convertibles.
- La dernière législation marocaine relative aux investissements est la loi cadre n°18-95 formant charte de l'investissement. Cette nouvelle loi généralise les avantages à tous les secteurs à l'exception de l'agriculture.

2. Les codes d'investissements actuels

Pour encourager les investissements internationaux, les pays du Maghreb offrent des incitations fiscales et des avantages par la promulgation des textes juridiques qui garantissent les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers. La réduction des tarifs douaniers est l'un des éléments qui favorisent les investisseurs. A cet effet, les pays du Maghreb ont mis en place des incitations fiscales visant la réduction de taux d'imposition appliqués aux entreprises.

Cependant, le cadre d'investissement direct étranger en Algérie repose sur un ensemble de règlement dont la plus importante est l'ordonnance de 2001 relatives au développement de l'investissement. Le Maroc a mis aussi en place un certain nombre de mesures incitatives pour promouvoir l'investissement national et étranger par l'adoption en 1995 de la loi cadre n° 18-95 formant charte de l'investissement qui remplace les neuf codes d'investissements sectoriels.

Concernant, la législation sur l'investissement étranger au Maroc. Jusqu'à présent, le Maroc ne possède pas une législation spécifique qui codifie dans un seul texte l'ensemble du régime juridique applicable à l'investissement étranger. L'IDE est régi en partie par la loi-cadre n° 18-95 formant Charte de l'investissement. Ce texte ne s'adresse pas seulement aux investissements étrangers mais il régit aussi l'investissement domestique. D'autres textes, tout aussi important que la charte sont applicables aux IDE.

La charte d'investissement vise à réduire le coût de l'investissement, le libre transfert des capitaux étrangers investis et des plus-values réalisées. Cette charte remplace les codes des différents secteurs, à l'exception du secteur agricole. A partir du premier janvier 2000, tout investissement supérieur à 20 milliards de dirhams bénéficie de l'exonération des droits et taxes à l'importation et de mesures en faveur du développement régional¹⁵⁰.

2.1. Champ des investissements

Pour le Maroc, l'investissement est en fait libre, sauf pour les activités réglementaires nécessitant une autorisation comme l'agriculture. L'impossibilité pour un investisseur étranger d'acquérir du foncier agricole, de plus l'investissement dans l'agriculture est réglementé. Cette contrainte a été récemment levée, du moins en ce qui concerne le foncier immobilier. L'impôt sur les sociétés met en place des mesures d'incitation à l'investissement. Cependant, le taux de l'IS a diminué passant de 44% à 35%. La charte exclut l'agriculture de son champ d'application. L'agriculture n'est soumise à aucune fiscalité jusqu'au 2010. La propriété agricole est interdite pour les étrangers. En effet, de nombreux projets sont retardés ou simplement annulés en raison notamment des exigences liées aux prêts bancaires, telles que les garanties hypothécaires¹⁵¹. Néanmoins, le principe de la liberté d'investir a été mis en œuvre sans la pratique depuis longtemps, lequel n'a jamais reçu une concrétisation législative. Ce principe n'est pas mentionné par la Charte de l'investissement, qui semble être le support approprié¹⁵².

En Algérie, l'ordonnance 2001, élargit considérablement le champ d'intervention de l'investisseur étranger. En conséquence, tous les secteurs productifs de biens et services, et les investissements sous forme d'attribution de concessions ou de licences sont ouverts aux investisseurs étrangers. L'investissement dans le secteur est explicitement reconnu par l'ordonnance de 2001. Cette dernière a donné la possibilité à l'investisseur privé national ou étranger d'intervenir dans toutes les formes d'investissement, même si des textes d'application ne sont pas encore élaborés.

Selon l'ordonnance du 20 Août 2001 l'investissement est défini comme suit¹⁵³:

¹⁵⁰ - Dahir n°1-95-213 du 14 jourmada II 1426 (8 novembre 1995) portant promulgation de la loi-cadre n° 18-95 formant charte d'investissements.

- Guide de l'investisseur au Maroc, in <http://www.oc.gov.ma>

¹⁵¹ Idem

¹⁵² CNUCED : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, janvier 2007, P.26.

¹⁵³ Ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

- Les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration.
- La participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apport en numéraire ou en nature.
- Les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

En Tunisie, le ‘Code des Incitations à l’Investissement’ se caractérise par la multiplication des textes réglementaires qui ont complété le code initial promulgué en 1993. Après la publication des premiers textes et décrets d’application en 1994, on assiste depuis 1995 à l’apparition de nouveaux textes modifiant et apportant de nouvelles dispositions à ces textes, notamment en 1999 et 2001, définissant les zones de développement régional, les nouveaux promoteurs, les PME et les nouvelles technologies.

Il renforce l’ouverture de l’économie tunisienne sur l’extérieur et couvre tous les secteurs d’activités, à l’exception des mines, de l’énergie, du secteur financier et du commerce intérieur régis par des lois spécifiques. Le régime fiscal du code s’applique aux investissements réalisés dans les activités suivantes : agriculture, pêche, industries manufacturières, travaux publics, tourisme, artisanat, transport, éducation et enseignement, formation professionnelle, production et animation culturelle, animation pour les jeunes et l’enfance, santé, protection de l’environnement, promotion immobilière, autres activités et services non financiers tels que l’informatique, les services d’études, d’expertise de conseil et d’assistance ainsi que les services liés à la maintenance d’équipements et d’installations¹⁵⁴.

2.2. Procédures d’établissement

L’Algérie à travers les dispositions de l’ordonnance de 2001 a procédé à la réduction du nombre de documents exigibles à une unique déclaration qui devrait être faite par l’investisseur pour afficher son intention d’investir. Cette déclaration se fait par deux documents à remplir par le postulant à l’investissement sur le territoire national.

La Tunisie offre à l’investisseur la possibilité de faire une déclaration en ligne. Elle octroie automatiquement des avantages pour l’investisseur, ce qui réduit sensiblement le

¹⁵⁴ Formez, Politique pour les entreprises dans la région- Tunisie. P.9.

pouvoir discrétionnaire des agents de l'administration. Toutefois, l'investissement s'effectue sur simple déclaration, même si le bénéfice des avantages du code est subordonné, sauf pour les industries totalement exportatrices, à la présentation du dossier de l'investissement à l'organisme compétent (API, APIA, ONTI...) à l'examen dit schéma de financement comportant un minimum de fonds propres¹⁵⁵.

Tableau 32: Procédures de l'établissement

Algérie (Ordonnance de 2001)	Tunisie (Code de 1993)	Maroc (Charte de 1995)
Procédures de l'établissement		
Déclaration : Pour tout secteur sous réserve de la législation, des activités réglementées et du respect de l'environnement.	Déclaration et octroi automatique des avantages : tous secteurs sous réserve de satisfaire aux conditions d'exercice de ces activités.	Principe de l'allégement de la procédure pour tout secteur.
Procédure ne concernant que la réalisation de l'investissement	Possibilité de la déclaration en ligne	
Agrement : pour l'octroi des avantages pour tous les secteurs et secteurs réglementés.	Agrement : certains secteurs régis par des lois spécifiques.	Agrement : maintien de l'agrément dans certains secteurs. Silence de l'administration (60 jours) vaut octroi de l'agrément.

Source : CNUCED: Examen de la politique d'investissement en Algérie, décembre 2003, P. 98.

2.3. Les avantages offerts aux investisseurs

Les pouvoirs publics ont veillé à la mise en place d'un cadre fiscal attrayant en vue d'inciter davantage les investisseurs étrangers à réaliser leurs projets au Maghreb. Les mesures prises par la charte d'investissement tendent à l'incitation à l'investissement par¹⁵⁶:

- L'allégement et une meilleure répartition de la charge fiscale ;
- L'octroi d'un régime fiscal préférentiel en faveur du développement régional;
- La simplification et l'allégement de la procédure administrative relative aux investissements;
- Le renforcement des garanties accordées aux investissements;
- La promotion des places financières offshore, des zones franches d'exportation et du régime de l'entrepôt industriel franc;
- La réduction de la charge fiscale afférente aux opérations d'acquisition des matériels outillages, bien d'équipement et terrains nécessaires à la réalisation de l'investissement.

2.3.1. Les avantages fiscaux

¹⁵⁵ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, janvier 2007.

¹⁵⁶ Ordonnance n° 01-03 du auquel Jounada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

Parmi les principaux Avantages fiscaux octroyés par la charte marocaine, on cite¹⁵⁷:

-Droits d'Enregistrement : exonération des droits d'enregistrement pour les actes d'acquisition de terrains destinés à la réalisation d'un projet d'investissement. Pour les actes d'acquisition de terrains destinés à la réalisation d'opérations de lotissement et de construction, les droits d'enregistrement sont de 2,5%. Les droits d'apports en Sociétés à l'occasion de la constitution ou de l'augmentation du capital sont faits à un taux réduit de 0,5%.

- Taxe sur la Valeur Ajoutée : exonération ou remboursement pour les biens d'équipement, matériels et outillages acquis localement ou importés.

- Impôts sur les Bénéfices : suppression de la taxe variable et exonération pendant les cinq (5) premières années d'exploitation pour toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle, industrielle ou commerciale.

- Taxe Urbaine : exonération pendant cinq (5) ans à compter de leur achèvement ou de leur installation, pour les constructions nouvelles, les extensions ainsi que les équipements faisant partie des établissements de production de biens ou de services.

- Participation à la Solidarité Nationale 'PSN' : suppression de la participation à la solidarité nationale sur les bénéfices et revenus passibles de l'impôt sur les sociétés. Les bénéfices et revenus totalement exonérés de l'impôt sur les Sociétés sont passibles d'une contribution au taux de 25% du montant de l'impôt exigible.

- Impôt sur les Sociétés et Impôt Général sur le revenu : la Charte de l'investissement octroie un régime fiscal préférentiel aux entreprises exportatrices de produits et de services : exonération totale pendant cinq (5) ans et réduction de 50% au-delà de cinq (5) ans et entreprises dont la production est le résultat d'un travail essentiellement manuel et aux entreprises qui s'implantent dans les préfectures ou provinces dont le niveau d'activité économique exige un régime fiscal préférentiel : réduction de 50% de l'Impôt sur les Sociétés ou de l'Impôt Général sur le Revenu.

- Provisions pour Investissement : constitution au profit des entreprises d'une provision annuelle pour les investissements, en franchise d'Impôts. Elle peut atteindre 20% du bénéfice fiscal et doit représenter 30% au maximum de l'investissement projeté en biens d'équipements, matériels et outillages.

¹⁵⁷ Dahir n°1-95-213 du 14 jounada II 1426 (8 novembre 1995) portant promulgation de la loi-cadre n° 18-95 formant charte d'investissements.

- Amortissements Dégressifs : application des amortissements dégressifs pour les biens d'équipements.

En Algérie, afin d'attirer des investissement directs étrangers dans des secteurs hors hydrocarbures et de stimuler les entreprises nationales et étrangères. Le gouvernement a mis en place une loi qui offre une certaine liberté aux investissements, des avantages et des garanties. Le législateur algérien a prévu trois régimes d'avantages différents : régime général, régime dérogatoire.

§ Régime général : Tous les investissements qui sont soumis au régime général peuvent bénéficier des avantages suivants :

- Application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- Exemption du droit de mutation pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.

L'apport élevé de ce texte est son élargissement de la franchise de la TVA à la fois pour les biens acquis localement et les biens importés, ce qui n'est pas le cas dans les législation de Maroc et de La Tunisie.

§ Régime dérogatoire : Les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat, ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptible de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable, peuvent bénéficier des avantages particuliers :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations de capital;
- Prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement;

- Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA;
- Application du taux réduit en matière de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

Après constat de mise en exploitation, les avantages accordés aux investisseurs sont les suivantes :

- Exonération, pendant une période de dix (10) ans d'activités effective, de l'impôt sur le bénéfice (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VP) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP);
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix (10) ans;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement ;

Les investissements qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, donnent lieu à l'établissement d'une convention passée entre l'Agence pour le compte de l'Etat et l'investisseur.

D'après l'analyse de ces avantages on peut retenir certains à savoir : certains des avantages accordés au titre du régime dérogatoire sont déjà octroyés dans le cadre du régime général, ce qui leur donne un double emploi ou bien tout simplement n'ont pas cette qualité d'avantages, car ils sont accessibles dans le cadre du régime général pour tous les investisseurs. La seconde condition d'obtention des avantages 'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale' est indéfinie et donne un grand pouvoir discrétionnaire aux agents de l'administration et, ce même après leur définition par le conseil national de l'investissement. En plus il peut donner aussi naissance à des interprétations et appréciations différentes, ce qui va engendrer des conflits entre les investisseurs et les organismes chargés de l'octroi des avantages.

La pression fiscale en Algérie est des plus faibles dans le bassin méditerranéen avec seulement 13% du PIB, alors qu'elle atteint 18,2% en Tunisie du PIB et avec un taux légèrement supérieur au Maroc 23,9%¹⁵⁸.

En revanche, le Code d'Incitation à l'Investissement **tunisien** octroie deux catégories d'avantages, qui sont¹⁵⁹ :

§ Incitations Communes : Elles sont accordées à tout investisseur, national ou étranger,

- Un dégrèvement des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% ou bénéfices soumis à l'impôt ;
- Exonération des droits de douane sur les biens d'équipement n'ayant pas de similaires fabriqués localement ;
- Une limitation de 10% de la TVA à l'importation des biens d'équipement ;
- La possibilité de choix du régime de l'amortissement dégressif au titre du matériel et des équipements de production dont la durée d'utilisation dépasse sept ans.

§ Incitations Spécifiques : Les entreprises exportatrices font l'objet d'un traitement préférentiel avantageux et bénéficient d'une exemption fiscale de 100% sur les bénéfices liés à leurs activités d'exportation, pendant dix ans, la taxation étant ensuite ramenée à 50%. Parmi ces incitations spécifiques nous citons¹⁶⁰ :

- Les exonérations totales de l'impôt sur les bénéfices pendant les 10 premières années pour ce qui concerne les revenus provenant de l'exportation, les projets agricoles, les projets de développement régional ;
- La réduction de 50% du taux d'imposition pour les revenus d'exportation à partir de la 11^{ème} année pour une durée illimitée et les projets de développement régional pour 10 années supplémentaires;
- Les primes à l'investissement : des subventions sont accordées pour : la protection de l'environnement : 20% du coût des installations ; le développement régional : 15% ou 25% du coût du projet selon le lieu d'implantation, le développement agricole : 7% du coût du projet avec une prime additionnelle 8% pour les projets agricoles et 25% pour les projets de pêche ;

¹⁵⁸ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie, décembre 2003.

¹⁵⁹ Loi n°93-120 du 27décembre 1993- Jort n° 99 du 28/12/1993

Fiche de synthèse de la Mission Economique de la Tunisie : le cadre de l'investissement en Tunisie, in www.missioneco.org

¹⁶⁰ Formez : Politiques pour les entreprises dans la Région Méditerranéenne-Tunisie, P. 9, in <http://unpan1.un.org>

- Une prise en charge des cotisations sociales : prise en charge totale par l'Etat des cotisations sociales pour une période 5 ans dans les cas suivants : emplois de nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur et projet établi dans les zones d'encouragement au développement régional ; prise en charge par l'Etat de 50% des cotisations sociales pendant 5 ans pour l'emploi d'une deuxième et troisième équipe de travail pour les entreprises qui ne travaillent pas à feu continu ;
- Une prise en charge des dépenses d'infrastructure : possibilité de prise en charge totale ou partielle par l'Etat de certaines dépenses d'infrastructure : pour l'aménagement des zones destinées à l'aquaculture et aux cultures utilisant la géothermie pour les projets établis dans les zones d'encouragement ;
- D'autres avantages financiers et fiscaux sont accordés comme avantages supplémentaires et dans des activités considérées prioritaires (exportation, développement régional, développement agricole, promotion de la technologie et de recherche de développement, nouveaux promoteurs et PME, investissements de soutien).

En effet, le code d'investissement tunisien offre plusieurs avantages aux investisseurs aussi bien nationaux ou étrangers, il autorise les opérateurs à détenir sans autorisation préalable 100% du capital des entreprises créées, mais ce code présente des limitations dans deux cas principaux qui sont¹⁶¹ :

§ De nombreuses prestations de services demeurent soumises à une approbation préalable de la commission supérieure de l'investissement dès lors que le taux de la participation étrangère excède la limite de 50%. Certaines activités :(les services informatiques, d'études de conseil, d'expertise et d'assistance) sont exclues du champ d'application de cette réglementation;

§ Tous les investisseurs étrangers n'ont pas la possibilité d'acquérir ou bien de devenir des propriétaires de terrains à vocation agricole, mais ils peuvent être partie prenante à des baux de longue durée accordé à fin de développer les activités à caractère agricole et l'approbation des intérêts ne peut être dépassée la limite de 66%.

¹⁶¹ Fiche de Synthèse de la Mission Economique de la Tunisie : le cadre de l'investissement en Tunisie, septembre 2006, in www.missioneco.org

2. 3.2 Les avantages douaniers

En Algérie, un certain nombre d'avantages à titre du régime général et du régime dérogatoire ont été prévus par l'ordonnance de 2001 sur les équipements, les biens et services entrants directement dans la réalisation du projet. Les principales incitations douanières prévues par l'ordonnance de 2001¹⁶²:

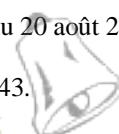
- Application de taux réduits en matière de douane pour les équipements importés entrants directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Une franchise de la TVA sur les biens importés.

La contradiction qu'il faut souligner concernant ce régime est la forte taxation aux frontières des matières premières comparativement aux produits finis ce qui engendre un double obstacle pour l'investisseur. En effet, l'obstacle à l'exportation est généré par les coûts de production élevés et, l'obstacle sur le marché interne, par l'entrée des produits finis compétitifs du fait de leur faible taxation.

Au Maroc, selon l'article 3 de la charte, les droits d'importation varient entre un taux minimum de 2,5% et un taux maximum de 10%, à l'exception des biens qui bénéficient d'une exonération totale. Il a mis fin à l'exonération prévue par la législation antérieure. Mais cette disposition ne prend pas soin de préciser à quel cas ces différences de taux sont applicables. L'article 3, troisième tiret de la Charte utilise des critères vagues qui donnent à l'administration un pouvoir discrétionnaire en matière d'octroi de l'exonération fiscale à l'importation des biens d'équipement susmentionnés. L'exonération est accordée « en tenant compte de l'intérêt de l'économie nationale »¹⁶³. Enfin, les projets d'investissement dont le montant est égal ou supérieur à 200 millions de dirhams bénéficient d'une exonération totale des droits de douanes. Ceci pénalise les PME/PMI, celles-ci continuent à payer les droits prévus par la charte.

¹⁶² Loi n°01-16 du 21 octobre 2001, portant approbation de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

¹⁶³ CNUCED : Examen de la politique d'investissement du Maroc, janvier 2007, P.43.



En Tunisie, le code des douanes a été complètement réformé en 1998¹⁶⁴. Les tarifs douaniers algérien sont basés sur la nomenclature du système harmonisé et de codification des marchandises. Les taux des droits de douane appliqués sont :

- Exemption pour les régimes d'avantages;
- 5% pour les produits bruts et les matières premières ;
- 15% pour les produits semi ou finis et 30 % pour les produits finis.

Les taux de la taxe sur la valeur ajouté ont été uniformisés à 7% et 17 %.

Tableau 33: Les incitations douanières

Algérie (Ordonnance de 2001)	Tunisie (Code de 1993)	Maroc (Charte de 1995)
Application du taux réduit en matière de droit de douane pour les équipements importés et entrant dans la réalisation de l'investissement.	<p>Incitations communes : réduction au taux de 10%.</p> <p>Incitations spécifiques selon secteurs d'activités</p> <p>Allant des exonérations ou remboursement des droits de douanes au taux de 10% et des taxes d'effet équivalent jusqu'au régime de la zone franche pour les sociétés totalement exportatrices.</p> <p>Ces exonérations portent sur les équipements nécessaires à la réalisation des investissements, matières premières et produits semi-finis importés ou acquis sur le marché local à l'exportation.</p>	Taux de 2,5% à 10% maximum pour les biens d'équipement, matériels et outillages pièces détachées et accessoires, considérés comme nécessaires à la promotion et au développement de l'investissement.

Source : CNUCED: Examen de la politique d'investissement en Algérie, décembre 2003, P. 98.

2. 4. Régimes des zones franches

Ø Au Maroc, l'unique zone franche qui a été créée jusqu'à présent c'est la zone franche de Tanger, qui est destinée exclusivement à l'exportation. Elle procure plusieurs avantages pour les investisseurs tels que¹⁶⁵: proximité vis-à-vis de l'Europe, structure d'accueil performante, suppression de formalité de dédouanement, régime fiscal attrayant, absence de contrôle de change (guichets bancaires offshore).

Les entreprises qui exercent leurs activités dans les zones franches bénéficient d'une exonération totale de l'impôt sur le bénéfice IS durant les cinq premiers exercices consécutifs et d'un taux d'imposition réduit à 8,75% pour les dix exercices consécutifs suivants, en plus elles bénéficient aussi d'une exonération totale de l'impôt sur le revenu durant les cinq

¹⁶⁴ La loi n° 98-10 du 22 août 1998.

¹⁶⁵ CNUCED: Examen de la politique de l'investissement du Maroc, 29 janvier 2007, P. 43.

premiers exercices consécutifs et d'un abattement de 80% pour les dix années consécutives suivantes.

Ø **En Algérie**, il est prévu dans le décret exécutif de 1997¹⁶⁶ la mise en place de la première zone franche en Algérie, dont le but est d'attirer les investisseurs voulant s'inscrire dans cette optique. Mais malheureusement ce texte est abandonné.

2.5. Législation du travail

Afin de rendre le marché algérien plus flexible, une réforme de la législation du travail a été initiée. Cette réforme permet l'abolition du monopole syndical et contractualisation de la fixation des salaires. Cependant, après cette réforme le marché algérien est devenu plus flexible, en matière de rigidité de l'embauche, la négociation collective est devenu un instrument privilégié, le monopole syndical a été réduit et les salaires sont dorénavant fixés de manière contractuelle, l'Algérie se situe en deuxième position, après la Tunisie et avant le Maroc.

En vue de répondre aux engagements internationaux du Maroc et de réformer la législation du travail, un nouveau code du travail a été adopté en 2003 et est entré en vigueur en 2004. En ce qui concerne la flexibilité du marché du travail marocain, l'index sur la rigidité de l'emploi classe le Maroc en dernière position par rapport à ses voisins. La difficulté d'embauche est très élevée ainsi que le coût de licenciement, ce qui peut rendre le pays peu compétitif. Le Marché tunisien du travail reste le plus flexible au Maghreb. Néanmoins, l'Algérie a bénéficié d'une flexibilité relativement importante en matière de licenciement, la législation la plus rigide étant celle de la Tunisie. Le salaire minimum interprofessionnel est garanti (SMIG) est plus élevé au Maroc avec 200\$ (1 892 Dirhams), en Algérie 108\$ (10 000DA) et en Tunisie 170\$. Son montant actuel reste attractif pour les IDE¹⁶⁷.

¹⁶⁶ Le décret exécutif n° 97-06 du 05 avril 1997 portant création de la zone franche de Bellera (wilaya de Jijel).

¹⁶⁷ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, janvier 2007, in www.cnuced.org

Tableau 34: Recrutement et licenciement

	Index difficulté à l'embauche	Index rigidité de temps de travail	Index difficulté de licenciement	Index rigidité de l'emploi	Coût de l'embauche (% du salaire)	Coût de licenciement (en semaines de salaire)
Algérie	44	60	30	45	27,5	17
Maroc	100	40	50	63	17,7	85,1
Tunisie	17	40	80	46	21,8	17,3

Source : Rapport de la banque mondiale, Doing business 2006, in www.doingbusiness.org

Les valeurs se situent entre 0 et 100. Les valeurs les plus élevées indiquent davantage de rigidité dans la régulation et donc moins de flexibilité. L'indice de rigidité de l'emploi est la moyenne des autres indice : index difficulté à l'embauche, index rigidité de temps de travail et index difficulté de licenciement.

3. Les organes chargés de l'investissement

Dans le but de simplifier les procédures administratives, de mieux orienter et accueillir les investisseurs internationaux et de la mise en application des différents lois, un certain nombre d'organismes sont mis en place dans chaque pays. L'Algérie est présentée par l'Agence Nationale pour les Développement de l'Investissement (ANDI) et le Conseil national de l'investissement (CNI). En Tunisie, on trouve l'Agence de Promotion de l'Investissement Etranger (FIPA) et l'Agence de promotion de l'industrie (API). Par contre au Maroc c'est la Direction des investissements extérieurs (ministère des affaires économiques, des affaires générales et de la mise à niveau de l'économie) qui est chargé de l'accueil des investisseurs.

En Algérie, plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers, les principaux sont les suivants¹⁶⁸ :

- Le Conseil National de l'Investissement (CNI)

Parmi les innovations majeures de l'ordonnance de 2001 est la création du CNI.

Composé de huit ministres et présidé par le chef du gouvernement. Le conseil est chargé de¹⁶⁹:

§ Proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;

¹⁶⁸ Ordonnance n° 01-03 du Aouel Jounada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

Guide investir en Algérie 2006, page 39, in <http://www.algeria.kpmg.com>

¹⁶⁹ Ordonnance n° 01-03 du Aouel Jounada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, article 19.

- § Proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement ;
- § Se prononcer, en liaison avec les objectifs d'aménagement du territoire, sur les zones devant bénéficier du régime dérogatoire prévu dans la présente ordonnance ;
- § Proposer au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investissement ;
- § Susciter et encourager la création et le développement d'institutions et d'instrument financiers adaptés au financement de l'investissement.

- L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière exerçant sa mission sous le contrôle et l'autorité du CNI, l'agence a pour mission :

- § Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements ;
- § D'Accueillir, d'informer et d'assister les investisseurs résidents et non résidents ;
- § Faciliter l'accomplissement des formalités constitutives des entreprises et de concrétisation des projets à travers les prestations du guichet unique décentralisé ;
- § Octroyer les avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur.
- § S'assurer du respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.
- § Créer le fonds d'appui à l'investissement ;
- § Créer le portefeuille foncier et immobilier.

Toutefois, l'ANDI ne dispose pas d'une autonomie suffisante en terme de recrutement, de dépenses et d'instrument lui permettant d'exercer normalement ses activités. par conséquence, l'ANDI n'arrive pas à élaborer des guides d'investissements au niveau sectoriel et de mettre en place une banque de données afin de tenir informés les opérateurs économiques souhaitant investir en Algérie et de servir de base pour l'élaboration des différents stratégies d'investissement.

- Le Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la Participation et de la Promotion de l'Investissement (MDPPI)

Le Ministère de la participation et de la promotion des investissements s'occupe de la promotion de l'investissement et aussi de la privatisation. Ses fonctions sont ambiguës : il existe un double emploi avec la mission de promotion confiée expressément à l'Agence

Nationale de Développement de l'Investissement, et aussi le domaine de la privatisation. Il propose et détermine les stratégies politiques de développement de l'investissement. L'existence d'un tel organisme traduit la volonté croissante de l'Algérie au plus haut niveau pour l'investissement privé, particulièrement étranger.

Nonobstant la multitude des structures et les pouvoirs dont elles sont dotées, l'édifice organique de promotion de l'investissement reste, loin de réaliser les objectifs visés par le gouvernement que ce soit sur le plan de l'investissement domestique ou sur celui de l'investissement étranger. D'après une étude réalisée par la CNUCED afin d'évaluer les politiques d'investissement en Algérie montre que les principales raisons de dysfonctionnements constatés sont¹⁷⁰:

- L'absence des organismes chargés exclusivement des IDE. Les trois organismes ANDI, CNI et MDPPI, ont presque les mêmes missions, d'où la difficulté d'évaluer l'état d'exécution des différents missions par chacun des organismes ;
- Le chevauchement des fonctions de ces organismes. En effet, ces organismes ont pratiquement les mêmes prérogatives à propos de l'attribution des avantages, ce qui est source de divergences et de conflit.
- La multitude des tutelles, qui peuvent être saisies par l'investisseur étranger en cas de litige avec l'un des ces organismes, est préjudiciable à leur image.

- Le Guichet Unique

Il est à noter que les trois pays ont mis en place des guichets uniques. Le guichet unique est dûment habilité à fournir les prestations administratives nécessaires à la concrétisation des investissements. Il s'assure en relation avec les administrations et les organismes concernés de l'allègement et de la simplification des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets. Le guichet unique facilite l'accès à des informations sur la possibilité d'investissement, aide à la création d'entreprises, et centralise l'ensemble des administrations concernées.

¹⁷⁰ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie, décembre 2003, P.25.

- Fonds d'Appui à l'Investissement

Le fonds d'appui à l'investissement est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

En revanche, la **Tunisie** a aussi mis en place plusieurs organismes pour mieux stimuler et encourager les investisseurs nationaux ou étrangers, parmi eux nous citons¹⁷¹ :

§ L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur

(*Foreign Investment Promotion Agency –FIPA*), l'Agence de Promotion de l'Investissement a été créée en 1995 sous la tutelle du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale. L'agence dispose d'un réseau de 6 bureaux à l'étranger situé à Bruxelles, Chicago, Londres, Cologne, Milan et Paris. Le rôle de l'agence est de promouvoir la Tunisie comme site d'investissement, d'aider les investisseurs étrangers à s'installer et à étendre leurs activités en Tunisie et de proposer les mesures d'amélioration de l'environnement de l'investissement.

§ Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur

Créé en 1992, il met en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion de l'investissement extérieur dans tous les secteurs et de développer les actions de partenariat entre les investisseurs locaux et étrangers

Au Maroc, à l'instar des autres pays, des organes veillent pour mieux orienter les investisseurs et à fournir des informations nécessaires sur les conditions, les Garanties, les étapes de la création et d'implantations des entreprises, parmi les principaux organismes on trouve¹⁷² :

§ La Direction des Investissements (DI) : La direction des Investissement créée en 1996, met en œuvre des stratégies de promotion de l'investissement sur des segments ciblés favorisant la concrétisation des projets, ces missions sont :

- Identification des différentes catégories d'investisseurs et des pays émetteurs ;

¹⁷¹ ANIMA : Investir dans la région MEDA, pourquoi et comment ?, mai 2004, P. 161, in www.anima.org

Guerraoui D, Richet X.: Les investissements directs étrangers, Facteurs d'attractivité et de localisation, Comparaison Maghreb, Europe, Amérique Latine, Asie, édition TOUBKAL, Maroc, 1997, P.273.

¹⁷² Guide de l'investissement au Maroc, in www.oc.gov.ma

- Valorisation de secteurs prioritaires tels : le Tourisme, les Nouvelles Technologies d'Informations et de Communications (NTIC), les Composants Electroniques et Automobiles, le Textile, l'Aéronautique et l'Agroalimentaire ;
- Coordination entre institutions nationales et organisations internationales concernées par l'investissement ;
- Orientation des projets selon les opportunités offertes par les différentes régions du Maroc en collaboration avec les Centres Régionaux d'Investissements.

Les fonctions de la Direction des Investissements sont multiples. Il est impossible pour une direction administrative d'accomplir ces missions. La DI souffre des insuffisances dans le fonctionnement. Elle n'assure pas de suivi pour les investisseurs inférieurs à un montant de 200 millions dirhams, elle ne contrôle pas les avantages accordés et n'effectue pas véritablement une fonction de promotion. Il n'y pas de stratégie d'accompagnement des investisseurs.

§ **Centres Régionaux d'Investissement (CRI) :** Créés en 2002, au nombre de 16, les Centres régionaux d'investissement ne sont pas prévus par la charte et traduisent la volonté royale de déconcentrer le centre de décisions relatives à l'investissement vers les régions¹⁷³. Ces CRI sont dépendants du Ministre de l'Intérieur, relèvent de la responsabilité des Walis et ont trois fonctions¹⁷⁴: - L'aide aux investisseurs;

- L'aide à la création d'entreprise ;
- La promotion de leurs régions auprès des investisseurs.

La création des CRI constitue une avance majeure devant induire un allègement substantiel des procédures administratives encore trop pénalisantes et avoir un impact positif sur les investissements au maroc. En effet, l'efficacité des CRI est très variable selon les régions, ce qui représentent sur l'accueil des IDE et les délais de créations des entreprises.

§ **Commission Interministérielle des Investissements :** La Commission Interministérielle des Investissements a été instituée par une circulaire du Premier Ministre¹⁷⁵. Cet organe politique est mis en place pour approuver les investissements supérieurs à 200

¹⁷³ Lettre royale du 9 janvier 2002.

¹⁷⁴ Guide de l'investissement au Maroc, in www.oc.gov.ma

¹⁷⁵ Circulaire du Premier Ministre n° 44-98 du 28 septembre 1998.

MDH, faisant l'objet de conventions d'investissement avantageuses, et statuer sur les éventuels blocages administratifs aux projets d'investissement. Cette commission bénéficie également des progrès effectués en matière d'organisation et de coordination entre la Direction des Investissements et les Centres Régionaux d'Investissement (CRI).

§ **Le fonds Hassan II pour le développement économique et social :** Créé en 2002¹⁷⁶, le fonds Hassan II pour le développement économique et social est un établissement autonome financièrement et administrativement. Il constitue un instrument efficace de soutien des nouveaux projets y compris étrangers dans certains secteurs très porteurs pour l'économie marocaine¹⁷⁷.

Tableau 35: Comparaison des agences de promotion de l'investissement

Pays	Date de création	Statut	Budget (en millions de dollars)	Personnel	Proportions du personnel ayant une expérience dans le secteur privé (en %)
Algérie	2001	Agence	5	150	0
Maroc	1996	Ministère	1	70	29
Tunisie	1995	Agence	3	70	0

Source: CNUCED: Examen de la politique de l'investissement du Maroc, 29 février 2007, P.69.

4. Les accords internationaux en matière d'IDE

L'intégration des pays du Maghreb à l'économie mondiale est devenue une condition nécessaire pour accompagner le processus de la mondialisation afin de favoriser les IDE et d'offrir un climat incitatif et favorable pour les investisseurs et les firmes multinationales¹⁷⁸. A cet effet, les trois pays ont signé plusieurs accords avec plusieurs pays, notamment avec l'union européenne, les Etats-Unis, la Turquie...etc.

A l'instar de ses voisins Maghrébins, l'**Algérie** a aussi adhéré aux nombreuses conventions internationales multilatérales relatives aux investissements et aux litiges entre Etat et investisseur en matière d'investissement tel que¹⁷⁹:

¹⁷⁶ Loi n° 36-01 du 29 janvier 2002 créent le fonds Hassan II pour le développement économique et social

¹⁷⁷ Le Fonds Hassan II financé avec une partie des revenus de la privatisation est utilisé pour faciliter les investissements étrangers auxquels le gouvernement marocain prête une attention particulière. Ces contributions concernant en plus des secteurs du textile et de l'électronique, d'autres activités telles que la confection et la bonneterie, la sous-traitance automobile (fabrication de composants automobiles et mécanique de précision), le cuir ainsi que la valorisation industrielle des déchets.

¹⁷⁸ Bouadan K.: Analyse des impacts macroéconomiques et sectoriels de l'accords d'association entre l'Algérie et l'union européenne, Communication au colloque « l'intégration des économies arabes comme mécanisme d'amélioration et dynamisme du partenariat Euro – Arabe », université de Sétif, mai 2004, P. 31.

- § La convention pour la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales étrangères adoptée par la conférence des Nations Unies à New York en 1958;
- § La convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats (CIRDI);
- § La convention pour la création de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (A.M.G.I) adoptée en 1985;
- § Convention maghrébine d'encouragement et de garantie de l'investissement en 1990;
- § Accords sur la non double imposition adoptée en 1990;
- § Convention portant création de la Société Islamique de Garantie des Investissements et de Crédits à l'exportation (SIGICE), adopté en 1996;
- § Accord portant stratégie commune de développement maghrébin en 1990;
- § Convention portant création de la Banque Maghrébine pour l'Investissement et le Commerce Extérieur entre les Etats de l'Union du Maghreb Arabe (BMICE) adoptée en 1992;

Au Maroc, les perspectives des autorités marocaines en terme d'ouverture sont trop favorables, les augmentations des flux des IDE ont été influencées par la dynamique d'insertion à l'économie mondiale initiée au tournant des années 80. Le Maroc a adhéré à plusieurs conventions internationales multilatérales relatives à l'investissement dont notamment la convention de Washington le CIRDI (Centre pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats), ratifiée le 10 juin 1992, la Convention AMGI (Agence multilatérale de garantie des investissements), ratifiée le 16 septembre 1992.

Le Maroc est membre du l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers (GATT) depuis 1987, et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à partir de 1992. Le dirham est convertible depuis 1993.

En 1996, un accord d'association a été conclu avec l'Union Européenne et qui est entré en vigueur en 2000, avec comme objectif la création d'une Zone de Libre-échange pour tous les produits industriels à l'horizon 2010.

En mai 2002, la signature de la déclaration d'Agadir avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie prévoient la création d'une zone de libre échange régional entre ces pays.

Par ailleurs, un accord de libre échange a été signé avec la Turquie en avril 2004 et un accord de Libre-échange bilatéral avec les Etats-Unis signé en juin 2004, est entré en vigueur en janvier 2006¹⁸⁰.

La Tunisie s'est fixée à travers l'ouverture de son économie l'objectif d'attirer les investissements directs étrangers et d'instaurer une certaine confiance pour les investisseurs internationaux. A cet effet et suite à la mise en ouvre de la Zone de Libre Echange avec l'Union Européenne en 1996 et la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE) depuis 1998, la Tunisie a mieux avancé et très rapidement dans le processus de la mondialisation et de libéralisation des échanges. Elle a conclu plusieurs accords bilatéraux, soit au niveau régional ou bien a l'échelle mondiale, la Tunisie est membre de¹⁸¹ :

- § L'union du Maghreb arabe (Tunisie –Algérie –Libye –Maroc -Mauritanie) créée le 17 février 1989;
- § La ligue des états arabes (1947) qui comprennent 22 pays membres et sous l'égide de laquelle la Grande Zone de Libre Echange Arabe (GZLEA) est entrée en vigueur en janvier 2005;
- § Processus de Barcelone instauré le 15 novembre 1995 dans l'objectif d'établir une ZLE à l'horizon de 2010 et qui se caractérise par une progression de l'intégration au niveau vertical (nord-sud) et horizontal (sud-sud).

Dans le but de réaliser cette dimension sud-sud, la Tunisie a procédé à la conclusion:

- § De l'accord Arabe-Méditerranéen de libre-échange signé le 25 février 2004 et prévoyant l'instauration d'une zone de libre échange qui regroupe, la Tunisie, le Maroc, l'Egypte et la Jordanie.
- § De l'accord de libre échange avec la Turquie signé le 25 novembre 2004.
- § Un accord de libre échange a été conclu avec l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) le 17 décembre 2004 et ratifié en 2005.

En matière des accords internationaux en relation avec les IDE, le Maroc est le pays de la région qui a signé le plus d'accords relatifs à l'investissement. Il a conclu 54 accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements dont 35 sont entrés en vigueur, ainsi que 46 conventions de non double imposition. L'Algérie a conclu 40 accords de

¹⁸⁰ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, 29 janvier 2007, in www.unctad.org
Cumenge G.: Les investissements industriels français au Maroc : Une étude empirique sur la décennie quatre-vingt-dix, service des politiques d'innovation et de compétitivité, DIGITIP, juillet 2004.

¹⁸¹ CNUCED : Examen des Politique commerciales Tunisie, P. 9.
Politiques pour les entreprises dans la région de la Méditerranée : cas de la Tunisie, in <http://unpan1.un.org>

protection et de promotion des investissements et 21 accords sur la non double imposition. Par rapport à ses voisins, le réseau des accords demeure faible et il ne couvre pas l'ensemble des pays d'origine des investisseurs potentiels en Algérie (Cf. tableau 36).

Tableau 36: Accords bilatéraux en relation avec les IDE

	Accords d'investissements	Conventions de la non double imposition
Algérie	40	21
Maroc	54	46
Tunisie	40	32

Tableau réalisé par nos soins à partir de:

- Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).
- CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2006, www.cnuced.org

La Tunisie est le premier pays de la rive sud de la méditerranéen à signer un accord d'association avec l'union européenne le 17 juillet 1995, entré en vigueur en 1998, suivie en suite par la Maroc qui a rendu compte de la nécessité d'une intégration mondiale et cela par la signature de l'accord de Barcelone le 26 février 1996, entrée en vigueur en 2000. Par contre l'Algérie étant le dernier pays maghrébin à signer un accord d'association avec l'union européenne et cela en 2002. La signature des accords d'association avec l'union européenne et l'adhésion de certain de ces pays à l'Organisation Mondiale de Commerce (Maroc, Tunisie) vont certainement améliorer la qualité des engagements internationaux des pays et d'instaurer une discipline nécessaire à la préservation de la crédibilité des institutions des pays (Cf. tableau 37).

La construction d'une zone de libre échange entre l'Union européenne et les 12 de la rive sud de la Méditerranée, va ouvrir l'économie des ces derniers à la concurrence internationale. Le partenariat euro-méditerranéen a pour vocation de développer la coopération économique et financière entre les deux partenaires et d'instaurer une Zone de Libre Echange (ZLE) d'ici 2010¹⁸².

¹⁸² Les accords de libre échange signé à Barcelone en 1995 concernent les quinze pays de l'union européen et les douze pays partenaires méditerranéens : Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Syrie, Turquie, et l'Etat Palestinien.

Tableau 37: Accord d'association UE/pays du Maghreb

Pays	Paraphe	Signature	Entrée en vigueur
Algérie	19 décembre 2001	22 avril 2002	1 ^{er} septembre 2005
Maroc	15 novembre 1995	26 février 1996	1 ^{er} mars 2000
Tunisie	Juin 1995	17 juillet 1995	1 ^{er} mars 1998

Source : - Extrait de : Le recentrage de la politique de l'Union Européenne en méditerranée, conférence ministérielle de valence, 22-23 avril 2002.

- ANIMA, in www.animaweb.org

III. APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR PRIVE AU MAGHREB

Dans une économie de marché, un secteur privé dynamique où les entreprises investissent, créent de l'emploi et améliorent leur productivité et par conséquent diminuent la pauvreté, est le moteur de croissance et de développement.

Durant ces dernières années, le secteur privé a bénéficié d'une importance particulière et d'une attention soutenue. En effet, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer l'environnement général de l'entreprise et des incitations sont accordées pour augmenter le rendement des investissements. Les trois pays ont suivi presque le même chemin et les mêmes stratégies et parfois avec une certaine différence.

1. Evolution du secteur privé dans les Pays du Maghreb

Dans ce qui suivra nous allons présenter un aperçu historique du secteur privé, ses caractéristiques générales et sa place dans les économies magrébines.

1.1 Historique

Le secteur privé dans les pays du Maghreb a connu des mutations importantes depuis leur l'indépendance¹⁸³ à nos jours. Il est passé par des différentes phases allant de la nationalisation des activités exercées par les privés nationaux et étrangers au début des indépendances à la privatisation des activités et entreprises de production du secteur public. Les pays du Maghreb ont suivi presque les mêmes chemins, avec parfois quelques différences d'approches quant au degré de participation dans l'un ou l'autre secteur. Les grandes phases par lesquelles ces pays sont passés sont¹⁸⁴:

¹⁸³ 1956 pour la Tunisie et le Maroc, 1962 pour l'Algérie.

¹⁸⁴ Nations Unies : rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du nord 2001-2002, mai 2003.

- La nationalisation des débuts de l'indépendance où le contrôle des entreprises étrangères entraînant dans la plupart des cas une large extension du secteur public dans plusieurs activités de l'économie était accompagnée d'une prolifération de systèmes de contrôles gouvernementaux ;
- Les efforts de transformation du statut d'entreprises étrangères en statut d'entreprises nationales et de création d'entreprises privées nationales, constituent la phase appelée « nationalisation »;
- Les efforts d'ouverture partielle des économies pour attirer les investisseurs étrangers déjà « mal en poing » par les nationalisations massives signalées plus haut fût une autre phase où certains gouvernements poursuivaient à détenir des parts stratégiques ;
- La privatisation limitative dans le cadre des programmes de réforme économique de chaque pays basés sur la loi du marché.

Toutes les politiques et les réformes engagées par les gouvernements maghrébins visent à encourager et favoriser le développement de l'investissement privé à l'égard de l'investissement public, réduire ainsi le poids de l'Etat dans les activités économiques et permettre au secteur privé de jouer pleinement le rôle attendu dans la croissance, la compétitivité et surtout la création d'emplois et la diminution de la pauvreté.

En Algérie, Jusqu'au début des années 1990, le rôle du secteur privé a été considéré par les textes doctrinaux comme un complément du secteur public. Depuis 1962, l'économie algérienne a été une économie centralisée et dirigée et fondamentalement déterminée par l'Etat, en octroyant la priorité majeure à la création d'une base industrielle étatique, ce qui permet de marginaliser le secteur privé qui s'est limité aux activités des petits métiers. Le secteur privé algérien a donc évolué dans une économie relativement fermée et dirigée par l'Etat.

L'évolution du secteur privé algérien commence tout d'abord au début des années 1980, suite aux contraintes extérieures et aux performances limitées de l'économie. L'état algérien a accordé pour la première fois un rôle au secteur privé suite à la promulgation du code des investissements de 1982, qui a autorisé au secteur privé de jouer un rôle complémentaire au secteur public dans le secteur agricole et dans les activités en aval de transformation et de

distribution¹⁸⁵. Il a introduit des restrictions qui portent sur la taille des investissements, les degrés de concentration et les secteurs d'activité du secteur privé, mais le commerce extérieur reste toujours exercé et monopolisé par l'Etat.

Une autre étape de l'évolution du secteur privé est ouverte vers le début des années 1990, elle est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'ajustement qui affectera le mode de régulation et de fonctionnement de l'économie algérienne y compris le secteur privé. Cette étape est caractérisée par¹⁸⁶:

- La fin de monopole sur le commerce extérieur ;
- Le désengagement progressif de l'Etat ;
- L'Ouverture de toutes les activités économiques (sauf des hydrocarbures) au secteur privé pour les investisseurs nationaux et étrangers, privé et public.

En 2001, une autre étape de consolidation des réformes et du processus de promotion du secteur privé a été ouverte¹⁸⁷. Aujourd'hui, le secteur privé commence à prendre la place du secteur public dans la majorité des activités dans les secteurs hors hydrocarbures.

Au Maroc, malgré l'importance des entreprises publiques qui exerçaient dans différentes branches d'activités économiques, le secteur privé était généralement au centre des préoccupations depuis le début du siècle dernier. Durant la période 1990-1999, l'économie marocaine a connu une croissance insuffisante due à un certain nombre de facteurs, notamment la faible dynamique de l'investissement dans un contexte marqué par des conditions climatiques défavorables et un environnement économique et financier international instable¹⁸⁸.

Malgré l'importance des entreprises publiques qui exerçaient des activités différentes, le secteur privé marocain était généralement au centre de la dynamique. L'évolution du secteur privé peut être retracée en trois grands phases : il s'agit de la mise en place de structures représentatives, de la marocanisation et de l'adoption du PAS (désengagement de l'Etat).

¹⁸⁵ Naas A. : Le système bancaire Algérien, Edition INAS, Paris, 2003.

¹⁸⁶ Mebtoul A. : L'Algérie Face Aux Défis de la Mondialisation : Réformes Economiques et Privatisation, OPU. Alger, 2002.

¹⁸⁷ Ordonnance n° 01-03 du Aouel Jourmada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

¹⁸⁸ Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du nord 2001-2002.

Le mouvement appelé marocanisation consiste à¹⁸⁹:

- Transférer une partie de la propriété étrangère à des nationaux surtout dans les activités secondaires et tertiaires ;
- Redistribution des terres de la colonisation ;
- Instituer une zone exclusive de pêche.

La Tunisie a connu depuis son indépendance, une phase caractérisée par le développement des infrastructures et l'installation d'unités productives par le secteur public. Durant cette phase le secteur privé a été marginalisé et limité uniquement à des unités informelles. Une deuxième phase qui a marqué la Tunisie a commencé à partir de 1987 par l'application des réformes de son économie pour l'assainissement et la restructuration afin d'atteindre la stabilité macro-économique.

1.2. Les caractéristiques générales du secteur privé

Le secteur privé dans la région du Maghreb se caractérise par la prédominance des entreprises de petites tailles qui ont tendance à se consacrer à des activités à faible niveau de technologie telles que les industries alimentaires. Le marché informel a aussi pris de l'ampleur de s'est substitué au marché formel. Il représente de 15% à 30% du PIB national et emploie plus de 100 000 personnes. De plus, la plupart des activités de secteur informel concernent le domaine des services¹⁹⁰.

Le nombre de Petites et Moyennes Entreprises privées déclarées s'élève à la fin du 1^{er} semestre 2005 à 236 727 entreprises. Ces entreprises constituent la composante majeure de la totalité des PME. Elles sont opérationnelles sur le terrain et emploient près de 609 886 salariés¹⁹¹.

La situation des PME publiques dans la même période (1^{er} semestre 2005) se caractérise par¹⁹²: une prise en charge effective des actions préalables en rapport avec les différents schémas de privatisation initiés par les pouvoirs publics, et une relative stabilité du nombre de PME publiques.

¹⁸⁹ Said Saadi M. : Secteur privé et développement humain au Maroc 1956-2005.

Rapport de la banque mondiale : Le secteur privé, moteur de la croissance de l'économie marocaine, décembre 1999.

¹⁹⁰ Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du nord 2001-2002, P. 72.

¹⁹¹ Bulletin d'information économique n° 07 du 1^{er} semestre 2005.

¹⁹² Idem

Tableau 38: Evolution de la Population des PME en Algérie

Nature des PME	Nbre des PME 1 ^{er} semestre 2004	Nbre des PME 1 ^{er} semestre 2005	Evolution
PME privées	219 617	236 727	7,79%
PME publiques	778	778	0%
Artisans	83 921	91 833	9,42%
Total	304 316	329 338	8,22%

Source : Bulletin d'information économique N° 07 du 1^{er} semestre 2005.

Le nombre d'entreprises privées a augmenté de 7,79% entre 2004 et 2005, par contre celui des entreprises publiques reste constant. Cette stagnation dans le nombre des entreprises publiques peut s'expliquer par les réformes engagées par les autorités algériennes depuis 1990, suite au lancement d'un vaste programme de privatisation des entreprises publiques, afin d'encourager les opérateurs privés que se soit nationaux ou étrangers.

L'activité du secteur privé marocain est beaucoup plus axée sur l'agriculture malgré l'existence d'un grand potentiel dans d'autres domaines tel que le tourisme qui, en dépit de sa faible participation au PIB, représente la deuxième source de devise après les transferts des marocains résidant à l'étranger.

Tableau 39: Répartition des entreprises par taille en Tunisie

Nombre de salariées	1987		1990		1996		2000	
	Nombre d'entreprises	% du total						
- de 6	31955	81,8	43874	81,0	71984	82,4	69822	84,3
6-10	1771	7,1	3987	7,3	5983	6,9	4668	5,6
11-20	1793	4,6	2600	4,8	3892	4,5	4030	4,9
21-50	1264	3,2	1931	3,6	2830	3,2	2989	3,6
51-100	535	1,4	788	1,4	1217	1,4	1318	1,6
+100	727	1,9	1023	1,9	1420	1,6	1716	2,1
Total (>6)	7090	18,2	10329	19,0	15342	17,6	13005	15,7
Ensemble	39085	100	54203	100	87326	100	82827	100

Source : Fehri H, Soussi M. : Politiques d'investissement et chômage en Tunisie, in <http://www.ulb.ac.be/>

1.3 La place du secteur privé dans les économies maghrébines

Le secteur privé occupe une place de plus en plus importante dans les économies Maghrébines. Il est désormais prioritaire et fortement catalyseur de création d'emploi, de stimulation de la croissance.

En Algérie, le secteur privé occupe une place de plus en plus importante dans l'économie. Sa contribution à la valeur ajoutée est arrivée à dépasser celle du secteur étatique en 2004¹⁹³. Le secteur privé domine presque tous les secteurs économiques, à l'exception des hydrocarbures et de l'industrie. Les entreprises privées interviennent pour près de 75% dans le PIB hors hydrocarbures et à 55% de la valeur ajoutée. Malgré les difficultés liées à l'environnement de l'entreprise surtout les lourdeurs administratives et bancaires, le nombre des PME/PMI est en augmentation. En 2001, le nombre total des PME/PMI est estimé à environ de 180 000, contre 160 000 entreprises en 1999, employant plus de 600 000 salariés¹⁹⁴.

Dans le but de promouvoir le secteur privé, une loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI a été promulguée le 12 décembre 2001. Dans le sillage de cette loi, il a été créé des pépinières d'entreprises et des centres de facilitation des procédures de création, d'information, d'orientation et d'accompagnement des entreprises, ainsi qu'un fond de garantie et une caisse de garantie du crédit à la PME/PMI.

**Tableau 40: Parts des secteurs privé et public dans la valeur ajoutée brute en Algérie
Entre 1995-2004 (À l'exclusion des services publics, en pourcentage)**

	1995		1999		2004	
	Privé	public	Privé	public	Privé	public
Agriculture	99	1	100	0	100	0
Hydrocarbures	0	100	5	95	9	91
<i>Dont : services et bâtiment</i>	0	100	0	100	0	100
Industrie	17	83	30	70	37	63
Bâtiment et travaux publics	58	42	68	32	78	22
Transports	57	43	73	27	69	31
Commerce	88	12	93	7	93	7
Services	85	15	89	11	87	13
Total	45	55	51	49	47	53
Total hors hydrocarbures	68	32	77	23	80	20

Source : Rapport du FMI, 2005, in www.imf.org

Au Maroc, la contribution du secteur privé dans le PIB est passée de 64% à 73% entre 1985 et 1997. La croissance de l'investissement est freinée par la faiblesse de l'épargne intérieure brute qui représente environ 15% du PIB. Quant à l'investissement direct étranger, on constate

¹⁹³ Rapport du FMI, 2005, in www.imf.org

¹⁹⁴ CNUCED : Examen de la politique d'investissement en Algérie, Genève, décembre 2003, in <http://www.unctad.org>

une certaine augmentation au cours de ces dernières années, dont la part de l'ensemble du secteur privé, national et étranger, est inférieur à 60% de l'investissement total¹⁹⁵.

Les PME marocaines jouent un rôle moteur de la croissance. Elles sont considérées comme un acteur majeur et principal de l'économie, représentant près de 95% du tissu économique et occupent plus de 50% des salariés du secteur privé. La part des PME dans les exportations marocaine est de 30%, tandis que leur part dans les investissements privés est d'environ de 40%. Mais, les PME ne participent que faiblement dans la valeur ajoutée et en représentant que 10%.

Le pacte national tunisien stipule que : « La dynamisation de l'action de développement exige un certain nombre de conditions. Il s'agit notamment de réaliser un équilibre entre le secteur public qui assume un rôle essentiel dans les grandes industries et les services vitaux, et le secteur privé qui permet à la communauté nationale d'exploiter le capital intérieur et de tirer profit de l'activité et de l'initiative des entrepreneurs ainsi que de leurs capacités en matière de créativité et de gestion »¹⁹⁶.

Au cours de ces dernières décennies, les pouvoirs publics tunisiens ont accordé un intérêt particulier à l'enseignement privé et cela par l'élaboration des règlements législatifs relatifs à la création des institutions éducatives privées.

La contribution de l'agriculture privée à la valeur ajoutée est de l'ordre de 98%. C'est le secteur le plus porteur pour l'économie tunisienne. En second lieu, le secteur de l'industrie manufacturière avec une part de 92,4%. Les services accaparent une part considérable et représentent environ 87,4%, quant à l'industrie non-manufacturière, elle représente 43,3%.

¹⁹⁵ Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du nord 2001-2002.

¹⁹⁶ Idem.

Tableau 41: Contribution du secteur privé à la valeur ajouté en Tunisie

	Valeur ajoutée totale	Part privée en %
Agriculture et pêche	2775,7	98,0
Industrie manufacturière	4583,3	92,4
- Agro-industrie	1152,9	96,2
- Matériaux de construction et verre	408,2	90,4
- Industrie mécanique et électronique	588,2	94,1
- Produits chimiques	476,6	51,9
- Textiles, habillement et cuir	1440,1	100,0
- Industries diverses	517,3	99,7
Industrie non-manufacturière	2505,3	42,3
- Mines	170,1	7,5
- Pétrole et gaz	851,1	10,8
- Electricité	343,7	9,6
- Eau	110,2	9,9
- Travaux civil et construction	1030,3	88,5
Services	7347,6	87,4
- Commerce	1723,7	96,7
- Transport et communication	1646,5	47,1
- Hôtel, café, restaurants	1344,9	99,8
- Autres services	1794,7	99,1

Source : Fehri H, Soussi M. : Politiques d'investissement et chômage en Tunisie, in <http://www.ulb.ac.be>

2. Le développement du secteur privé : (Réformes envisagées et mesures prises)

Dans ce qui suit, nous allons présenter les principales réformes envisagées ainsi les mesures prises à fin de promouvoir le secteur privé.

2.1 Les réformes engagées : La privatisation

Dans le cadre des réformes engagées dès la fin des années 1880, les pays du Maghreb ont adopté une nouvelle stratégie basée sur l'amélioration et la dynamisation de l'investissement privé et la restructuration des entreprises publiques par la mise en place d'un vaste programme de privatisation visant des objectifs de type économique et social. Il s'agit notamment de¹⁹⁷ :

- Optimiser la modernisation de l'économie des pays du Maghreb;
- Promouvoir l'économie nationale ;

¹⁹⁷ Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation : Privatisation : Bilan et Perspectives, Royaume du Maroc, juin 2004, in <http://portail.finances.gov.ma/>

Leila. : Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb, 1998.

- Fiche de Synthèse, « L'investissement direct étrangers au Maroc en 2004 : Positionnement stratégique et environnement », mission économique de Rabat, 7 décembre 2005, in www.missioneco.org

- Alléger les charges du budget de l'Etat en matière de soutien aux entreprises publiques ;
- Permettre une plus grande ouverture sur l'économie mondiale et participer plus largement et efficacement aux échanges internationaux ;
- Favoriser la création de nouveaux emplois.

Au Maroc, les opérations de privatisation ont touché plusieurs secteurs d'activité tels que : les télécommunications (Maroc Télécom) ; la distribution d'engrais (Fertima), les assurances (CNA) ou les raffineries de pétrole (SAMIR : Société anonyme marocaine de l'industrie du raffinage) et SCP.

Tableau 42: Ventilation des recettes par année et par mode de transfert (au Maroc)
Réalisations 1993-2006

Année	Appel d'offre	Bourse des valeurs de Casablanca	Attribution directe	Cession aux salariés	Unité : millions DH
1993	662	424	1129	2	2 217
1994	1 855	905	853	92	3 705
1995	1 292	72	129	17	1 510
1996	0	2 045	313	48	2 406
1997	0	130	5 793	0	5 923
1998	0	0	442	90	532
1999	263	0	7	0	270
2000	0	0	0	19	19
2001	23 345	0	25	0	23 370
2002	0	0	78	0	78
2003	14 102	0	79	0	14 181
2004	0	8 650	0	247	8 897
2005	0	0	13 798	0	13 798
2006	539	99	4 020	0	4 658
Total	42 058	12 325	26 666	515	81 563
Part en %	51,6%	15,1%	32,7%	0,6%	

Source : Direction de la privatisation, in <http://portail.finances.gov.ma>

La cession en Bourse des Valeurs de Casablanca et l'Attribution Directe constituent les modes de transfert les plus utilisés par les opérations de privatisation, ce qui a permis d'accroître l'activité du marché financier. En 2001, avec l'Appel d'Offre par la privatisation, le Maroc Telecom constitue la principale opération réalisée depuis le lancement du programme depuis 1993.

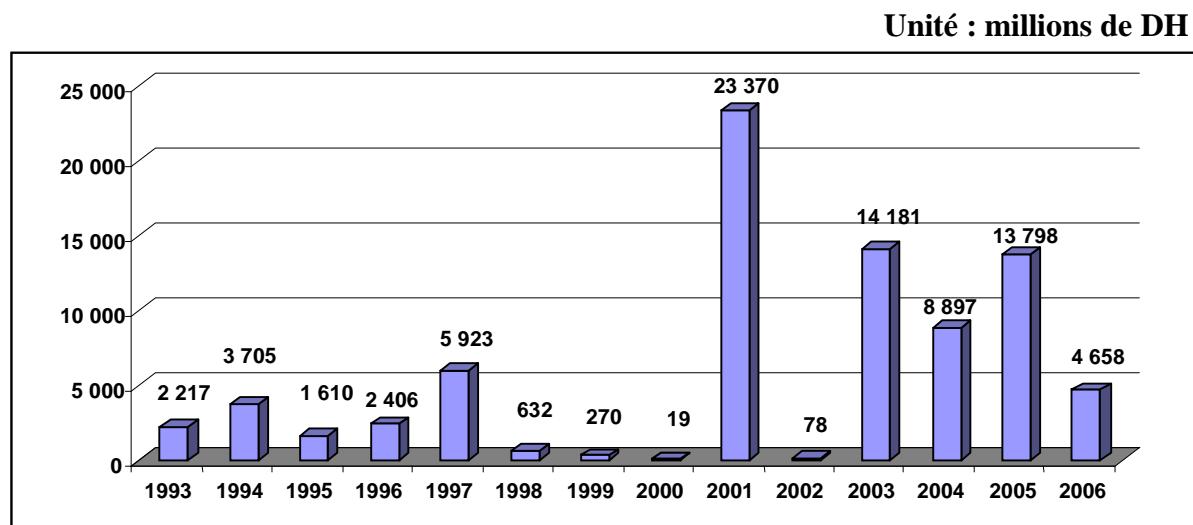
Entre 1993-1997, une bonne performance du programme de privatisation est constatée et à la privatisation de la Société Nationale d'Investissement en 1994, de quatre entreprises financières dont la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) en 1995, et de 11 entreprises industrielles dont la SAMIR en 1997. Mais ce programme a connu une certaine

interruption à partir de septembre 1998 à mi 1999 due à la révision de la politique de privatisation.

En février 2001, il y a lieu la réalisation des grosses opérations. Il s'agit de l'ouverture du 35% du capital de Maroc Telecom, acheté par Vivendi pour 2,3 milliards d'Euro. Cette opération est la plus importante opération réalisée jusqu'à présent¹⁹⁸. En 2002, le processus de la privatisation est quasiment arrêté en raison de la crise qu'a connue la bourse de Casablanca et de la conjoncture internationale. Ainsi, il y a seulement la réalisation de trois opérations de privatisation pour un total de 53 millions d'euros¹⁹⁹ :

- Ouverture de 21% du Capital de la Banque Populaire (BCP) pour un montant équivalant à 500 millions de dirhams ;
- La poursuite de la privatisation de Fertima pour 75 millions de dirhams ;
- Vente de Sicome pour 0,174 millions de dirhams.

Figure 32: Ventilation des recettes de privatisation au Maroc par année (1993-2006)



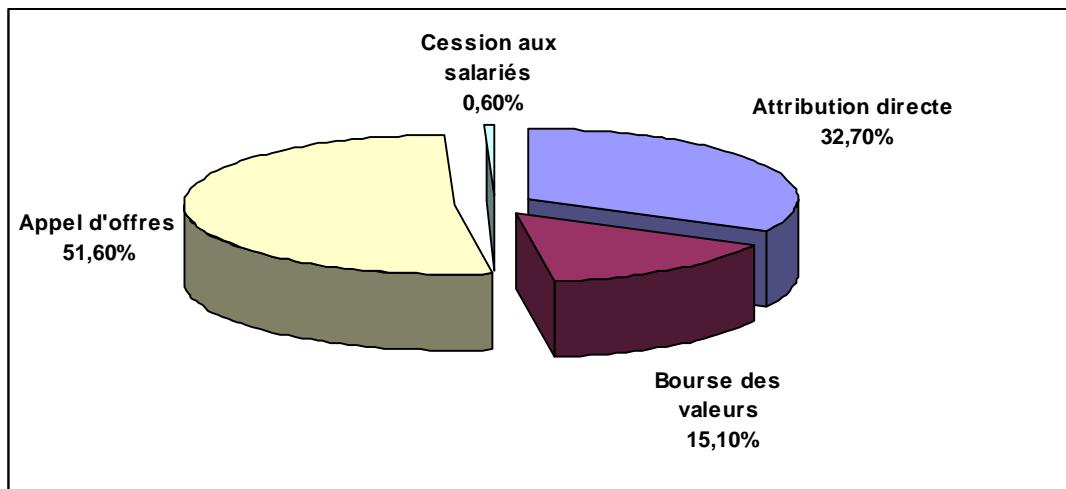
Source : Direction de la privatisation, in <http://portail.finances.gov.ma/>

La majorité des opérations de privatisation est effectuée par Appel d'Offres soit 51,60%, les opérations d'Attribution Directe sont environ de 32,70%, et par la Bourse des Valeurs 15,10%, par contre les cessions aux salariés ne représentant que 0,6% du total des opérations de privatisation réalisées (Cf. figure 33).

¹⁹⁸ Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation : Privatisation : Bilan et Perspectives, Royaume du Maroc, juin 2004, in <http://portail.finances.gov.ma/>

¹⁹⁹ Fiche de Synthèse : L'investissement direct étrangers au Maroc en 2004 : Positionnement stratégique et environnement, Mission Economique de Rabat, 7 décembre 2005, in www.missioneco.org

Figure 33: Ventilation des recettes de privatisation par mode de transfert au Maroc



Source : Direction de la privatisation, in <http://portail.finances.gov.ma>

En Tunisie, les investissements, notamment privés, ont bénéficié d'importantes restructurations. A cet effet, un ensemble de mesures a été engagé dans le cadre de la mise en place d'un programme ambitieux de privatisation des entreprises publiques et le transfert de leurs propriétés à des investisseurs privés, soit nationaux ou étrangers.

Les objectifs de la privatisation, tels qu'ils sont définis par les pouvoirs publics tunisiens sont²⁰⁰ :

- L'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité des entreprises privatisées ;
- La réalisation de l'équilibre des finances publiques en réduisant les dépenses supportées par le budget de l'Etat au titre des entreprises publiques et en procurant à l'Etat des ressources additionnelles qu'il peut utiliser pour financer d'autres activités relevant de l'éducation, de la santé, de la formation, de l'infrastructure, etc.
- La dynamisation du marché financier à travers la réalisation d'offres publiques de vente et l'introduction des sociétés privatisées à la côte de la bourse.

Les acquéreurs d'entreprises bénéficient d'un cadre incitatif dont les principaux avantages sont²⁰¹ :

- Le dégrèvement fiscal au titre du bénéfice ou revenu réinvesti ;

²⁰⁰ Mokadem M.: La privatisation est-elle un moyen de promotion des investissements- cas de la Tunisie, 10^{ème} assemblée générale « L'Afrique dans le nouveau millénaire, Kampala, 8-12 décembre 2002, P.1.

²⁰¹ Mokadem M.: La privatisation est-elle un moyen de promotion des investissements- cas de la Tunisie, 10^{ème} assemblée générale « L'Afrique dans le nouveau millénaire, Kampala, 8-12 décembre 2002, P.1.

- Les exonérations portant sur les droits d'enregistrement des opérations de mutation de biens immobiliers et de fonds de commerce, l'impôt sur les bénéfices des sociétés pendant les cinq premiers exercices d'activités effectives, la taxe sur les transactions boursières et la plus value de cession réalisée par les sociétés cédantes.

Tableau 43: Répartition des entreprises par mode de privatisation et/ou de restructuration en Tunisie. Du 31/12/1987 au 31/10/2006

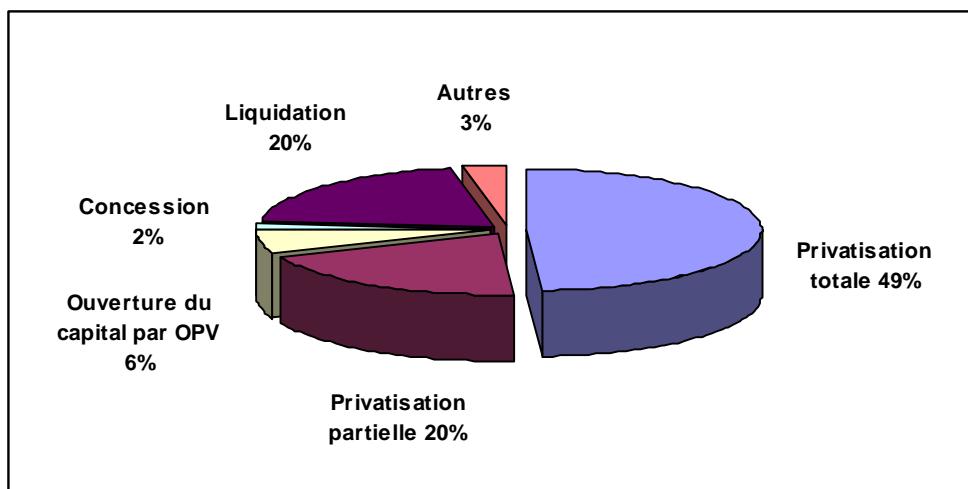
Mode de privatisation et/ou de restructuration	Nombres d'entreprises	En % du total
Privatisation totale	100	49
Privatisation partielle	40	20
Ouverture au capital par OPV	12	6
Concession	5	2
Liquidation	40	20
Autres	6	3
Total	203	100

Source : La privatisation en Tunisie, in www.privatisation.gov.tn

Entre 1987 et 2006, près de 203 entreprises sont privatisées, avec des modes de privatisations différents : 100 entreprises sont totalement privatisées, 40 entreprises sont partiellement privatisées, 12 entreprises avec une cession en bourse des valeurs et 5 entreprises uniquement sont privatisées par le mode de concession. (Cf. Tableau 43).

Figure 34: Ventilation des entreprises par mode de privatisation en Tunisie en %

Entre 1987 - 2006.



Graphique réalisé par nos soins à partir des données du Tableau 43.

La répartition des opérations de privatisation par mode, montre que la privatisation totale des entreprises est le mode le plus utilisé avec un taux de 49%, suivi de la privatisation partielle 20%, par contre la concession ne représente que 2% du total des opérations.

Tableau 44: Répartition du produit (recettes) des privatisations par périodes en Tunisie

	Plan de Développement Economique et Social								Total 10 ème plan	Total		
	7ème		8ème		9ème		10ème (en cours)					
	87-91	92-96	97-2001	2002	2003	2004	2005	2006				
Produit (MDT)	126	190	1 189	818	35	27	80	3 091	4 052	5557		
Selon le nombre d'entreprises concernées	37	44	75	9	16	7	9	6	47	203		
Nombre d'opérations	68	83	174	19	22	18	14	8	81	406		

Source : La privatisation en Tunisie, in www.privatisation.gov.tn

Entre 1987 et 1997, le programme a été modeste, mais à partir de 2001, ce processus a connu une augmentation remarquable suite à la privatisation de 4 cimenteries. Le montant le plus élevé a été enregistré en 2006 suite à la cession de la Tunisie Telecom. Les résultats enregistrés par le programme de privation entre 31/12/1987 au 31/10/2006 sont :

- Privatisation et restructuration de 203 entreprises ;
- Produit total (recettes) : 5557 milliards de dinars tunisiens (MTND).

En 2002, le montant le plus élevé des recettes a atteint 818 milliards de dinars tunisiens grâce aux opérations de concession de la seconde licence de téléphonie mobile au groupe égyptien Orascom et de vente de 52% du capital de l'Union Internationale de Banque (UIB) à la Société Générale.

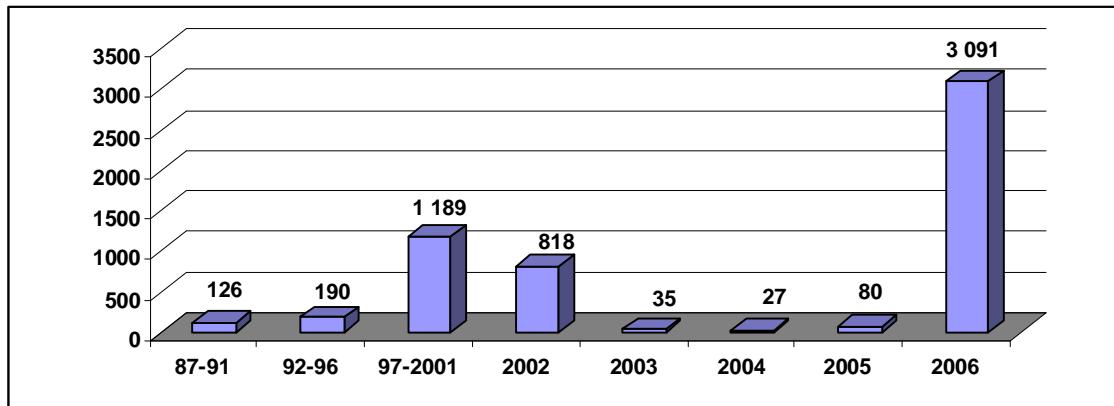
En 2003 et 2004, les recettes de privatisation sont nettement ralenties avec respectivement 35 et 27 milliards de dinars tunisiens. En 2005, les recettes de privatisation représentent 80 MTND. Cette privatisation est marquée par deux opérations : la privatisation de la Banque du Sud pour 98 milliards de dinars tunisiens au profit du Consortium Wafa Bank/ Banco Santander et celle de la SOTACIB (Ciment, part de la Tunisie est de 14,5 milliards de dinars tunisiens) rachetée par l'Espagnol Grupo Prasa. Pour l'année 2006, les recettes de privatisations ont atteint

leur niveau le plus élevé avec 3 091 milliards de dinars tunisiens. Ces résultats s'expliquent par la vente partielle de Tunisie Telecom²⁰². (Cf. tableau 44).

Figure 35: Evolution des recettes de privatisation en Tunisie

Unité :

MDT



Graphique réalisé par nos soins à partir des données du Tableau 44.

En terme de secteurs d'activités, les matériaux de constructions, avec 15,5 % du montant total ont constitué une cible privilégiée du programme de privatisation, suivi du secteur des services (80,6%) dont on trouve le secteur de télécommunication avec la vente partielle de Tunisie Telecom. En revanche, le secteur de l'agriculture ne représente qu'une partie marginale avec un montant de 38 milliards de dinars tunisiens soit 0,7%²⁰³ (Cf. Tableau 45).

Pour faciliter le financement des privatisations, la banque centrale tunisienne a autorisé les banques à accorder directement aux intéressés des crédits à moyen terme pour financer l'achat d'un bloc de contrôle ou d'éléments d'actifs dans le cadre des opérations de privatisation.

²⁰² La privatisation en Tunisie, in www.privatisation.gov.tn

Fiche de synthèse de la Mission Economique de la Tunisie : les privatisations en Tunisie, in www.missioneco.org

²⁰³ Mokadem M.: La privatisation est-elle un moyen de promotion des investissements- cas de la Tunisie, 10^{ème} assemblée générale « L'Afrique dans le nouveau millénaire », Kampala, 8-12 décembre 2002, P.1.

Tableau 45: Répartition des opérations de privatisation par secteur d'activité

Secteur d'activité	Produit total		Nombre d'entreprises	
	En MDT	En %	Nombre	En %
Agriculture et pêche	38	0,7	17	8,4
- Agriculture	16	0,3	10	4,9
- Pêche	12	0,2	3	1,5
- Services agricoles	10	0,2	4	2,0
Industrie	1040	18,8	80	39,4
- Industries agroalimentaires	57	1,0	14	6,9
- Industries des matériaux de construction, des céramiques et du verre	861	15,5	20	9,9
- Industries mécaniques et électriques	47	0,9	18	8,9
- Industries chimiques	43	0,8	7	3,4
- Industries du cuir et des textiles	20	0,4	11	5,4
- Autres industries	12	0,2	10	4,9
Services	4479	80,6	106	52,2
- Tourisme et artisanat	292	5,3	45	22,2
- Commerce	160	2,9	22	10,8
- Transport	85	1,5	19	9,4
- Services financiers	175	3,2	6	3,0
- Autres services	3767	67,8	14	6,0
Total	5557	100	203	100

Source : La privatisation en Tunisie, in www.privatisation.gov.tn

L'Algérie, compte tenu des choix effectués par les autorités depuis l'indépendance, dispose d'un nombre très important d'entreprises publiques en comparant avec le nombre des entreprises privées. Jusqu'au milieu des années 1980, l'organisation générale de l'économie algérienne était centralisée : les terres avaient été collectives, l'industrie était quasi entièrement publique basée surtout sur l'industrie lourde et l'industrie mécanique.

À la fin des années 1980, l'Algérie s'est lancée dans de grandes réformes dans le but de mettre en place les mécanismes d'une économie de marché. Un certain nombre de modifications a été apporté à l'économie, notamment l'instauration de la liberté des prix, l'abolition du monopole du commerce extérieur et l'ouverture du capital de certaines entreprises publiques à des actionnaires privés.

Dans ce cadre la privatisation joue un rôle fondamental et principal dans le processus d'ouverture de l'économie algérienne à l'économie de marché. Elle est assimilée à un acte d'investissement et donc un moyen pour la relance et le développement économique, elle peut être considérée comme un élément important et un signal fort pour l'attractivité des IDE. Ce

programme a été lancé en 1995²⁰⁴ et dont la mise en œuvre a débuté en 1998, et une nouvelle ordonnance a été adoptée en 2001²⁰⁵ qui a modifié et modernisé le cadre réglementaire de la privatisation.

La privatisation désigne toute opération de transfert à des personnes physiques ou morales de droit privé autres que des entreprises publiques, de la propriété²⁰⁶:

- De tout ou partie du capital social des entreprises détenues directement ou indirectement par l'Etat et /ou les personnes morales de droit public, par cession d'actions, de parts sociales ou souscription à une augmentation de capital ;
- Des actifs constituant une unité d'exploitation autonome des entreprises appartenant à l'Etat.

Les entreprises publiques économiques relevant de l'ensemble des secteurs d'activité économiques sont éligibles à la privatisation. A titre d'exemple, lorsqu'une entreprise publique économique assurant une mission de service public fait l'objet d'une privatisation, l'Etat garantit la continuité du service public. Les opérations de la privatisation peuvent s'effectuer soit par:

- Le recours aux mécanismes du marché financier (par introduction en bourse ou offre publique de vente à prix fixe) ;
- Appel d'offre ;
- Le recours à la procédure de gré à gré, après autorisation du conseil des participations de l'Etat sur rapport circonstancié du ministre chargé des participations ;
- D'autre mode de privatisation visant à promouvoir l'actionnariat populaire.

Les salariés d'une entreprise publique économique soumise à la privatisation totale bénéficient²⁰⁷:

- De 10% du capital, à titre gracieux, sous forme d'actions, sans droit de vote ni de représentation au conseil d'administration;

²⁰⁴ Ordonnance N° 95/22 du 26 août 1995 qui a codifié l'opération de privatisation en définissant les objectifs, les secteurs concernés, la méthode et le dispositif technique de privatisation.

²⁰⁵ Ordonnance N°01-04 du 20 août 2001 détermine l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE). Cette ordonnance réaffirme clairement que : « tout le patrimoine des EPE est accessible et que celles-ci sont toutes éligibles à la privatisation c'est-à-dire les compagnies d'assurances et les banques incluses ».

²⁰⁶ Idem.

²⁰⁷ Ordonnance N° 95/22 du 26 août 1995 qui a codifié l'opération de privatisation en définissant les objectifs, les secteurs concernés, la méthode et le dispositif technique de privatisation.

- D'un droit de préemption s'ils sont intéressés par la reprise de leur entreprise;
- D'un abattement de 15% maximum sur le prix de cession.

Il y a trois (03) organes en charge de la privatisation qui sont²⁰⁸ :

- **Le Conseil des Participations** : il est chargé de fixer la stratégie globale en matière de participation de l'Etat et de privatisation; définir et mettre en œuvre les politiques et programmes concernant les participations de l'Etat; définir et approuver les politiques et programme de privatisation des entreprises publiques économiques; examiner et approuver les dossiers de privatisation.
- **Les sociétés de gestion des participations (SGP)** : qui sont des sociétés à capitaux publics dont la mission exclusive consistait à gérer les participations de l'Etat. elles assument le management des opérations de privatisation et ce sur mandat du CPE.
- **La Commission de Contrôle des Opérations de Privatisation** : qui a pour rôle de veiller au respect des règles de transparence, de sincérité et d'équité du développement des opérations de privatisation. L'ordonnance détermine les secteurs d'activité, il s'agit des secteurs qualifiés de concurrentiels:
 - Etude et réalisation dans le domaine du bâtiment, des travaux publics et des travaux hydrauliques ;
 - Hôtellerie et tourisme ;
 - Commerce et distribution ;
 - Industries textiles et agro-alimentaires ;
 - Industrie de transformation dans les domaines suivants : mécanique, électronique, électrique, bois et dérivés, papiers, chimiques, plastiques, cuirs et peaux ;
 - Transports routiers de voyageurs et de marchandises ;
 - Assurances ;
 - Activités de services portuaires et aéroportuaires ;
 - Petites et moyennes industriels et petites et moyennes entreprises locales.

²⁰⁸ Ordonnance N° 95/22 du 26 août 1995 qui a codifié l'opération de privatisation en définissant les objectifs, les secteurs concernés, la méthode et le dispositif technique de privatisation.

Les autres secteurs sont exclus : Banques, le secteur minier, le secteur des hydrocarbures, la sidérurgie, la métallurgie, le transport aérien, et ferroviaire, les télécommunications. Aujourd’hui tous ces secteurs ont été ouverts à la privatisation à l’exception des hydrocarbures.

Le lancement des premières opérations de privatisation d’entreprises publiques algériennes date de 1995, le seul secteur touché a été le tourisme par un appel d’offre lancé en 1996 pour la cession de cinq hôtels. Mais c’est à partir de la fin de l’année 95 et sous la pression des organisations financières internationales que le gouvernement algérien a tenté de faire démarrer véritablement et sérieusement le processus.

Il arrête une liste d’entreprises susceptibles d’être privatisées par cession d’actifs, d’actions ou de contrats de management, il crée des comités sectoriels de privatisation et un comité national de suivi au niveau du ministère chargé des participations. Ce programme touche toute les entreprises publiques économiques EPE à l’exception de SONATRACH (Hydrocarbures), SONALGAZ (électricité et Gaz) et SNTF (chemins de fer). En 2001, parmi les entreprises qui ont été privatisées, la SIDER complexe industriel de l’acier de El Hadjar, et l’ENAD, industrie chimique qui a été vendue aux allemands de la Hankel.

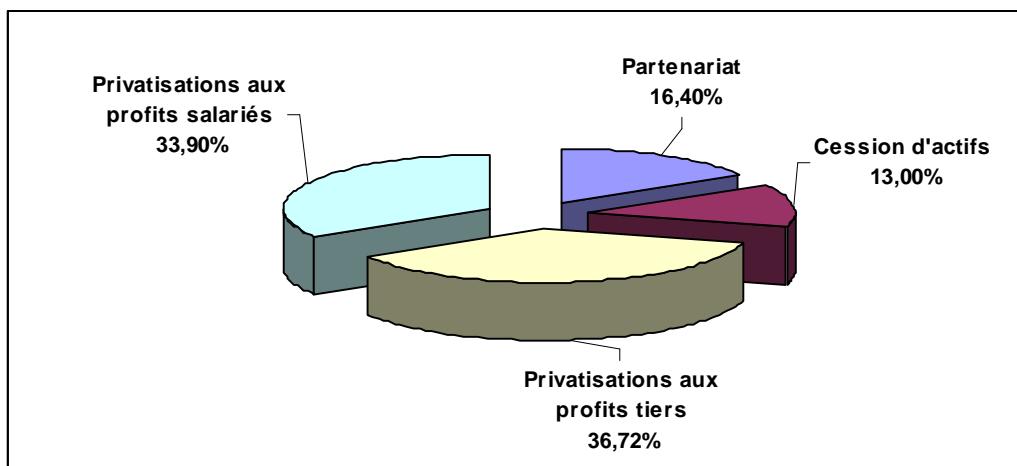
Tableau 46: Récapitulatif des privatisations en Algérie (2003-2005).

2005	Cumul 2003/2005	Second semestre
Privatisations au profit des tiers	65	31
Privatisations au profit des salariés	60	20
Cessions d’actifs	23	5
Partenariat	29	11
Total	177	67

Source:Benabdallah Y. : L’Algérie dans la perspective de l’accord d’association avec l’Union européenne, les Cahiers du CREAD n°75/2006.

Durant la période 2003-2005, seulement 177 opérations de privatisation ont été réalisées. Les entreprises publiques sont cédées soit au profit des tiers, au profit des salariés, cessions d’actifs ou biens par un partenariat. Les privatisations au profit des tiers représentent 36,72 % du total, 33,9% au profit des salariés, les opérations par cession d’actifs sont d’une part de 13,00% et 16,40% par partenariat (Cf. figure 36).

Figure 36 : Répartition des opérations de privatisations en Algérie



Graphique réalisé par nos soins à partir du Tableau 46.

Néanmoins, ce programme rencontre un certain nombre de problèmes à savoir²⁰⁹:

§ L'étroitesse du marché financier : trois titres seulement sont cotés en bourse, et une capitalisation boursière située entre 0,59% en 1999 et 0,22% en 2003. Le ministère de l'industrie et de la restructuration a rempli une liste de 30 entreprises en vue d'étudier leur introduction en bourse, mais jusqu'à présent aucune entreprise n'a été cotée;

§ L'endettement des entreprises publiques;

§ Le climat des affaires en Algérie est jugé très peu attractif pour les investisseurs étrangers, en raison de l'existence d'un certain nombre d'obstacles à savoir, le foncier industriel, la faiblesse de système bancaire et financier...etc.

La situation financière des entreprises publiques, l'absence d'une stratégie cohérente, les résistances internes (cadre des entreprises et syndicats) et l'absence de visibilité pour les investisseurs ont entraîné de nombreux retards dans le calendrier prévu des opérations de privatisations.

2.2 Les mesures prises pour promouvoir le développement du secteur privé

²⁰⁹ Benabdallah Y.: L'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union européenne, Les cahiers du CREAD n°75-2006, P. 219.

Ces dernières années, favoriser le développement du secteur privé en améliorant le climat de l'investissement est l'un des soucis majeurs des autorités algériennes, pour cela plusieurs mesures et stratégies ont été mises en place pour stimuler la croissance²¹⁰ :

- Etablir une discipline de marché aux entreprises publiques et promouvoir le programme de privatisation :

- Accélérer les opérations de privatisation transparentes, basées sur le cadre juridique existant et transmettre des signaux forts et crédibles en matérialisant d'importants « cas réussis »;

- Accélérer la restructuration des entreprises publiques en vendant les actifs non productifs, en mettant fin aux activités non viables, et en concentrant les entreprises publiques sur leurs activités essentielles ;

- Veiller à l'application de strictes conditions budgétaires aux entreprises opérant à perte par des subventions transparentes au budget.

- Accélérer la réforme du secteur financier :

- Réduire l'engagement direct de l'Etat dans le secteur financier en préparant la privatisation du secteur bancaire, tout en mettant à niveau le rôle régulateur de l'Etat ;

- Faciliter le développement de nouveaux instruments financiers répondant aux besoins du secteur privé notamment des PME ;

- Améliorer l'accès à l'information de marché et du crédit et développer les services - conseils et la formation aux PME ;

- Renforcer l'infrastructure technique du secteur financier ;

- Promouvoir la réforme judiciaire (législation en matière de nantissement, faillite, etc.).

- Réforme du cadre institutionnel du marché foncier industriel afin de développer l'offre de terrains à des taux de marché :

- Accroître l'offre des terrains public disponibles tout en vendant ou en offrant en concession par enchère une large part des terres publiques afin d'unifier le double marché foncier;

- Revoir la structure institutionnelle du marché foncier afin de limiter l'engagement de l'Etat à sa fonction de régulation ;

²¹⁰ Rapport de la banque mondiale : Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie : soutenir une croissance plus rapide avec la stabilisation économique et sociale, mai 2003, P.41, in www.worldbank.org

- Favoriser la participation privée au développement et à la gestion des parcs industriels.
- Renforcer l'environnement des affaires en procédant à la réforme du cadre institutionnel et réglementaire pour l'investissement privé :
 - Réduire les goulets d'étranglements administratifs, en particulier pour simplifier les procédures douanières et faciliter l'immatriculation des entreprises ;
 - Promouvoir l'accès des entreprises à l'information commerciale-les lois décrets d'application et réglementations devraient être publiés et mis à la disposition du public ;
 - Faciliter davantage la participation privée aux services d'infrastructure afin de mobiliser le capital requis et attirer les compétences de gestion nécessaires ;
 - Démarrer des zones franches pilotes pour l'exportation.
- Améliorer le fonctionnement du marché du travail afin d'encourager l'emploi formel et la création d'emploi :
 - Réduire le niveau des coûts hors salaires, dû aux taux élevés des cotisations à la sécurité sociale, notamment pour les travailleurs peu qualifiés à bas salaires ;
 - Assouplir les réglementations restrictives sur l'emploi qui affectent les groupes de travailleurs les plus vulnérables et les jeunes et alimentent le marché informel du travail ;
 - Procéder à l'audit des programmes actifs d'emploi existants dans le but d'améliorer le ciblage et de faciliter le suivi.

En Tunisie, les principaux objectifs de la politique d'investissement entamée visent l'amélioration de rythme de la croissance par le renforcement des activités et des secteurs à forte valeur ajouté qui s'adaptent mieux à la nouvelle structure des demandeurs d'emploi et à l'instauration de l'économie du savoir. Cette politique vise aussi à augmenter le taux d'investissement pour atteindre le niveau de 27% du PIB et la part du secteur privé doit être de 60% au minimum du total de l'investissement, ainsi que les services et les nouveaux secteurs

d'activité doivent contribuer au PIB de 18 % d'ici 2009. Pour cela les composantes de cette nouvelle politique d'investissement sont les suivants²¹¹:

- Faciliter la contribution du secteur privé dans tous les domaines d'activités y compris ceux qui étaient jusque là l'apanage du secteur public, notamment pour la réalisation des projets dans les domaines de l'infrastructure, de l'éducation, de la santé, du transport, tout en poursuivant le programme de privatisation et d'ouverture du capital des entreprises publiques ;
- Relever le taux d'encadrement dans les entreprises en vue d'améliorer les méthodes de gestion et de commercialisation ainsi que la capacité des entreprises à assimiler les nouvelles technologies ;
- Encourager les opérations de fusion des entreprises à la faveur du nouveau cadre législatif et fiscal pour faire face à la concurrence étrangère dans les meilleures conditions ;
- Renforcer la capacité des entreprises à identifier les nouveaux projets porteurs ;
- faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au financement dans des conditions appropriées leur permettant de renforcer leur compétitivité.

Pour consolider ces acquis et assurer les conditions nécessaires pour la réalisation des objectifs arrêtés dans le cadre du X^e plan, les efforts de tous les intervenants seront conjugués pour permettre au secteur privé de relever le défi de la concurrence internationale et contribuer efficacement à la promotion de l'emploi et des exportations.

Conclusion

Les réformes structurelles engagées par les gouvernements des pays maghrébins dès le début des années 80 avaient pour objectifs de rétablir et stabiliser les équilibres macroéconomiques et libéraliser leurs économies. En effet, l'environnement économique affiche beaucoup de signes d'amélioration à savoir, la maîtrise de l'inflation des indicateurs macroéconomiques fondamentaux qui, quoiqu'ils demeurent fragiles, ne constituent pas un obstacle à

²¹¹ Ministère du Développement Economique : Note relative au Xème plan (2002-2006), in <http://www.tunisieinfo.com>

l'investissement comme par le passé. Mais celui-ci présente beaucoup d'insuffisances : taux de chômage élevé, indicateurs macroéconomiques dépendants des facteurs conjoncturels (prix de pétrole, aléas climatiques,...). Ainsi, la croissance économique demeure trop faible pour permettre un véritable essor économique.

La politique de privatisation a eu pour résultat la levée du monopole sur le commerce, la libéralisation des prix, l'ouverture de l'économie nationale aux investissements étrangers, la réforme du système fiscal ainsi que la mise en place d'un vaste programme de privatisation.

La privatisation semble avoir un effet considérable dans l'amélioration du climat des affaires et par conséquent une meilleure attraction pour les investisseurs étrangers, malgré la lenteur du processus en Algérie par rapport à ses voisins.

Avec la promulgation des différents codes d'investissements, les pays du Maghreb ont opté complètement pour l'encouragement des investissements étrangers. Ces codes ont permis des facilitations dans les procédures à travers la mise en place d'organismes spécialisés et l'encouragement de l'investissement par la mise en place des avantages et des garanties. Néanmoins, le cadre juridique jugé insuffisant aussi bien dans les attributions des organismes chargés de la promotion de l'investissement ou dans les avantages accordés, constitue un obstacle pour les investisseurs.

Ces dernières années, les pays du Maghreb ont suivi le chemin d'ouverture à l'extérieur afin d'assainir le climat des affaires par la signature des différentes conventions relatives à la promotion des IDE ainsi que l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce, ce qui peut être un apport positif sur l'afflux d'IDE. Enfin, ces pays se trouvent dans l'obligation de favoriser l'investissement privé qui est considéré comme une base très importante pour le développement par la poursuite des réformes économiques engagées.

CHAPITRE 4 : IDE DANS LE SECTEUR PRIVE AU MAGHREB : FLUX, TENDANCES

ET OBSTACLES A L'ATTRACTIVITE

Une stabilisation macroéconomique a été obtenue grâce aux réformes engagées par les autorités des pays du Maghreb. Globalement, ces réformes ont permis de stimuler non seulement le secteur privé mais aussi les flux d'investissements étrangers. L'accroissement

des flux d'IDE constitue un bon résultat qui démontre l'intérêt que les pays du Maghreb représentent pour les investisseurs internationaux et les efforts qu'ils ont accomplis pour assainir un environnement juridique lié à l'investissement.

Cependant, les flux reçus restent modestes par rapport au potentiel d'investissement de ces pays. Les opérateurs étrangers voient les pays du Maghreb comme de petits marchés cloisonnés, vers lesquels ils préfèrent exporter que d'investir. Ainsi, ces pays semblent être marginalisés par les investisseurs étrangers²¹².

L'objet de ce chapitre est de tenter d'analyser les flux et les tendances des IDE au Maghreb, l'importance de ces flux dans l'économie et les facteurs limitant l'attractivité de ces pays pour les IDE.

I. FLUX, TENDANCES ET APPORTS DES IDE

1. Flux et tendances des IDE

Les pays du Maghreb affichent les mêmes caractéristiques en termes de flux reçus. Néanmoins, on constate que pour la Tunisie et le Maroc, les flux entrants sont liés directement aux programmes de privatisation alors que pour l'Algérie, ces flux sont liés aux opportunités qu'offre le pays en matière des hydrocarbures.

1.1. Flux et stocks d'IDE au Maghreb

Dans cette partie, nous allons présenter les flux et les stocks d'IDE.

1. 1.1. Flux d'IDE

La distribution des IDE reçus par les pays du Maghreb montre la prédominance des flux reçus par le Maroc. Ces investissements étrangers constituent un phénomène relativement récent qui a pris de l'importance au début des années 1990. Avant cette période, les flux d'IDE entrants sont relativement très faibles. Puis, on constate une augmentation due notamment au programme de privatisation lancé à partir de 1989 et à la conversion de la dette

²¹² Menna K. : L'impact des accords Euromed sur l'attractivité des pays du Maghreb, revue Economie et Management, n° 04, Mars 2005, P. 204-208.

extérieure en investissement en 1993²¹³. Au cours de ces dernières années, l'Algérie a réussi à drainer des flux relativement importants d'IDE en dépassant la Tunisie (Cf. tableau 47).

Tableau 47: Flux d'IDE entrants dans les pays du Maghreb

Unité : Millions de dollars

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Algérie	40	12	10	-59	18	5	4	260	501
Maroc	165	317	423	491	551	332	357	1 188	417
Tunisie	88	125	526	562	566	378	351	365	668

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006*
Algérie	507	438	1 196	1 065	634	882	1 081	3 000
Maroc	1 376	423	2 808	428	2 429	1 070	2 933	2 300
Tunisie	368	779	486	821	584	639	1 782	1 500

Source : Extrait de : Manuel de statistiques de la CNUCED, 2005, in www.cnuced.org

*ANIMA : les investissements étrangers dans la région MEDA en 2006, mai 2007, in <http://www.animaweb.org>

En Algérie

Depuis son indépendance et jusqu'à 1994, l'Algérie a opté pour une stratégie de développement centralisée et planifiée où les autorités affichent la méfiance à l'encontre des firmes étrangères, ce qui a conduit à un faible flux entrant en Algérie. La période 1970-1994 est marquée par l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures suite à l'ouverture de ce secteur aux capitaux étrangers en 1971. Cependant, les investisseurs étrangers ont massivement investi dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport des hydrocarbures²¹⁴.

Durant la décennie 80, les IDE étaient quasiment nuls. Cette absence de flux s'explique par la dégradation de la situation socio-économique et la remise en cause par le gouvernement du plan VALYD (valorisation des hydrocarbures) qui prévoyait un programme ambitieux dans ce secteur. Cependant, les investisseurs étrangers dans le secteur des hydrocarbures ont continué à intervenir selon les mêmes stratégies que précédemment.

A partir de 1994, des efforts importants ont été déployés pour améliorer le climat des affaires dans le cadre d'ajustement structurel et ont permis de favoriser le désengagement progressif de l'Etat et l'ouverture de certains secteurs aux capitaux nationaux et étrangers et

²¹³ Bouoiyour J.: Partenariat Euro-marocain et dynamique des investissements directs étrangers, université de Peau, juin 2005, P. 6.

²¹⁴ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie, décembre 2003, P.5, in www.cnuced.org

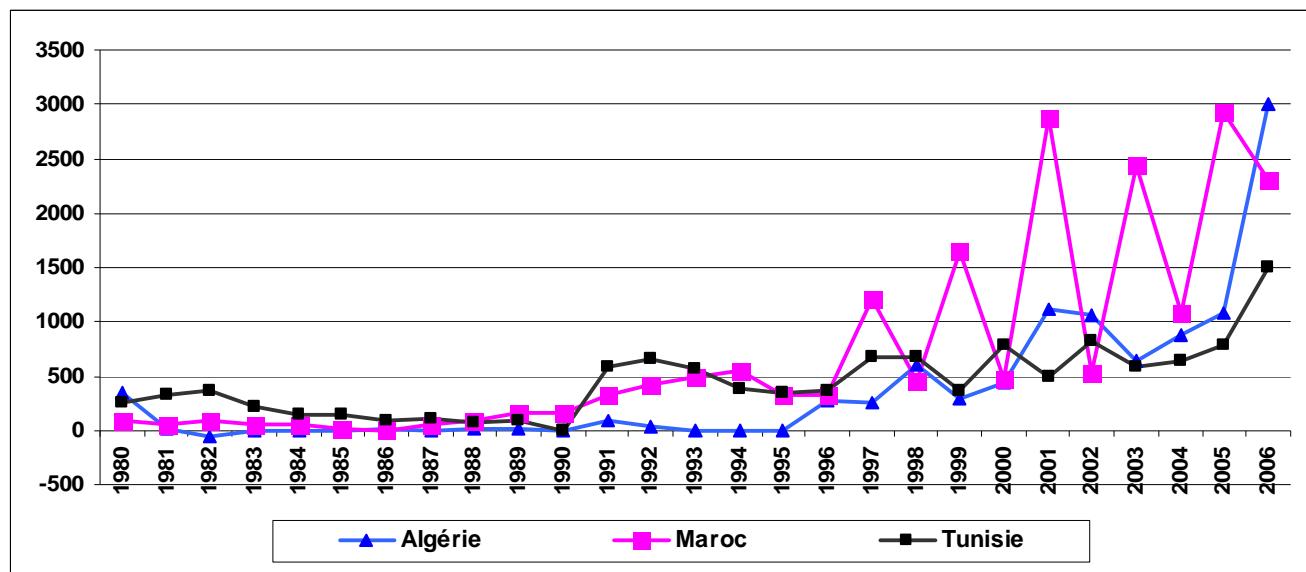
par conséquent à l'émergence d'un secteur privé. C'est ainsi que les flux d'IDE ont connu une expansion non négligeable. En 1997, l'Algérie a reçu environ 260 millions de dollars et depuis, les flux n'ont cessé de s'accroître. Les flux ont pratiquement doublé en 1998, ils ont été multipliés par plus de 3 en 2001. Ce pic est le fait de la vente de licence de téléphone GSM.

En 2002, malgré la chute généralisée qui a caractérisé l'investissement étranger en Afrique, l'Algérie a bénéficié d'un flux constant d'investissements ayant atteint le montant de 1,06 milliard de dollars, ce qui lui a permis ainsi d'être classée le premier pays hôte d'IDE au Maghreb et troisième en Afrique, derrière l'Angola et le Nigeria²¹⁵.

Depuis l'adoption de la nouvelle loi sur les hydrocarbures en 2005²¹⁶, l'Algérie a largement ouvert son secteur énergétique, autrefois verrouillé par les entreprises nationales. Ce qui explique la hausse des flux d'IDE qui ont atteint 1,08 milliards de dollars, en 2005 et pratiquement le triple en 2006 (Cf. tableau 47).

Figure 37: Flux d'IDE entrants dans les Trois Pays

Unité : millions de dollars



Graphique réalisé par nos soins à partir de: World Investment Report 2006, in www.unctad.org

Au Maroc

Avec le démarrage du processus de privatisation en 1993 et à la conversion de la dette extérieure en investissement, le Maroc a connu un essor important des flux d'IDE. Les autorités marocaines ont mis en place, en novembre 2005, le programme de développement

²¹⁵ CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde en 2003, in www.cnuced.org

²¹⁶ La loi n° 05-07 du 28 avril 2005 relative aux hydrocarbures (Jora n° 50 du 19-07-05).

susmentionné qui vise l'élaboration d'une politique volontariste et ciblée au service de l'essor de l'économie nationale. Ce programme, appelé « Plan Emergenc », propose une nouvelle stratégie industrielle en ciblant certains secteurs considérés comme prioritaires et bénéficiant d'un fort potentiel pour le pays²¹⁷. L'évolution des flux d'IDE entrant au Maroc peut s'expliquer notamment par les opérations de privatisation suivantes²¹⁸:

- Le premier pic de 1997 a été la conséquence de la privatisation de 11 entreprises, parmi lesquelles SAMIR (Société Anonyme Marocaine de l'Industrie de Raffinage) pour 368 millions de dollars et la concession de la centrale thermique d'électricité de Jorf Lasfar ayant représenté environ 60% des flux d'IDE.
- Entre septembre 1998 et la mi-1999, le programme de privatisation a été stoppé en raison de la révision de la loi sur les privatisations ce qui entraîné une forte réduction des flux d'IDE.
- La période 2001-2003 se caractérise par une performance notable en termes d'investissements étrangers suite à la vente de 35% du capital de l'opérateur public de téléphone « Maroc Télécom » à Vivendi Universal pour un montant de 2,72 milliards de dollars. En 2003, l'Etat marocain a cédé 80% de la Compagnie Régie des Tabacs pour 1,7 milliard de dollars à la société franco-espagnole Altadis.
- En 2004, les recettes d'IDE se sont chiffrées à 1,07 milliard de dollars. Les principales opérations conclues ont été la vente du 26% du capital de Somaca (automobiles), de Fertima (Fertilisants), de Sonir (imprimerie) et de 40% du capital de Comanav. La baisse des flux en 2004 confirme les difficultés du Maroc à développer une dynamique indépendante des opérations de privatisation²¹⁹.
- Tandis qu'en 2005, le Maroc a atteint le montant record de 2,94 milliards de dollars (cf. tableau 47). Ces recettes sont dues principalement à la cession du 16 % du capital du Maroc à Vivendi Universal, à la privatisation de quatre sucreries, à la cession d'une tranche supplémentaire de 12% du capital de Somaca, à la prise de participation du Crédit Mutuel à hauteur de 10% du capital de la compagnie d'assurance marocaine RMA Watanya. Par contre, les flux d'IDE hors privatisation ont lieu dans le secteur touristique, la sous-traitance aéronautique et l'immobilier (Cf. figure 38)²²⁰.

²¹⁷ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, janvier 2007. P.3.

²¹⁸ Idem, P. 6.

²¹⁹ Ambassade de France au Maroc, fiche de synthèse de la mission économique : investissements directs étrangers et présence française au Maroc, octobre 2005.

²²⁰ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, janvier 2007, P. 6, in www.cnuced.org

Tableau 48: Flux d'IDE et recettes de privatisation au Maroc

Unité : Millions de dollars

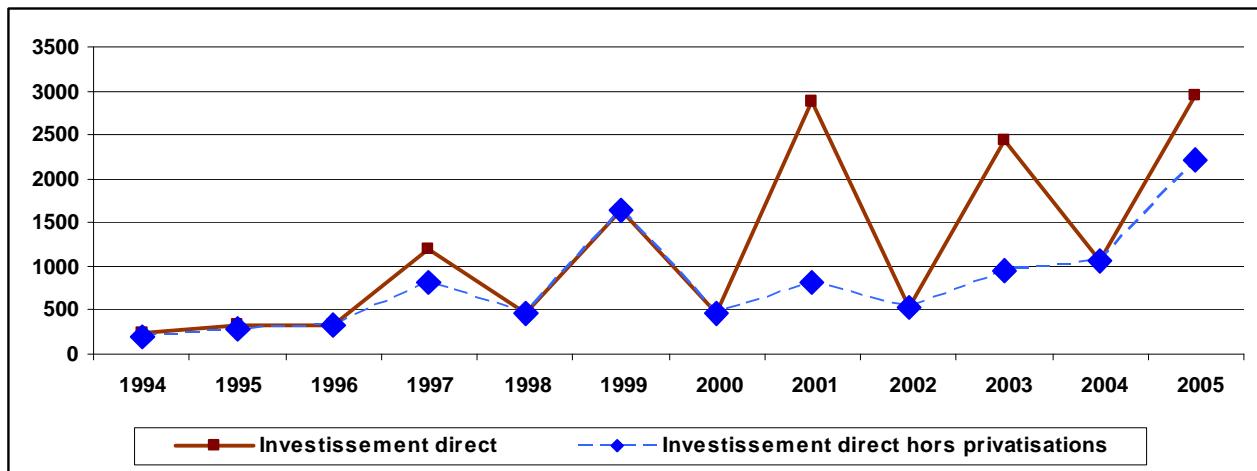
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Investissement direct	250.4	327	327.1	1 207. 20	460. 3	1 638.70	470. 6	2 874. 80	533. 2	2 429. 56	1 069. 8	2 946.4
Dont :												
Privatisations	44.6	43.9	-	389	-	7. 1	-	2 065. 90	-	1 477. 70	-	733.7
Recettes des privatisations	407.7	179. 3	277. 3	624. 3	55.4	27.6	7. 8	2 065. 9	7. 0	1 498. 6	1 071. 5	1 514.
Investissement direct hors privatisations	205. 8	283. 1	327. 1	818. 2	460. 3	1 631. 60	470. 6	808. 9	533. 2	951. 9	1 069. 0	2 212.4

Source : CNUCED, Examen de la politique de l'investissement du Maroc, janvier 2007, P.5, in www.cnuced.org

La réussite des grandes opérations de privatisations a été un défi que le Maroc a relevé avec succès. Ce qui constitue pour lui un signal positif en termes de confiance que les investisseurs étrangers peuvent avoir envers le Maroc. D'autres motifs importants d'entrées d'IDE sont les opérations de conversion de la dette en investissement et les concessions de services publics aux entreprises étrangères.

Figure 38: Flux d'IDE et IDE hors privatisation au Maroc

Unité : Millions de dollars



Source : CNUCED, Examen de la politique de l'investissement du Maroc, janvier 2007, in www.cnuced.org

En Tunisie

La Tunisie est l'un des pays à disposer d'un guichet unique qui bénéficie des délégations de signatures des différents ministères concernés par l'investissement. La plupart des IDE se dirige dans des opérations Offshore exigeant peu d'actifs. Avec le programme de privatisation lancé en 1998, les IDE ont pris un nouvel essor suite à la vente de cimenteries et d'entreprises chimiques.

La part des IDE dans les recettes de privatisation est relativement importante. L'investissement étranger a contribué à près de 86,80% des produits de cession. En 1998, quatre des six cimenteries tunisiennes ont été cédées à des opérateurs privés étrangers dans le cadre du programme de privatisation. Le groupe espagnol Uniland acquiert la société des ciments d'Enfidha pour 120 millions de dinars soit près de 87,1% du capital. Le solde est détenu par la Banque Islamique de Développement²²¹.

Tableau 49: Part des investissements étrangers dans les recettes de privatisations répartis selon le secteur d'activité en Tunisie. Du 31/12/1987 au 31/10/2006

Secteur d'activité	Montant de l'investissement extérieur (en MDT)	En % du total
Agriculture et pêche	-	-
Industrie	811	16,5
- Industries agroalimentaires	-	-
- Industries des matériaux de construction, des céramiques et du verre	800	16,3
- Industries mécaniques et électroniques	6	0,1
- Industries chimiques	-	-
- Industries du cuir et des textiles	5	-
- Autres industries	-	0,1
Services	4026	83,5
- Tourisme et artisanat	93	1,9
- Commerce	76	1,6
- Transport	22	0,4
- Services financiers	164	2,1
- Autres services	3732	77,4
Total	4823	100,0

Source : La privatisation en Tunisie, in www.privatisation.gov.tn

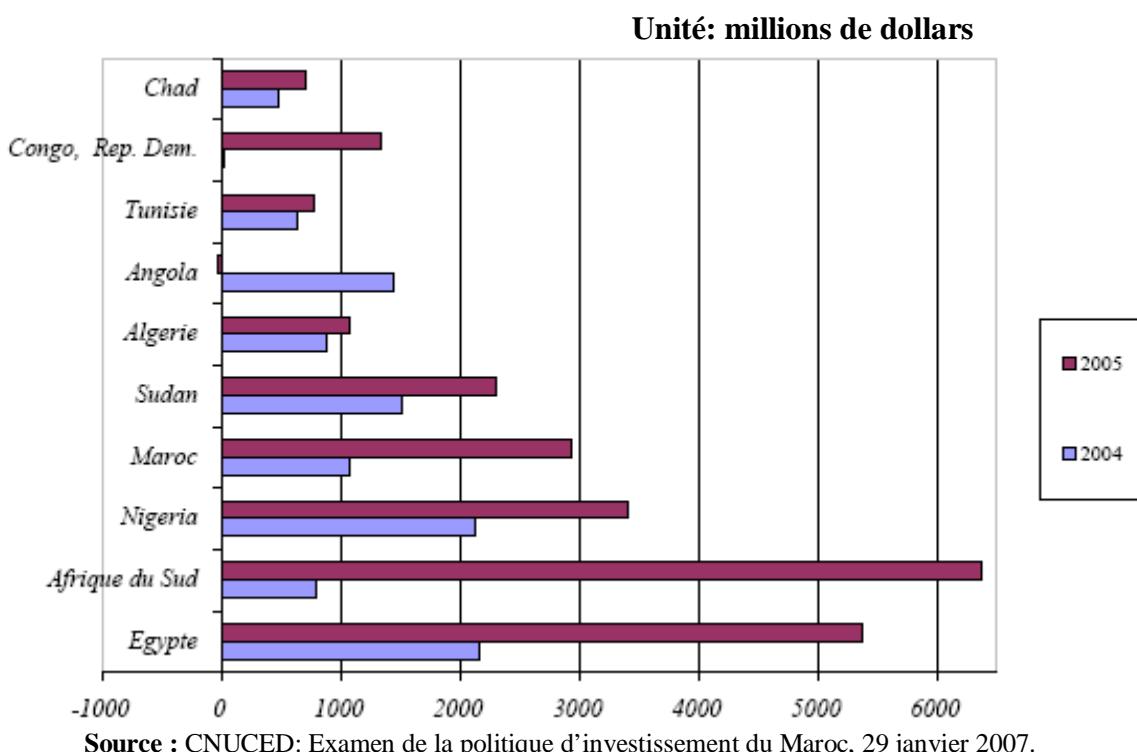
²²¹ La privatisation en Tunisie, in www.privatisation.gov.tn



En 2005, les investissements directs étrangers entrés en Tunisie ont représenté 1,78 milliard de dollars contre 639 millions de dollars en 2004, soit une hausse de 178,6%. La hausse des IDE s'explique avant tout par des entrées de capitaux dues aux privatisations qui sont à hauteur de 90 milliards d'euros. Si les recettes de privatisation sont exclues, les montants d'IDE entrés se situent à des niveaux proches des années 2002 et 2003²²².

Le Maroc est classé quatrième pays hôte derrière l'Afrique du Sud en 2005. En Egypte et au Nigeria, les flux d'IDE sont concentrés dans le secteur pétrolier. Comme l'indique la figure, le Maroc a considérablement amélioré sa performance par rapport à l'année précédente en triplant quasiment le volume d'IDE. En effet, près de 59% de ces flux sont dus à l'acquisition de Vivendi Universal de 16% du Maroc Télécom²²³.

Figure 39: Flux d'IDE dans les 10 premiers pays hôte d'Afrique, 2004-2005



²²² Ambassade de France en Tunisie, fiche de synthèse de la mission économique : IDE en Tunisie et présence française en 2005, novembre 2006, P.1, in www.missioneco.com

²²³ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, janvier 2007, P. 10, in www.cnuced.org

1.1.2. Les stocks d'IDE au Maghreb

Dans le passé, la Tunisie se caractérisait par un stock sensiblement plus important que le Maroc et l'Algérie en raison de sa tradition plus ancienne d'ouverture aux IDE. Cependant, ces

dernières années, la Maroc a vu son stock augmenter considérablement, rattrapant la Tunisie. Bien que l'Algérie ait pu améliorer sa position en termes de flux d'IDE reçus, ses stocks d'IDE demeurent très faibles par rapport à ses voisins. Entre 1980-1994, le stock n'a pratiquement pas changé. En 1997, il a atteint 1 milliard de dollars.

Tableau 50: Stocks d'IDE au Maghreb

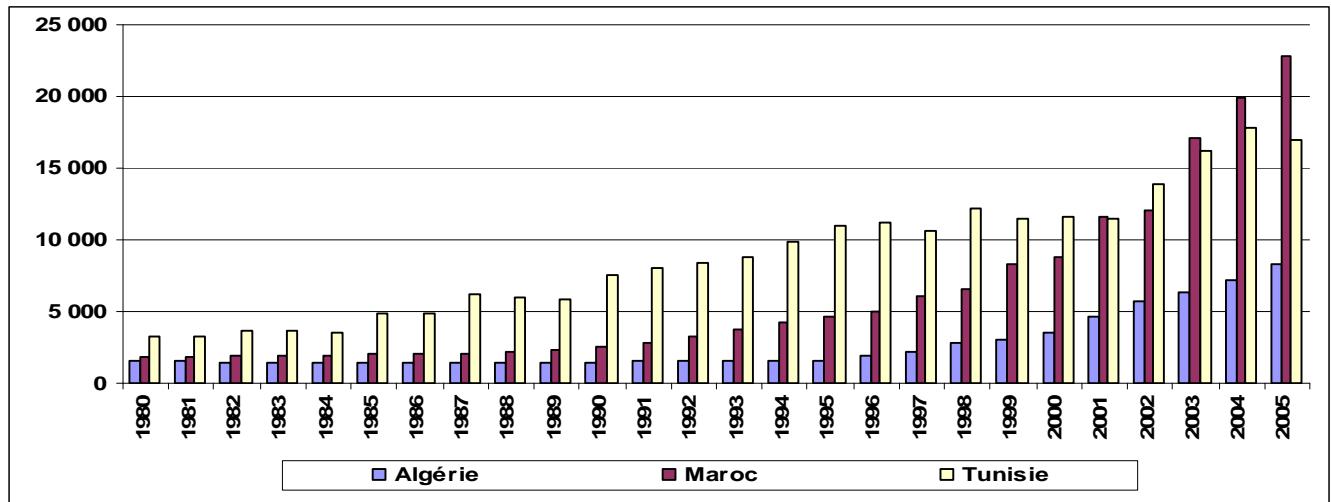
	1980	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Maghreb (millions de dollars)	4 926	9 887	20 673	25 227	31 667	39 654	44 856	48 014
% IDE tunisiens dans Maghreb	67,8	77	54,2	46,5	43,8	41,0	39,6	35,2
% IDE algériens dans Maghreb	27,1	13,7	16,6	18,4	17,9	15,9	16,0	17,2
% IDE marocains dans Maghreb	5,1	9,3	29,1	35,1	38,3	43,1	44,3	47,5
% Maghreb dans PVD hors Chine et Hong Kong	5,9	3,7	1,6	1,7	2,6	2,8	2,7	2,5

Source : CNUCED, base de données, in www.cnuced.org

De 1989 à 2004, le stock d'IDE au Maroc a considérablement augmenté, passant de 3,4 milliard de dollars à 17,9 milliards de dollars. En 2005, il a atteint près de 18,6 milliards de dollars. Pour la même année, les stocks d'IDE en Tunisie s'élevaient à 16,924 Milliards de dollars avec 35,6% de l'encours régional, derrière le Maroc 47,2% et l'Algérie avec 17,2%.

Figure 40: Stocks d'IDE par pays

Unité: millions de dollars



Graphique réalisé par nos soins à partir des données de : World Investment Report 2006, in www.unctad.org

Selon la CNUCED, à fin 2005, la Tunisie détenait 35,2% de l'encours régional, derrière le Maroc 47,2% mais nettement devant l'Algérie avec 17,2%. Malgré le dynamisme du Maroc, le poids de la région dans le stock total d'IDE entrés dans les pays en développement hors chine et Hong Kong ne cesse de baisser depuis 1990, au profit des pays comme les Nouveaux Etats Membres de l'Union Européenne et de l'Ukraine²²⁴.

²²⁴ Ambassade de France en Tunisie, fiche de synthèse de la mission économique : IDE en Tunisie et présence française, novembre 2006, in www.missioneco.com

Tableau 51: Comparaison des performances des pays du Maghreb

Pays	Performance absolue			Performance Relative											
	Flux d'IDE			Stocks D'IDE	Flux d'IDE par habitant			Flux d'IDE						Stocks d'IDE	
	Millions de dollars par an			Millions de dollars	Dollars			Par 1 000 dollars PIB			Pourcentage de la FBCF			Par habitant	Par 1000 dollars PIB
	1991	1996	2001	2005	1991	1996	2001	1991	1996	2001	1991	1996	2001	2005	2005
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	22	373.3	955	8272.3	0.8	12.6	30	0.5	7.6	14.1	0.2	3.2	5.9	251.8	81.1
Maroc	423	819.8	1968.1	22818,1	16.2	28.9	64.3	14.6	23.7	46.6	6.7	10.7	19.7	724.9	438.9
Tunisie	471.3	506.2	662.6	16924	54.1	54	66.9	30.6	25.7	27.1	11.5	10.3	11.3	1675.2	560.7
Maghreb	407.6	619.8	1134.3	18026.1	22.4	24.4	23.4	14.8	15.5	14.7	6.8	7.3	7	772.4	317.4

Source : CNUCED : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, 29 janvier 2007, P. 9, in www.unctad.org

1.2. Les performances et le potentiel d'accueil des IDE par les pays du Maghreb

L'indice de performance à l'entrée des IDE calculé annuellement par la CNUCED montre que le Maroc a nettement amélioré sa position sur une liste de 141 pays. En 2005, le Maroc est le pays le plus performant en Afrique avec une valeur de l'indice de 2,56 qui lui donne la 43^{ème} position, suivi de la Tunisie en 77^{ème} position et un score de 1,398. Par contre l'Algérie, occupe la 109^{ème} en 2005 contre 95^{ème} en 2004.

Par contre, selon l'indice de potentiel d'attractivité des investissements, la position algérienne ne cesse de s'améliorer. Elle était 83^{ème} en 2003 et 65^{ème} en 2005. Cette situation s'explique par le retour de la stabilité économique et la bonne tenue des prix de pétrole. La Tunisie occupe la 69^{ème} position, le Maroc se classe en 89^{ème} (Cf. tableau 52).

Tableau 52: Indice de Performance et Indice de Potentiel d'accueil d'IDE

	Inward FDI performance Index				Inward FDI Potentiel Index			
	1990	2000	2004	2005	1990	2000	2003	2004
Algérie	108	113	95	109	48	83	73	65
Maroc	61	83	67	43	68	99	89	89
Tunisie	55	71	75	77	71	74	66	69

Source: World Investment Report 2006, in www.unctad.org

- Indice de performance d'un pays est le ratio de la part du pays dans les flux mondiaux d'IDE sur sa part dans le PIB mondial.

1.3. Nature des flux d'IDE au Maghreb

Parmi les principaux flux d'IDE, nous distinguons :

- ✓ **Investissement par la création nouvelle ‘Greenfield’ :** En ce qui concerne les investissements en installations nouvelles (greenfield) en 2005, l'Afrique du Nord a été destinataire de 188 projets dont 43 en Algérie, 30 en Tunisie et 54 au Maroc.

Tableau 53: Nombre de projets d'IDE Greenfield par pays

	2002	2003	2004	2005
Pays en développement	2 362	4 467	4 806	4 296
Afrique	169	321	267	428
Afrique du Nord	74	127	107	188
Algérie	15	21	19	43
Maroc	23	23	35	54
Tunisie	8	16	9	30

Source : World investissement report 2006, (annexes).

Le nombre de sociétés de transnationales se trouvant sur le territoire des pays du Maghreb, est un bon indicateur de l'importance des flux d'investissements étrangers. Cet indicateur demeure très faible en Algérie (84) par rapport au Maroc (363 multinationales) et à la Tunisie (2 703).

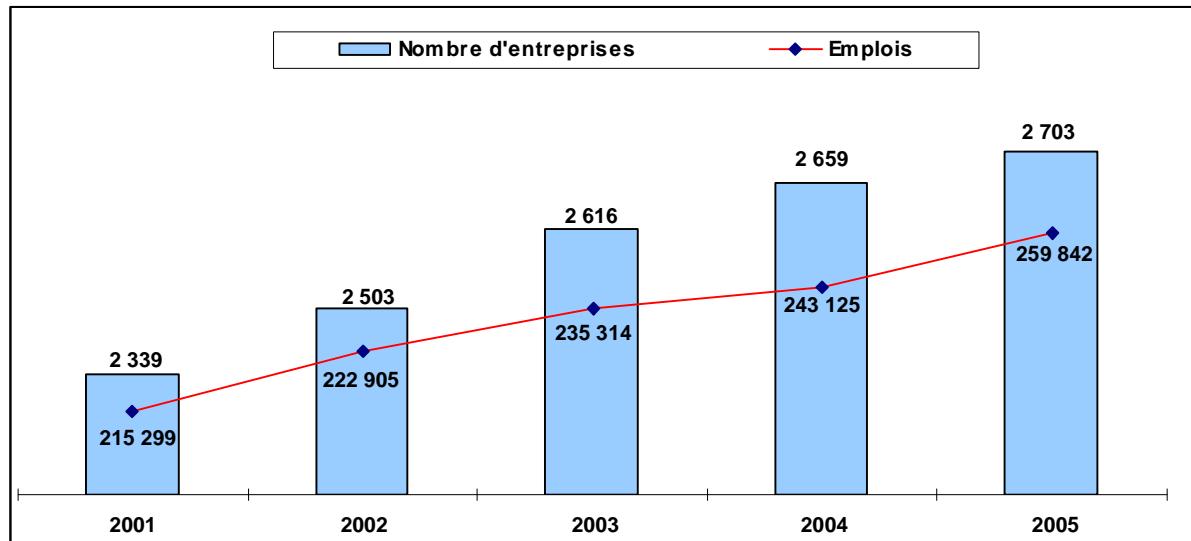
Tableau 54: Nombre des firmes et filiales étrangères implantés (2005)

	Multinationale mère	Filiales étrangères
Algérie	1	84
Maroc	3	363
Tunisie	142	2 703

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2006.

On constate une évolution importante du nombre d'entreprises implantées en Tunisie, notamment après les réformes entamées dans le cadre du Programme d'Ajustement Structural (PAS). A partir de 1986, plus de 2 703 entreprises opèrent en Tunisie et emploient environ 259 842 personnes²²⁵.

Figure 41: Evolution des entreprises étrangères en activité en Tunisie



Source : Agence de Promotion d'Investissement Extérieure- FIPA, in www.investintunisia.com.

- ✓ **Les opérations de fusions-acquisitions** : ce sont de nouvelles formes d'implantations des firmes étrangères qui dominent les investissements dans le monde. Elles ont connu un essor considérable notamment à la fin des années 80. Le choix par les firmes multinationales de ce mode d'insertion dans d'autres économies étrangères se justifie par le choix d'extension de l'activité par intégration horizontale ou verticale selon la

²²⁵ CNUCED : Examen de la politique d'investissement du Maroc, janvier 2007, in www.cnyced.org

position de l'activité de l'entreprise ciblée par rapport à celle de l'entreprise d'investissement.

L'augmentation des opérations de fusion-acquisition réalisées au Maroc correspond aux grandes opérations de privatisation accomplies entre 1997 et 2001. L'Algérie a enregistré 155 opérations de fusion-acquisition au cours de la période 1992-2005, soit le niveau le plus bas dans la région du Maghreb, contre 6 296 opérations au Maroc et 1 030 en Tunisie.

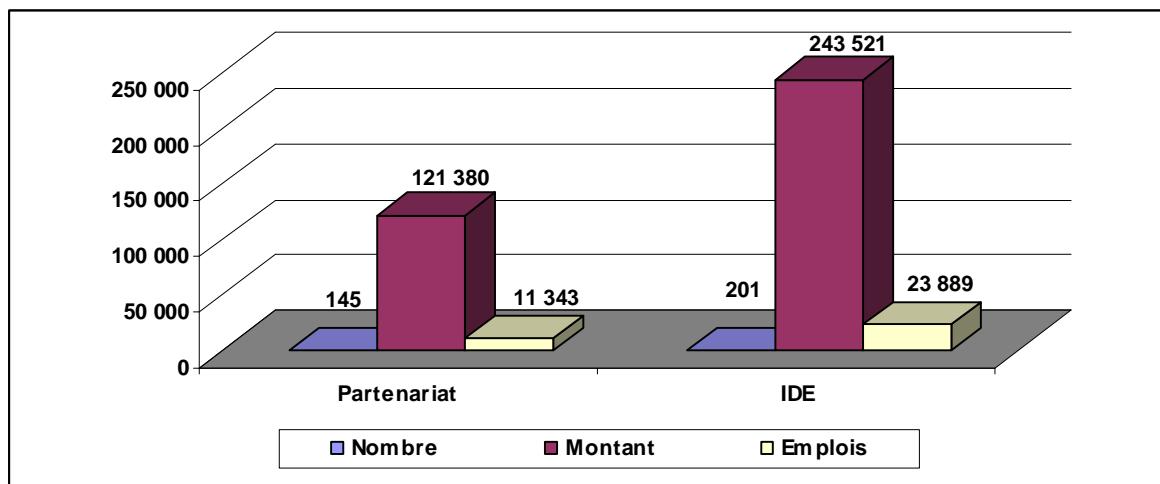
Tableau 55: Nombre d'opérations de fusions-acquisitions

	1992	1993	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pays en développement	8198	15030	16493	35727	66999	82668	74030	70610	85813	44532	42130	54700	1006
Afrique	388	1806	840	1505	4346	2607	3117	3199	5524	4684	6427	4595	1050
Afrique du Nord	139	242	10	211	680	456	914	956	2916	598	4594	443	298
Algérie	-	-	-	-	-	-	42	127	-	-	3	25	-
Maroc	-	64	-	40	578	5	123	-	2 211	47	1624	25	157
Tunisie	-	-	-	-	-	402	11	301	45	191	-	3	77

Source : CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2004 et 2006.

Les principales formes d'installation des IDE en Algérie sont le partenariat avec les entreprises locales ou des investissements de Greendields.

Figure 42: Projets d'investissements étrangers par nature en Algérie



Graphique réalisé par nos soins à partir des données de l'ANDI, 2005.

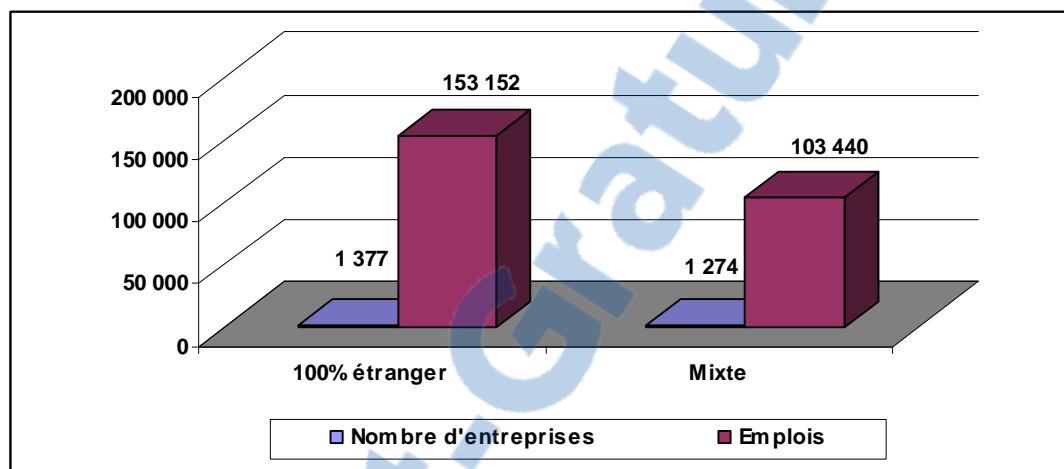
Prés de 2 651 entreprises totalement étrangères et mixtes sont implantées en Tunisie et en créent environ 256 592 emplois. La distinction entre les entreprises totalement étrangères et les entreprises mixtes fait ressortir un rôle plus grand, joué en matière de création d'emplois

par les entreprises totalement étrangères avec 1 377 entreprises qui emploient près de 153 152 personnes.

Par contre, le nombre d'entreprises Mixtes est de 1 274 offrant ainsi 103440 postes d'emplois²²⁶. Pendant l'année 2003, l'investissement étranger a contribué à la création de 12 800 emplois sur un total de 65 000, c'est-à-dire 19% des emplois créés²²⁷. (Cf. figure 43).

Figure 43: Répartition des entreprises étrangères en Tunisie selon le capital

(Hors énergie)



Graphique réalisé par nos soins à partir des données de l'Agence de Promotion d'Investissement Extérieur- FIPA, in www.investintunisia.com.

1.4. Répartition des flux d'IDE par pays d'origine

L'Union Européenne demeure le principal investisseur dans les pays du Maghreb. Cette présence relative de l'Union Européenne dans la région est due essentiellement à l'effet de la proximité géographique, historique, économique et culturelle. En 2001, par exemple environ 2/3 des IDE reçus par la Tunisie et le Maroc et 50 % d'IDE en Algérie proviennent de l'Union Européenne²²⁸.

En Tunisie, La France occupe la place du premier investisseur, tant par les flux de capitaux investis que par le nombre d'entreprises créées. La France détient toujours le plus

²²⁶ Données de l'Agence de Promotion d'Investissement Extérieur- FIPA, in www.investintunisia.com.

²²⁷ Formez : Politiques pour les entreprises dans la région méditerranée.

²²⁸ ANIMA : Les investissements directs étrangers dans la région MEDA en 2005, in www.anima.com

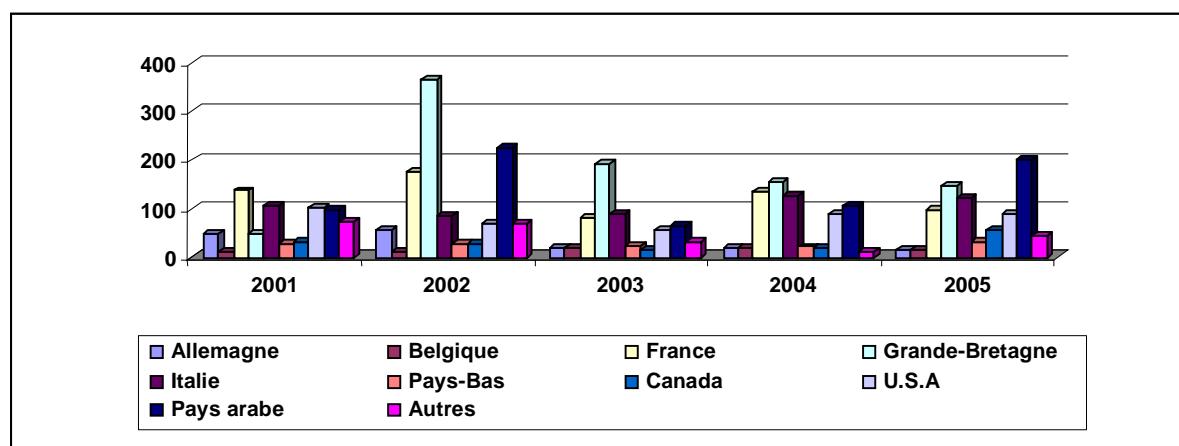
grand nombre d'entreprises à participation étrangère, environ 1095, soit 40% du total. Ces entreprises emploient plus de deux tiers des emplois engendrés par les IDE (environ 93 000 personnes).

La France est présentée dans les secteurs manufacturiers tels que le textile, habillement et cuir. Les principales entreprises françaises dans l'habillement sont: Lacoste-Devnlay, Orsy-Pimki, Chantelle et le groupe Rouleau-Guichard. Dans le secteur bancaire (BNP-Paribas, Natexis Banque Populaires et la Société générale) et des assurances (Assurances du Crédit Mutuel, Natexis Banques Populaires), de la distribution pétrolière (Total), de l'agroalimentaire (Danone), des travaux publics (Bonna), de l'industrie (Air liquide, Salins du midi, Valéo, Faurecia, Labinal, Thales, Sagem, Alcatel), de l'énergie (Areva), du transport urbain (Alstom) et aérien (Airbus), de la grande distribution (Carrefour) et des services aux industries (EADS Sogerma). Le Koweït et l'Arabie saoudite sont les deux principaux pays arabes qui investissent en Tunisie, particulièrement dans les industries manufacturières et les services²²⁹.

Quant à la part des Etats-Unis dans les flux étrangers à destination de la Tunisie, elle demeure modeste et se présente notamment dans le domaine de l'énergie.

Figure 44: Répartition des flux des IDE par pays en Tunisie

Unité : millions de dollars

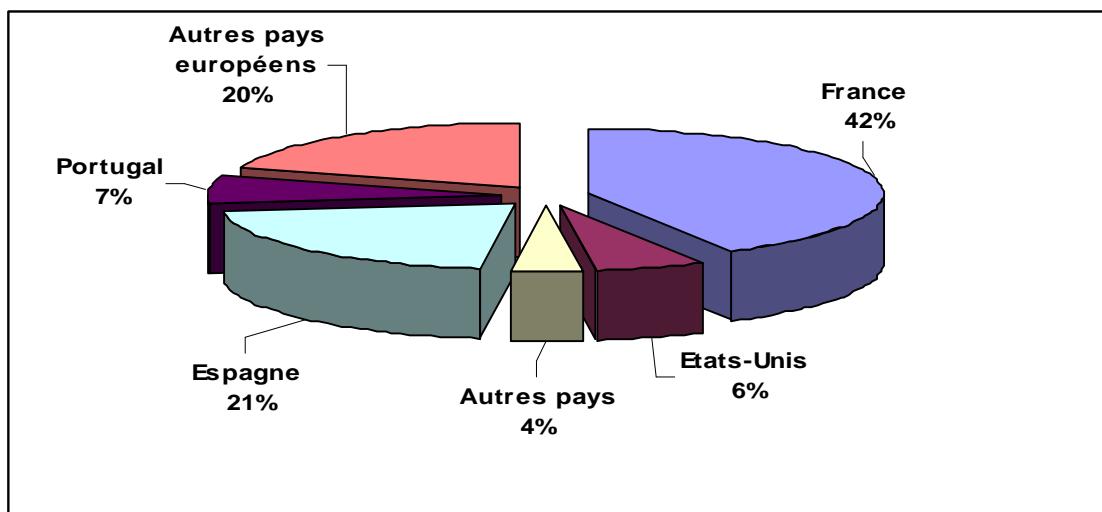


Agence de Promotion d'Investissement Extérieur- FIPA, in www.investintunisia.com.

²²⁹ Ambassade de France en Tunisie, fiche de synthèse de la mission économique : IDE en Tunisie et la présence française, novembre 2006, in www.missioeco.com

Au Maroc, comme dans les autres pays du Maghreb, l'Europe demeure la première source d'investissements étrangers. Pour la période 1997-2004, la part de l'Europe de ses investissements s'élève à 90%. La France occupe la première place soit 42% des investissements, suivi de l'Espagne 21% et de Portugal 7% (Cf. figure 45). En 2005, la répartition des flux d'IDE en fonction de leur origine géographique est la suivante : France (75%), Espagne (5,4), Allemagne (5,5), Suisse (2,9), Emirats Arabes Unis (2,7%). Les sociétés françaises et espagnoles ont contribué de manière très active dans les opérations de privatisation. Ces sociétés représentent 80% des flux d'investissements entrants sur la période 2000-2005²³⁰. Les entreprises françaises comptaient, en 2005, au Maroc, 485 filiales employant au total plus de 65 000 personnes.

Figure 45: Les principaux pays sources d'investissements au Maroc (1997-2004)



Source : CNUCED, Examen de la politique de l'investissement du Maroc, janvier 2007, in www.cnuced.org

La majorité des investissements français se sont orientés vers le secteur des services particulièrement la télécommunication. Par contre, les investissements espagnols ont été réalisés essentiellement dans le secteur industriel tel que l'industrie du tabac.

De grands groupes français sont présents au Maroc et leurs activités se déploient dans une multitude de secteur, à savoir le secteur alimentaire (Castel, Danone), le secteur bancaire (BNP Paribas, Société Générale), le secteur pharmaceutique (Sanofi-Aventis, Servier), les

²³⁰ CNUCED, Examen de la politique de l'investissement du Maroc, janvier 2007, in www.cnuced.org

Assurances (Axa), l'environnement et l'énergie (Total, EDF), les postes et télécommunications (Wanadoo, Vivendi), le BTP (Lafarge, Bouygues). Entre 2003 et 2005, Renault a acquis 54% du capital de Somaca et a commencé en 2005 la production des voitures dans des usines situées à Casablanca.

En 2006, les IDE français devaient atteindre un niveau élevé grâce aux opérations suivantes²³¹:

- Rachat par Altadis des 20% encore détenus par l'Etat Maroc dans la Régie des Tabacs pour un montant de 370 milliards d'euros ;
- Offre publique de rachat de Renault de 14% des parts de la SOMACA, extension de la capacité des usines de Lafarge au Maroc ;
- Projet de confection et de délavage de jeans de la société Atlantic (42 milliards d'euros), prise de participation des caisses d'Epargne de 35 % dans la holding qui contrôle le Crédit Immobilier et hôtelier pour un montant de 145 milliards d'euros ;
- Prise de participation par Arcelor de 50 % de la SNI la holding qui détient 65 % de la SONACID ;
- La création d'un centre d'offshoring de la PNB Paribas.

Concernant les flux d'investissements en provenance des pays en développement et particulièrement arabes, ils ont connu une forte progression avec l'arrivée des investissements directs des Emirats Arabes Unis, de l'Arabie Saoudite et du Koweït. Sur la période 1994-2005, le volume des IDE arabes a représenté 14% du total des flux entrants qui se sont dirigés notamment vers les secteurs du pétrole, du la construction et du tourisme.

²³¹ Ambassade de France au Maroc, fiche de synthèse de la mission économique : le Maroc, investissements directs étrangers et présence française en 2005, septembre 2006, P.4, in www.missioneco.com

Tableau 56: Répartition par pays des investissements directs au Maroc

Unité : millions de dollars

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France	149,07	174,33	362,56	152,95	2391,86	221,50	330,19	577,38	2107,81
Espagne	49,04	52,92	201,19	53,18	81,20	38,32	2 067,98	57,99	151,49
Allemagne	61,78	5,18	6,80	18,14	22,20	48,45	16,54	57,81	85,92
Suisse	7,84	13,49	25,27	11,18	26,72	23,63	29,72	82,28	80,36
Emirats Arabes Unis	10,78	7,28	-	6,00	0,80	11,62	25,41	40,25	76,75
Grande Bretagne	20,59	25,94	18,46	46,14	24,78	35,01	27,93	55,35	48,82
Portugal	0,97	14,54	491,81	80,67	122,96	23,271	3,95	2,51	-
Arabie Saoudite	7,84	9,33	10,68	13,68	7,56	16,88	18,66	43,02	36,94
E.E.B.L	2,94	14,53	9,71	16,17	8,91	25,62	21,74	42,11	36,62
Etats-Unis	305,99	26,97	100,11	27,96	60,47	37,34	53,86	54,45	23,88
Koweït	0,97	2,07	7,77	3,06	11,33	42,43	1,92	2,19	23,69
Pays Bas	26,47	31,12	312,97	7,138	17,17	23,53	8,46	15,27	23,10
Italie	2,94	6,22	11,66	18,97	9,44	6,75	12,30	32,37	18,88
Suède	370,7	-	1,94	2,21	4,49	0,11	1,85	13,69	16,72

Source : Office des changes, in www.oc.gov.ma

Calculé par nos soins à partir de : base de données du FM, in www.imf.org

(-) données non disponibles.

En Algérie : en revanche, la répartition des flux d'IDE par pays pour la période 1998-2001 est la suivante : la France constitue le 3^{ème} pays investisseur en Algérie, avec un flux d'IDE de 344 millions de dollars, se positionnant ainsi comme le premier investisseur des pays de l'Union Européenne, derrière les Etats-Unis dont les investissements sont concentrés généralement dans le secteur de l'énergie, notamment dans la prospection et la production des hydrocarbures, et l'Egypte qui investit essentiellement dans le secteur des Télécom (Cf. tableau 57).

Tableau 57: Flux d'IDE par pays d'origine en Algérie

Unité : millions de dollars

Pays d'origine	1998	1999	2000	2001	Total
Pays développés	565.3	270.8	416.2	793.2	2 045,5
Autriche	1. 2	0.4	2.7	5.1	9.4
Belgique	14.6	0.6	4.5	12.4	32.1
France	76.7	137.5	49.5	80.4	344.1
Allemagne	20.1	7.8	66.5	37.8	132.2
Italie	92.8	11.8	9.3	34.4	148.3
Hollande	2.8	0.6	1.3	71.9	76.6
Espagne	16.2	16.4	35.6	152. 9	221.1
Suède	25.1	0.1	0. 5	1.1	26.8
Royaume -Uni	36.0	2.0	14.2	23.3	75.5
Islande	5.0	5.0
Suisse	0.7	0.1	2.1	4.2	7.1
Canada	5.7	0. 9	3.2	1.6	11.4
Etats-Unis	256.9	89.9	205.7	354.4	906.9
Japon	16.6	2.8	21.1	8.8	49.3
Pays en développement	25.7	6.5	38.0	381.3	451. 5
Egypte	0.1	..	0.1	363. 0	363.2
Tunisie	0.3	0.1	3.6	0. 3	4.3
Brésil	0.1	0. 9	1.7	..	2.7
Bahreïn	8.1	13.0	21.1
Jordanie	0.1	..	0. 6	0. 3	1.0
Koweït	..	1. 2	2. 2	..	3.4
Qatar	0.1	0. 6	9.2	2.1	12.0
Turquie	22.0	1. 8	0.1	2. 5	26.4
Chine	0.4	1. 8	12.2	..	14.4
République de Corée	2.7	0.1	0.1	0.1	3.0
Europe de l'Est Centrale	1.1	8.7	3. 5	2. 2	15.5

Source: CNUCED, Base de données FDI/TNC, in www.unctad.org

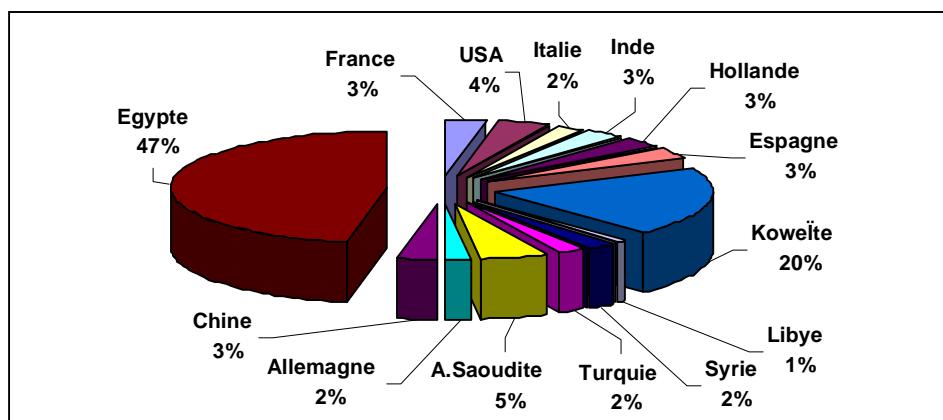
En 2004, les flux d'investissements français en Algérie s'élèvent à 34 milliards d'Euros contre 21 milliards d'Euros en 2003, soit une hausse de 64% et qui place l'Algérie au 40^{ème} rang des pays destinataires des IDE français. En stocks, le montant des IDE français a atteint près de 200 milliards d'Euros pour l'année 2004.

Plus de 180 filiales françaises opèrent en Algérie dont 60% de bureaux de représentation où elles emploient plus de 6000 personnes²³². Les entreprises françaises sont présentes essentiellement dans le secteur de l'agroalimentaire (Danone, Castel, Fromagerie Bel), la chimie et la pharmacie (Ceva-Laval, Sanofi-Aventis Algérie), les industries manufacturières (Michelin Algérie).

Par ailleurs, le secteur bancaire français montre son intérêt pour le marché algérien : la Société Générale Algérie, la BNP Paribas, la Natexis Banques Populaires ont ouvert des établissements bancaires et mettent en œuvre une stratégie de développement de leur réseau à travers tout le pays. L'accroissement des flux d'IDE français vers l'Algérie confronte sa position de gros partenaire de l'Algérie.

L'Espagne, à travers le lancement de plusieurs projets de partenariat avec des entreprises algériennes a pu consolider sa position. Les investissements espagnols sont généralement orientés vers les hydrocarbures. Entre la période 2001-2005, le nombre total des projets espagnol réalisés en Algérie est de 15 projets.

Figure 46: Répartition des flux d'IDE par pays en Algérie en 2005.



Source : Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement (ANDI), 2005

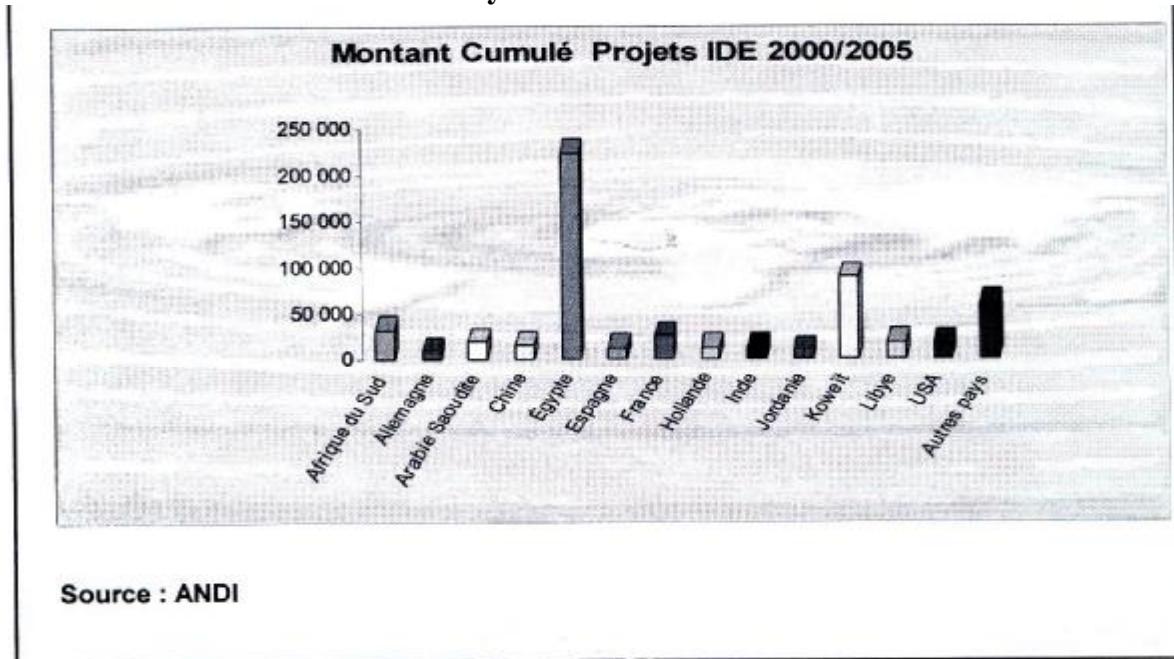
L'Egypte est le plus important investisseur africain et arabe en Algérie. En 2001, l'Egypte était le deuxième investisseur en Algérie avec un montant de 363 millions de dollars (Cf. tableau 57). Les investissements égyptiens sont généralement réalisés dans le secteur du

²³² Ambassade de France en Algérie, fiche de synthèse de la mission économique : Les relations économiques bilatérale, juin 2005, www.missioneco.org

téléphone mobile et de la branche ciment. Le Koweït a accompli aussi des investissements dans le domaine du téléphone mobile en plus des prestations informatiques.

En 2005, la répartition des flux d'IDE entrant est la suivante : l'Egypte détient 47% des flux d'IDE, le Koweït 20%, Arabie Saoudite 5%, les Etats-Unis 4% et 3% pour la France, la Chine et Inde (Cf. figure 46). Les pays de l'Asie sont aussi présents en Algérie notamment dans les secteurs de l'automobile et la sidérurgie. En effet, l'Inde est à l'origine du gros investissement tels que la reprise du complexe sidérurgique d'El Hadjar alors que la Chine a réalisé des investissements dans le domaine énergétique, l'équipement automobile et le bâtiment. En effet, en excluant les investissements réalisés par la France, l'Egypte, les Etats-Unis et l'Espagne, les pays investisseurs en Algérie sont très dispersés et avec un nombre de projet très limité.

**Figure 47: Principaux pays investisseurs en Algérie, cumul 2000-2005
Hors hydrocarbures**



Source : L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), 2005.

1.5 Répartition des flux d'IDE par secteur d'activité

Les pays du Maghreb présentent un certain nombre de ressemblances en ce qui concerne l'origine des flux d'IDE et les secteurs d'accueil. En Algérie, c'est le secteur énergétique qui occupe la majorité des flux. Par contre, en Tunisie et au Maroc ce sont les secteurs

manufacturiers et des services. En matière d'évolution sectorielle des IDE en Tunisie, on remarque la prédominance énergétique jusqu'en 1993. Depuis, la part du secteur tend à diminuer progressivement au profit des secteurs manufacturiers. L'industrie manufacturière et l'énergie constituent les secteurs les plus attractifs pour les investisseurs étrangers en Tunisie.

Tableau 58: Flux d'IDE par secteur en Tunisie

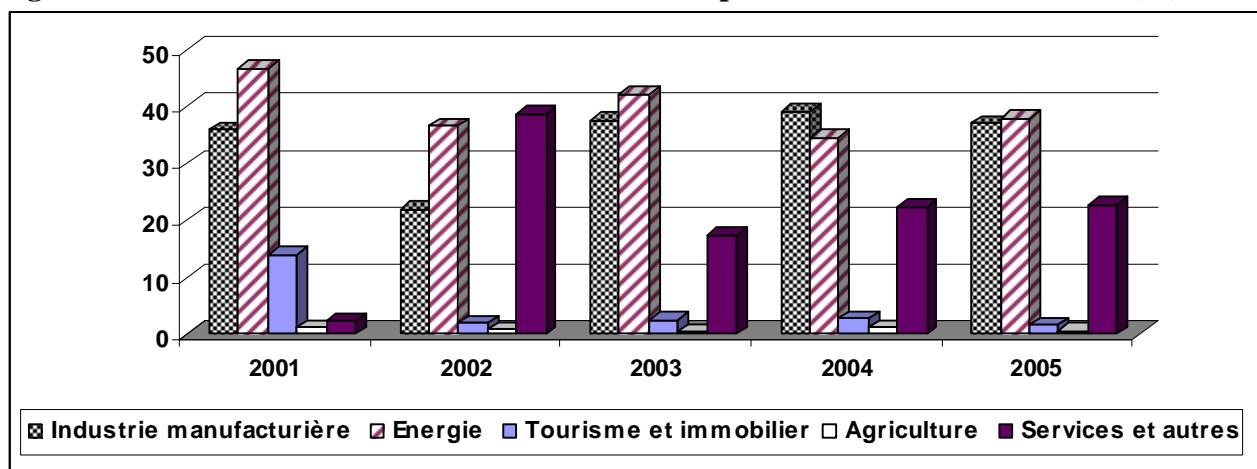
	Unité : millions de dollars										
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*
Industrie manufacturière	25,6	50,8	77,7	460,1	166,5	501,8	174,4	199,7	219,5	259,96	274,97
Energie	259,5	171,2	246,0	177,4	163,9	235,8	227,4	300,8	245,3	228,53	282,96
Tourisme et immobilier	29,7	49,7	29,7	49,7	20,9	21,6	31,3	30,3	70,3	15,4	14,6
Agriculture	1,3	2,7	2,9	6,06	7,87	3,31	8,33	5,06
Services et autres	7,8	7,9	20,7	7,7	3,5	8,0	14,3	325,4	104,5	148,32	169,65

Source : UNCTAD : base de données FDI/TNC, in www.unctad.org (1995-2003).

* Calculé par nos soins à partir de : base de donnée du FMI (2004 -2005).

En 2005, la répartition sectorielle des IDE indique une poursuite de la diversification des flux en faveur des services qui ont compté pour 22,77% des flux entrants totaux contre 2,23% des flux en 2001. Les IDE en direction des industries manufacturières auraient été un peu moins dynamiques soit 36,91% en 2005 contre 39,17% en 2004 (Cf. tableau 58).

Figure 48: Structure des recettes des IDE en Tunisie par secteur durant 2001-2005 (%)

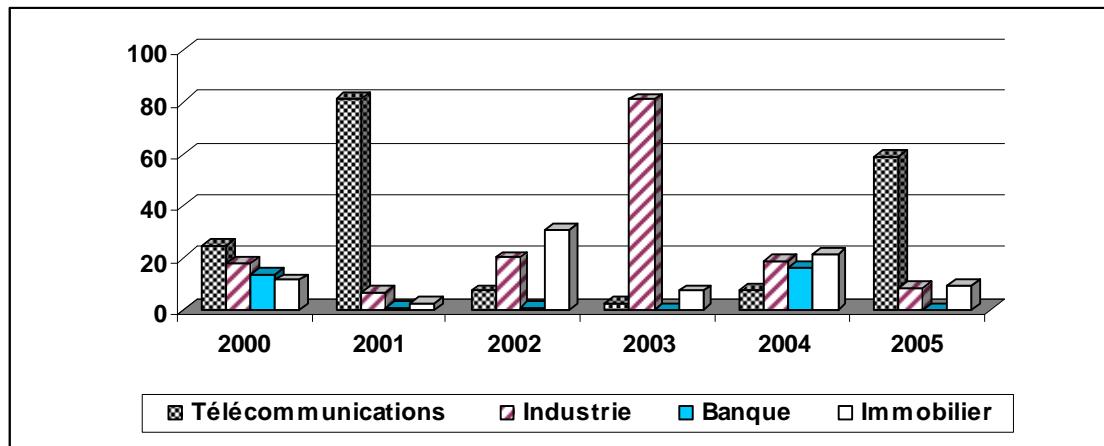


Graphique réalisé par nos soins à partir des données du tableau 58.

Au Maroc, la distribution sectorielle des IDE est marquée par la prépondérance des secteurs de télécommunications, d'industrie, de la finance et assurances, des services et des énergies, les mines et de la pétrochimie. Le secteur des télécommunications a attiré la part la

plus importante des IDE en représentant 59,3% des investissements sur la période allant de 1998 à 2002 en raison de l'opération de privatisation du Maroc Télécom qui s'est poursuivie en 2005. L'industrie attire aussi un volume important en raison des opérations de privatisation réalisées dans ce secteur à savoir : Régie Tabac, SONASID (Sidérurgie), CIOR (Cimenterie) et Somaca (automobile)²³³ comme nous l'avons déjà signalé.

Figure 49: Structure des recettes des IDE au Maroc par Secteur en %



Graphique réalisé par nos soins à partir des données du tableau 59.

Dans le secteur bancaire, sur la période 1994-1997, d'importantes opérations d'entités bancaires, financières et d'assurance ont été accomplies telles la BMCE et la SNI qui a drainé des flux considérables d'IDE, le secteur bancaire était donc dominant, en ce qui concerne l'attractivité des investissements durant cette période. Par contre, sur la période 1998-2002 sa part a considérablement diminué. Pour le secteur des assurances qui, jusqu'à présent, n'a que très peu drainé d'investissements étrangers en raison d'une réglementation restrictive pour les opérateurs étrangers, a enregistré en 2005 une forte hausse qui résulte de la prise de participation du groupe

²³³ Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les Investissements Directs Etrangers, Ministre des Finances et de la Privatisation, Royaume du Maroc.

Bouoiyour J.: Partenariat Euro-marocain et dynamique des investissements directs étrangers, université de Pau, juin 2005.

Crédit Mutuel à hauteur de 10% dans le capital de la compagnie d'assurance marocaine RMA Watanya²³⁴.

Tableau 59: Investissements directs étrangers au Maroc par secteur d'activité

	Unité : millions de dollars					
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Immobilier	54,11	70,13	179,49	192,57	248,19	256,33
Industrie	85,75	195,87	115,67	2147,59	218,56	243,61
Banque	65,49	14,32	6,33	6,43	185,56	4,75
Tourisme	17,56	28,75	40,18	20,93	174,11	325,54
Télécommunications	115,90	228,72	42,06	70,71	87,33	1 655
Commerce	61,98	96,39	24,39	55,2	74,44	36,76
Energie et mines	6,79	0,09	14,02	12,10	40,89	40,80
Assurances	-	8,41	-	18,52	20,16	120,53
Grands travaux	7,10	10,21	1,47	7,5	12,86	17,27
Etudes	1,81	0,68	1,87	0,12	8,50	0,38
Transports	1,46	2,40	1,39	1,60	5,28	32,45
Holding	15,43	4,54	1,37	0,01	3,73	22,34
Agriculture	1,31	2,97	2,18	2,77	3,57	0,68
Pêche	1,09	3,03	2,32	14,20	1,56	0,47
Pétrole	0,19	0,00	0,00	1,41	0,07	-
Autres services	18,74	82,56	132,80	43,84	58,10	43,85
Divers	15,86	8,07	8,27	11,92	11,18	4,32

Source : Office des changes, in www.oc.gov.ma

Calculé par nos soins à partir de : base de donnée du FMI, in www.imf.org

Le secteur des services a enregistré un important flux d'IDE grâce aux activités hôtelières. La mise en œuvre du Plan Azur va faire du Maroc une importante destination des IDE en Afrique dans le secteur du tourisme. Ce plan vise le développement de six nouvelles stations balnéaires de la taille d'Agadir en vue de rattraper le retard pris dans la structure de l'offre touristique nationale et constitue le vecteur principal d'attractivité des investissements étrangers²³⁵.

²³⁴ Ambassade de France au Maroc, fiche de synthèse de la mission économique: Le Maroc, investissements directs étrangers et présence française en 2005, septembre 2006, P.2, in www.missioneco.com

²³⁵ A noter, qu'à ce jour, quatre stations ont d'ores et déjà été concédées à des développeurs-aménageurs étrangers : la station de Saïdia au groupe espagnol Fadesa (investissement prévu de l'ordre de 3,7 Milliards de dirhams) ; Mazagan au consortium conduit par le Sud-Africain Kerzner International (5,3 Milliards de dirhams) ; Lixus et Mogador, toutes deux à des groupements conduits par le Belge Thomas et Piron (1,4 Milliards de dirhams) ; Mogador au consortium conduit également par Thomas et Piron. Ainsi, le plan Azur vise à recevoir 10 millions de touristes en 2010.

Le secteur de l'énergie, des mines et de la pétrochimie a drainé dans le passé une part importante du total des IDE avec des opérations, telles que la cession des sociétés SAMIR au

groupe saoudien Corral et français Total-Maroc. Néanmoins, sa part dans les flux d'IDE pour la période 1998-2002 a considérablement diminué et s'élève à 1,8%²³⁶. (Cf. tableau 58).

En Algérie, la prédominance du secteur des hydrocarbures qui représente 30,7 % du PIB en 2004²³⁷. Elle occupe la 15^{ème} place en matière de réserves pétrolières, la 18^{ème} en matière de production et la 12^{ème} en exportation. Elle occupe la 7^{ème} place dans le monde en matière de ressources prouvées en gaz naturel, la 5^{ème} en production et la 3^{ème} en exportation après la Russie et le Canada²³⁸.

En effet, même pendant la période où l'économie algérienne était complètement fermée, ce secteur continuait à recevoir des investissements étrangers. Les flux d'IDE vers le secteur des hydrocarbures n'ont pas été influencés par la décennie de double crise économique et politique vécue par le pays car, à partir de la promulgation de la loi 91-21 du 4 décembre 1991 qui a ouvert le secteur aux capitaux étrangers, pas moins de 60 contrats d'exploitation ont été signés entre Sonatrach et des entreprises étrangères²³⁹.

On compte 279 projets recensés par Mediterranean Investment Project Observatory en Algérie durant la période 2003-2006. Cette amélioration relative des flux d'IDE a donné une certaine place à l'Algérie qui, quelques années auparavant, était difficile à atteindre. Depuis la fin des années 90, d'autres secteurs ont enregistré un flux appréciable d'investissement tels que les banques et les services. Les banques françaises sont les plus présentes en Algérie (BNP Paribas, Société Générale). Le secteur de transport, stockage, BTP, eau et services a connu un dynamisme relancé par le premier plan du soutien à la relance économique.

Le secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et des Télécommunications (NTICs) figure parmi les secteurs les plus attractifs des investissements étrangers. En Algérie, ce secteur a connu des mutations importantes depuis 2000, qui a permis la

²³⁶ Ambassade de France au Maroc, fiche de synthèse de la mission économique: Le Maroc, investissements directs étrangers et présence française en 2005, septembre 2006, P.2, in www.missioneco.com

²³⁷ OCDE : Perspectives économiques et sociales en Afrique du Nord, 2004-2005, in www.ocde.org

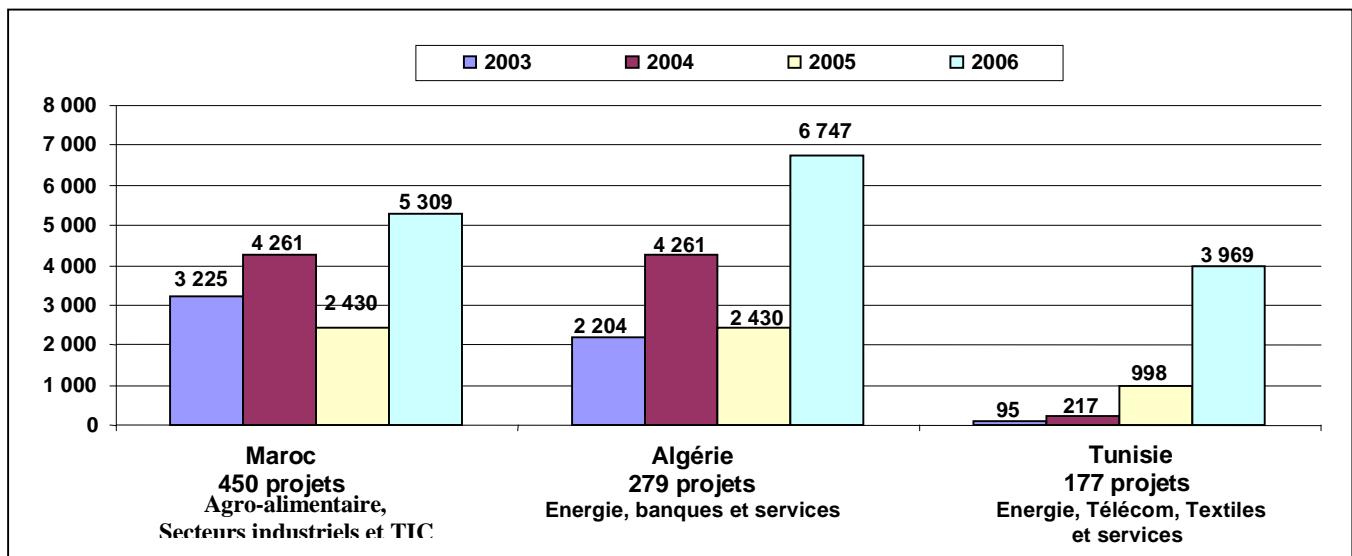
²³⁸ Rapport de la banque mondiale, in www.worldbank.org

²³⁹ CNUCED : Examen de la politique d'investissement en Algérie, décembre 2003, in www.cnuced.org

transformation du statut de l'opérateur historique, passant d'une administration classique à une société commerciale par action et l'ouverture du segment de la téléphonie mobile à la concurrence qui s'est concrétisée d'une licence²⁴⁰.

Figure 50: Destination des IDE en nombre de projets, en secteurs principaux et en montant entre 2003-2006.

Unité : millions d'euros



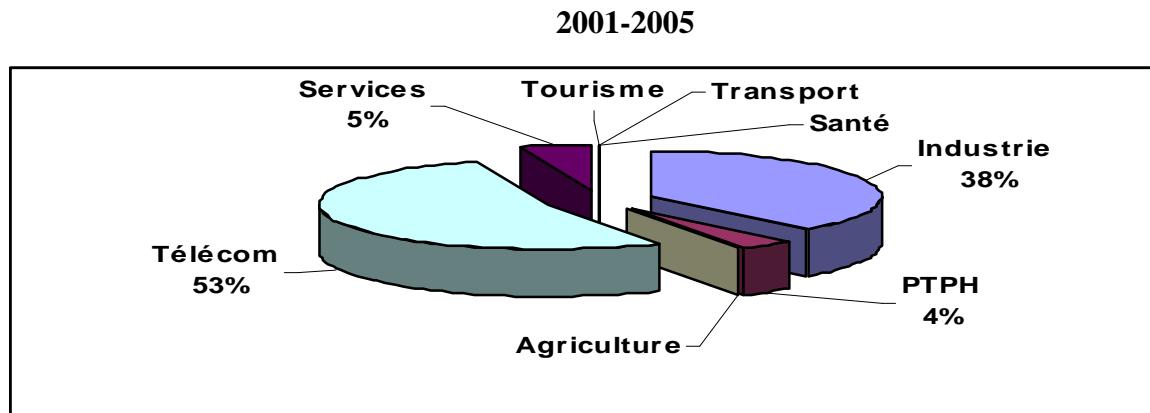
Graphique réalisé par nos soins à partir de: ANIMA, les investissements directs étrangers dans la région MEDA en 2006, février 2007, in www.animaweb.com

Durant la période 2001-2005, le secteur de Télécom représente 53% des projets d'investissement partagés majoritairement entre l'Egypte et le Koweït. Les opérateurs cherchent à l'image d'Orascom à prendre une part croissante d'un marché très profitable (Cf. figure51). L'opérateur Egyptien a accru sa part dans sa filiale Djezzy portant sa participation totale à 96,80% pour un montant total de 461 millions de dollars²⁴¹. Les autres secteurs (tourisme, santé, chimie, agriculture) ont reçu des flux très faibles.

²⁴⁰ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie, décembre 2003.

²⁴¹ ANIMA : les investissements directs étrangers dans la régions MEDA en 2006, mai 2007, in www.animaweb.com

Figure 51: Projets d'investissements étrangers déclarés par secteurs d'activités en Algérie



Source : L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), 2005.

La position de l'Algérie s'est nettement améliorée par rapport aux années précédentes suite à l'introduction des nouvelles réformes qui visent la mise en place de nouvelles infrastructures.

Tableau 60: Pays d'accueil des IDE Technologiques vers la région MEDA en 2006

Pays de destination	Projets	%
Israël	45	32,8
Maroc	29	21,2
Algérie	18	13,14
Turquie	11	8,03
Tunisie	10	7,30
Liban	9	6,57
Egypte	4	2,91
Jordanie	4	2,91
Chypre	4	2,91
Autres pays (Syrie, malte, Palestine)	3	2,2
Total MEDA 12	137	100

Source : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, 29 janvier 2007, in www.cnucad.org

Environ 20 projets en IDE d'une valeur de 15 milliards de dollars sont attendus par l'Algérie pour l'année 2007. Parmi ces projets, 8 sont déclarés à l'ANDI pour le développement du tourisme, 5 autres pour le dessalement de l'eau de mer, d'un montant de plus de 1 milliard de dollars, 01 projet dans la téléphonie de 550 millions de dollars, 3 projets

sont envisagés dans la production des fertilisants et un autre dans l'aluminium²⁴². Entre les années 2005 et 2006, sur les 9 230 projets

déclarés à l'ANDI, d'une valeur de 1 219 milliards de DA qui ont créé 200 000 emplois, 184 projets évalués à 366 milliards de DA impliquent des investissements directs étrangers. Plus de 296 projets émanent de l'Union Européenne, 34 d'Asie, 240 des pays arabes, soit les 2/3 de l'ensemble des déclarations²⁴³.

De même, en Tunisie, le secteur des technologies de l'information et de la communication est en plein essor depuis 1997 grâce au triplement des investissements dans ce secteur et à la création du Parc Technologique des Télécommunications qui offre un environnement favorable aux activités à haute valeur ajoutée et notamment le développement des logiciels²⁴⁴.

Le Maroc se place en deuxième position des pays méditerranéens, après Israël, parmi les pays attirant ce type d'investissement avec 29 projets, suivi par l'Algérie avec 18 projets et la Tunisie avec 10 projets. Parmi les projets marocains, on site²⁴⁵:

- La filiale de Malta en ingénierie automobile crée un centre de Recherche et Développement et une piste d'essai,
- La société française SQLI crée une plate forme de développement,
- La société espagnole Simon a crée un centre de Recherche et Développement à Casablanca
- ST Microelectronics a crée un centre de conception et de développement de logiciels à Rabat,
- Vivendi Universal a augmenté sa participation dans le capital de Maroc Télécom
- Valeo a développé ses activités industrielles en créant un centre R&D pour les pièces détachés et les faisceaux électriques pour automobile.

2. Apports des investissements directs étrangers

Dans les pays du Maghreb, la modification de leurs cadres juridiques et la promulgation des différents textes visent l'amélioration de l'environnement des affaires et d'incitation les

²⁴² Bagdadli M., Directeur général de l'ANDI, 6ème Symposium international organisé à Alger le 23 juin 2007.

²⁴³ Bagdadli M., Directeur général de l'ANDI, 6ème Symposium international organisé à Alger le 23 juin 2007.

²⁴⁴ Formez : Politique pour les entreprises dans la région Méditerranéenne- Tunisie, in <http://unpan1.un.org>

²⁴⁵ CNUCED : Examen de la politique d'investissement du Maroc, Janvier 2007 in www.org.

investisseurs nationaux et étrangers. Pour les pays d'accueil, l'investissement direct étranger est estimé pour son apport en technologie, ses capacités à créer de l'emploi ainsi pour sa capacité à dynamiser l'investissement domestique.

2. 1. Capital et investissement national

Rapportés à la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), les IDE à destination du Maghreb se sont établis à 6% entre 1996-2000, contre 3,9% pour la période 1990-1995. Mais ce résultat reste insuffisant par rapport aux pays émergeants. En Asie et en Amérique Latine, la part des IDE dans la FBCF est considérable. En 2005, le rapport IDE/FBCF est d'environ de 16,8% en Amérique latine et de 11,1% en Asie²⁴⁶.

Tableau 61: Flux d'IDE entrants en % FBCF

	Moyenne 1991/96	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005*
Algérie	0,5	2,4	4	4,3	3,8	8,6	8,1	4	4,5	4,9
Maroc	6,3	17,2	5,3	16,5	5,3	37,2	4,8	22,5	7,5	22,1
Tunisie	10,3	7,8	13,6	7	15,2	9,3	15	10	9,9	12,1
Egypte	8,3	5,2	5,5	5,2	5,9	3,4	4,6	2	18,8	33,6
Liban	0,9	3,8	4,2	7	10	8	8,3	11,3	8,9	..
Turquie	1,9	1,6	1,9	1,9	2,2	12,4	3,5	4,7	5,3	13,6
Jordanie	0,2	19,3	18,5	10,3	46,5	5,2	3,5	20,1	23,6	53,0

Source: Benabdallah Y. : L'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union européenne, les Cahiers du CREAD n°75/2006.

* CNUCED: world investment report 2006, in www.unctad.org

Au Maroc, la part des IDE occupé dans la formation brute du capital fixe a augmenté en passant d'un niveau annuel moyen de 10,8% entre la période 1996-2000 à 17,7% durant la période 2001-2005²⁴⁷. Le flux d'IDE en pourcentage de la FBCF enregistré en 2005 est de 22,1%, en nette augmentation par rapport au 7,1% en 2004, confirmant la tendance fluctuante de cet indicateur, qui semble dépendre dans une large mesure du montant des recettes des privatisations.

En Algérie, la contribution des IDE à la formation brute du capital fixe est demeurée très faible jusqu'en 2000 où elle atteint environ 3,8%, contre 8,1% en 2001 et 2002²⁴⁸ (Cf. tableau 60). Pour l'Algérie, l'IDE ne constitue pas une source importante de financement pour les opérations d'investissements qui s'appuient essentiellement sur les recettes des exportations

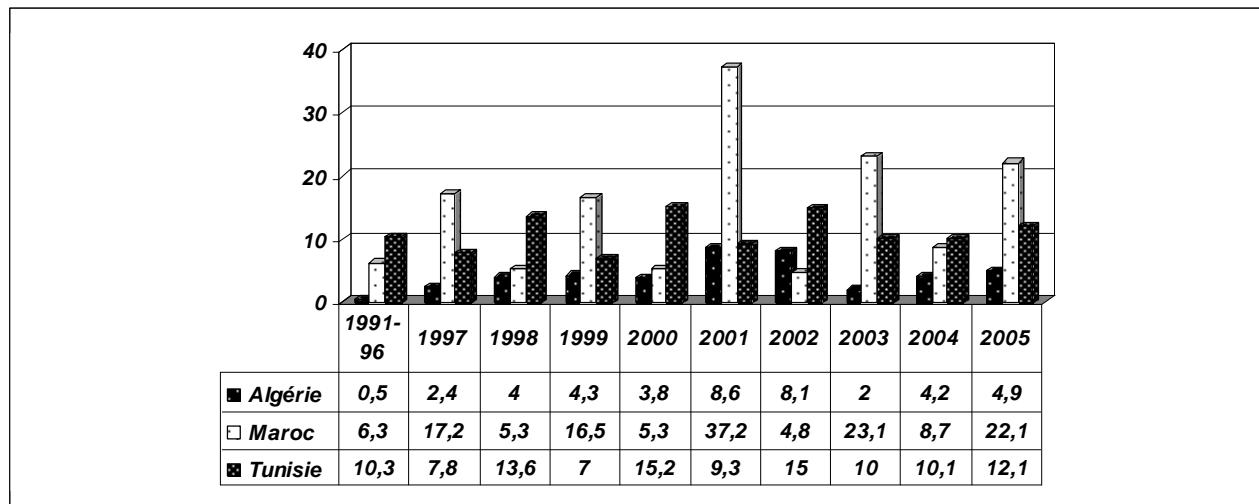
²⁴⁶ CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2006, (annexes), in www.cnuced.org

²⁴⁷ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, 29 janvier 2007, in www.cnuced.org

des hydrocarbures. En revanche, la contribution des IDE à la Formation Brute du Capital Fixe en Tunisie s'est améliorée passant de 7,6% en 1995 à 15,2% en 2000. Ce taux est passé à 12,1% en 2005(Cf. figure 52).

Enfin, la part de l'investissement direct étranger dans l'investissement total en Algérie demeure inférieure à la moyenne des pays voisins et des pays de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. En 2005, l'IDE représente 19,5% pour les pays de l'Afrique du nord, ce qui est largement supérieur au même ratio pour l'Algérie²⁴⁹.

Figure 52: Flux d'IDE en pourcentage de la FBCF

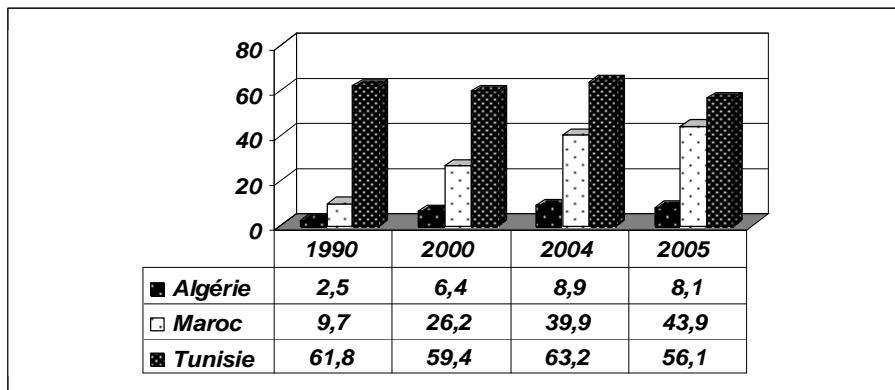


Graphique réalisé par nos soins à partir de : World Investment Report 2006, in www.unctad.org

Un autre indicateur de l'appréciation de l'importance relative du stock entrant dans un pays est le ratio stock d'IDE/ PIB. La part des stocks d'IDE dans le PIB algérien demeure très faible. En 2005, ce ratio atteint seulement 8,1% contre 43, 9% au Maroc et 56,1% en Tunisie. Ces dernières reflètent la très faible part que jouent les investissements internationaux dans l'économie algérienne, contrairement au Maroc et la Tunisie, où les IDE contribuent d'une manière importante au développement économique (Cf. figure 53).

²⁴⁹ CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde 2006, (annexes), in www.cnuced.org

Figure 53 : Stocks d'IDE en pourcentage du PIB



Graphique réalisé par nos soins à partie de : World Investment Report 2006, in www.unctad.org

2. 2. Transferts de technologie et de compétences

Les entreprises étrangères insistent souvent sur l'importance de la formation professionnelle. La formation des employés constitue une tendance encourageante pour le transfert des compétences. Sachant que les pays du Maghreb accordent une importance à l'éducation et la formation, il est difficile de mesurer l'impact des investissements étrangers sur le transfert de la technologie. Il semblerait que les investissements dans des secteurs hautement technologiques tels que l'électronique et les télécommunications ont un impact positif en terme de transfert de technologie.

Le transfert de technologie joue un rôle primordial dans le développement économique et favorise la création de liens plus étroits entre le secteur privé local et les grandes sociétés transnationales. En outre, le renforcement de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle selon les principaux standards internationaux y contribue activement au transfert car les sociétés ne le facilitent que si elles reçoivent des assurances par les autorités du pays d'accueil.

2. 3. IDE et emplois

Les investissements étrangers ont certainement un impact sur l'emploi. Au Maroc, de nouveaux emplois ont été créés grâce aux IDE. En Tunisie, les IDE contribuent d'une manière importante à la création d'emploi et à l'évolution importante du nombre

d'entreprises. De 1986 à 2005 plus de 2 703 entreprises opèrent en Tunisie et emploient environ 259 842 personnes²⁵⁰

En moyenne, depuis 1995, les IDE représentent autour de 15% des investissements productifs, génèrent environ les deux tiers des exportations, contribuent à la création d'emplois (17% du total), ainsi qu'à l'équilibre des comptes extérieurs²⁵¹.

II. FACTEURS LIMITANT L'ATTRACTIVITE DES PAYS DU MAGHREB

Le climat de l'investissement est l'ensemble des facteurs propres à la localisation de l'entreprise qui influent sur les opportunités de marché ou le désir des entreprises d'investir à des fins productives, de créer des emplois et de développer leurs activités²⁵². Des progrès importants ont été enregistrés par les pays du Maghreb en matière d'amélioration de climat des affaires et d'augmentation de la part du secteur privé dans l'économie et par conséquent un afflux d'IDE. Cependant, malgré les efforts déployés, le climat des affaires au sein de ces pays a été jugé peu favorable au développement des entreprises à cause de l'existence des contraintes importantes qui découragent l'activité économique.

Un manque de dynamisme et d'innovation des investissements est lié à la présence des obstacles sérieux devant le développement des entreprises. Les contraintes auxquelles se heurtent les entreprises peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre et même au sein d'une région donnée à l'intérieur d'un même pays. Selon la banque mondiale²⁵³, les différents

²⁵⁰ Bellon B et Gouia R.: *Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen*, Economica, Paris, 1998.

²⁵¹ Ambassade de France en Tunisie, fiche de synthèse de la mission économique : IDE en Tunisie et présence française en 2005, novembre 2006, in www.missioneco.com

²⁵² Banque mondiale : Rapport sur le développement dans le monde 2005 : un meilleur climat pour tous

²⁵³ Note : Les questionnaires de l'enquête demandaient aux entreprises immatriculés d'indiquer les valeurs soit en termes monétaires, directement en pourcentage du chiffre d'affaires, soit en termes du temps. Les « difficultés d'exécution des contrats » représentent la proportion des matières premières incorporées dont la qualité est inférieure au niveau convenu (pondérée par la part de ces éléments dans le chiffre d'affaires total), ainsi que les arriérés de paiement (en pourcentage du montant total des paiements, sur la base d'un taux d'intérêt de 10% pendant la durée moyenne de l'arriéré). La « réglementation » représente le temps consacré par les dirigeants de l'entreprise à traiter avec les agents de l'Etat (pondéré par le rapport du coût de la rémunération des dirigeants au chiffre d'affaires total), et l'écart entre les emplois effectifs et les emplois souhaités qui peut être attribué aux coûts réglementaires qu'impliquent le recrutement et le licenciement des employés (pondéré par la part du coût de la main-d'œuvre dans le chiffre d'affaires). La « corruption » représente le coût total des pots-de-vin rapporté au chiffre d'affaires. Les « délits » sont des pertes attribuables au vol, des coûts liés à la sécurité et des paiements versés au titre de la protection (en pourcentage du chiffre d'affaires). La catégorie « dysfonctionnements des équipements d'infrastructure » inclut le manque à gagner sur les ventes imputable aux interruptions des services d'électricité et de télécommunications, ainsi qu'aux pertes de marchandises ou aux

obstacles amputent le chiffre d'affaires des entreprises de plus de 25%, qui se répartissent entre autre, comme suit : difficultés d'exécution des contrats, délits, corruption, qualité des infrastructures, fardeau administratif, corruption.

La base de données Doing Business²⁵⁴ fournit une mesure objective des réglementations commerciales et de leur mise en œuvre. Les indicateurs Doing Business sont comparables dans 175 pays. Ils indiquent les coûts que la réglementation impose sur l'activité économique et peuvent être utilisés pour analyser les réglementations spécifiques qui favorisent ou établissent des obstacles à l'activité des entreprises, la productivité et la croissance.

Tableau 62: Classement des pays sur la Facilité de faire des affaires au Maghreb

	Algérie	Maroc	Tunisie
Doing business	116	115	80
Créer une entreprise	120	47	59
Gérer les permis administratifs	117	133	110
Embaucher	93	156	92
Enregistrer une propriété	152	45	71
Accès au crédit	117	143	101
Protéger les investisseurs	60	118	151
Pays les taxes	169	128	139
Le commerce international	109	77	39
Exécution des contrats	61	127	40
Faille	41	61	29

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir des données de Doing business 2006

1. Le cadre réglementaire et administratif de l'activité économique

Le cadre réglementaire et administratif de l'activité économique limite l'entrée de nouvelles entreprises et la concurrence et contribue à un climat d'incertitude pour les entreprises. Toutefois, malgré les réformes et les progrès réalisés au niveau de l'administration, l'administration publique reste peu favorable aux mondes des affaires. Les investisseurs potentiels et les entreprises font face un ensemble de réglementations complexes et de conditions à remplir pour l'obtention de permis.

La figure 54 indique les conditions de création d'entreprise à savoir : Le nombre d'étapes, la durée et les coûts requis qu'une entreprise doit faire face pour pouvoir légalement commencer son activité. Le Maroc bénéficie d'un important avantage comparatif par rapport

dommages qu'elles subissent dans les transports. Pays sélectionnés pour donner une indication de la fourchette des valeurs.

²⁵⁴ La Banque mondiale a mené en 2006 une étude intitulée « Doing Business » qui compare 175 pays dans le monde selon des critères relatifs à l'environnement des affaires.

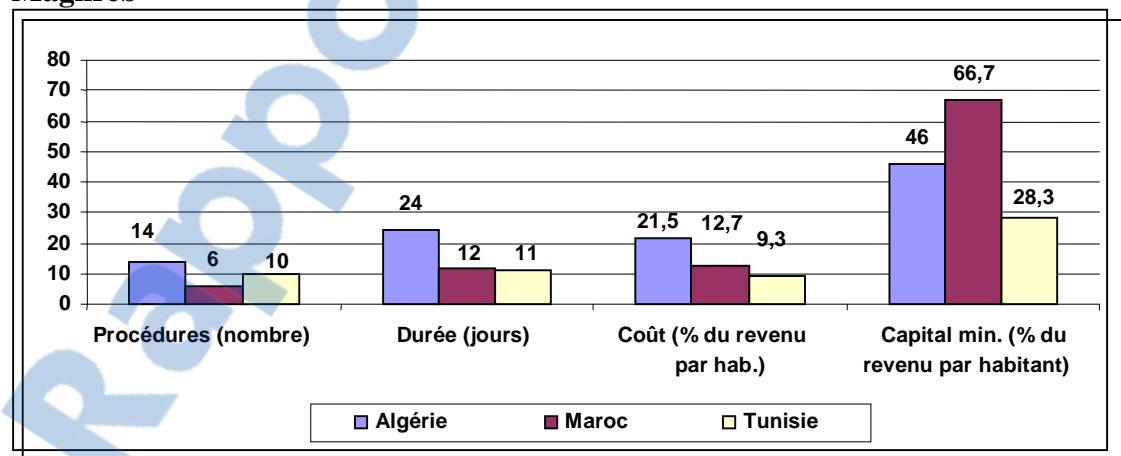
aux pays voisins en matière de nombre de procédures (06) auxquelles sont soumis les investisseurs. C'est la création des Centres Régionaux d'Investissements (CRI) qui a réduit le nombre de ces procédures par la présence, en leur sein, de plusieurs administrations représentées.

Le temps nécessaire pour commencer une affaire est encore un critère pour attirer les investisseurs étrangers. Cette durée est de 24 jours en Algérie ; elle est de 12 jours au Maroc et de 11 jours en Tunisie.

Le coût officiel de chaque procédure mesurée en pourcentage de revenu par habitant à supporter pour commencer une affaire est le plus élevé en Algérie, soit 21,5%, alors que la Tunisie démontre une bonne compétitivité du pays par rapport à ses voisins (9,3%) suivi du Maroc (12,7%).

Le critère du capital minimal nécessaire pour commencer une affaire est mesuré en pourcentage du revenu par habitant. Le capital minimal se situe à 46% en Algérie, la Tunisie représente le pays le plus compétitif avec 28,3 %, et le Maroc est loin derrière ses voisins où ce coût reste très élevé et défavorable pour l'attraction des IDE notamment pour l'investisseur domestique. L'augmentation de ce coût constitue un risque pour les entreprises et empêche le développement des investissements.

Figure 54: Formalités nécessaires à accomplir pour entreprendre une affaire au Maghreb



Graphique réalisé par nos soins à partir des données de Doing Business 2006, in www.doingbusiness.org

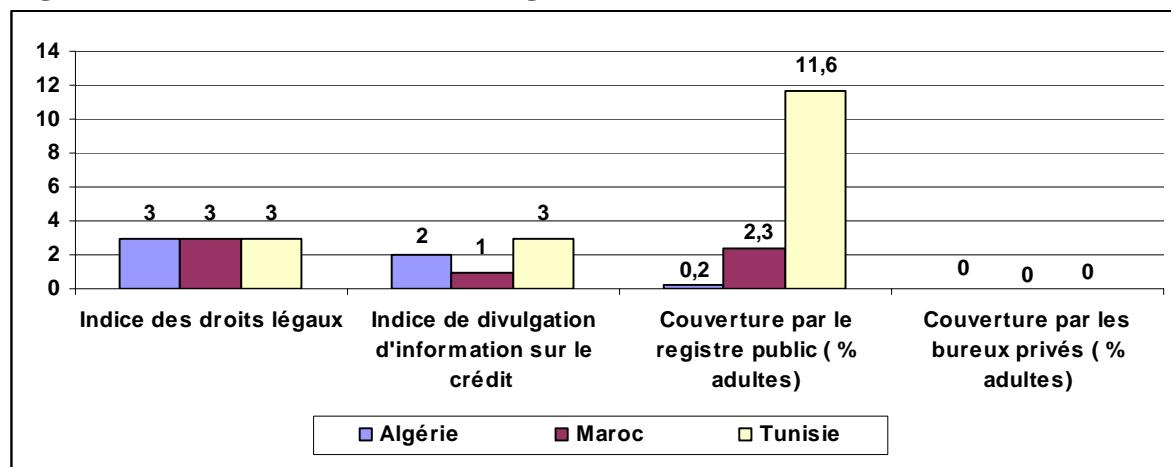
2. Difficultés d'accès aux crédits

Le problème de financement des Petites et Moyennes Entreprises est dû à un système bancaire strict qui impose des coûts de crédit élevés et des garanties exigeantes. Malgré l'entrée sur le marché des banques privées et étrangères, les banques publiques prédominent et monopolisent le marché bancaire et financier (particulièrement en Algérie).

L'environnement des marchés du crédit limite les possibilités d'intermédiation financière, tels que l'insuffisance des informations sur les crédits et le marché d'une part les organismes de crédit sont généralement peu fiables d'autre part.

La législation concernant les garanties à constituer pour accéder au crédit ou le plafonnement des taux d'intérêts peut s'avérer un obstacle à l'accès au crédit. En ce qui concerne la disponibilité de l'information relative aux crédits, le Maroc affiche les données les moins satisfaisantes. L'information est difficile à trouver presque dans les trois pays, ce qui rend l'accès au financement coûteux et difficile. Le processus de création des sociétés privées en Algérie est lourd et entraîne l'intervention de plusieurs intervenants tels que le notaire, les autorités fiscales, registre du commerce.

Figure 55: Obtention du crédit au Maghreb



Graphique réalisé par nos soins à partir des données de Doing Business 2006, www.doingbusiness.org
L'indice de la législation (de 0-10, les valeurs les plus hautes désignent les lois mieux conçues pour faciliter l'accès au crédits).

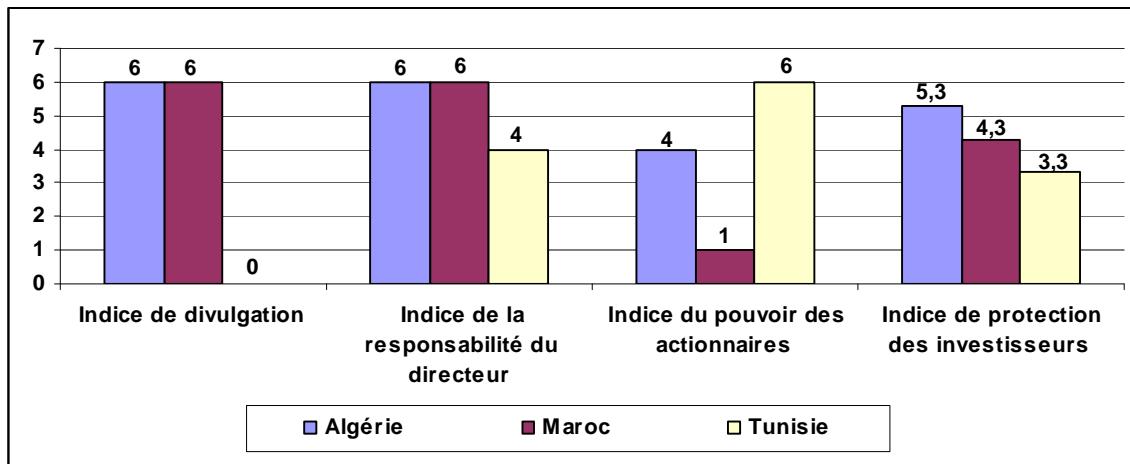
3. Infrastructure et logistique inadéquates pour faciliter le commerce

Le manque d'infrastructures tels que le réseau d'électricité, les télécommunications et une politique pour gérer les affaires administratives, constitue un obstacle majeur au

développement de l'entreprise privée. Les indices de la figure 56 décrivent 3 dimensions de la protection des investisseurs : - Transparence des transactions (Indice de divulgation).

- Conflit d'intérêt (Indice de responsabilité du directeur).
- Habilité des actionnaires à poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle (Facilité pour les actionnaires d'engager une poursuite judiciaire).

Figure 56: Protection des investisseurs au Maghreb



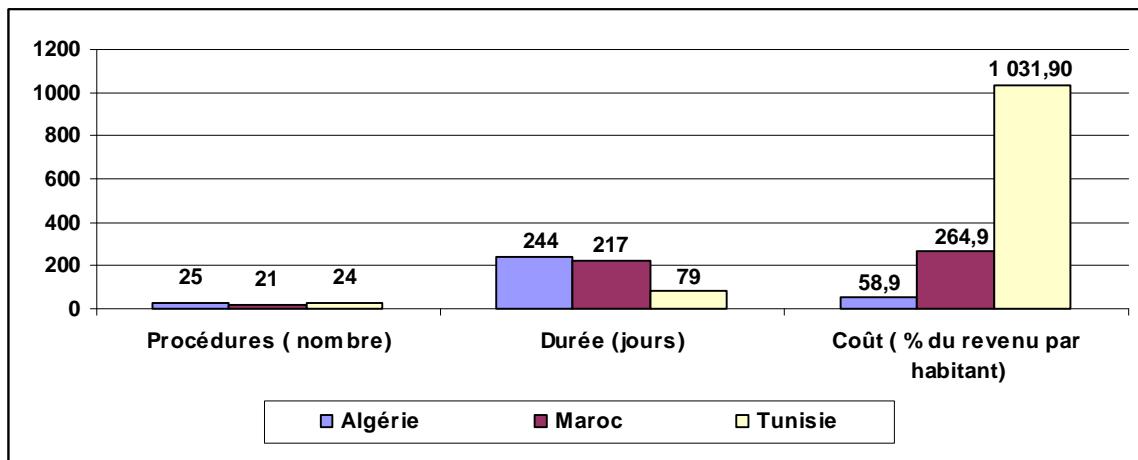
Graphique réalisé par nos soins à partir des données de Doing Business 2006, in www.doingbusiness.org
Les indices oscillent entre 0 et 10, avec 10 représentant une meilleure divulgation, une grande responsabilité des directeurs, et plus de pouvoir pour les actionnaires de challenger les transactions et une meilleure protection des investisseurs.

Sur le plan commercial l'insécurité judiciaire demeure très forte malgré les réformes engagées dans le domaine de la justice. L'exécution des jugements et ordonnances reste difficile à obtenir et les recours peuvent s'avérer compliqués, sans compter l'insuffisance et le manque de mécanismes de recouvrement des créances qui sont toujours mentionnés par les opérateurs étrangers. L'indicateur de transparence est évalué à travers les critères suivants : l'organe d'entreprise qui autorise toutes les transactions et le délai nécessaire à la publication de l'information, l'obligation ou pas de la publier dans le rapport annuel et l'utilisation d'auteurs externes. L'Algérie et le Maroc ont obtenu un score de 6 contre un score de 0 pour la Tunisie.

Les indicateurs de la figure 57 révèlent les procédures, les durées et les coûts nécessaires à la construction d'un entrepôt, incluant l'obtention des licences et permis nécessaires,

l'accomplissement des notifications et inspections requises et l'obtention des raccordements (eau, téléphone, et électricité).

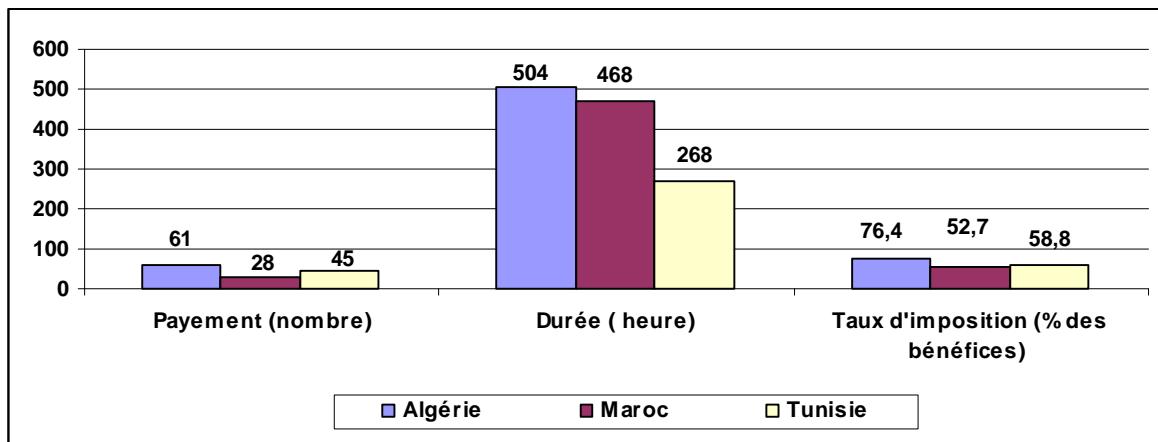
Figure 57: Gestion des permis administratifs au Maghreb



Graphique réalisé par nos soins à partir des données de Doing Business 2006, in www.doingbusiness.org

Pour ce qui est des régimes fiscaux, les trois pays sont trop bureaucratiques et pénalisants pour les PME. Il semble que ces régimes fiscaux soient très sévères et complexes pour les petites et moyennes entreprises surtout en ce qui concerne la fiscalité locale et la récupération de la TVA. Ces indicateurs montrent les démarches administratives exigées pour le paiement des taxes et les impôts pour une entreprise de taille moyenne (Cf. figure 58).

Figure 58: Paiement des impôts au Maghreb



Graphique réalisé par nos soins à partir des données de Doing Business 2006, in www.doingbusiness.org

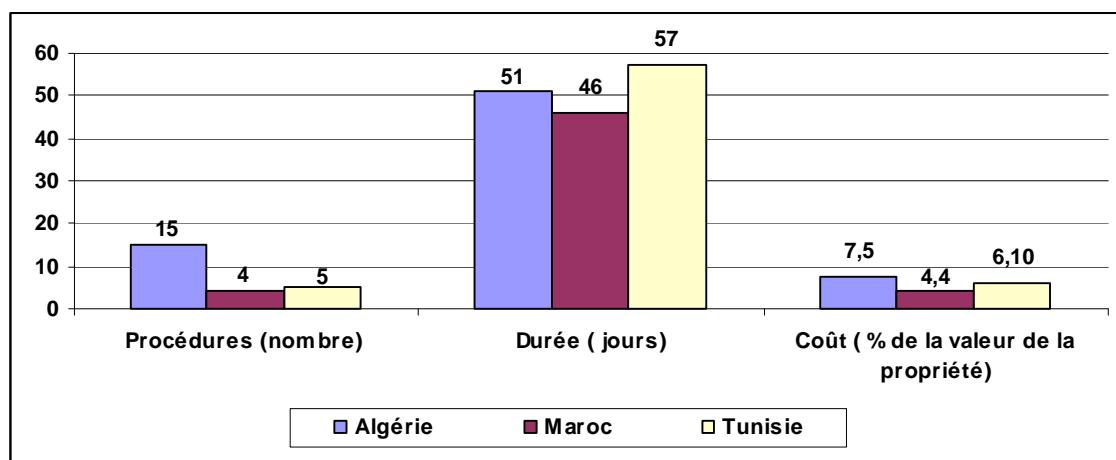
4. Manque d'accès aux ressources foncières et problèmes d'obtention de titres fonciers et d'enregistrement

L'accès aux ressources foncières est un obstacle majeur dans la région du Maghreb. Il est dû à plusieurs problèmes. On peut citer : manque de terrains d'investissement dans certains centres urbains et une abondance des terrains dans les autres régions des pays, dysfonctionnement des marchés fonciers, multiplicité administrative et des textes juridiques, existence de nombreux intervenants, prix du terrain exagéré, rigidité de l'offre.

Le foncier est considéré comme une contrainte très importante à l'investissement. Il souffre d'une multiplicité de régime de propriété qui complique le processus de cession. Pour faciliter l'acquisition ou bien la location des terrains industriels il y a la création de zone industrielle et de zone franche de Tanger au Maroc par exemple.

La facilité avec laquelle une entreprise peut obtenir un droit de propriété est mesurée en utilisant les indicateurs suivants : le nombre de procédures nécessaires pour transmettre un titre de propriété du vendeur à l'acheteur, le temps qu'il faut pour cela et le coût de la transaction (calculé en % de la valeur moyenne de la propriété). En Algérie, il faut 51 jours pour enregistrer un droit de propriété, contre 46 jours au Maroc et 57 jours en Tunisie (cf. figure 59).

Figure 59: Enregistrement d'une propriété au Maghreb



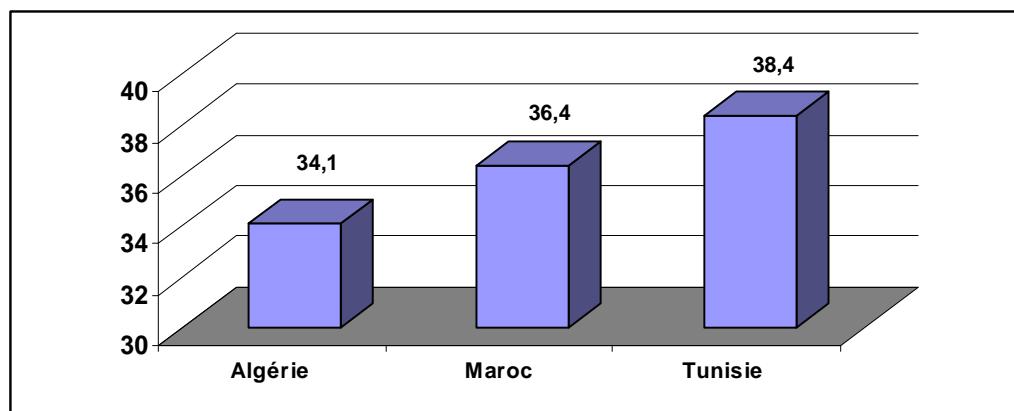
Graphique réalisé par nos soins à partir des données de Doing Business 2006, in www.doingbusiness.org

5. Le poids de l'économie informelle

Le rôle et l'intervention de l'Etat dans l'économie reste important. Une forte présence de l'Etat dans les marchés financiers et fonciers et le secteur public restent importants ce qui limite les ressources accessibles au secteur privé et crée une disparité sur les marchés du travail et des capitaux.

L'économie des pays du Maghreb ce caractérise par la prédominance de secteur informel où les entreprises individuelles et familiales sont les principales composantes, engendrant ainsi des postes d'emplois très faibles. Ce secteur contribue donc d'une manière très faible dans l'économie et constitue un obstacle au développement des IDE. Le secteur informel représente 38,4% en Tunisie, 34,1% en Algérie et il est de 36,4% au Maroc (cf. figure 60).

Figure 60 : Economie informelle (% revenu national brut) au Maghreb



Graphique réalisé par nos soins même à partir de : Doing Business 2006, in www.doingbusiness.org

6. La corruption

La corruption et le manque de transparence des procédures administratives demeurent des entraves importantes au développement des investissements. Malgré, les multiples tentatives visant à réduire l'ampleur du phénomène de la corruption, particulièrement la révision de la loi sur les marchés, les entreprises continuent à supporter des charges supplémentaires de l'ordre de 7,5% de leurs chiffres d'affaires. La note attribuée à l'Algérie (-0,43) est relativement faible et le pays arrive derrière le Maroc (-0,09) et la Tunisie (0,13). Cette note influence sur non seulement les investisseurs mais aussi sur leurs décisions d'implantation. Il est nécessaire pour l'Algérie d'améliorer l'image qui reflète les termes de bonne gouvernance afin de stimuler les IDE.

Tableau 63: Indice de Contrôle de Corruption (ICC)²⁵⁵

Rang du Pays (sur 204)	Pays	Note de l'ICC*	Erreur standardisé	Nombre de sources utilisées
93	Maroc	-0,09	0,15	9
116	Algérie	-0,43	0,15	10
82	Tunisie	0,13	0,15	10

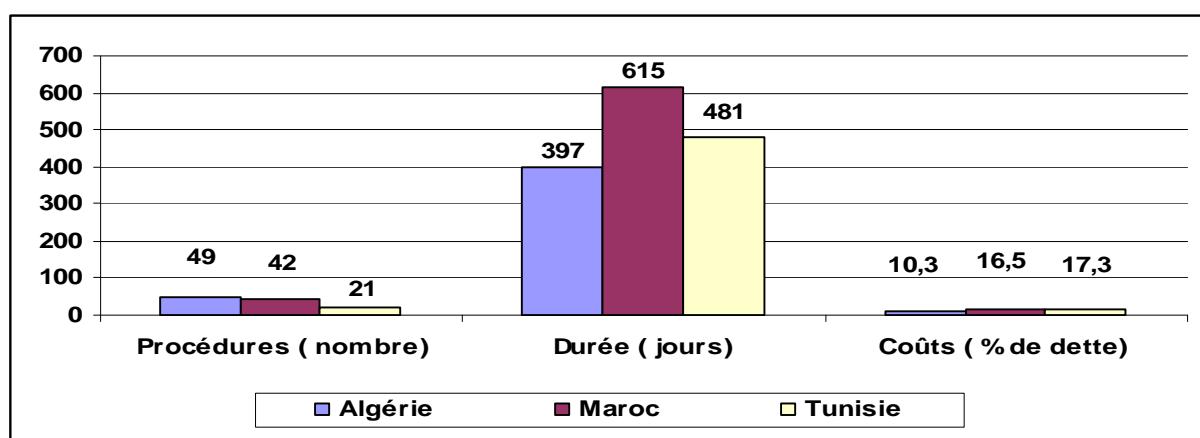
Source: Banque mondiale, base de données « Gouvernance Matters », 2005.

* La note Indice de Contrôle de la Corruption (ICC) fait référence à la moyenne, élaborée par la Banque Mondiale, d'une série d'indicateurs, provenant des différentes sources, le nombre est indiqué dans la troisième colonne, concernant la perception du degré de corruption, notamment par les hommes d'affaires. Les valeurs sont normalisées pour avoir une moyenne de 0. Les gouvernements assument les valeurs comprise entre -1,79 (le moins de contrôle) et 2,49 (plus de contrôle).

7. Système judiciaire inadapté

Selon une enquête menée par la banque mondiale, l'insuffisance du système judiciaire est considérée comme le plus important obstacle aux investissements étrangers. Les avancées réalisées dans le domaine de la justice s'avèrent insuffisantes pour permettre un climat favorable. La justice au niveau des pays du Maghreb ne reflète pas encore une image positive aux regards des investisseurs internationaux²⁵⁶. Ce point évalue la complexité de l'exécution des contrats en suivant l'évolution d'un litige et en relevant la durée, le coût et le nombre d'étapes nécessaires entre le dépôt de la plainte et le règlement du créancier. Les procédures sont lentes, coûteuses et incertaines. Ainsi que le montre la figure 61, les formalités en vue de régler un litige contractuel qui restent pénalisantes, que ce soit en nombre de procédures ou en nombre de jours nécessaires pour le règlement.

Figure 61: Exécution des contrats au Maghreb



Graphique réalisé par nos soins même à partir de : Doing Business 2006, in www.doingbusiness.org

²⁵⁵ Il faut souligner que pour procéder à une comparaison plus objective il convient de s'arrêter sur la note donnée au pays et non sur son rang. Le rang peut varier à la suite de l'inclusion d'un nouveau pays dans le classement. Une note plus élevée indique que les personnes interrogées (milieux d'affaires, analystes pays, ainsi que résidents du pays) ont attribué de meilleures cotes, tandis qu'une faible laisse supposer que les personnes interrogées ont révisé à la baisse leur perception du niveau de corruption.

²⁵⁶ Banque mondiale : Rapport sur le développement dans le monde 2005, un meilleur climat pour tous, 2005.

III. ROLE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE RENFORCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Un secteur privé dynamique est un déterminant essentiel de la localisation des investissements internationaux et de la consolidation des liens inter-entreprises entre les sociétés internationales et les entreprises privées nationales. Le rôle important joué par l'investissement privé dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la productivité et du bien être des sociétés incitent tous les pays à l'amélioration de leur climat d'investissement. La lutte pour l'instauration d'un climat propice nécessite une véritable stratégie à long terme.

Les politiques et le comportement des pouvoirs publics ont une incidence fondamentale sur le climat de l'investissement. Les pouvoirs publics, dans leurs recherches d'un meilleur d'investissement, sont soumis à des contraintes pratiques qui demandent des efforts laborieux pour leur résorption. Il s'agit notamment de l'antagonisme qui apparaît en matière de fiscalité et de réglementation. Un bon climat d'investissement ne peut être, entre autre, que le fruit de contribution fiscale. Or, les entreprises qui rechignent devant l'impôt recherchent auprès des pouvoirs publics des subventions et des facilités fiscales. L'Etat, pour concilier entre les deux attitudes contradictoires, doit adopter une politique efficiente en améliorant le climat d'investissement sans passer par des augmentations dans la fiscalité des entreprises. Ainsi l'Etat doit choisir une meilleure allocation des fonds publics à travers des études comparatives, une gestion efficace et une bonne gouvernance²⁵⁷.

L'Etat devrait adopter un comportement correct devant les cinq questions fondamentales indiquées dans le rapport sur le développement dans le monde pour l'année 2005 permettant d'aboutir à des résultats efficaces. Il s'agit de:

- Maîtriser le comportement de la recherche de la rente;
- D'instaurer la crédibilité;
- Renforcer la confiance dans les pouvoirs publics;
- Veiller à ce que les interventions de l'Etat soient adoptées aux réalités locales ;
- Stimuler les capacités d'absorption des nouvelles technologies.

²⁵⁷ Banque mondiale, rapport sur le développement dans le monde 2005.

1. Maîtriser les comportements de recherche de rente

Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures plus sévères en ciblant particulièrement les agents des administrations publiques, les entreprises et d'autres groupes d'intérêt. L'enquête de la banque mondiale qui montre l'ampleur du phénomène de la corruption soutient que « la majorité des entreprises des pays en développement s'attendent à verser des pots-de-vin lorsqu'elles ont à faire aux agents de l'Etat, et beaucoup d'entre elles estiment que la corruption est le problème qui pèse le plus lourdement sur leur bon fonctionnement »²⁵⁸. La banque mondiale recommande aux pouvoirs publics des pays en développement de corriger l'effet de leurs politiques pour être équitables entre les différents agents, de bien réguler le marché financier, d'éliminer des interventions injustifiées dans l'économie, de reconsidérer les critères d'attribution des droits de la propriété, de diminuer le pouvoir discrétionnaire des agents de l'Etat, de renforcer la notion de responsabilité au sein de l'Etat, notamment par l'introduction d'une plus grande transparence, permettant de lutter contre la recherche de rente.

2. Instaurer la crédibilité

L'absence de visibilité économique et politique chez les responsables renforce l'incertitude et accroît les réticences de l'investisseur, ce qui ne lui donne pas suffisamment de confiance pour s'engager au Maghreb. La meilleure solution de remédier à une telle situation est de contraindre les gouvernements par des mécanismes constitutionnels et institutionnels à maintenir des politiques rationnelles et d'instaurer la discipline et la persévérance.

3. Renforcer la confiance dans la puissance publique ainsi que sa légitimité

Une confiance entre les différents acteurs favorise les échanges productifs et permettra la rapidité dans l'exécution des contrats, et par conséquent moins de tracasseries. Pour la banque mondiale, des politiques élaborées d'une façon ouverte et participative participent à l'édification d'un consensus social qui rend le climat des affaires très favorables. De ce fait, les pouvoirs publics doivent œuvrer à instaurer plus de transparence dans ses interventions et à imposer une coutume de consultation et d'écoute à tous les niveaux qui est une bonne manière de banir les désirs à l'extrémisme. Ainsi, l'Etat doit créer une dynamique économique alimentée par l'investissement et l'activité productive afin d'encourager

²⁵⁸ Idem, P.10.

l'émergence d'une société civile consciente des enjeux et de l'importance de l'organisation et la discipline dans l'amélioration du bien être social.

4. Veiller à ce que les interventions de l'Etat soient adoptées aux réalités locales

Les interventions des pouvoirs publics doivent tenir compte des sources de défaillances et des spécificités locales et régionales. En ce sens, qu'ils doivent se focaliser davantage sur ce qui échappe aux collectivités locales. L'absence d'un effort d'adaptation des interventions et des politiques de l'Etat est source d'incompréhensions et de distorsions de la part des entreprises. Il s'agit notamment comme l'indique la banque mondiale, des nouvelles méthodes appliquées dans les pays développés « les méthodes d'action et les réglementations sont importées d'autres pays sans savoir faire l'objet d'examen critique ». Les pays en développant peuvent s'inspirer des méthodes et des règles appliquées dans les pays avancés, mais ne doivent pas les calquer telles qu'elles sont, puisqu'elles pourront créer des incompréhensions, des inadaptations et discrétionnaire très importantes entre les agents de l'administration.

5. Simuler les capacités d'absorption des nouvelles technologies

A travers leurs politiques, les pouvoirs publics doivent cibler les domaines qui vont aider à l'augmentation des capacités de la société à profiter des technologies appliquées par les entreprises étrangères. Les pays du Maghreb sont appelés à améliorer davantage la qualité de l'enseignement et le renforcement de la législation en matière de propriété intellectuelle afin d'encourager le transfert des technologies par les sociétés internationales au profit des entreprises locales et d'organiser le fonctionnement concurrentiel des marchés. Les grands axes de l'action de l'Etat pour faire rapprocher les conditions sur le terrain de l'investissement des attentes des investisseurs et de recenser les contraintes importantes auxquelles se heurtent les entreprises que nous avons présentées précédemment, étaient trop générales et nécessitent un approfondissement.

Tableau 64: Flux et Stocks par pays

Unité : millions de dollars

	Algérie				Maroc				Tunisie			
	Flux d'IDE		Stocks d'IDE		Flux d'IDE		Stocks d'IDE		Flux d'IDE		Stocks d'IDE	
	Entrant	Sortant	Entrant	Sortant	Entrant	Sortant	Entrant	Sortant	Entrant	Sortant	Entrant	Sortant
1980	348.7	33.6	1 525.2	98.0	89.4	-	1 780,4	116.2	244.0	-	3 340.6	5.8
1981	13.2	14.6	1 538.4	112.6	58.6	-	1 839,0	116.2	316.7	1.4	3 345.6	6.6
1982	-58.6	11.3	1 484.8	123.9	79.5	-	1 918.5	116.2	356.5	3.9	3 603.7	8.5
1983	0.4	14.6	1 485.2	138.5	46.1	-	1 964.6	116.2	206.6	0.4	3 691.0	7.5
1984	0.8	14.7	1 486.0	153.2	47.0	-	2 011.6	116.2	139.8	0.5	3 589.4	5.8
1985	0.4	2.4	1 486.4	155.6	20.0	0.6	2 031.6	116.7	138.6	1.2	7 917.0	6.1
1986	5.3	-5.3	1 491.8	150.3	0.6	1.3	2 032.1	118.0	85.8	2.4	4 909.2	7.2
1987	3.7	15.1	1 495.5	165.3	59.6	8.0	2 0917	126.0	99.1	2.8	6 218.5	10.3
1988	13.0	4.9	1 508.5	170.2	84.5	14.2	2 176.2	140.2	74.2	0.5	5 947.0	8.4
1989	12.1	8.2	1 520.6	178.4	167.1	1.6	2 343.3	141.8	87.6	4.8	5 888.1	12.6
1990	0.3	4.7	1 520.9	183.0	165.0	13.0	2 508.3	154.8	83.9	0.3	7 614.8	15.3
1991	80.0	-	1 520.9	183.0	317.0	23.0	2 825.3	177.8	168.2	3.8	8 067.4	19.6
1992	30.0	-	1 520.9	183.0	424.0	32.0	3 249.3	209.8	404.1	4.7	8 447.9	23.4
1993	-	-	1 520.9	183.0	491.0	23.0	3 740.3	232.8	654.4	1.8	8 724.5	22.5
1994	-	-	1 520.9	183.0	551.0	24.0	4 291.3	256.8	530.9	7.7	9 918.0	30.7
1995	-	-	1 520.9	183.0	332.0	12.0	4 623.3	268.8	317.7	3.4	10 967.0	30.1
1996	270.0	-	1 520.9	183.0	322.0	28.0	4 945.3	296.8	282.3	2.4	11 180.6	28.6
1997	260.0	-	1 900.9	183.0	1 207.2	8.8	6 152.5	305.6	359.8	9.2	10 629.0	32.4
1998	606.6	1.0	2 767.5	184.0	460.3	24.5	6 612.8	330.1	665.8	1.8	12 237.1	34.2
1999	291.7	47.0	3 059.2	231.0	1 638.7	22.3	8 251.5	352.4	363.9	2.5	11 431.5	33.3
2000	438.0	18.0	3 497.2	249.0	470.6	59.7	8 722.1	412.1	778.0	0.4	11 545.0	33.4
2001	1 113.1	9.0	4 610.3	258.0	2 874.8	100.3	11 596.9	512.4	483.7	5.8	11 519.6	31.9
2002	1 065.0	99.8	5 675.3	357.8	533.8	53.7	12 130.7	453.2	818.2	6.5	13 860.7	36.6
2003	633.8	14.2	6 309.1	372.0	2 429.1	19.9	17 106.1	560.3	581.4	5.4	16 239.0	42.8
2004	881.9	257.9	7 191.0	629.9	1 069.8	31.8	19 884.9	675.6	637.7	4.2	17 780.0	47.0
2005	1 081.3	22.5	8 272.3	653.4	2 933.2	173.8	22 818.1	849.4	781.5	12.6	16 924.0	53.0
2006	3 000	-	-	-	2 300	-	-	-	1 500	-	-	-

Source: World Investment Report 2006, in www.uncad.org

Conclusion

Dans les pays du Maghreb les progrès non négligeables ont été enregistrés en matière d'attractivité des IDE et l'amélioration du climat des affaires, mais ils restent loin pour figurer sur la liste des pays attrayants des IDE, puisque par comparaison des pays en développement, les pays d'Asie et d'Amérique Latine attirent actuellement la plus grande partie des flux mondiaux²⁵⁹.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les pays du Maghreb quant à une attractivité plus importante des IDE sont les suivantes :

- Le cadre réglementaire administratif de l'activité économique
- Difficultés d'accès aux crédits.
- Infrastructure logistique inadéquate.
- Manque d'accès aux ressources foncières.
- Le poids de l'économie informelle.
- La corruption.
- Un système judiciaire inadapté.

CONCLUSION GENERALE

Les réformes engagées par les autorités des pays du Maghreb dès la fin des années 80 ont influencé positivement le flux des investissements étrangers. Par ailleurs, la proximité géographique, la disponibilité des ressources naturelles, une main d'œuvre abondante, un marché potentiel et le processus d'intégration à l'économie mondiale (accords d'association avec l'Union Européenne) représentent des atouts majeurs pour ces pays.

Le passage d'une économie fermée à une économie de marché a pour objet de stimuler le secteur privé et d'intégrer celui-ci dans la sphère de production en diminuant ainsi le poids de l'Etat dans les activités économiques à travers un vaste programme de privatisation des entreprises publiques.

²⁵⁹ Rapport du Femise : Profil Pays Tunisie, in www.femise.org

L'environnement macroéconomique au Maghreb s'est amélioré sous plusieurs aspects depuis d'une décennie : l'inflation est limité, la balance des paiements est excédentaire, les réserves internationales sont importantes et le ratio de la dette extérieure/PIB a diminué. Cependant, malgré son amélioration, la croissance économique demeure faible et insuffisante.

Actuellement, les principaux défis des économies des pays Maghrébins demeurent dans la création d'emploi, la poursuite du programme de privatisation, l'assainissement du secteur financier, la mise à niveau des entreprises privées, l'attractivité accrue des investissements étrangers ainsi que la libéralisation et la modernisation du secteur des services.

Sur le plan réglementaire, les efforts déployés pour accroître le volume des investissements national et étranger est plus remarquable dans l'ensemble des mesures incitatives prévues et les organes chargés de la promotion des investissements. La mise en place de l'agence nationale de promotion de l'investissement (ANDI) en Algérie, l'agence de promotion de l'investissement extérieur (FIPA) en Tunisie, la direction des investissements au Maroc (DI) ainsi la présence des guichets uniques dans ces pays sont des éléments à même de permettre un climat plus propice à l'investissement et donner aux opérateurs les instruments juridiques et l'organisation institutionnelle dont ils ont besoin. Ainsi, la signature des différentes conventions du non double imposition, les accords bilatéraux de promotion des

investissements et la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne servaient de nature à renforcer la confiance des investisseurs internationaux.

Toutefois, la comparaison entre les trois pays du Maghreb montre qu'au niveau des organismes et des mesures incitatives, les pays sont approximativement sur le même pied d'égalité avec quelques différences. L'effet bénéfique de ces mesures relatives à l'investissement, demeure entravé par un corps juridique éparse et complexe, entraînant un sentiment d'insécurité et d'instabilité juridique. L'absence d'une stratégie nationale unifiée, clairement définie, mise en œuvre par les différents acteurs de la promotion des IDE, renvoie des signaux contradictoires aux investisseurs étrangers.

Jusqu'à la fin des années 1980, les flux d'IDE au Maroc ont été relativement faibles. Dans les années 1993-2005, les entrées d'IDE augmentent considérablement. Cette période

coïncide avec la mise en œuvre effective du programme de privatisation. Toutefois, la croissance des flux d'IDE durant ces dernières années semble être conjoncturelle et non le fruit d'une stratégie claire de promotion des investissements directs.

La répartition des flux d'IDE au Maghreb par secteur d'activité fait ressortir que la grande partie des flux entrants en Algérie est capturée par le secteur des hydrocarbures à savoir, le forage, l'exploitation et la prospection, suivi par d'autres secteurs dynamiques en pleine expansion tels que, le secteur de télécommunications, les services et l'informatique. Tandis qu'au Maroc et en Tunisie, les secteurs qui ont attiré la plus grande part d'IDE durant la période 1993-2005 sont les télécommunications, l'industrie, la finance et les assurances, les services et l'énergie.

Concernant la répartition des flux d'IDE entrants au Maghreb par pays d'origine, l'Union Européenne reste le premier investisseur étranger. En Tunisie et au Maroc, les principaux pays source d'investissement sont la France qui occupe la première place, suivie de l'Espagne, de la Suisse et du Portugal. En Algérie, les Etats-Unis occupent la première position comme source d'IDE à travers leurs firmes qui sont généralement implantées dans le secteur des hydrocarbures. Les pays européens sont aussi les principaux investisseurs, particulièrement la France et l'Espagne. L'Egypte et l'Inde se sont également imposées aussi ces dernières années comme étant des sources importantes d'IDE.

Au niveau mondial, l'examen des flux d'IDE nous a permis de dégager les caractères spécifiques de cette catégorie de flux internationaux de capitaux. Les principales caractéristiques peuvent être résumées dans les points suivants : la concentration de la plupart des flux dans le secteur tertiaire, les opérations de fusions-acquisitions et les investissements greenfield sont les principales formes d'installation des firmes multinationales. Parallèlement, les programmes de privatisation sont en phase d'aboutissement.

Le climat des affaires jugé peu attractif pour les investisseurs. Les entreprises se heurtent jusqu'à présent à des contraintes nombreuses à savoir : les difficultés d'accès au foncier industriel, infrastructures et logistiques inadéquates, les difficultés d'exécution des contrats, le système judiciaire inadapté, le poids de l'économie informelle, la corruption largement répandue, le retards dans les réformes économiques auxquels s'ajoutent les difficultés d'accès au crédit bancaire notamment en Algérie dues à l'inefficacité du secteur

bancaire et financier qui n'arrive pas à jouer pleinement son rôle de catalyseur de l'économie. Toutes ces difficultés découragent la création de nouvelles entreprises et rendent la région moins attractive pour les investisseurs étrangers.

Au terme de cette recherche, il apparaît que la région du Maghreb ne constitue pas une cible attractive des investisseurs étrangers. En effet, l'analyse des flux d'IDE dans la région montre clairement que la part à destination de cette région est très faible que ce soit du point de vue quantitatif ou qualitatif étant donné que les investissements les plus importants sont attirés par des secteurs stratégiques notamment la privatisation des télécommunications et le secteur des hydrocarbures.

Enfin, l'expérience des pays du Maghreb en ce qui concerne les investissements directs étrangers est récente. Malgré la difficulté d'en quantifier l'impact, des résultats probants sont enregistrés en termes de création d'emplois, de transfert de savoir-faire et de formation de la main d'œuvre. Les progrès accomplis pour essayer d'assainir l'environnement de l'investissement sont jugés essentiels mais non suffisants pour permettre aux pays du Maghreb de pérenniser et diversifier les flux d'IDE.

En Algérie, afin de consolider les acquis, il faudra poursuivre les réformes administratives du secteur bancaire et financier, devenu aujourd'hui un obstacle à la croissance économique et améliorer la qualité des services, dans le but de permettre aux petites et moyennes entreprises de meilleures conditions de financement d'une part et la dynamisation du secteur privé d'autre part.

ANNEXE I : Quelques Notions

Annexe 1 : DEFINITIONS DE QUELQUES NOTIONS RELATIVES AUX IDE

§ L'investisseur direct

Un investisseur direct est une entreprise publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, un groupe d'entreprises liées entre elles ayant ou non la personnalité morale, un gouvernement, une personne physique ou un groupe de personnes physiques liées entre elles, possédant une entreprise d'investissement direct (une filiale, une société ou une succursale)

qui opère dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs²⁶⁰.

§ Entreprise d'investissement direct

C'est une entreprise dans laquelle un investisseur direct détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote, dans le cas d'une filiale ou d'une société affiliée, ou l'équivalent s'il s'agit d'une succursale ou d'un siège d'exploitation.

§ Filiale

La société X est filiale d'une entreprise N si et uniquement si l'entreprise N est actionnaire ou membre de X et a le droit de désigner ou de révoquer une majorité des membres du conseil d'administration, du directoire ou du conseil de surveillance de X, ou bien elle possède plus de la moitié des droits de vote des actionnaires ou des membres de X, ou si la société X est une filiale de n'importe qu'elle société Y, elle-même filiale de N.

§ Sociétés affiliées

Une société R est une société affiliée de l'entreprise N si N, ses filiales et ses autres entreprises affiliées ne possèdent pas plus de 50 pour cent des droits de vote des actionnaires ou des membres dans la sociétés R, et si N et ses filiales ont une participation d'investissement directs dans la société R. ainsi la société R est affiliée de N si N et ses filiales possèdent de 10 à 50 pour cent des droits de vote des actionnaires dans la société R.

§ Succursales

C'est une entreprise non doté de la personnalité morale dans le pays d'accueil. Elle peut être un établissement stable ou un bureau d'un investisseur direct étranger, une société de personnes ou une co-entreprise n'ayant pas la personnalité morale constituée entre un investisseur direct étranger et des tiers, un terrain, des bâtiments (sauf ceux appartenant à un organisme public étranger) et du matériel et des objets immeubles situés dans le pays d'accueil et appartenant directement à un résident étranger, ou bien équipement mobile exploite sur le territoire d'un pays pendant un an au moins s'il est comptabilisé séparément par l'opérateur et admis comme tel par les autorités fiscales.

²⁶⁰ OCDE: Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, Paris, 1995, in www.oecd.org

§ Résident

- § Toute personne morale de droit public national et tous ses services sur le territoire national ;
- § Toute personne morale de droit privé national, pour les activités de son siège social, de ses filiales, sociétés affiliées et succursales établis sur le territoire national ;
- § Toute personne morale de droit étranger, pour les activités de ses succursales établis sur le territoire national.

§ Non-résident

Toute personne physique ou morale qui n'est pas considérée comme résident.

§ Les Flux des IDE

Les flux d'IDE enregistrent toutes les transactions de capitaux offertes par l'investisseur à l'entreprise d'investissement ou bien reçus de cette entreprise par l'investisseur.

§ Les Stocks des IDE

Les stocks comprennent les réserves attribuables à l'investisseur direct, les prêts, le capital – actions, crédits commerciaux et titres de créances dus à l'investisseur direct par les filiales et sociétés affiliées, et aussi les immobilisation, les investissements et les actifs réalisables des succursales.

Annexe 2 : QUELQUES NOTIONS SUR LES FIRMES MULTINATIONALES

Les firmes multinationales dominent les activités mondiales en termes de commerce et d'investissement en produisant la majorité des produits phares de notre consommation et en embauchent des volumes significatifs d'investissement direct étranger.

L'objet de cette section, est de définir le concept des multinationales, d'identifier ces caractéristiques spécifiques et ces motivations.

1. Qu'est que une firme multinationale

Par définition, une multinationale est définie comme « une entreprise qui étend ses activités commerciales dans plus de deux pays, dans le but de saisir des opportunités, en utilisant au mieux ses actifs spécifiques d'entreprise, qu'il s'agisse de ses infrastructures et de ses connaissances en matières de production et de services ou de celles résultant de son

partenariat avec d'autres entreprises et ce, afin de poursuivre des buts et des objectifs clairement définis »²⁶¹.

Une firme est dite multinationale lorsqu'elle réalise un investissement direct à l'étranger, c'est-à-dire une prise de participation significative dans le capital d'une entreprise étrangère, lui donnant un certain contrôle sur les décisions de la firme (les conventions internationales retiennent le seuil de 10% du capital). Michalet Ch-A définit la firme multinationale comme une « grande entreprise nationale qui possède ou contrôle plusieurs filiales de production dans plusieurs pays»²⁶².

2. Les différents catégories des Firmes Multinationales (FMN)

Les firmes multinationales constituent un facteur de développement important, on distingue une multitude catégories des firmes, parmi eux on cite²⁶³:

§ Les firmes primaires

Ces firmes est dite primaire pour deux raison, le premier est que celle-ci intervient uniquement dans le secteur primaire (mine, pétrole ...), et le deuxième puisque elles constituent historiquement la première forme de l'internationalisation. Leur rôle c'est d'approvisionner les industries en matières premières et en énergie.

§ Les firmes à stratégies commerciales

Ces firmes opèrent sur les marchés à travers des filiales relais qui sont considéré comme une véritable délocalisation de la production.

§ Les firmes globales

C'est une forme achevée de l'internationalisation basée sur l'exploitation des écarts entre les taux de salaire et des avantages de la localisation dans ce type de firme, l'internationalisation ne constitue pas un substitut à l'exploitation, mais par contre une façon d'échapper aux infortunes attaché à la non mobilité des avantages comparatifs du pays visé.

§ Les firmes financières

Par rapport aux firmes globales, ces firmes constituent une étape supplémentaire, par le fait que, le quartier général ne réunit en son sein uniquement que les activités non

²⁶¹ Harrison A, Dalkiran E, Elsey E.: *Business international et mondialisation*, De Boeck Université, 2004, P.62.

²⁶² Paulet J.P.: *Les multinationales frein ou moteur de l'économie*, Ed ellipses, Paris, 1997, P.5.

²⁶³ Jacquemot P.: *La firme multinationale : une introduction économique*, Economica, 1990, P.17.

directement productives, tels que, recherche et développement, centrale financières de gestion des participations de la firme, les brevets et liquidités, etc. les filiales peuvent gérer le produit de leurs activités d'une manière décentralisé par zone ou bien par ligne.

3. Caractéristiques d'une multinationale

Pour qu'une entreprise considère comme une multinationale, un certain nombre des caractéristiques doivent être réunis au sein de cette entreprise, permettant de détenir le titre d'une multinationale. Parmi les principales caractéristiques d'une multinationale on trouve²⁶⁴ :

§ La taille

Les firmes multinationales ne sont pas toujours de grande taille, disposant d'un contrôle absolu sur leurs activités. Toutefois, il existe un certains nombres de firmes qui sont de grande entités disposant des ressources financières et technologique solides qu'elles utilisent pour acquérir un pouvoir sur les marchés au sein desquels elles évoluent.

Par contre, de nombreuses autres multinationales ne sont pas connues, mais ont un effet important sur la qualité et la quantité des biens et des services produits dans le monde.

§ La diversité géographie

Une variation dans le nombre de pays dans lesquels les multinationales opèrent et créent ces activités, elle est dépende de leurs type de production, de la concurrence et de la stratégie marketing des ces firmes.

§ Les réseaux

La diversité géographique permettre aux entreprises multinationales de s'implanter dans une forme de commerce inter entreprise, et d'offrir des débouchés aux échanges commerciaux inter entreprises et inter groupes dans le cadre de relation entre les multinationales et leurs filiales, aussi la maison mère peut produire un réseau qui pourrait considéré comme un marché interne d'entreprise.

§ Les revenus

Il n'existe pas jusqu'à présent des données permettant de déterminer à partir de quelle proportion de revenus engendrés à l'étranger une entreprise pour qu'elle soit une multinationale. La norme semble généralement être d'au moins 25%.

²⁶⁴ Harrison A, Dalkiran E, Elsey E.: Business international et mondialisation, De Boeck Université, 2004, P.64-55

§ La forme juridique

La forme juridique est une caractéristique fondamentale car elle permet de distinguer entre les multinationales. La forme juridique et la méthode d'entrée dans le capital affectent le degré de contrôle d'une multinationale.

§ La philosophie de gestion de l'entreprise

Une multinationale se distingue d'une autre, selon la qualité de sa stratégie, de son implantation, les compétences et la rapidité de son équipe dirigeants à diriger l'ensemble des facteurs de l'environnement commercial.

§ La structure opérationnelle

La manière par laquelle une multinationale organise ses activités de production est constituée une caractéristique principale. Il existe trois types de multinationales : les multinationales à intégration verticales, les multinationales à intégration horizontales, et les multinationales diversifiées.

Les multinationales à intégration verticales, est une entreprise disposant de plusieurs usines qui prennent en charge les divers étapes de production dans des lieux différents pour produire des produits intermédiaires pour leurs filiales ou pour les autres entreprises extérieures. Les multinationales à intégration horizontales, ces entreprises produisent les mêmes biens dans toutes ses unités de production à travers le monde.

ANNEXE II: TABLEAUX RECAPITULATIFS

Tableau 65: Evolution de certains indicateurs de l'IDE et de la population internationales, 1982-2005

Unité : en milliards de dollars et en %

Indicateur	Valeur en prix courants (en milliards de dollars)				Taux de croissance annuelle (en pourcentage)						
	1962	1990	2004	2005	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2002	2003	2004	2005
Entrée d'IDE	59	202	711	916	21,7	21,8	40,0	-25,8	-9,7	27,4	28,9
Sortie d'IDE	28	230	813	779	24,6	17,1	36,5	-29,4	4,0	44,9	-4,2
Stock intérieur d'IDE	647	1 789	9 545	10 130	16,8	9,3	17,3	9,7	20,6	16,1	6,1
Stock extérieur d'IDE	600	1 791	10 325	10 672	18,0	10,7	18,9	9,6	17,7	32,3	3,4
Revenu de l'investissement direct intérieur	47	76	562	558	10,4	30,9	17,4	10,8	37,0	32,3	-0,7
Revenu de l'investissement direct extérieur	47	120	607	644	18,7	18,1	12,7	6,3	37,0	26,6	6,1
Fusions-acquisitions internationales ^a	..	151	381	716	25,9 ^b	24,0	51,5	-37,7	-19,7	28,2	88,2
Chiffre d'affaires des filiales étrangères	2 620	6 045	20 986	22 171	19,7	8,9	10,1	11,2	30,4	22,8	5,6
Produit brut des filiales étrangères	646	1 481	4 283	4 517	17,4	6,9	8,8	1,9	20,3	22,8	5,4
Total des actifs des filiales étrangères	2 108	5 956	42 807	45 564	18,1	13,8	21,0	36,7	27,9	3,5	6,4
Exportations des filiales étrangères	647	1 366	3 733	4 214	14,3	8,4	4,8	4,9	16,5	21,0	12,9
Effectifs des filiales étrangères (en milliers)	19 537	24 551	56 458	62 095	5,4	3,2	11,0	10,0	-0,5	20,1	4,4
PIB (en prix courants)	10 899	21 898	40 674	44 674	11,1	5,9	1,3	3,9	12,1	12,1	9,1
Formation brute de capital fixe	2 397	4 925	8 700	9 420	12,7	5,6	1,1	0,4	12,4	15,5	8,3
Droits et redevances	9	30	111	91	21,2	14,3	7,8	7,9	14,1	17,0	-17,9
Exportations des biens et services non facteurs	2 247	4 261	11 196	12 641	12,7	8,7	3,6	4,9	16,5	21,0	12,9

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le mode, 2006, page 5, in www.cnuced.org

^a Données disponibles à partir de 1987 seulement.

^b 1987-1990 seulement.

ANNEXE 66: LISTE DES PROJETS DETECTES EN 2006 POUR L'ALGERIE

Entreprise	Origine	Projet	Secteur	Emplois	IDE (M€)
Blom Bank	Liban	La banque libanaise Blom va ouvrir une succursale en Algérie en 2006	Banques & commerce		
BMCE	Maroc	La banque marocaine BMCE va ouvrir un bureau en Algérie en 2007	Banques & commerce		
BNP Paribas	France	La BNP Paribas va ouvrir une vingtaine d'agence en Algérie	Banques & commerce		
BNP Paribas Cardif	France	La compagnie d'assurance-vie de BNP Paribas, Caedif, s'installe en Algérie	Banques & commerce		
Brinks	Etats-Unis	Brinks va ouvrir un bureau de représentation en Algérie en 2006	Banques & commerce		
BTEL	Tunisie	La banque tunisienne BTEL ouvre des bureaux en Algérie	Banques & commerce		
Byblos Bank	Liban	La banque libanaise Byblos Bank ouvre une filiale en Algérie	Banques & commerce		
Calyon	France	La banque Calyon issue d'une fusion entre le crédit agricole et le crédit Lyonnais va ouvrir une filiale en Algérie	Banques & commerce		
Cetelem	France	Cetelem Algérie, établissement financier spécialisé dans le crédit à la consommation va démarrer son activité	Banques & commerce		
Citibank	Etats-Unis	La banque américaine Citibank va ouvrir une	Banques &		9,2

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

		succursale en Algérie	commerce		
Control Risks	Royaume-Uni	Control Risks ouvre un bureau en Algérie	Banques & commerce		
Emaar Propriétés	Emirat Arabes Unis	Al-Salam Bank Algeria, filiale d'Amlak Finance et Emaar Properties sera dotée d'un capital de 100 millions de dollars	Banques & commerce		38,5
Fransabank	Liban	La banque libanaise crée une filiale locale et déploie toute ses activités en Algérie	Banques & commerce		
Gras Savoye	France	Le courtier français d'assurance Gras « Savoye Algérie Services »	Banques & commerce		
HSBC	Royaume-Uni	La banque britannique HSBC va ouvrir une succursale en Algérie en 2006	Banques & commerce		
Natexis Banques Populaires	France	Natexis Banques Populaires projette l'ouverture d'une dizaine d'agences supplémentaires en Algérie en 2006	Banques & commerce		
Prudent	Canada	L'entreprises canadienne Prudent a signé avec la CIAR un partenariat d'affaires en matière de gestion des risques pour les assurances	Banques & commerce		
Socité Générale	France	La Société Générale a l'intention d'ajouter en 2006 entre 10 et 15 agences supplémentaire à son réseau algérien			
Swicop	Suisse	La banque d'affaires Swicorp ouvre un bureau en Algérie pour accompagner la privatisation des entreprises publiques	Banques & commerce		
UIB	Tunisie	La banque tunisienne UIB ouvre des bureaux en Algérie	Banques & commerce		
Bouygues	France	Bouygues crée une filiale en Algérie	BTP, immobilier, logistique		
Epur	France	Traitemet des déchets industriels dans la wilaya d'Alger via un partenariat algéro /français	BTP, immobilier, logistique		
General Electric	Etats-Unis	Projet d'usine de dessalement Hamma : GE Water & Process Technologies investi 70% d'un contrat BOOT de 248 millions de dollars	BTP, immobilier, logistique		
Investment	Luxembourg	L'entreprise luxembourgeoise, fondée par la famille Megharbi, ouvre des bureaux de représentation à Alger et Oran	BTP, immobilier, logistique		
Building	Libye	Construction d'un centre des affaires à Birkhadem avec Cosider	BTP, immobilier, logistique		
Lafico	Canada	Magest gagne un contrat de 65 millions d'euros et construira un centre commercial de 25.000m2 à Oran	BTP, immobilier, logistique		
Mittal Steel	Inde	Partenariat Mittal Steel / Ferphos /SNTF pour former une nouvelle société mixte de transport ferroviaire, dont Mittal sera actionnaire à 60%	BTP, immobilier, logistique		
Orano Project	Italie	Un consortium de 33 PME italiennes lance un projet immobilier, touristique et culturel de grande envergure dans la wilaya d'Oran	BTP, immobilier, logistique		
Swissport	Suisse	Union Bank crée avec Swissport, leader mondial, une joint-venture 60/40 spécialisé dans les prestations	BTP, immobilier, logistique		
Veolia	France	Le groupe français Veolia crée une branche algérienne	BTP, immobilier, logistique		
Alkimia	Tunisie	La société tunisienne Alkimia achète une usine du groupe algérien Asmidal	Chimie		16,9
Amiantit	Arabie Saoudite	L'entreprise saoudienne Amianti Company va créer une joint venture en Algérie pour fabriquer des tuyaux en polyester	Chimie		8,5
Orascom	Egypte	Orascom envisage la construction d'une usine de production d'engrais chimique avec Sonatrach	Chimie		
Buzzi Unicem	Italie	L'entreprise italienne Buzzi Unicem achète 35% des actions du cimentier algérien Hadjar Soud et une participation équivalente de Sur El Ghoziane	Ciment, verre, minéraux		110,0
GMA Ressources	Australie	GMA Ressources a investi 30 millions US\$ dans une usine de broyage et de production d'or pour « plus grand gisement d'or en Afrique hors Congo »	Ciment, verre, minéraux		24,2
Knauf	Allemagne	Intéressé par le marché algérien du logement, l'industriel achète à hauteur de 50% la plâtrière Fleurs d'Oran	Ciment, verre, minéraux		25,0
Lafarge	France	Réalisation d'une usine de production de plâtre	Ciment, verre,		2,4

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

Shaolin	Chine	et de produits dérivés à Bouira avec Cosider	minéraux		
		L'Algérie a signé deux contrats d'exploitation miniers en JV dans les wilaya de Tamanrasset et Sétif avec l'entreprise chinoise Shaolin	Ciment, verre, minéraux		2,3
Terramin	Australie	Terramin a acquis une part de 65% dans la mine de zinc d'Oued Amizour et a accepté de dépenser 6,6 millions d'USD pour l'exploitation	Ciment, verre, minéraux		5,3
LG	Corée du sud	Le géant coréen de l'électronique LG va étendre ses activités en Algérie	Composants		
Bricorama	France	Le géant du bricolage en Europe ouvre son premier magasin à Alger	Distribution		
Carrefour	France	Installé avec deux enseignes en Algérie depuis 2006, Carrefour envisage l'ouverture de 16 autres hypermarchés d'ici 2012	Distribution		39,0
Anadarko	Etats-Unis	Le géant énergétique américain Anadarko va investir 160 millions de dollars en Algérie	Energie		129,0
British Gas	Royaume-uni	British Gas se joint à Gulf Keystone et Sonatrach dans un partenariat stratégique d'exploitation pour le gisement d'Hassi Ba Hamou	Energie		
Cepsa	Espagne	Le groupe espagnol Cepsa aux côtés de Sonatrach pour le gazoduc sous-marin Medgaz	Energie		126,0
Dutch Shell	Pays-Bas	Le géant pétrolier Shell va investir 100 millions de dollars dans un projet d'exploitation en Algérie	Energie		80,6
Endesa	Espagne	Medgaz, dont l'espagnole Endesa est actionnaire à hauteur de 12%, va investir 900 millions d'euros dans le gazoduc sous-main Algérie-Espagne	Energie		108,0
Gaz Natural	Espagne	Le groupe espagnol Gaz Natural investit en Algérie	Energie		
Gazprom	Russie	Le géant du gaz naturel russe Gazprom s'engage à investir en Algérie	Energie		
GDF	France	Medgaz, dont GDF est actionnaire à hauteur de 12%, va investir 900 millions d'euros dans le gazoduc sous-marin Algérie-Espagne	Energie		108,0
Gulf Keystone	Royaume-Uni	Gulf Keystone et Sonatrach démarrent un partenariat stratégique d'exploitation à british Gas pour le gisement d'Hassi Ba Hamou	Energie		
Iberdrola	Espagne	Le groupe espagnol Iberdrola aux côtés de Sonatrach pour le gazoduc sous-marin Medgaz	Energie		75,6
International Electric Rigs	Canada	Le groupe canadien International Electric Rigs a créé une filiale algérienne pour fournir les appareils de forage des filiales de la Sonatrach	Energie		
Itochu /Mitsui OSK Lines	Japon	Un méthanier acquis et géré par Sonatrach, INC, Itochu et Mitsui OSK Lines	Energie		56,0
Linde	Allemagne	L'allemand Linde va acheter l'entreprise nationale algérienne de gaz ENGL, pour 48,5 millions d'euros	Energie		48,5
Mubadala Development	Emirats Arabes Unis	L'émirati Mubadala a investi 63 millions USD dans la société chargée de construire et gérer la future centrale de Hadjeret Ennous en Algérie	Energie		50,0
SNC Lavalin	Canada	SNC-Lavalin détient une part majoritaire dans la société chargée de construire et gérer la centrale électrique de Hadjeret Ennous en Algérie	Energie		52,0
Wood Group	Royaume-Uni	Wood Group, numéro 1 anglais des services pétroliers, rachète l'algérien Somais, spécialisé dans la maintenance des installations pétrochimiques	Energie		
Cevital	France	Cevital a passé un accord avec Cylande CD dans le cadre de son projet d'ouverture d'enseignes de grande distribution	Equipement du foyer		
Alcatel	France	Alcatel signe un accord de partenariat commercial avec Alférie Télécom pour offrir des services de communication aux entreprises algériennes	Equipements électriques		
Cisco Systems	Etats-Unis	Cisco systems démarre une filiale et des centres de formation en Algérie	Equipements électriques		
Motorola	Etats-Unis	Motorola compte s'installer en Algérie via une représentation à Alger et un partenariat local	Equipements électriques		

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

		avec Mobi One pour un réseau de 60 télécabines			
Samsung	Corée du sud	Création de Samha en partenariat avec Cevital pour distribuer les produits Samsung et réaliser une unité de fabrication de biens électroniques	Equipements électriques	1 200	
Siemens	Allemagne	Algérie Télécom confie à l'allemand Siemens l'extension et la modernisation de son réseau pour 20 millions de USD	Equipements électriques		
Stream Flo	Canada	Stream Flo industries investit à Hassi Messaoud dans l'établissement d'un atelier de réparation de ses valves spécialisées	Equipements électriques		
Centry 21	Etats-Unis	Le n° 1 des agences immobilières mondiales vient de s'installer en Algérie	Ingénierie		
IFC	Etats-Unis	La SEI effectue un investissement en quasi-equity de 10 millions d'USD dans Red-Med, fournisseur algérien des transports, envisage de créer une filiale pour le marché algérien	Ingénierie		8,1
Systra	France	Le bureau d'études français Systra, groupe d'ingénierie des transports, envisage de créer une filiale pour le marché algérien	Ingénierie		
ABC Minet	France	ABC Minet, entreprise française d'échafaudages et matériel de construction, s'installe en Algérie avec un bureau à Alger et un dépôt logistique à Bouira	Machines & mécanique		
FACT/Bitzer	France	Le français FACT et l'allemand Bitzer vont ouvrir une nouvelle ligne de montage de froid en Algérie	Machines & mécanique		
General Electric	Etats-Unis	GE détient 52 % de sa JV Algesco et construira un nouveau centre de maintenance de turbines à Hassi-Messaoud	Machines & mécanique		
Al Arabia	Jordanie	La JV jordanienne Al Dar Al Arabia crée trois unités pour la fabrication de médicaments dans la nouvelle ville de Sidi Abdallah	Médicaments	165	28,2
ASTRA	Arabie Saoudite	Le conglomérat participe à la création de l'usine Al Kindi de médicaments, pour un cout global de 70 millions US\$, dont 30 millions pour la 1 ère phase	Médicaments		24,2
Birzet Pharma	A. Palestinienne	Le palestinien Birzet Pharma a acheté 50% d'une entreprise pharmaceutique algérienne	Médicaments		1,8
JPM Acdima	Jordanie	Validation du projet TAPHCO de production pharmaceutique à travers un partenariat avec l'Arabie Saoudite et la Jordanie	Médicaments		6,8
Spimaco	Arabie Saoudite	Validation du projet TAPHCO de production pharmaceutique à travers un partenariat avec l'Arabie Saoudite et la Jordanie	Médicaments		6,8
Egypt Telecom	Egypte	Egypte Telecom et Orascom ont investi 200 millions d'US\$ en 2006 dans l'opérateur algérien Lacom, détenu à parts égales par les 2 sociétés	Télécom	200	80,6
Neuf Cegetel	France	Neuf Cegetel signe un partenariat avec EEPAD, 1er opérateur d'ADSL et de téléphone IP en Algérie	Télécom		
Orascom	Egypte	Orascom a accru en plusieurs fois ses parts dans sa filiale Djazzy, portant sa participation totale à 96%, pour 461 millions US\$	Télécom	200	371,8
Orascom	Egypte	Orascom et Egypte Telecom ont investi 200 millions d'US\$ en 2006 dans l'opérateur algérien Lacom, détenu à parts égales par les 2 sociétés	Télécom	200	80,6
ZTE	Chine	Le géant chinois ZTE Corp s'associe à Algérie Telecom pour lancer un réseau expérimental de fibre optique	Télécom		
Hugo Boss	Allemagne	La marque allemande va s'implanter en Algérie à travers un accord de distribution	Textile		
Lotto	Italie	Lotto va investir 1 million d'euros dans l'ouverture d'un magasin et des contrats de sponsoring en Algérie	Textile		
Saitec	Italie	Une société algéro-italienne met en place une unité de fabrication de textile pour l'hôtellerie à Tlemcen	Textile	10	
Thuasne	France	Le leader français dans les textiles à usage médical, ouvre une filiale de distribution et fabriquera en Algérie des vêtements pour grands brûlés	Textile	5	

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

Accor	France	Accor a lancé la construction de deux hôtels (Ibis et Novotel) à Constantine	Tourisme, restauration		
CIS	France	Le groupe Catering International Services va acquérir 75% des parts de la société algérienne Cieptal	Tourisme, restauration		
Saraya	Liban	Saraya, le groupe de Saâd Hariri, envisage de construire un complexe touristique au Cap Ivi près de Mostaganem	Tourisme, restauration		
Unknown	France	Privatisation de l'hôtel Essalem de Skikda pour 115 milliards de centimes de DA	Tourisme, restauration		12,3
Unknown	Arabie Saoudite	Réalisation du projet El Hamed pour un complexe touristique à Sidi Fredj (90 millions de dollars	Tourisme, restauration		71,6

Source : ANIMA : Les investissements directs étrangers dans la régions de MEDA en 2006, mai 2007, in www.anima.com/

TABLAEU 67: LISTE DES PROJETS DETECTES EN 2006 POUR LA TUNISIE

Entreprise	Origine	Projet	Secteur	Emplois	IDE (M Euro)
Crown	Etats-Unis	L'usine d'embouteillage de Crown à Tunis pourrait accueillir une éventuelle deuxième ligne de production	Agro-alimentaire	100	
Heineken	Pays-Bas	Heineken investit 27 millions d'euros pour 49,99% de la tunisienne SPDB et la construction d'une nouvelle brasserie	Agro-alimentaire		27,0
Valéo	France	Valéo va délocaliser deux chaînes de montage représentant 60 postes de travail ans l'usine tunisienne de Ben Arous	Automobile	60	
KIPCO Asset Management	Koweït	Création par Koweïtis du fonds d'investissement North Africa Holding doté de 173 millions US\$ et visant le Maghreb, l'Egypte et la Libye	Banque et commerce		133,8
Bukhater Investment	Emirats Arabes Unis	Bukhater commencera en 2007 la réalisation de « Tunis Sports City », un super complexe de 5 milliards d'US\$ dont on attend la création de 10 000 emplois	BTP, immobilier, logistique		4 032
Emirates	Emirats Arabes Unis	Emirates lance 5 vols hebdomadaires vers Tunis via Tripoli et inaugure une représentation à Tunis	BTP, immobilier, logistique		
Portek Group	Singapour	Un consortium dominé par Portek va gérer pour 30 ans le Grand Harbour de Malta et investir en 2006 12 millions d'euros dans ses installations	BTP, immobilier, logistique		12,0
Lefrancq	France	Lefrancq a annoncé la délocalisation d'une partie de son activité pliage en Tunisie	Ciment, verre, minéraux	25	
Melnhof	Autriche	Le géant autrichien du carton et de l'emballage s'associe à un partenaire local pour créer un JV tunisien et lancer une nouvelle usine	Ciment, verre, minéraux		
Sicep	Italie	L'italienne Sicep, spécialiste du béton précontraint, crée une usine dans la ZI tunisienne d'Enfidha	Ciment, verre, minéraux		3,7
General Mediterranean Holding	France	Le groupe Mediterranean Holding envisage la réalisation d'une clinique de beauté de 1 million de dinars à Hammamet	Distribution		
Atlantis Holding	Chine	Atlantis Holding, filiale d'un groupe chinois a investi 65 millions de dollars dans la mise en route de l'exploitation du champ d'Oudna	Energie		52,4

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

Enel	Italie	Centrale électrique italo-tunisienne utilisent le gaz naturel tunisien et construite par Enel	Energie		
Lundin Petroleum	Suède	Le Suédois Lundin Petroleum investi 65 millions de dollars dans la mise en route de l'exploitation du champ d'Oudna	Energie		52,4
Malta Oil	Malte	Malta Oil achète 25% des parts dans la licence de Carthago Oil en Tunisie pour 3 millions d'euros	Energie		2,4
Pectrum	Royaume-Uni	Le britannique Pectrum a racheté REAP Tunisie et va investir 3 millions de livres sterling dans le block offshore de Nabeul, en Tunisie	Energie		4,6
Qatar Petroleum	Qatar	Qatar Petroleum a remporté le contrat BOO de la raffinerie de Shkira dont le coût estimé est de 2 milliard d'US\$	Energie		1 612
Daleel Teq	Arabie Saoudite	Daleel Teq, joint-venture tuniso-saoudienne pour les banques islamiques, s'installe en Tunisie	Banque & commerce		
Cahors	France	Le groupe français spécialisé dans les équipements électriques de basse tension se délocalise en Tunisie	Equipements électriques	50	1 ?0
Fujitsu Siemens	Japon	Fujitsu Siemens crée en Tunisie une filiale locale destinée à accompagner son développement dans la région de l'Afrique du Nord et de l'Ouest	Equipements électriques		
HP	Etats-Unis	HP annonce l'ouverture prochaine d'une filiale tunisienne	Equipements électriques		
Nokia	Finlande	Nokia a ouvert son premier bureau en Tunisie	Equipements électriques	10	
Tubor	Italie	Le fabricant italien de chauffages Tubor va créer une nouvelle usine à Tunis en joint-ventures avec Loukil et Cie	Equipements électriques		
Coty's Consulting	France	Spécialisé dans l'accompagnement des entreprises qui cherchent à investir ou élargir leur réseau en Europe, Coty's s'installe en Tunisie	Ingénierie		
IP Télécoms	France	Le groupe français IP Télécoms, spécialisé dans les télécommunications d'entreprises, vient de s'implanter en Tunisie à travers sa filiale IP Africa	Ingénierie		
Keyrus	France	French Keyrus Buys out Tunisien company Equinoxes	Ingénierie		
Tadis	Etats-Unis	Tadis, groupe basé à New York et spécialiste de la « gestion de documents » vient de créer une filiale en Tunisie	Logiciel		
Latécoère /Latelec	France	Latelec, le pôle activités câblage et systèmes embraqués du groupe toulousain Latécoère, ouvre un second site tunisien à M'Ghira	Matériel de transport	300	
Zodiac	France	Le groupe français Zodiac installe une usine de systèmes et d'équipements aéronautiques en Tunisie	Matériel de transport	150	
bioMena	Canada	Nouvelle société BioMena spécialisée les biotechs créée dans le cadre d'un partenariat tuniso-canadien au technoparc de Sidi Thabet	Médicaments		35,1
Cair LGL	France	Le français CAIR LGL crée une unité de production de dispositifs médicochirurgicaux	Médicaments	34	2,6
Pierre Fabre	France	Pierre Fabre Médicaments Production Tunisia, nouvelle JV entre Pierre Fabre (65%) et SIPHAT (35%), investit 1,5 million de dinars dans une usine	Médicaments		2,0
Viropro	Canada	Viropro détient 14% de Biochallenge qui fabriquera localement 4 médicament pour un investissement	Médicaments		3,4

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

Oxymetal	France	total d'environ 30 millions US\$ Oxymetal aura 51% des parts du nouveau conglomérat industriel tunisien formé avec son partenaire local, le groupe Pouline	Métallurgie		
Dubai Holding /Tecom-DIG	Emirats Arabes Unis	Tecom-Dubai Investment Group a acquis 35 % du capital de l'opérateur public tunisien Tunisie Télécom	Télécom		1 784
i2/ Itsalat International	Emirats Arabes Unis	Le distributeur saoudien de téléphones portables i2 a ouvert 8 boutiques et 3 centres de services en Tunisie, et prévoit d'autres ouvertures pour 2007	Télécom		
Planet	France	Ouverture du premier pôle régional de Planet à Sousse	Télécom		
Altek	Etats-Unis	Nouvelle unité industrielle américaine à Bizerte pour la production de chaussures de protection	Textile	760	16,4
Aubade	France	La société de lingerie fine transfère ses activités d'assemblages en Tunisie	Textile		
Benetton	Italie	Nouvel investissement de Benetton dans le textile tunisien à hauteur de 22 millions d'euros	Textile		21,0
Dainese	Italie	L'italienne Dainese, spécialiste des vêtements de protection moto, crée 60 emplois dans la ZI tunisienne d'Enfidha	Textile	60	
Barcelo	Espagne	La chaîne hôtelière Barcelo ouvre son premier établissement à Tunis	Tourisme, restauration		
Club Med/ Jet Tours	France	Jet tours compte sur un nouvel Eldorador à Mahdia	Tourisme, restauration		
Emaar Properties	Emirats Arabes Unis	Emaar Properties va investir 1,88 milliard de dollars dans le projet de Marina d'Al Qussor près d'Hergla en Tunisie	Tourisme, restauration		1 516
First Choice / Marmara	Allemagne	Le tour opérateur Marmara du groupe First Choice rénove entièrement l'hôtel Dar Djerba, son porte-drapeau	Tourisme, restauration		
Look voyages	France	Le tour opérateur française inaugure son quatrième Lookéa tunisien à Djeba	Tourisme, restauration		

Source : ANIMA : Les investissements directs étrangers dans la régions de MEDA en 2006, mai 2007, in www.anima.com

TABLEAU 68: LISTE DES PROJETS DETECTES EN 2006 POUR LE MAROC

Entreprise	Origine	Projet	Secteur	Emplois	IDE (M€)
Al Qudra Holding	Emirats Arabes Unis	Le holding émirati décide d'investir dans l'oléiculture	Agroalimentaire		42,8
Altadis	France	Le groupe franco-espagnol Altadis, qui détient 80% du capital de la Régie des Tabacs, va en acquérir les 20% restants pour un montant de 4 milliards de DH	Agroalimentaire		362,1
Altadis	France	La filiale marocaine du groupe Altadis prévoit d'investir 140 millions de dirhams à horizon 2008	Agroalimentaire		12,6
Altadis	France	La filiale marocaine prévoit d'investir 22 millions DH pour la reconversion de ses plantations de tabac brun en oliveraies à Uezan	Agroalimentaire		2,0
Fulgencio	Espagne	La marque Aicha investit 220 millions DH dans Safiland, un projet de maraîchage destiné à l'export, plus une station d'emballage	Agroalimentaire	350	19,8
Maisadour	France	Le groupe coopératif investit un million d'euros dans une nouvelle usine de conditionnement de légumes frais au Maroc	Agroalimentaire		1,0
Savola	Arabie Saoudite	La capacité de production de l'usine du groupe va être portée de 45,000 tonnes à 150,000 tonnes d'ici mi-2007	Agroalimentaire		
Irizar	Espagne	La coopérative basque Irizar construit une nouvelle usine au Maroc pour fabrication de ses autocars	Automobile	200	12,0
Premo	Espagne	Premo crée une unité de production de composants électroniques dans la zone franche de Tanger pour 14 millions DH, créant 40 postes de travail	Automobile	40	1,3
Sumitomo Electric Industries	Japon	Le faiseautier Sews-Cabind Maroc, filiale du groupe japonais Sumitomo, a inauguré son usine de fabrication de câblage automobile à Berrechid	Automobile	1 200	18,0
Trèves	France	L'équipementier Trèves annonce la création d'un nouveau site de production qui emploiera 40 personnes à Casablanca	Automobile	40	
Volkswagen Bordnetze	Allemagne	L'équipementier allemand Volkswagen Bordnetze investit 40 millions de dollars dans la création par sa filiale locale d'une nouvelle usine à Tanger	Automobile	1 500	16,1
Yazaki	Japon	L'équipementier japonais Yazaki investit 40 millions de dollars dans la création d'une usine dans la zone franche de Tanger	Automobile	3 000	32,3
Megarama	France	Le groupe français Megarama investit 75 millions de DH dans un second cinéma multiplex, à Marrakech cette fois	Autre ou non spécialisé	50	6,8
Al Ajial	Koweït	Participation d'Al Ajial dans le fonds dédié aux infrastructures lancées au Maroc par Attijariwafa Bank et EMP Afric	Banque & commerce		18,0
Axa	France	Axa rachète à l'ONA les 46% de leur JV commune Risskassur, et prend donc le contrôle total d'Axa-Maroc	Banque & commerce		260,4
Axa	France	Projet de délocalisation de 1 500 emplois au Maroc d'ici 2012	Banque & commerce	1 500	
BEL	Luxembourg	Participation de la BEI dans le fonds dédié aux infrastructures lancées au Maroc par Attijariwafa Bank et EMP Afric	Banque & commerce		9,0
BNP Paribas	France	BNP Paribas délocalise des services IT à Casashore par le biais de deux de ses filiales au Maroc : BDSI et Mediha Informatique	Banque & commerce	600	4,1
BNP Paribas	France	La banque française BNP Paribas va investir dans deux de ses filiales au Maroc : BDSI et Mediha Informatique	Banque & commerce		
Brinks	Etats-Unis	Brinks a investi près de 17 millions de DH dans Brinks Maroc et sa nouvelle	Banque & commerce	250	1,5

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

		Brink's Guarding qui a recruté 250 collaborateurs			
CMKD	Koweït	Participation de CMKD dans le fonds dédié aux infrastructures lancées au Maroc par Attijariwafa Bank et EMP Afric	Banque & commerce		9,0
Commercial Real Estate Company	Koweït	L'entreprise Koweïti Commercial Real Estate Company va créer un partenariat au Maroc avec la caisse de Dépôt et de Gestion	Banque & commerce		
Group Caisse d'Epargne	France	Le groupe fait son entrée à hauteur de 35% dans le capital de Massira Capital Management (MCM), détenteur de 67% du Crédit Immobilier et Hôtelier	Banque & commerce		
MasterCard International	Etats-Unis	La spécialiste des solutions de paiement MasterCard, ouvre un bureau régional au Maroc pour ouvrir l'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale	Banque & commerce		
Monte dei Paschi di Siena	Italie	La banque italienne Monte dei Paschi di Siena ouvre une agence à Casablanca	Banque & commerce		
Société Générale	France	Société Générale, par sa filiale SGAM AL Mantara Maroc, de 32 millions d'euros	Banque & commerce		32,0
Venture Capital Bank	Bahreïn	L'entreprise du Bahreïn Venture Capital Bank va créer un partenariat au Maroc avec la Caisse de Dépôt et de Gestion	Banque & commerce		
Al Qudra Holding	Emirats Arabes Unis	Al Qudra a signé des accords avec Adoha et Somed et ambitionne d'investir 2,72 milliards d'US\$ sur 10 ans	Banque & commerce		2 193,5
Al Qudra Holding	Emirats Arabes Unis	Al Qudra a ouvert un bureau de représentation à Rabat	BTP, immobilier, logistique		
CMA-CGM	France	Intéressé au rachat de la Comanay, CMA-CGM renforce sa position au Maroc en participant à plusieurs sociétés dans la logistique	BTP, immobilier, logistique		
CMS	Espagne	Un groupe immobilier espagnol prévoit de construire 8 000 logements au Maroc	BTP, immobilier, logistique		34,0
CMS	Espagne	CMS sets up Senator Immobilier, a 50/50 joint-venture with Jet Sakane social housing and high standing residences	BTP, immobilier, logistique		9,9
Der Krikorian	France	Der Krikorian va investir 180 MDH pour réaliser 1 680 logements au Maroc	BTP, immobilier, logistique		8,1
DHL	Allemagne	L'entreprise DHL vient de se doter d'une nouvelle agence à Tanger	BTP, immobilier, logistique		
Dubaï Holding	Emirats Arabes Unis	Dubaï Holding réalise actuellement l'aménagement de la vallée du Bouregreg (Projet Amwaj) pour 2 milliards de dollars	BTP, immobilier, logistique		1612
Dubaï Holding	Emirats Arabes Unis	Dubaï Holding investit dans un projet de marina à Casablanca	BTP, immobilier, logistique		567,5
Dubaï Holding	Emirats Arabes Unis	Dubaï Holding investit à Marrakech dans le projet Chrifia	BTP, immobilier, logistique		315,3
Dubaï Holding	Emirats Arabes Unis	Dubaï Holding investit dans le projet du Cap d'El Hank à Casablanca	BTP, immobilier, logistique		252,2
Emaar Properties	Emirats Arabes Unis	Emaar va investir 1,55 milliards US\$ dans l'aménagement de la corniche de Rabat (Projet Saphira)	BTP, immobilier, logistique		1 261
Emaar Properties	Emirats Arabes Unis	Emaar mise 325 millions de dollars à Tinja, dans les environs de Tanger	BTP, immobilier, logistique		261,2
ENOC/Horizon Terminals	Emirats Arabes Unis	Un terminal du port de Tanger Med concédé à un consortium maroco-koweïto-émirati dominé par Horizon Terminals Limited (HTL)	BTP, immobilier, logistique		17,7
Gefco	France	L'entreprise de transport français Gefco s'est implantée au Maroc	BTP, immobilier, logistique		

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

Geodis	France	La société Geodis s'est implantée au Maroc	BTP, immobilier, logistique		2,3
Graveleau	France	Le groupe de transport Graveleau se développe au Maghreb en investissant 30 millions de DH dans un nouveau hub logistics Maroc (IDLM)	BTP, immobilier, logistique		2,7
ID Logistics	France	ID Logistics, filiale de la Flèche Cavaillon&aise, s'associe au marocain La Voie Express pour créer ID Logistics Maroc (IDLM)	BTP, immobilier, logistique		2,3
Independent Petroleum Group	Koweït	Un terminal du port de Tanger Med concédé à un consortium maroco-koweito-émirati dominé par Horizon Terminals Limited (HTL)	BTP, immobilier, logistique		16,9
Marina d'or	Espagne	Le promoteur espagnol Marina d'or va investir 1,6 milliard de DH pour construire 6 300 logements sociaux à Tamesna	BTP, immobilier, logistique		149,5
Mixta Africa	Espagne	Mixta Africa investit 800 millions dh à Tanger dans le projet Anass et le projet Essafia à Télouan, plus cinq nouveaux projets immobiliers à venir	BTP, immobilier, logistique		72,1
NYK-Lauritzen Cool	Suède	Le transporteur maritime crée LauritzenCool Logistics Maroc pour l'import /export de denrées périssables	BTP, immobilier, logistique		
Real –CAPITA	Bahreïn	Jet Group et le fonds bahreïni Real – CAPITA groupant des majors du Golfs créent le fonds d'investissement Housse dans le logement social	BTP, immobilier, logistique		322,6
Roca	Espagne	Roca, leader européen dans le secteur de la porcelaine sanitaire, investira 300 millions DH dans l'extension de son unité de production de Settat	BTP, immobilier, logistique	250	27,0
SOMED	Emirats Arabes Unis	Somed et Addoha créent une filiale pour la construction de logements sociaux à Kénitra, avec un investissement d'1 milliards de DH sur 5 ans	BTP, immobilier, logistique		45,0
TUI/Jet4jou	Allemagne	La compagnie marocaine low-cost Jet4jou, filiale à 40% de TUI, renforce sa flotte pour exploiter des liaisons vers le Maroc depuis Paris et Bruxelles	BTP, immobilier, logistique		
Veolia Environnement/Amendis Branes	France	Amendis Branes, filiale de Veolia Environnement au Maroc, élit domicile à Tanger	BTP, immobilier, logistique		0,1
Waterair	France	Le fabricant français de piscines Waterair crée à Tanger la société Isowater qui sera son importateur exclusif pour le nord du royaume	BTP, immobilier, logistique		
Amiantit /Amitech	Arabie Saoudite	L'entreprise saoudienne Amiantit Company va créer une joint venture au Maroc pour fabriquer des tuyaux en polyester	Chimie	60	9,3
IFC Metropol	Russe	L'Office chérifien des phosphates (OPC) et la compagnie russe vont créer une unité de production d'engrais	Chimie		48,4
Notilia	France	Notilia, spécialisé dans le conditionnement de produits de bricolage pour la grande distribution, crée une usine près de Tanger	Chimie		
Italcementi	Italie	Ciments du Maroc, filiale d' Italcementi, construit une nouvelle unité de production près d' Agadir pour 2,9 milliards de dirham (261 millions d'euros)	Ciment, verre, minéraux		150,0
Krono	Suisse	Le holding suisse Krono crée Kronomar, filiale marocaine de distribution à Casablanca pour 16,7 millions de DH, et construira une usine en 2007.	Ciment, verre, minéraux	150	1,5
Lafarge	France	Lafarge investit 2 milliards DH dans l'extension de l'usine de Télouan et la	Ciment, verre, minéraux		180,2

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

		transformation de celle de Tanger en une station de broyage moderne			
Minco	Etats-Unis	MINCO crée une unité de production électronique à Casablanca pour un investissement de plus de 15 millions d'US\$	Composants	250	13,5
STMicro electronics	France	Ouverture à rabat d'un centre de conception de circuits intégrés du groupe STMicro electronics	Composants	160	
Thales	France	Thales remporte un contrat de 100 millions d'euros de fournitures de CNI à puces qui seront produits dans de nouveaux sites marocains	Composants		
Afflelou	France	Ouverture du troisième magasin à l'enseigne Afflelou au Maroc	Distribution		
Anett	France	Le français Anett a racheté une blanchisserie au Maroc	Distribution		2,7
But	France	Le groupe français But s'installera sur le site du Technopark à Casablanca, en partenariat avec la famille Kadiri, actionnaire de CMCP	Distribution		
CSMD	Espagne	L'espagnol CSMD va ouvrir plusieurs points de vente au Maroc pour 200 millions de dirhams	Distribution		18,7
Eden Développement	France	L'entreprise française Eden Développement va investir 500 millions de Dh pour la construction d'un centre commercial multifonctionnel au Maroc	Distribution		46,7
Nesk Trading	Arabie Saoudite	Le franchiseur de prêt-à-porter filiale du saoudien Nesk Trading prévoit d'investir au Maroc 365 millions de dirhams sur 4 ans	Distribution		32,9
Zaid Ali	Emirats Arabes Unis	Le groupe émirati Zaid Ali ouvre des boutiques au Maroc pour distribuer en exclusivité les marques Guess, esprit et XOXO	Distribution	250	34,9
Philips	Pays- Bas	Philips Maroc investit dans un nouveau siège au cœur du business square de Casablanca	Electronique		
Dana Petroleum	Royaume-Uni	Dana Petroleum a acquis des parts dans 2 blocs d'exploration pétrolière, 15 % dans les blocs 1,2 et 3 à Tanger-Larache, et 50% dans celui de Bouanane	Energie		
GB Oil and Gas Ventures	Royaume-Uni	GB Oil and Gas Ventures s'associe au marocain San Leon et à Island Oil pour l'exploitation d'une licence on-shore au Sahara occidental	Energie		
Heyco	Etats-Unis	L'américain Heyco devrait forer un premier puits à Moulay Bousselham, au Maroc	Energie		1,0
Island Oil	Islande	Island Oil s'associe au marocain San Leon et au britannique GB Oil and Gas Ventures pour l'exploitation d'une licence on-shore au Sahara occidental	Energie		
Kosmos Energy offshore HC	Etats-Unis	La société Kosmos Energy offshore HC, spécialisée dans l'exploitation pétrolière, va ouvrir une succursale au Maroc	Energie		
Total	France	Total Maroc a filialisé à 100% la SBDP marocaine pour 250 millions DH et a investi 220 millions DH dans la rénovation de son réseau de stations-service	Energie		42,3
Delassus	France	Delassus investit 11 MDH pour relancer l'usine Frumat de Kénitra	Equipement du foyer		1,0
Haworth	Etats-Unis	Le fabricant US de meubles Haworth ouvre un showroom au Maroc	Equipement du foyer		
Taurus	Espagne	Le fabricant espagnol Taurus, spécialisé en petit électroménager, est désormais	Equipement du foyer		

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

		présent au Maroc à travers sa filiale Big Distribution			
BenQ	Taiwan	La filiale marocaine du groupe taiwanais BenQ assurera la représentation des mobiles des marques BenQ et Siemens	Equipements électriques		
Cisco Systems	Etats-Unis	Cisco a décidé d'ouvrir une représentation au Maroc pour saisir les opportunités du Marché de l'Afrique francophone	Equipements électriques		
Iris Sûreté	France	Le groupe Iris s'implante au Maroc, où il a acheté 30% du capital de la Compagnie Marocaine de Télésurveillance	Equipements électriques		
Lenovo	Chine	Le géant chinois Lenovo (ex-IBM) va ouvrir un bureau au Maroc	Equipements électriques		
Capgemini	France	La groupe va s'implanter son centre de production bancaire pour traiter depuis le Maroc toute une série de clients se trouvant en Europe	Ingénierie		
Century 21	Etats-Unis	Le n° 1 des agences immobilières mondiales vient de s'installer au Maroc	Ingénierie		
CGB Concept	France	Le bureau d'études toulousain spécialisé dans l'environnement vient de créer une filiale au Maroc, Tahara	Ingénierie		
Corporate Value Associates	Etats-Unis	Corporate Value Associates ouvre un bureau à Casablanca	Ingénierie		
Cuatrecasas	Espagne	A second law office Casablanca to assist Spanish investors eying Morocco	Ingénierie		
EMS Chronopost International	France	EMS Chronopost International Maroc vient de s'offrir un nouveau siège à Casablanca	Ingénierie		
Grupo Konecta	Espagne	Grupo Konecta, détenu à 44% par Santander, annonce d'ouverture opérationnelle en juillet d'une structure de 200 positions à Casablanca	Ingénierie	200	
Index Holding	Emirats Arabes Unis	Index Holding crée une filiale au Maroc	Ingénierie		
Tata Consulting Services	Inde	Tata Consulting Services envisage la création d'un centre de prestations de services offshore au Maroc	Ingénierie	500	
Telys	France	La petite SSII français s'implante à Casashore, et confie ses activités à Hassan Abdelaoui, Marocain qui a effectué toute sa carrière en France	Ingénierie		
Atcatel Alenia Space	France	Cartographie : Alcatel et CadTech signe un accord de partenariat	Logiciels		
Computer Associates	Etats-Unis	Le géant Computer Associates prend pied à Casablanca	Logiciels		
GFI	France	La société espère disposer d'une quarantaine de personnes au Maroc d'ici au premier semestre 2007	Logiciels	200	1,4
Ippon Technologie	France	La société de services informatiques « Ippon Technologie » ouvrira dans quelques jours une filiale à Casablanca	Logiciels		
Netasq	France	Netasq étend sa distribution au Maroc en signant un accord avec Sicotel	Logiciels		
Rainatech	Etats-Unis	Le distributeur américain de solution sécurité Internet Rainatech s'installe au Maroc à travers sa filiale Rainacorp	Logiciels		
SAS	Etats-Unis	SAS s'associe à 2 écoles françaises de management pour créer un hub de formation à l'informatique décisionnelle à Casablanca	Logiciels		
SQLI	France	La SSII vient de lancer un partenariat avec l'université Mohammed Premier un centre de R&D sur les technologies open source à Oujda	Logiciels	20	
Meriem	France	Meriem Maroc outillage va investir dans la construction de presses et outillages destinés à l'industrie automobile, pour un montant de 10 MDH	Machines & mécanique	24	0,9

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

Aéro Lorraine	France	Aéro Lorraine investit 1,5 million d'euros dans une filiale locale, Casablanca Précision, qui devrait employer 50 salariés	Matériel de transport	50	1,5
ASI	France	Aéronautique Services Industrie (ASI) launches its new plant in the Nouaceur de industrial complex	Matériel de transport	70	2,3
Daher	France	Daher augmente la capacité de production de son unité d'aéronautique à Tanger	Matériel de transport	70	7,0
Dassault	France	Aéronautique Services Industrie (ASI) a reçu de Dassault aviation des centaines de millions d'euros en équipement	Matériel de transport		
Julphar (Gulf Pharma.)	Emirats Arabes Unis	Gulf Pharmaceutical Industries (GPI), de Ras Al Khaimah, va ouvrir une usine de production de produits pharmaceutiques semi-finis dans le royaume	Médicaments		
Paraland	France	La franchise française Paraland-Beautéland, spécialisée en parapharmacie et soins de beauté, étend son réseau à Agadir	Médicaments		0,4
Arcelor Mittal	Inde	Après réorganisation du tour de table de la Sonasid, Arcelor a pris une participation de contrôle avec plus de 32% du capital contre 7,5% auparavant	Métallurgie		
Exlabesa	Espagne	Exlabesa, leader espagnol de l'aluminium extrudé ouvre un site de production pour 8 millions d'euros	Métallurgie	105	8,0
Impress Métal	Pays-Bas	Impress Metal construit un usine à Casablanca pour produire des boîtes de conserve en acier et en aluminium pour le marché de la sardine	Métallurgie	90	23,4
Alcatel + Cisco+ZTE	France	Maroc Connect lancera son réseau téléphonique fixe sur Wimax à mi-janvier 2007	Télécom		
Amitelo	Suisse	Amitelo, groupe suisse spécialisé dans le domaine des télécoms, annonce son implantation au Maroc	Télécom		0,9
Hub Telecom	France	Hub Telecom et l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) créent une JV pour développer et opérer des services de télécom au port de Tanger	Télécom		
Orange	France	Orange va délocaliser plus de 1 000 emplois au Maroc	Télécom	1 000	
Portugal Telecom/Meditel	Portugal	PT, actionnaire à 32% de l'opérateur Meditel, participe aux investissements engendrés par l'acquisition de nouvelles licences fixes et UMTS	Télécom	200	145,0
Sitel	France	Sitel ouvre un second centre d'appel à Casablanca	Télécom	250	
Telefonica /Meditel	Espagne	Telefonica, actionnaire à 32% de l'opérateur Meditel, participe aux investissements engendrés par l'acquisition de nouvelles licences fixes et UMTS	Télécom	200	145,0
Vivendi/ Maroc Telecom	France	Le groupe investit 34 millions US\$ dans un câble sous-marin entre le Maroc et la France pour répondre aux besoins des activités d'offshoring et d'Internet	Télécom		14,0
Vivendi/ Maroc Telecom	France	Maroc Telecom, filiale de Vivendi s'est engagé à investir 7,41 milliards de dirhams (663 millions d'euros) et à créer 150 emplois directs sur trois ans	Télécom	150	667,5
Vivendi/ Maroc Telecom	France	Maroc Telecom / Itissalat Al -Magreb, filiale à 51% du français Vivendi, obtient une licence de télécommunications de 3ème génération	Télécom		
Webhelp	France	Le français Webhelp s'engage à créer 1000 millions emplois nouveaux en investissant 100 millions de dirhams sur	Télécom	1 000	9,0

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

		trois ans dans son réseau de centres d'appels			
Antolin Quality	Espagne	L'Espagnol Antolin Quality investit 50 millions de DH dans une usine de hausses de sièges de voitures dans la zone franche de Tanger	Télécom	600	4,5
Artopied	Espagne	L'Espagnol Artopied va investir dans le traitement du cuir de lapin au Maroc	Télécom	66	1,0
Atlantic	France	La société Atlantic installera au Maroc deux projets de confection et de délavage de jeans	Télécom	500	32,1
DDP	France	DDP, spécialisée dans les vêtements street wear pour adolescents, va ouvrir trois magasins à Casablanca, Rabat et Marrakech	Textile		
Eurofactory	Belgique	57,6 millions de DH pour l'accroissement des capacités de production de l'usine Eurofactory de Casablanca, qui créera 450 nouveaux postes	Textile	450	5,2
Legler Spa	Italie	Deux nouvelles unités de Legler opérationnelles au Maroc en janvier 2007	Textile	300	90,1
Martelli	Italie	Martelli Lavorazioni, Tessilli Spa Eletti Srl et le marocain La Financière Hatt vont créer ensemble une unité industrielle de délavage de jean	Textile	500	27,0
Occico	Italie	Le groupe textile italien Occico investi 6 millions de DH à Tanger	Textile	155	0,6
Pulligan / Interpunt	Espagne	Grupo Pulligan investi 24 millions de DH dans l'accroissement des capacités de production de son usine de Tanger, qui créera 160 nouveaux postes	Textile	162	2,2
Sunviauto	Portugal	Le portugais Sunviauto investit 40 millions de DH dans une usine de housse de siège de voitures dans la zone franche de Tanger	Textile	585	3,6
Temasa	Allemagne	Temasa investit 32,3 millions de DH dans l'extension de son usine de fabrication de bas et chaussettes à Tétouan, créant 80 nouveaux postes	Textile	80	2,9
Accor	France	Un SuiteHotel annonce pour 2007 à Marrakech	Tourisme, restauration		6,1
Accor	France	Un deuxième Ibis ouvert en 2006 à Marrakech	Tourisme, restauration		5,0
Alain Crenn	France	« Alain Crenn » investira 2,4 milliards de DH dans « Samanah Country Club », un complexe touristique à Marrakech	Tourisme, restauration	1 500	216,2
Barcelo	Espagne	Après l'inauguration d'un hôtel à Casablanca, la chaîne Barcelo prévoit deux ouvertures à Marrakech et Saida d'ici 2008	Tourisme, restauration		12,6
Beachcomber	Maurice	Le groupe Beachcomber lance le projet d'Hotel Royal Marrakech au Maroc INFO sur www.fmdt.ma	Tourisme, restauration	1 500	162,1
CMKD	Koweït	Kumaiti-Marocain Development Group investit dans la rénovation de ses hôtels Farah au Maroc	Tourisme, restauration		30,4
Colony Capital	Etats-Unis	Le consortium Colony Capital et des canariens Lopesan/ Satocan va injecter 10 milliards de DH pour le projet de station balnéaire de Taghazout	Tourisme, restauration	7 500	540,5
Diar Real Estate	Qatar	Un group qatari investit à Tanger dans un complexe touristique	Tourisme, restauration		270,2
Emaar Properties	Emirats Arabes Unis	Emaar Properties va investir 1,4 milliards de dollars dans un site touristique gigantesque à Oukaimeden, la seule station de ski africaine	Tourisme, restauration		1 129
Emaar Properties	Emirats Arabes Unis	Emaar Properties et le groupe ONA développent le projet Bahia Bay entre Casablanca et Rabat pour 1,2 milliards US\$ sur 5 ans	Tourisme, restauration		967,7

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

Fadesa	Espagne	Le groupe espagnol investira 450 millions d'euros sur 8 ans pour développer Plage Blanche, la dernière des six stations du Plan Azur	Tourisme, restauration		450,0
Fadesa	Espagne	Fadesa retenu pour l'aménagement des zones Smir et Laguna Smir, situées sur la côte dite « Tamuda Bay » au nord du Maroc	Tourisme, restauration		324,0
Fadesa	Espagne	Le groupe espagnol va investir 3,3 milliards de DH à Marrakech dans la construction d'un complexe résidentiel et touristique situé à la Palmeraie	Tourisme, restauration		297,3
Fadesa	Espagne	Le groupe espagnol va investir 150 millions d'euros pour construire un complexe résidentiel à Kabilia, entre Télouan et Fnideq	Tourisme, restauration		150,0
Fadesa	Espagne	Le promoteur Fadesa et le groupe hotelier Barcelo ont investi 10 millions d'euros dans le Barcelo Casablanca, premier projet commun hors d'Espagne	Tourisme, restauration		5,0
Gulf Finance House	Bahreïn	Le fonds Bahreïni Gulf Finance House investirait environ 800 millions d'euros dans la cité équestre de la ville ocre	Tourisme, restauration	15 000	645,2
Gulf Finance House	Bahreïn	La société Bahreïnie GFH va investir 600 millions de dollars dans l'aménagement du Royal Resort Cap Malabata à Tanger	Tourisme, restauration	15 000	483,9
IFC Metropol	Russie	Le groupe russe IFC Metropol investit 150 millions de dollars dans un projet touristique à Marrakech- Tamsloht	Tourisme, restauration		121,0
Latsis	Grèce	Latsis crée LVDJ Développement pour son projet de complexe résidentiel à Chrifia à Marrakech, in investissement de 1,82 milliards de DH	Tourisme, restauration		163,9
Léonard de Vinci	Luxembourg	Le groupe Léonard de Vinci envisage de réaliser un complexe touristique à Marrakech pour un montant de 90 millions d'euros	Tourisme, restauration	360	88,8
Lopesan-Satocan	Espagne	Le consortium de Colony Capital et de canaries Lopesan/Satocan va injecter 10 milliards de Dh pour le projet de station balnéaire de Taghazout	Tourisme, restauration	7 500	360,3
Neocium	Espagne	Le groupe catalan Neocium investira 34 millions d'euros dans un nouveau parc d'attractions, le « Tibidabo-Casablanca », à Casablanca	Tourisme, restauration		34,0
Pearl Kuwait Real Estate	Koweït	Pearl Kuwait Real Estate investira 250 millions de dollars au Maroc sur une période de cinq ans, à Agadir, Casablanca et Marrakech	Tourisme, restauration		201,6
Thomas et Piron	Belgique	Le Belge Thomas et Piron et son partenaire local Palmeraie Marrakech aménageront la nouvelle zone touristique de Ouarzazate pour 6 milliards DH	Tourisme, restauration	2 000	270,2

Source : ANIMA : Les investissements directs étrangers dans la régions de MEDA en 2006, mai 2007, in www.anima.com

Tableau 69: Répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par pays d'origine.

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Afrique du sud	0	0	1	0	0	1
Allemagne	1	1	1	1	0	4
Angleterre	2	2	3	0	1	8
Bahreïn	0	0	1	0	1	2
Belgique	1	3	1	0	4	9
Arabie saoudite	2	1	1	1	0	5
Canada	1	0	0	2	0	3
Chine	3	2	4	3	2	14
Chypre	0	0	0	0	1	1
Corée	0	1	0	2	0	3
Cuba	0	1	0	0	0	1
Egypte	1	6	4	6	6	23
Emirats Arabes Unis	0	1	1	0	1	3
Espagne	1	2	5	3	4	15
France	9	15	20	23	14	81
Grèce	0	0	0	1	0	1
Hollande	0	2	0	0	0	2
Inde	1	1	1	0	0	3
Irlande	0	0	0	0	1	1
Italie	7	12	7	5	0	31
Jordanie	3	2	4	4	0	13
Koweït	0	0	0	2	0	2
Liban	0	2	3	1	3	9
Libye	0	3	3	17	1	24
Luxemburg	0	1	0	0	2	3
Maroc	0	1	0	0	1	2
Pakistan	0	0	0	1	0	1
Palestine	0	2	1	0	0	3
Portugal	0	0	0	1	1	2
Qatar	1	0	0	0	0	1
Russie	0	0	1	0	0	1
Singapour	0	0	0	1	0	1
Suisse	2	2	2	1	0	7
Syrie	5	16	4	15	17	57
Tunisie	1	5	6	3	6	21
Turquie	1	2	5	4	11	23
USA	1	0	1	2	2	6
Liban – Syrie	0	0	0	0	1	1
Arabie Saoudite – Palestine	0	0	0	1	0	1
Arabie saoudite – Palestine -Jordanie	0	0	0	1	0	1
France –Allemagne	0	0	0	1	0	1
France –Allemagne- Maroc	0	0	0	1	0	1
France –Tunisie	0	0	0	0	1	1
France –Italie	0	0	0	0	1	1
Italie –Palestine	0	0	0	0	1	1
Koweït –Libye – Jordanie	0	0	0	1	0	1
Tunisie –Turquie	0	0	0	0	1	1
Tunisie – Irak	0	0	0	1	0	1
Total général	43	86	80	105	84	398

Source : Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), 2005

Tableau 70: Atout et faiblesse de la Direction des Investissements marocains DI

Atout	faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> • La DI constitue une structure administrative efficace pour le traitement des IDE. elle joue également un rôle important grâce aux services qu'elle procure à la CI, qui se prononcent sur les avantages à octroyer pour les investissements d'un montant supérieur à 200 millions de dirhams (22 millions de dollars). • La DI, au cours des dernières années, a réussi à attirer des IDE d'un volume appréciable, notamment plusieurs projets importants gagnés face à la concurrence internationale. • La DI a reçu des réactions positives des investisseurs actuels et nouveaux qui ont fait appel à ses services. • La DI a réussi à lever des fonds du secteur privé pour réaliser ses objectifs. il y a par exemple « Les intégrales de l'investissement », un congrès annuel sur l'investissement de réputation internationale, entièrement financé par la vente des billets et le partenariat, bien qu'il ne faille pas le considérer comme un moyen de créer les investissements. • les hauts fonctionnaires font preuve d'un grand professionnalisme et le personnel semble compétent sur le plan technique. • la structure transversale est logique, bien aménagée, et pourrait servir de modèle pour tout nouveau dispositif institutionnel. • La DI jouit d'une expérience considérable en matière de relations avec le gouvernement et a préconisé avec succès certains changements. • La LD est soutenue par le Roi et le milieu politique, le développement du rôle des IDE étant souligné dans les discours du Roi. 	<ul style="list-style-type: none"> • La DI réagit plus qu'elle n'anticipe, en fonction des informations et des demandes qu'elle traite. elle considère qu'elle n'a pas vocation commerciale. • Il n'y a pas d'analyse ni d'évaluation des performances, mais seulement des comptes rendus d'activités ; il n'y a pas objectifs d'efficacité. • Ses locaux font plus penser à une administration qu'à une organisation s'occupent de clients. il n'y a pas salle d'attente et la signalisation est minimale. • Les documents de promotion sont rudimentaires et sont site Internet semble être constamment en construction • La mission de la DI est trop générale pour être une antenne d'un ministère du gouvernement. • Les perspectives de la DI se restreignent aux marchés traditionnels de la France, de l'Italie et de l'Espagne, les perspectives vers d'autres marchés étant seulement limitées. • Il y a peu d'éléments indiquant que les compagnies sont ciblées sur la base de propositions. • En dehors des secteurs du tourisme et du textile, le Maroc n'est pas très en vue. • La DI n'a pas suffisamment ciblé certains groupes, par exemple les entreprises allemandes de taille moyenne, qui sont au nombre de 700 en Tunisie et seulement 1 00 au Maroc. • Il n'existe aucun programme généralisé de suivi des investisseurs en place qui permettrait de contrôler leur progrès, de rechercher les opportunités de réinvestissement et de promouvoir les réseaux locaux d'approvisionnement. • La DI manque manifestement de fonds.

Source : CNUCED, Examen de la politique de l'investissement du Maroc, P.68, in www.cnuced.org

ANNEXE 71: TABLEAU COMPARATIF DES EXONERATIONS FISCALES

	Algérie (Ordonnance de 2001)	Maroc (Charte de 1995)	Tunisie (Code de 1993)
TVA	<ul style="list-style-type: none"> - En régime général franchise pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement. - En régime dérogatoire : franchise pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA. 	Exonération ou remboursement selon le cas à l'occasion de l'importation ou de l'acquisition locale des biens d'équipement, matériels et outillages.	<p>Incitations communes : suspension au taux de 10% à l'importations ou à l'acquisition locale des équipements suivant des listes (à l'exception des voiture de tourisme)</p> <p>- incitations spécifiques selon les secteurs prioritaires : suspension au taux de 10% ou totale selon que les équipements sont ou non acquis localement.</p>
Droits d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> - Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans l'investissement (régime général et dérogatoire). - Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de 2 pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations de capital (régime dérogatoire). 	<ul style="list-style-type: none"> - Exonérations : acte d'acquisition des terrains d'investissements, sous réserve de la réalisation du projet dans un délai maximum de 24 mois. - Taux de 2,5% pour les actes d'acquisition de terrains pour lotissement et construction. - Taux maximum de 0,5% pour les apports en vue de constitution ou l'augmentation de capital de sociétés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exonération de remboursement du droit d'enregistrement, les actes de mutation notamment dans les secteurs agricole et touristique. - Avantage sous forme d'enregistrement au droit fixe (actes de société, ou mutations immobilières).
Impôt sur les bénéfices et les sociétés. impôt général sur le revenu	Après constat de mise en exploitation (régime dérogatoire) : Exonération pendant une durée de dix ans d'activité effective, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), de l'I.R.G sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).	<ul style="list-style-type: none"> - IBS : Exonération à 100% s'appliquant au chiffre d'affaires à l'exportation réalisé en devises, en faveur des sociétés exportatrices, pendant les 5 premières années et réduction de 50% par la suite. - Réduction de 50% pendant 5 ans pour les entreprises installées dans les régions défavorisées à l'exclusion de certaines sociétés. - Réduction de 50% pendant 5 ans pour les entreprises artisanales ou travaux manuels. 	IS et IRPP : exonérations modulées en fonction de la nature de l'activité et peuvent atteindre 100% pour les revenus et bénéfices provenant de l'exportation pour une période de 10 ans et d'une réduction de 50% par la suite.
Réinvestissement	Droit commun : Taux réduit de 15 % de l'IBS sous certaines conditions (au lieu de 30%)		Déduction commune des sommes réinvestis au sein même de l'investissement dans la limite de 35% des bénéfices nets déductions spécifiques par secteur d'activités

Source : Examen de la politique de l'investissement en Algérie – décembre 2003, in www.cnuced.org

**TABLEAU 72: COMPARAISON DES DEUX DERNIERES REGLEMENTATIONS
RELATIVES A L'INVESTISSEMENT**

	Décret de 1993	Ordonnance de 2001
Dénomination	Promotion de l'investissement	Développement de l'investissement
Champ d'application	Investissements privés dans les secteurs non réservés à l'Etat, à ses démembrements ou à des personnes morales publiques	Pas de restriction
Définition de l'investissement	Pas de définition précise de l'investissement mais activités de création, d'extension, de réhabilitation ou de restructuration	Plus les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et /ou de licence. Plus les privatisations
Liberté d'investir	Sous réserve des activités réglementées	Plus respect de l'environnement
Organismes d'investissement	- APSI - Guichet unique à Alger	- MDPPI - CNI - ANDI - Guichet unique décentralisés
Nature de la décision du guichet unique	Pas d'opposabilité aux autres administrations	Opposabilité
Procédure d'établissement	- Déclaration (réalisation de l'investissement) - Agrément fiscal (octroi d'avantages)	Pas de changement
Déclaration et demande d'avantages	APSI : réponse dans un délai de 60 jours	ANDI: réponse dans un délai de 30 jours
Recours	Recours administratif	Recours administratif + juridictionnel
Régimes des avantages	- Régime général (Déclaration) - Régimes spécifiques : zone spécifiques + zones franches	- Régime général (réalisation de tout investissement) - Régime dérogatoire non contractuel : investissement dans les zones - Régimes dérogatoire contractuel : investissements présentant un intérêt particulier à l'économie.
Régime général (délai)	Avantages accordés ne peut dépasser 3 ans	Pas de délai pour les avantages accordés
Droit de mutation	Exemption	Exemption
Droit fixe pour l'enregistrement	Taux 5%	Taux de 2%
Exemption de la taxe foncière	De 5 à 10 ans	Exonération pendant 10 ans
Franchise de la TVA	Franchise de la TVA	Franchise de la TVA
Droits de douanes	Au taux réduit de 3%	Taux réduit sans précision
Impôt sur les bénéfices	Exonération de 2 à 5 ans de l'IBS et de la TAIC	En régime dérogatoire : Exonération pendant 10 ans de l'IS et l'IRG du VF et de la TAP
Impôt sur les bénéfices des entreprises exportatrices	Exonération de 2 à 5 ans de l'IBS, VE et de la TAIC pour les activités exportatrices En régime dérogatoire réduction de 50% après 10 ans, du taux réduit des bénéfices investis	Droit commun

Prise en charge totale ou partielle des contributions patronales au régime de sécurité sociale	Oui	
Prise en charge totale ou partielle des coûts des infrastructures	Oui	Oui
Concession des terrains à des conditions avantageuse	Oui	
Bonification d'intérêt pour les crédits bancaire	Oui	
Avantages supplémentaires	Régime de la convention	Décision unilatérale + Régime de la convention

Source : CNUCD, Examen de la politique d'investissement en Algérie, décembre 2003, P. 96, in www.cnuced.org

ANNEXE III : ACCORDS ET CONVENTIONS

ANNEXE 1 : CONVENTIONS INTERNATIONALES RELATIVES AUX ORGANISMES DE FINANCEMENTS, DE GRANTIE DES INVESTISSEMENTS ET D'ARBITRAGES RATIFIEES PAR L'ALGERIE

Nature de la convention	Organisme	Date de signature	Date de ratification	Référence du JORA*
Convention pour la Reconnaissance et l'Exécution des Sentences Arbitrales Etrangers, Adoptée par la Conférence des Nations Unies à New York	Nations Unies	10/06/1958	(adhésion) 05/11/1988	N°48 23/11/1988
Convention Portant Crédit de la Banque Maghrébine pour l'Investissement et le Commerce Extérieur entre les Etats de l'Union du Maghreb arabe, signé à ras Lanouf (Libye).	BMICE	09 et 10/03/1991	13/06/1992	N° 45 14/06/1992
Convention Portant Crédit de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI).	AMGI	30/10/1995	30/10/1995	N°66 05/11/1995
Convention pour le Règlement des différends relatifs aux Investissements entre Etats et Ressortissants d'autres Etats (CIRDI).	CIRDI	30/10/1995	30/10/1995	N°66 05/11/1995

Convention portant Crédit à l'Exportation.	SIGICE	23/04/1996	23/04/1996	N°26 24/04/1996
---	--------	------------	------------	--------------------

Source : Agence Nationale de développement de l'investissement (ANDI).

*JORA : Journal Officiel de la République Algérienne.

ANNEXE 2: ACCORDS ET CONVENTIONS BILATERAUX SIGNÉES PAR L'ALGERIE

Pays	Nature de l'Accord ou de la Convention	Date de Signature	Date de Ratification	Durée de Validité	Référence du JOR*
Afrique du Sud	Promotion et protection réciproques des investissements.	24/09/2000	23/07/2001	10ans	N°41- 2001
	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	28/04/1998	04/05/2000		N°26-2000
Allemagne	Encouragement et protection réciproques des investissements.	11/03/1996	07/10/2000	10ans	N°58-2000
Argentine	Promotion et protection réciproques des investissements.	04/10/2000	13/11/2001	10ans	N°69-2001
Autriche	Promotion et protection réciproques des investissements.	17/06/2003	10/10/2004	10ans	N°65-2004
	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	17/06/2003	28/05/2005		N°38-2005
Bahreïn	Encouragement et protection des investissements.	11/06/2000	08/02/2003	10ans	N°10-2003
	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	11/06/2000	14/08/2003		N°50-2003
Belgique	Non -Doubles imposition et établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	15/12/1991	09/12/2002		N°82-2002
Bulgarie	Promotion et protection réciproques des investissements.	25/10/1998	07/04/2002	15ans	N°25-2002
	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	25/10/1998	29/12/2004		N°01-2005
Canada	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	28/02/1999	16/11/2000		N° 68-2000
Chine	Promotion et protection réciproques des investissements.	20/10/1996	25/11/2002	10ans	N°77-2002
Corée	Promotion et protection des investissements.	12/10/1999	23/07/2001	10ans	N°40-2001
Danemark	Promotion et protection réciproques des investissements.	25/01/1999	30/12/2003	10ans	N°02-2004
Egypte	Encouragement et protection réciproques des investissements.	29/03/1997	11/10/1998		N°76-1998
	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital.	17/02/2001	25/03/2003	10ans	N°23-2003
Emirats Arabes Unies	Encouragement et protection réciproques des investissements.	24/04/2001	22/06/2002	20ans	N°45-2002
	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital.	24/04/2001	07/04/2003		N°26-2003
Espagne	Promotion et protection réciproques des investissements.	23/12/1994	25/03/1995	En Vigueur	N°23-1995
	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	07/10/2002	23/06/2005		N°45-2005
Etats-Unis d'Amérique	Encouragement des investissements.	22/06/1990	17/10/1990	20ans	N°45-1990

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

Ethiopie	Promotion et protection réciproques des investissements.	27/05/2002	17/03/2003	10ans	N°19-2003
France	Encouragement et protection des investissements.	13/02/1993	02/01/1994	En Vigueur	N°01-1994
	Non-Doubles imposition, prévention contre la fraude et l'évasion fiscale et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et sur les successions.	17/10/1999	07/04/2002		N°24-2002
Grèce	Encouragement et protection réciproques des investissements.	20/02/2000	23/07/2001	10ans	N°41-2001
Indonésie	Promotion et protection des investissements.	21/03/2000	23/07/2001	10ans	N°45-2002
	Non-Doubles imposition et établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	28/04/1995	13/09/1997		N°61-1997
Iran	Promotion et protection réciproques des investissements.	19/10/2003	26/02/2005	10ans	N°15-2005
Italie	Promotion et protection réciproques des investissements.	18/05/1991	05/10/1991	En Vigueur	N°46-1991
	Non-double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales.	03/02/1991	20/07/1991		N°35-1991
Jordanie	Encouragement et protection réciproques des investissements.	01/08/1996	05/04/1997	10ans	N°20-1997
	Non-Doubles imposition, prévention contre la fraude et l'évasion fiscale et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	16/09/1997	17/12/2000		N°79-2000
Koweït	Encouragement et protection réciproques des investissements.	30/09/2001	23/10/2003	20ans	N°66-2003
Libye	Encouragement, protection et garantie de l'investissement.	06/08/2001	05/05/2003	10ans	N°33-2003
Malaisie	Promotion et protection des investissements.	27/01/2000	23/07/2001	10ans	N°42-2001
Mali	Promotion et protection réciproques des investissements.	11/07/1996	27/12/1998	10ans	N°97-1998
Mozambique	Promotion et protection réciproques des investissements.	12/12/1998	23/07/2001	10ans	N°40-2001
Niger	Promotion et protection réciproques des investissements.	16/03/1998	22/08/2000	10ans	N°52-2000
Nigeria	Promotion et protection réciproques des investissements.	14/01/2002	03/03/2003	10ans	N°16-2003
Oman	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	09/04/2000	08/02/2003		N°10-2003
	Encouragement et protection réciproques des investissements.	09/04/2000	22/06/2002	10ans	N°44-2002
Pays arabes	Investissements des capitaux arabes dans les pays arabes.	07/10/1995	07/10/1995	En Vigueur	N°59-1995
Portugal	Non-Doubles imposition, prévention contre la fraude et l'évasion fiscale et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	02/12/2003	31/03/2005		N°24 -2005
	Encouragement et protection réciproques des investissements.	15/09/2004	28/05/2005	10ans	N°37-2005
Qatar	Encouragement et protection réciproques des investissements.	24/10/1996	23/06/1997	10ans	N°43-1997
Roumanie	Encouragement et protection réciproques des investissements.	28/06/1994	22/10/1994	En Vigueur	N°69-1994
	Non-doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	28/06/1994	15/07/1995		N°37-1995
Soudan	Encouragement et protection réciproques des investissements.	24/10/2001	17/03/2003	10ans	N°20-2003
Suède	Promotion et protection réciproques des investissements.	15/02/2003	29/12/2004	20ans	N°84-2004
Suisse	Encouragement et protection réciproques des investissements.	30/11/2004	23/06/2005	15ans	N°45-2005
Syrie	Encouragement et protection réciproques des investissements.	14/09/1997	27/12/1998	10ans	N°97-1998
	Non-doubles impositions et prévention				

Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et le Maroc)

	contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.	14/09/1997	29/03/2001		N°19-2001
Tchèque	Promotion et protection réciproques des investissements.	22/09/200	07/04/2002	10ans	N°25-2002
Turquie	Non-double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	02/08/1994	02/10/1994		N°65-1994
UE Belgo-Luxemburgeoise	Encouragement et protection réciproques des investissements.	24/04/1991	05/10/1991	En Vigueur	N°46-1991
	Promotion et garantie des investissements.	23/07/1990	22/12/1990		N°06-1991
Union du Maghreb Arabe	Non-double imposition et la mise en place des bases de coopération mutuelle dans le domaine des impôts sur le revenu et sur la fortune.	23/07/1990	22/12/1990		N°06-1991
Ukraine	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.	14/12/2002	19/04/2004		N°27-2004
Yémen	Encouragement et protection réciproques des investissements.	25/11/1999	23/07/2001	10ans	N°42-2001
	Non-doubles impositions et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital.	29/01/2002	26/02/2005		N°16-2005

Source : Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).

***JORA :** Journal Officiel de la République Algérienne.

ANNEXE 3: ACOORDS DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES INVESTISSEMENTS AU MAROC

Pays	Date de Désignation	Entrée en vigueur
Allemagne	31/08/61	21/01/68
Arabie Saoudite	02/12/89	
Argentine	13/06/96	04/01/95
Autriche	02/11/92	
Bahreïn	07/04/00	
Bulgarie	22/05/96	
Canada	12/03/74	
Chine	27/03/95	27/11/99
Corée du Sud	27/01/99	
EL SALBADOR	21/04/99	
Emirats Arabes Unis	09/02/99	
Egypte	14/05/97	27/06/98
Espagne	11/12/97	
Etats-Unis	22/07/85	29/05/91
France	13/01/96	01/06/00
Gabon	03/06/99	11/07/79
Grande Bretagne	30/10/00	
Grèce	16/02/94	
Hongrie	12/12/01	03/02/00
Inde	13/02/99	
Indonésie	14/03/97	
Italie	18/07/90	
Koweït	16/02/99	
Liban	03/07/97	
Libye	26/01/04	
Mauritanie	13/06/00	
Oman	08/05/01	
Pakistan	16/04/01	
Pays bas	23/12/71	27/07/78
Pologne	24/10/94	03/07/99
Portugal	18/01/88	22/03/95
Qatar	20/02/99	
République du Corée	27/01/99	
Roumaine	28/01/94	03/02/00
Soudan	23/02/99	
Suède	26/09/90	
Suisse	17/12/85	12/04/91
Syrie	23/10/01	
Tchad	04/12/97	
Tchéquie	11/06/01	
Tunisie	28/01/94	01/04/99
Turquie	08/04/97	
UEBL	14/04/99	
UMA	21/06/90	14/07/93
Yémen	24/02/97	
Jordanie	16/06/98	07/02/00

Source : Examen de la politique de l'investissement du Maroc ; 29 janvier 2007, page115, in www.unced.org

ANNEXE 4: CONVENTIONS SUR LA NON -DOUBLE IMPOSITION SIGNEE PAR LE MAROC

Pays	Lieu et date de signature	Entrée en vigueur	Bulletin officiel de publication
Suède	Rabat, le 30 mars 1961	21 août 1961	BO n° 2550 du 8/9/61
France	Paris, le 29 mai 1970	1 ^{er} décembre 1971	BO n° 3215 du 12/6/74
Avenant	Avenant: Rabat le 180 août 1989	1 ^{er} décembre 1990	Av : BO n° 4914 du 5/7/2001
Belgique	Rabat, le 04 mai 1972 Avenant, Bruxelles, le 14 février 1983	05 mars 1975 13 octobre 1990	BO n° 3290 du 19/11/75 Av : BO° 4914 du 5/7/2001
Norvège	Rabat, le 05 mai 1972	18 décembre 1975	BO n° 3550 du 12/11/80
Italie	Rabat, le 07 juin 1972	10 août 1983	BO n° 3907 du 16/9/87
Protocole additionnel	Rabat, le 28 mai 1979	10 août 1983	BO n° 3907 du 16/9/87
Allemagne	Rabat, le 07 juin 1972	08 octobre 1974	BO n° 3340 du 3/11/76
Finlande	Rabat, le 25 juin 1973	1 ^{er} février 1980	BO n° 3570 du 1/4/81
Avenant	Avenant : Rabat le 10 octobre 2001
Tunisie	Tunisie, le 28 août 1974	26 juin 1979	BO n° 3539 du 27/8/80
Canada	Ottawa, le 22 décembre 1975	09 novembre 1978	BO n° 3516 du 19/3/80
Espagne	Madrid, le 10 juillet 1978	16 mai 1985	BO n° 3857 du 1/10/86
Etats-Unis	Rabat, le 1 ^{er} août 1977	30 décembre 1981	BO n° 3720 du 15/2/84
Pays-bas	Rabat, le 12 août 1977	10 juin 1987	BO n° 4948 du 1/11/01
Luxembourg	Luxembourg, le 19 décembre 1980	16 février 1984	BO n° 3907 du 16/9/87
Royaume-Uni	Londres, le 08 septembre 1981	29 novembre 1990	BO n° 4909 du 18/6/01
Roumanie	Bucarest, le 11 septembre 1981	30 août 1987	BO n° 4914 du 5/7/01
Danemark	Rabat, le 08 mai 1984	1 ^{er} janvier 1992	BO n° 4958 du 6/12/01
Libye	Rabat, le 26 janvier 1984	18 septembre 1993	BO n° 4958 du 14/6/01
Egypte	Rabat, le 22 mars 1989	21 septembre 1993	BO n° 4804 du 15/6/00
Algérie	Alger, le 25 janvier 1990	28 mai 1993	..
UMA	Alger, le 23 juillet 1990	14 juillet 93	..
Suisse	Rabat, le 31 mars 1993	27 juillet 95	BO n° 4948 du 1/11/01
Hongrie	Rabat, le 12 décembre 1991	20 août 2000	BO n° 4858 du 21/12/2000
Pologne	Rabat, le 24 octobre 1994	22 août 1996	BO n° 4696 du 3/6/99
Tchécoslovaquie	Prague, le 27 juin 1984	..	Ce pays n'existe plus
Bulgarie	Sofia, le 22 mai 1996	06 décembre 1999	BO n° 4958 du 6/12/01
Portugal	Rabat, le 29 septembre 1997	27 juin 2000	BO n° 4836 du 5/10/2000
Russie	Moscou, le 04 septembre 1997	20 septembre 1999	BO n° 4804 du 15/6/2000
Inde	Rabat, le 30 octobre 1998	20 février 2000	BO n° 4778 du 16/3/2000
Corée du Sud	Rabat, le 27 janvier 1999	16 juin 2000	BO n° 4832 du 21/9/2000
Emirats Arabes Unis	Dubaï, le 9 février 1999	02 juillet 2000	BO n° 4840 du 19/10/2000
Gabon	Libreville, le 3 juin 1999
Bahreïn	Rabat, le 7 avril 2000
Tchéquie	Rabat, le 11 juin 2001
Malaisie	Rabat, le 2 juillet 2001
Qatar	Paraphée à Rabat, le 19 mars 1997
Indonésie	Paraphée à Jakarta, le 29 août 1997
Afrique du Sud	Paraphée à Pretoria, le 28 février 1998
Liban	Beyrouth, le 20 octobre 2001
Malte	Agadir, le 26 octobre 2001
Turquie	Paraphée à Ankara le 7 septembre 2000
Sénégal	Dakar, le 1 ^{er} mars 2002
Autriche	Rabat, le 27 février 2002
Chine	Rabat, le 27 août 2002
Croatie	Koweït City, le 15 juin 2002
Grèce	Paraphée à Rabat, le 10 juillet 2002
Soudan	Paraphée à Rabat, le 23 avril 2003
Roumanie	Rabat, le 9 mai 1997, en instance de signature (Révision)
Pakistan	Paraphée à Rabat, le 19 octobre 2000
Thaïlande	Paraphée à Bangkok, le 13 mars 2003
Oman	Rabat, le 16 janvier 2002
Singapour	Singapour, le 13 juin 2002
Guinée	Paraphée à Rabat, le 20 février 2003
Syrie	Paraphée à Damas, le 15 mars 2003
Ukraine	Paraphée à Kiev, le 29 mai 2003

Source : Examen de la politique de l'investissement du Maroc ; 29 janvier 2007, page 117, in www.unced.org

ANNEXE 4 : ACCORDS DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES INVESTISSEMENTS SIGNEE PAR LA TUNISIE

PAYS	DATE/CONCLUSION
Suisse	02-12-1661
Pays-Bas	11-05-1998
France	20-10-1997
RFA	20-12-1983
Belgique-Luxembourg	08-01-1997
Libye	06-06-1973
Corée du Sud	23-05-1975
Sénégal	17-05-1994
Suède	15-09-1984
Italie	17-10-1985
Mauritanie	11-03-1986
Mali	01-07-1986
Togo	13-09-1987
Grande Bretagne	14-03-1989
Egypte	08-12-1990
USA	15-05-1990
Guinée	18-11-1990
Espagne	28-05-1991
Turquie	29-05-1991
Sultanat d'Oman	19-10-1991
Portugal	11-05-1992 et 28-02-2002
Indonésie	13-05-1992
Niger	05-06-1992
Argentine	17-06-1993
Burkina Faso	17-01-1992
Grèce	31-10-1992
Pologne	29-03-1993
Albanie	30-10-1993
Maroc	28-01-1994
Jordanie	27-04-1995
Côte d'Ivoire	16-05-1995
Autarchie	06-01-1995
Roumanie	16-10-1995
EAU	10-04-1996
Pakistan	18-04-1996
Qatar	28-05-1996
Danemark	28-06-1996
Tchéquie	06-01-1997
Yémen	08-03-1998
Liban	24-06-1998
Chili	23-10-1998
Malte	26-10-2000
Ethiopie	14-12-2000
Bulgarie	24-11-2000
Syrie	23-01-2001
Iran	23-04-2001
Finlande	04-10-2001
OPEC Fund	02-10-2001
Afrique du Sud	28-02-2002

Source: Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, in www.investissement.tn

ANNEXE 5: ACCORDS DE NON DOUBLE IMPOSITION

PAYS	DATE/CONCLUSION
Algérie	09-02-1985
Libye	15-05-1978
Maroc	28-08-1974
Mauritanie	12-03-1986
UMA	23-07-1990
Egypte	28-12-1989
Sénégal	17-05-1984
Afrique du Sud	02-02-1999
Autriche	23-06-1977
Belgique	22-02-1975
Danemark	06-02-1981
Espagne	12-07-1982
France	28-05-1973
Italie	16-05-1979
Norvège	31-05-1978
Allemagne	23-12-1975
GB/Irlande	15-12-1982
Roumanie	23-09-1987
Suède	07-05-1981
Turquie	02-10-1986
Tchéquie-slovaquie	14-03-1990
Pologne	30-03-1993
Suisse	10-02-1994
Pays-Bas	16-05-1995
Luxembourg	27-03-1996
Canada	10-02-1982
USA Accord	17-06-1985
Protocole /USA	04-10-1989
Corée du sud	27-09-1988
Jordanie	14-02-1988
Pakistan	18-04-1996
EAU	10-04-1996
Oman	16-11-1997
Qatar	08-03-1997

Source: Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, in www.investissement.tn

ANNEXE 6: CONVENTIONS MULTILATERALES

GROUPE	DATE/CONCLUSION
Pays Arabes (convention Inter –Arabe)	Adoptée par le sommet d'Amman tenu du 25-11-1980/ ratifiée par la loi n° 81-26 du 2-4-1981
Pays musulmans (convention Inter-Islamique)	Signée à Tunis le 12-06-1982 et ratifiée par la loi du 11-11-1983
P/Maghrebins (convention Inter Maghrébine)	Signée à Alger le 23-7-1990 ratifiée par la loi n°89-50 du 14/03/1989
G/BM (convention de l'AMGI (MIGA)	Signée le 1-10-1986 ratifiée par la loi n° 88-7 du 08-02-1988

Source: Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, in www.investissement.tn

ANNEXE IV : TEXTES REGLEMENTAIRES

**Annexe 1 : Ordonnance N° 01-03 du Aouel Jounada Ethania 1422 correspondant
Au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement
(N° JORA : 047 du 22-08-2001)
Algérie**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 122 et 124;

Vu la loi n° 88-18 du 18 juillet 1988 portant adhésion à la convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères adoptée par la conférence des Nations Unies à New York le 10 juin 1958;

Vu l'ordonnance n° 95-04 du 19 Chaâbane 1415 correspondant au 21 janvier 1995 portant ratification de la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements, entre Etats et ressortissants d'autres Etats;

Vu l'ordonnance n° 95-05 du 19 Chaâbane 1415 correspondant au 21 janvier 1995, portant approbation de la convention portant création de l'agence internationale de garantie des investissements;

Vu l'ordonnance n° 66-22 du 26 mars 1966, relative aux zones et sites touristiques;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil;

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce;

Vu l'ordonnance n° 76-105 du 9 décembre 1976, modifiée et complétée, portant code de l'enregistrement;

Vu la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, modifiée et complétée, portant code des douanes;

Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement;

Vu la loi n° 83-11 du 2 juillet 1983, modifiée et complétée, relative aux assurances sociales;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 86-14 du 19 août 1986, modifiée et complétée, relative aux activités de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation, des hydrocarbures;

Vu la loi n° 87-03 du 27 janvier 1987, relative à l'aménagement du territoire;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, relative à la commune;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, relative à la wilaya;

Vu la loi n° 90-10 du 14 avril 1990, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;

Vu la loi n° 90-36 du 31 décembre 1990 portant loi de finances pour 1991, notamment ses articles 38 et 65 relatifs aux codes fiscaux;

Vu le décret législatif n° 93-12 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement;

Vu l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, modifiée et complétée, relative à la privatisation des entreprises publiques;

Vu la loi n° 2001-10 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 portant loi minière;

Le Conseil des ministres entendu,

Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit:

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. - La présente ordonnance fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence.

Art. 2. - Il est entendu par investissement au sens de la présente ordonnance:

1. - les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration;
2. - la participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en nature;
3. - les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

Art. 3. - Les investissements visés aux articles 1er et 2 ci-dessus, peuvent bénéficier des avantages de la présente ordonnance. Les conditions d'accès à ces avantages sont fixées par le Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous.

Art. 4. - Les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement.

Ces investissements bénéficient de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les investissements ayant bénéficié d'avantages font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'agence visée à l'article 6 ci-dessous.

Art. 5. - La forme et les modalités de la déclaration d'investissement, de la demande d'avantages et de la décision d'octroi des avantages, sont fixées par voie réglementaire.

Art. 6. - Il est créé, auprès du Chef du Gouvernement, une agence nationale de développement de l'investissement ci-après dénommée "l'Agence".

Art. 7. - L'Agence dispose d'un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de dépôt de la demande d'avantages pour:

- fournir aux investisseurs tous documents administratifs nécessaires à la réalisation de l'investissement.
- notifier à l'investisseur la décision d'octroi ou de refus des avantages sollicités.

En cas d'absence de réponse ou de contestation de la décision de l'agence, l'investisseur peut introduire un recours auprès de l'autorité de tutelle de l'agence, qui dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours pour lui répondre.

La décision de l'agence peut faire l'objet d'un recours juridictionnel.

Art. 8. - La décision de l'agence indique, outre le bénéficiaire, les avantages accordés à celui-ci ainsi que les obligations à sa charge conformément aux dispositions de la présente ordonnance.

Un extrait de la décision de l'agence identifiant le bénéficiaire et les avantages accordés fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces légales.

TITRE II

LES AVANTAGES

Chapitre I

Le régime général

Art. 9. - Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements définis aux articles 1er et 2 ci-dessus peuvent bénéficier, au titre de leur réalisation telle que visée à l'article 13 ci-dessous des avantages suivants:

1 - application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement,

2 - franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement,

3 - exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

Chapitre II

Le régime dérogatoire

Art. 10. - Bénéficiant d'avantages particuliers:

1- les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessitent une contribution particulière de l'Etat,

2 - ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

Les zones visées à l'alinéa 1er, ainsi que les investissements visés à l'alinéa 2 ci-dessus sont définis par le Conseil National de l'Investissement cité à l'article 18 ci-dessous.

Art. 11. - Les investissements réalisés dans les zones citées à l'alinéa 1er de l'article 10 ci-dessus bénéficient des avantages suivants:

1. - Au titre de la réalisation de l'investissement:

- exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement;

- application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2%) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital;

- prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement;

- franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA;

- application du taux réduit en matière de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

2. - Après constat de mise en exploitation:

- exonération, pendant une période de dix (10) ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP);

- exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix (10) ans;

- octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

Art. 12. - Les investissements visés à l'alinéa 2 de l'article 10 ci-dessus donnent lieu à l'établissement d'une convention passée entre l'agence, pour le compte de l'Etat, et l'investisseur.

La convention est conclue après approbation du Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous, et publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Les termes de cette convention doivent être convenus, notamment à l'occasion de l'octroi d'un droit de concession et/ou d'une licence devant se traduire par un investissement éligible à ces avantages.

Art. 13. - Les investissements visés aux articles 1er, 2 et 10 ci-dessus doivent être réalisés dans un délai préalablement convenu lors de la décision d'octroi des avantages. Ce délai commence à courir à dater de la notification de la dite décision sauf décision de l'agence, citée à l'article 6 ci-dessus, fixant un délai supplémentaire.

TITRE III

GARANTIES ACCORDEES AUX INVESTISSEMENTS

Art. 14. - Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement.

Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions des conventions conclues par l'Etat algérien avec les Etats dont elles sont ressortissantes.

Art. 15. - Les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés dans le cadre de la présente ordonnance à moins que l'investisseur ne le demande expressément.

Art. 16. - Sauf dans les cas prévus par la législation en vigueur, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative.

La réquisition donne lieu à une indemnisation juste et équitable.

Art. 17. - Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien, résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat algérien à l'encontre de celui-ci, sera soumis aux juridictions compétentes sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'Etat algérien, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties de convenir d'un compromis par arbitrage ad hoc.

TITRE IV

LES ORGANES DE L'INVESTISSEMENT

Chapitre I

Le Conseil national de l'investissement

Art. 18. - Il est créé un Conseil national de l'Investissement ci-après dénommé "Le Conseil", présidé par le Chef du Gouvernement.

Art. 19. - Le Conseil est chargé notamment de:

- proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement;

- proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement;
- se prononcer sur les conventions visées à l'article 12 ci-dessus;
- se prononcer sur les avantages à accorder au titre des investissements visés à l'article 3 ci-dessus;
- se prononcer, en liaison avec les objectifs d'aménagement du territoire, sur les zones devant bénéficier du régime dérogatoire prévu dans la présente ordonnance;
- proposer au Gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en oeuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investissement;
- susciter et encourager la création et le développement d'institutions et d'instruments financiers adaptés au financement de l'investissement;
- traiter de toute autre question en rapport avec la mise en oeuvre de la présente ordonnance.

Art. 20. - La composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil sont fixés par voie réglementaire.

Chapitre II

L'Agence nationale de développement de l'investissement

Art. 21. - L'Agence visée à l'article 6 ci-dessus est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'agence a, notamment, pour missions dans le domaine des investissements et en relation avec les administrations et organismes concernés:

- d'assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements,
- d'accueillir, d'informer et d'assister les investisseurs résidents et non résidents,
- de faciliter l'accomplissement des formalités constitutives des entreprises et de concrétisation des projets à travers les prestations du guichet unique décentralisé,
- d'octroyer les avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur,
- de gérer le fonds d'appui à l'investissement visé à l'article 28 ci-dessous,
- de s'assurer du respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

L'organisation et le fonctionnement de l'agence sont fixés par voie réglementaire.

Art. 22. - Le siège de l'agence est fixé à Alger. L'agence dispose de structures décentralisées au niveau local.

Elle peut créer des bureaux de représentation à l'étranger.

Le nombre et l'implantation des structures locales et des bureaux à l'étranger sont fixés par voie réglementaire.

Le Guichet unique:

Art. 23. - Il est créé, au sein de l'agence, un guichet unique regroupant les administrations et organismes concernés par l'investissement.

Le guichet unique est dûment habilité à fournir les prestations administratives nécessaires à la concrétisation des investissements, objet de la déclaration visée à l'article 4 ci-dessus.

Les décisions du guichet unique sont opposables aux administrations concernées.

Art. 24. - Le guichet unique est créé au niveau de la structure décentralisée de l'Agence.

Art. 25. - Le guichet unique s'assure, en relation avec les administrations et les organismes concernés, de l'allégement et de la simplification des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets.

Il veille à la mise en oeuvre des simplifications et allégements décidés.

Art. 26. - A partir des actifs résiduels des entreprises publiques dissoutes et en vue d'assurer leur valorisation pour le développement de l'investissement, l'Etat constituera un portefeuille foncier et immobilier, dont la gestion est dévolue à l'agence chargée du développement de l'investissement visée à l'article 6 ci-dessus.

Les modalités de mise en oeuvre de cet article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 27. - L'offre d'assiettes foncières s'effectuera à travers la représentation, au niveau du guichet unique décentralisé, des organismes chargés du foncier destiné à l'investissement.

TITRE V

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Art. 28. - Il est créé un Fonds d'appui à l'investissement sous forme d'un compte d'affectation spécial.

Ce fonds est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

La nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées à ce compte est arrêtée par le Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessus.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce Fonds sont fixées par voie réglementaire.

TITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 29. - Sont maintenus les droits acquis par les investisseurs en ce qui concerne les avantages dont ils bénéficient en vertu des législations instituant des mesures d'encouragement aux investissements, lesquels avantages demeurent en vigueur jusqu'à expiration de la durée, et aux conditions pour lesquelles ils ont été accordés.

Art. 30. - Les investissements qui bénéficient des avantages prévus par la présente ordonnance peuvent faire l'objet de transfert ou de cession. Le repreneur s'engage auprès de l'agence à honorer toutes les obligations prises par l'investisseur initial et ayant permis l'octroi des dits avantages, faute de quoi ces avantages sont supprimés.

Art. 31. - Les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieure au capital initialement investi.

Art. 32. - Les investissements qui bénéficient des avantages de la présente ordonnance font l'objet durant leur période d'exonération d'un suivi de l'agence.

Le suivi de ces investissements est effectué par l'agence en relation avec les administrations et les organismes chargés de veiller au respect des obligations nées du bénéfice des avantages octroyés.

Art. 33. - En cas de non-respect des délais de réalisation et des conditions d'octroi des avantages tels que fixés à l'article 13 ci-dessus, ces avantages sont retirés dans les mêmes formes que celles relatives à leur octroi, sans préjudice des autres dispositions légales.

Art. 34. - En attendant la mise en place de l'agence visée à l'article 6 ci-dessus, les dispositions de la présente ordonnance ainsi que les effets induits par la période de transition visée à l'article 29 ci-dessus, sont pris en charge par l'agence de promotion et de soutien de l'Investissement (APSI).

Art. 35. - Sont abrogées, à l'exception des lois relatives aux hydrocarbures susvisées, toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance, notamment celles relatives au décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.

Art. 36. - La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

**Fait à Alger, le Aouel Jounada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001.
Abdelaziz BOUTEFLIKA.**

Annexe 2: Ordonnance n° 2001-04 du Aouel Jounada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques, p (N° JORA : 047 du 22-08-2001)
Algérie

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 17, 18, 122 et 124;

Vu la loi n° 88-18 du 12 juillet 1988 portant adhésion à la convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères adoptée par la conférence des Nations Unies à New York le 10 juin 1958;

Vu l'ordonnance n° 95-04 du 19 Chaâbane 1415 correspondant au 21 janvier 1995 portant ratification de la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements, entre Etats et ressortissants d'autres Etat;

Vu l'ordonnance n° 95-05 du 19 Chaâbane 1421 correspondant au 21 janvier 1995 portant approbation de la convention portant création de l'agence internationale de garantie des investissements;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée portant code pénal;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil;

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce;

Vu la loi n° 76-80 du 23 octobre 1976, modifiée et complétée, portant code maritime;

Vu la loi n° 83-17 du 16 juillet 1983, modifiée et complétée, portant code des eaux;

Vu la loi n° 86-14 du 19 août 1986, modifiée et complétée, relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation des hydrocarbures;

Vu la loi n° 90-10 du 14 avril 1990, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit;

Vu la loi n° 90-11 du 21 avril 1990, relative aux relations de travail;

Vu la loi n° 90-22 du 18 août 1990, relative au registre de commerce;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale, notamment ses articles 2, 3, 4, 12, 18, 107 et 108;

Vu le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, relatif à la bourse des valeurs mobilières;

Vu le décret législatif n° 93-12 du 14 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement;

Vu le décret législatif n° 93-18 du 15 Rajab 1414 correspondant au 29 décembre 1993 portant loi de finances 1994;

Vu le décret législatif n° 94-08 du 15 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 26 mai 1994 portant loi de finances complémentaire pour 1994;

Vu l'ordonnance n° 95-06 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative à la concurrence;

Vu l'ordonnance n° 95-07 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances;

Vu l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques;

Vu l'ordonnance n° 95-25 du 30 Rabie Ethani 1416 correspondant au 25 septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat;

Vu la loi n° 98-06 du 3 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 27 juin 1998 fixant les règles générales relatives à l'aviation civile;

Vu la loi n° 2000-03 du 5 Jourada El Oula 1421 correspondant au 5 août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications;

Vu la loi n° 2001-10 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 portant loi minière;

Le Conseil des ministres entendu, Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit:

Article 1er. - La présente ordonnance a pour objet de définir les règles d'organisation, de gestion, de contrôle et de privatisation des entreprises publiques économiques.

CHAPITRE I

DES ENTREPRISES PUBLIQUES ECONOMIQUES

Art. 2. - Les entreprises publiques économiques sont des sociétés commerciales dans lesquelles l'Etat ou toute autre personne morale de droit public détient directement ou indirectement la majorité du capital social. Elles sont régies par le droit commun.

Art. 3. - En représentation de leur capital social, l'Etat, ou toute autre personne morale de droit public, détient directement ou indirectement sur les entreprises publiques économiques, des fonds publics constitués sous forme de parts sociales, d'actions, certificats d'investissements, titres participatifs ou toutes autres valeurs mobilières.

Les modalités d'émission, d'acquisition et de cession des valeurs mobilières visées ci-dessus sont régies par les dispositions du code de commerce, les dispositions de la présente ordonnance ainsi que toutes autres dispositions légales ou statutaires.

Les fonds publics visés ci-dessus sont régis par les dispositions de la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale, et notamment celles relatives à la gestion du domaine privé de l'Etat.

Art. 4. - Le patrimoine des entreprises publiques économiques est cessible et aliénable conformément aux règles de droit commun et des dispositions de la présente ordonnance. Leur capital social constitue le gage permanent et irréductible des créanciers sociaux.

Art. 5. - La création, l'organisation et le fonctionnement des entreprises publiques économiques obéissent aux formes propres aux sociétés de capitaux prévues par le code de commerce.

Le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, selon le cas, doit toutefois, comporter deux sièges au profit des travailleurs salariés, selon les dispositions prévues par la loi relative aux relations de travail.

Des formes particulières d'organes d'administration et de gestion peuvent être prévues par voie réglementaire pour les entreprises publiques économiques, dont le capital est détenu en totalité, directement ou indirectement par l'Etat ou toute autre personne morale de droit public.

La décision de soumettre une entreprise publique économique aux formes particulières prévues à l'alinéa ci-dessus est prise par résolution du Conseil des participations de l'Etat visé à l'article 8 ci-dessous.

Art. 6. - Nonobstant les dispositions de la présente ordonnance, les entreprises publiques dont l'activité revêt un caractère stratégique au regard du programme du Gouvernement sont régies par leurs statuts organiques en vigueur, ou par un statut spécial fixé par voie réglementaire.

Art. 7. - Des conventions peuvent être conclues entre l'Etat représenté par le Conseil des Participations de l'Etat visé à l'article 8 ci-dessous et les entreprises publiques économiques soumises à des sujétions de service public.

CHAPITRE II

DU CONSEIL DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT

Art. 8. - Il est institué un Conseil des Participations de l'Etat placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement qui en assure la présidence, dénommé ci-après "le Conseil.". Sa composition et son fonctionnement sont définis par voie réglementaire.

Art. 9. - Le Conseil est chargé:

- de fixer la stratégie globale en matière de participations de l'Etat et de privatisation;
- de définir et de mettre en oeuvre les politiques et programmes concernant les participations de l'Etat;
- de définir et d'approuver, les politiques et programmes de privatisation des entreprises publiques économiques;
- d'examiner et d'approuver les dossiers de privatisation.

Art. 10. - Le Conseil se réunit au moins une (1) fois par trimestre sous la présidence du Chef du Gouvernement. Il peut être convoqué à tout moment par son président ou à la demande d'un de ses membres.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le ministre chargé des participations.

Art. 11. - Le Conseil des participations de l'Etat arrête l'organisation du secteur public économique.

Tous les actes, pièces et documents établis dans le cadre des opérations de réorganisation du secteur public économique, décidées par le Conseil des participations de l'Etat, sont exonérés de tous droits et taxes.

Art. 12. - Les missions d'Assemblée générale des entreprises publiques économiques dont le capital social est directement détenu par l'Etat sont assurées par des représentants dûment mandatés par le Conseil des participations de l'Etat.

Ils exercent leurs missions dans les conditions et selon les modalités prévues par le Code de commerce pour les sociétés de capitaux.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES A LA PRIVATISATION

Art. 13. - La privatisation désigne toute transaction se traduisant par un transfert à des personnes physiques ou morales de droit privé autres que des entreprises publiques, de la propriété:

- de tout ou partie du capital social des entreprises détenu directement ou indirectement par l'Etat et/ou les personnes morales de droit public, par cession d'actions, de parts sociales ou souscription à une augmentation de capital;
 - des actifs constituant une unité d'exploitation autonome des entreprises appartenant à l'Etat.
- Art. 14.** - Les opérations de privatisation sont réalisées conformément aux règles de droit commun et aux dispositions de la présente ordonnance, dans le respect des règles de transparence et de publicité.

Art. 15. - Sont éligibles à la privatisation les entreprises publiques économiques relevant de l'ensemble des secteurs d'activité économique.

Art. 16. - Lorsqu'une entreprise publique économique assurant une mission de service public fait l'objet d'une privatisation, l'Etat garantit la continuité du service public.

Art. 17. - Les opérations de privatisation visées à l'article 13 ci-dessus, par lesquelles le ou les acquéreurs s'engagent à réhabiliter ou moderniser l'entreprise et/ou à maintenir tout ou partie des emplois salariés et maintenir l'entreprise en activité, peuvent bénéficier d'avantages spécifiques négociés au cas par cas.

Art. 18. - Préalablement à toute opération de privatisation, les éléments d'actifs et titres à privatiser devront faire l'objet d'une évaluation par des experts, fondée sur les méthodes généralement admises en la matière.

Art. 19. - Les conditions de transfert de propriété sont régies par des cahiers des charges particuliers qui seront partie intégrante du contrat de cession qui définit les droits et obligations du cédant et de l'acquéreur.

Les cahiers des charges peuvent, le cas échéant, prévoir la conservation à titre provisoire par le cédant d'une action spécifique.

Les conditions et les modalités d'exercice de l'action spécifique sont précisées par voie réglementaire.

CHAPITRE IV **DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PRIVATISATION**

Art. 20. - La stratégie et le programme de privatisation sont adoptés par le Conseil des ministres.

Art. 21. - Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de privatisation des entreprises publiques économiques, le ministre chargé des participations:

- élabore et propose en concertation avec les ministres concernés, le programme de privatisation ainsi que les procédures, modalités et conditions de transfert en vue de leur approbation par le Conseil des participations de l'Etat;
- élabore et met en oeuvre une stratégie de communication à l'endroit du public et des investisseurs sur les politiques de privatisation et sur les opportunités de participation au capital des entreprises publiques.

Art. 22. - Au titre de l'exécution des opérations contenues dans le programme de privatisation adopté par le Conseil des ministres, le ministre chargé des participations est chargé:

- de faire estimer la valeur de l'entreprise ou des actifs à céder;
- d'étudier et de procéder à la sélection des offres et d'établir un rapport circonstancié sur l'offre retenue;
- de sauvegarder l'information et d'instituer des procédures à même d'assurer la confidentialité de l'information;
- de transmettre le dossier de cession à la Commission de contrôle des opérations de privatisation visée à l'article 30 ci-dessous;
- de soumettre au Conseil des participations de l'Etat le dossier de cession comprenant notamment l'évaluation et la fourchette des prix, les modalités de transfert de propriété retenues, ainsi que la proposition de l'acquéreur.

Pour mener à bien l'ensemble de ces tâches, le ministre chargé des participations se fait assister par l'expertise nationale et internationale requise.

Art. 23. - Le suivi des opérations de privatisation est assuré par un comité dont la composition est fixée par voie de résolution du Conseil des participations de l'Etat.

Art. 24. - L'acte de cession est signé par un représentant dûment mandaté par l'Assemblée générale de l'entreprise publique économique concernée.

Art. 25. - Le ministre chargé des participations établit un rapport annuel des opérations de privatisation qu'il soumet au Conseil des participations de l'Etat et au Gouvernement.

Ce rapport soumis également au Conseil des ministres, fait l'objet d'une communication devant l'instance législative.

CHAPITRE V **DES MODALITES DE PRIVATISATION**

Art. 26. - Les opérations de privatisation peuvent s'effectuer:

- soit par le recours aux mécanismes du marché financier (par introduction en bourse ou offre publique de vente à prix fixe);

- soit par appel d'offres;

- soit par le recours à la procédure de gré à gré, après autorisation du Conseil des participations de l'Etat sur rapport circonstancié du Ministre chargé des participations;

- soit par tout autre mode de privatisation visant à promouvoir l'actionnariat populaire.

Les modalités et procédures de privatisation seront définies en tant que de besoin par voie réglementaire.

Art. 27. - En vue de favoriser le développement du marché financier et de permettre une large participation des salariés et du public au capital social des entreprises publiques économiques inscrites au programme de privatisation, il peut être procédé au fractionnement des actions ou parts sociales de celles-ci en titres d'un nominal moins élevé et accessible au grand public.

CHAPITRE VI **DISPOSITIONS PARTICULIERES AU PROFIT DES SALARIES**

Art. 28. - Les salariés des entreprises publiques éligibles à la privatisation totale bénéficient à titre gracieux de 10 % maximum du capital de l'entreprise concernée. Cette quote-part est représentée par des actions sans droit de vote ni de représentation au conseil d'administration. Les modalités d'application de la présente disposition sont fixées, en tant que de besoin, par voie réglementaire.

Art. 29. - Les salariés intéressés par la reprise de leur entreprise bénéficient d'un droit de préemption qui doit être exercé dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de notification de l'offre de cession aux salariés.

Les salariés bénéficient en outre d'un abattement de 15 % maximum sur le prix de cession.

Ces derniers doivent obligatoirement s'organiser en sociétés dans l'une des formes juridiques prévues par la loi.

Les modalités d'application du présent article seront définies, en tant que de besoin, par voie réglementaire.

CHAPITRE VII DU CONTROLE DES OPERATIONS DE PRIVATISATION

Art. 30. - Il est institué une commission de contrôle des opérations de privatisation ci-après dénommée la "Commission".

La composition, les attributions et les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission sont fixées par voie réglementaire.

CHAPITRE VIII DES CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AU TRANSFERT DE PROPRIETE

Art. 31. - Toute opération de transfert de propriété fait l'objet de formalités de publicité et, le cas échéant, de modifications statutaires prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Art. 32. - L'imputation et les conditions d'utilisation des recettes provenant des opérations de privatisation sont précisées par des dispositions de lois de finances.

Art. 33. - Les opérations de privatisation bénéficient de plein droit des garanties prévues par la législation en vigueur et notamment le droit au transfert des revenus proportionnellement aux apports effectués en devises.

Art. 34. - Les opérations effectuées en vertu de la présente ordonnance peuvent être exonérées de tous droits et taxes dans le cadre des dispositions de lois de finances.

Art. 35. - Les opérations de privatisation effectuées en vertu de la présente ordonnance doivent être réalisées conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 95-06 du 25 janvier 1995 susvisée.

CHAPITRE IX DES INCOMPATIBILITES, INFRACTIONS ET SANCTIONS

Art. 36. - La qualité de membre de la commission de contrôle des opérations de privatisation est incompatible avec l'exercice d'un mandat au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et d'un mandat de gestionnaire de toute entreprise publique économique inscrite au programme de privatisation.

Cette incompatibilité s'étend au personnel de l'administration en charge de la privatisation, aux experts et leurs associés, ainsi qu'au personnel de la commission de contrôle visée ci-dessus.

Art. 37. - Il est interdit à toute personne exerçant au sein de l'entreprise publique inscrite au programme de privatisation, ou y assurant des missions d'administration, de gestion et de contrôle légal, de divulguer toute information sur la situation ou le fonctionnement de l'entreprise susceptible d'influencer le comportement d'acquéreurs actuels ou potentiels.

Art. 38. - Sauf le cas prévu à l'article 29 ci-dessus, il est interdit à toute personne qui, en raison de ses fonctions ou de l'autorité qu'elle exerce ou a exercées sur les structures concernées par des opérations de privatisation, a eu à connaître ou a pu avoir à connaître de

tout ou partie du dossier de privatisation des dites structures, de se porter au moment de la privatisation acquéreur directement ou indirectement de tout ou partie de ces dernières.

Art. 39. - L'inobservation des dispositions de l'article 37 ci-dessus constitue une infraction qualifiée de divulgation d'informations privilégiées et engage la responsabilité civile et pénale des auteurs conformément à l'article 302 du code pénal.

Constitue une infraction toute inobservation des dispositions relatives à l'incompatibilité au sens de l'article 36 ci-dessus. Son auteur est passible d'une amende allant de 1.000.000 DA à 2.000.000 DA. En outre, il engage sa responsabilité civile et administrative.

CHAPITRE X **DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

Art. 40. - Les holdings publics sont dissous par leurs Assemblées générales extraordinaires dans un délai d'un mois à compter de la date de promulgation de la présente ordonnance.

Les liquidateurs désignés par les Assemblées générales extraordinaires des Holdings publics sont chargés de procéder au transfert à leur valeur bilantielle des biens, droits et obligations des holdings publics dissous au profit des entreprises publiques économiques visées à l'article 41 ci-dessous.

Tous les actes, pièces et documents établis dans ce cadre sont exonérés de tous droits et taxes.

Art. 41. - Les actions, participations, titres et autres valeurs mobilières visés à l'article 3 ci-dessus sont répartis par le Conseil des Participations de l'Etat entre les entreprises publiques économiques.

CHAPITRE XI **DISPOSITIONS FINALES**

Art. 42. - Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées, notamment:
- l'ordonnance n° 95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques, modifiée et complétée, susvisée;
- l'ordonnance n° 95-25 du 25 septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, susvisée.

Art. 43. - La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001.
Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Annexe 3 : LOI-CADRE N° 18-95 FORMANT CHARTE DE L'INVESTISSEMENT
Dahir n° 1-95-213 du 14 Jounada II 1416 (8 Novembre 1995) portant promulgation de
la loi-cadre n° 18 -95 formant charte de l'investissement.

Maroc

LOUANGE A DIEU SEUL !

(*Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II*)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 26,

A DECIDE CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin Officiel, à la suite du présent dahir, la loi-cadre n° 18-95 formant charte de l'investissement, adoptée par la Chambre des Représentants le 7 Jounada I 1416 (3 Octobre 1995).

Fait à Rabat, le 14 Jounada II 1416 (8 Novembre 1995)

Pour contreseing : Le Premier Ministre

Abdellatif Filali

LOI-CADRE N° 18-95 FORMANT CHARTE DE L'INVESTISSEMENT

TITRE PREMIER

Objectifs de la Charte de l'Investissement

ARTICLE PREMIER

Sont fixés, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, les objectifs fondamentaux de l'action de l'Etat pour les dix années à venir en vue du développement et de la promotion des investissements par l'amélioration du climat et des conditions d'investissement, la révision du champ des encouragements fiscaux et la prise de mesures d'incitation à l'investissement.

ARTICLE 2

Les mesures prévues par cette charte tendent à l'incitation à l'investissement par :

- la réduction de la charge fiscale afférente aux opérations d'acquisition des matériels, outillages, bien d'équipement et terrains nécessaires à la réalisation de l'investissement;
- la réduction des taux d'imposition sur les revenus et les bénéfices;
- l'octroi d'un régime fiscal préférentiel en faveur du développement régional;
- le renforcement des garanties accordées aux investisseurs en aménageant les voies de recours en matière de fiscalité nationale et locale;
- la promotion des places financières offshore, des zones franches d'exportation et du régime de l'entrepôt industriel franc;
- une meilleure répartition de la charge fiscale et une bonne application des règles de libre concurrence, notamment par la révision du champ d'application des exonérations fiscales accordées.

Ces mesures tendent également à :

- encourager les exportations;
- promouvoir l'emploi;
- réduire le coût de l'investissement;
- rationaliser la consommation de l'énergie et de l'eau;
- protéger l'environnement.

TITRE II

Mesures d'ordre fiscal

Droits de Douanes

ARTICLE 3

Les droits de douane comprenant le droit d'importation et le prélèvement fiscal à l'importation sont aménagés comme suit

- le droit d'importation ne peut être inférieur à 2,5% *ad valorem*;
- les biens d'équipement, matériels et outillages ainsi que leurs parties, pièces détachées et accessoires, considérés comme nécessaires à la promotion et au développement de l'investissement sont passibles d'un droit d'importation à un taux minimum de 2,5% *ad valorem* ou à un taux maximum de 10% *ad valorem*;
- les biens d'équipement, matériels, outillages et parties, pièces détachées et accessoires visés ci-dessus sont exonérés du prélèvement fiscal à l'importation en tenant compte des intérêts de l'économie nationale.

ARTICLE 4

Sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée à l'intérieur et à l'importation, les biens d'équipement, matériels et outillages à inscrire dans un compte d'immobilisation et ouvrant droit à déduction conformément à la législation relative à la taxe sur la valeur ajoutée.

Les entreprises assujetties qui ont acquitté la taxe à l'occasion de l'importation ou de l'acquisition locale des biens susvisés bénéficient du droit au remboursement de ladite taxe.

Droits d'Enregistrement

ARTICLE 5

Sont exonérés des droits d'enregistrement les actes d'acquisition des terrains destinés à la réalisation d'un projet d'investissement, à l'exclusion des actes visés au paragraphe

a) du deuxième alinéa ci-dessous, sous réserve de la réalisation du projet dans un délai maximum de 24 mois à compter de la date de l'acte.

Sont soumis à un droit d'enregistrement au taux de 2,5% :

a) les actes d'acquisition des terrains destinés à la réalisation d'opération de lotissement et de constructions;

b) la première acquisition des constructions visées ci-dessus par des personnes physiques ou morales autres que les établissements de crédit ou les sociétés d'assurances.

Sont soumis à un droit d'enregistrement au taux maximum de 0,50% les apports en société à l'occasion de la constitution ou de l'augmentation du capital de société.

Participation à la Solidarité Nationale

ARTICLE 6

L'impôt de la participation à la solidarité nationale lié à l'impôt sur les sociétés est supprimé.

Toutefois, les bénéfices et revenus totalement exonérés de l'impôt sur les sociétés en vertu des législations présentes ou futures instituant des mesures d'encouragement aux investissements sont possibles, aux lieux et place de la participation à la solidarité nationale, d'une contribution égale à 25% du montant de l'impôt sur les sociétés qui aurait été normalement exigible en absence d'exonération.

Impôt sur les Sociétés

ARTICLE 7

A. Le taux de l'impôt sur les sociétés est ramené à 35%.

B. Les entreprises exportatrices de produits ou de services bénéficient, pour le montant de leur chiffre d'affaires à l'exportation, d'avantages particuliers pouvant aller jusqu'à l'exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant une période de cinq ans et d'une réduction de 50% au-delà de cette période.

Toutefois, en ce qui concerne les entreprises exportatrices de services, les exonérations et réductions précitées ne s'appliquent qu'au chiffre d'affaires à l'exportation réalisé en devises.

C. Les entreprises qui s'implantent dans les préfectures ou provinces dont le niveau d'activité économique exigent un traitement fiscal préférentiel, bénéficient d'une réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés pendant les cinq premiers exercices suivant la date de leur exploitation, à l'exclusion des établissements stables des sociétés n'ayant pas leur siège au Maroc, tributaires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, des établissements de crédit, des sociétés d'assurances et des agences immobilières.

D. Les entreprises artisanales, dont la production est le résultat d'un travail essentiellement manuel, bénéficient d'une réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés pendant les cinq

premiers exercices suivant la date de leur exploitation, et ce, quel que soit le lieu de leur implantation.

Impôt Général sur le Revenu

ARTICLE 8

A. Il est procédé à un réaménagement des taux du barème de l'impôt général sur le revenu, le taux d'imposition maximum ne devant pas excéder 41,5%.

B. Les entreprises exportatrices de produits ou de services bénéficient, pour le montant de leur chiffre d'affaires à l'exportation, d'avantages particuliers pouvant aller jusqu'à l'exonération totale de l'impôt général sur le revenu pendant une période de cinq ans et d'une réduction de 50% dudit impôt au-delà de cette période.

Toutefois, en ce qui concerne les entreprises exportatrices de services, les exonérations et réductions précitées ne s'appliquent qu'au chiffre d'affaires à l'exportation réalisé en devises.

C. Les entreprises qui s'implantent dans les préfectures ou provinces dont le niveau d'activité économique exige un traitement fiscal préférentiel, bénéficient d'une réduction de 50% de l'impôt général sur le revenu pendant les cinq premiers exercices suivant la date de leur exploitation, à l'exclusion des établissements stables des sociétés n'ayant pas leur siège au Maroc, tributaires de marchés de travaux, de fournitures ou de services ainsi que des agences immobilières.

D. Les entreprises artisanales, dont la production est le résultat d'un travail essentiellement manuel, bénéficient d'une réduction de 50% de l'impôt général sur le revenu pendant les cinq premiers exercices suivant la date de leur exploitation, et ce, quel que soit le lieu de leur implantation.

E. Le bénéfice des avantages prévus ci-dessus est subordonné à la tenue d'une comptabilité régulière conformément à la législation en vigueur.

Amortissements dégressifs

ARTICLE 9

Sont maintenues pour les biens d'équipement et pendant la période visée à l'article premier ci-dessus, les mesures prévues par la législation relative à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt général sur le revenu en matière d'amortissements dégressifs.

Provisions pour investissement en matière d'Impôt sur les Sociétés et d'Impôt Général sur le Revenu

ARTICLE 10

Sont considérées comme charges déductibles, les provisions constituées dans la limite de 20% du bénéfice fiscal, avant impôt, par les entreprises en vue de la réalisation d'un investissement en biens d'équipement, matériels et outillages, et ce, dans la limite de 30% dudit investissement, à l'exclusion des terrains, constructions autres qu'à usage professionnel et véhicules de tourisme.

Sont maintenues comme charges déductibles, les provisions constituées par les entreprises minières pour reconstitution de gisements miniers conformément à la législation relative à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt général sur le revenu.

Les provisions susvisées utilisées conformément à l'objet pour lequel elles ont été constituées sont reportées sur un compte provisionnel intitulé "provisions d'investissement".

Les montants inscrits dans le compte "provisions d'investissement" ne sont utilisés que :

- par incorporation au capital;
- ou en déduction des déficits des exercices antérieurs.

Taxe sur les Profits Immobiliers.

ARTICLE 11

En vue d'encourager la construction de logements sociaux, est exonéré de la taxe sur les profits immobiliers, le profit réalisé par les personnes physiques à l'occasion de la première cession de locaux à usage d'habitation, sous réserve que la cession n'ait pas un caractère spéculatif et que le logement présente un caractère social.

Impôt des Patentes

ARTICLE 12

La taxe variable du principal de l'impôt des patentés est supprimée.

Est exonérée de l'impôt des patentés, toute personne physique ou morale exerçant au Maroc une activité professionnelle, industrielle ou commerciale, et ce, pendant une période de cinq années qui court à compter de la date du début de son activité.

Sont exclus de cette exonération les établissements des sociétés et entreprises n'ayant pas leur siège au Maroc, tributaires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, les établissements de crédit, les entreprises d'assurances et les agences immobilières.

Taxe Urbaine

ARTICLE 13

Sont exonérés de la taxe urbaine les constructions nouvelles, les additions de constructions ainsi que les appareils faisant partie intégrante des établissements de production de biens ou de services, et ce, pendant une période de cinq années suivant celle de leur achèvement ou de leur installation.

Sont exclus de cette exonération les établissements, entreprises et agences visés au dernier alinéa de l'article 12 ci dessus, à l'exclusion des entreprises de crédit-bail en ce qui concerne les équipements qu'elles acquièrent pour le compte de leurs clients.

Fiscalité Locale

ARTICLE 14

En ce qui concerne la fiscalité locale, il est procédé à une simplification et une harmonisation des taux maximum et des assiettes imposables et à leur adaptation aux nécessités de développement et d'investissement.

TITRE III

Mesures d'ordre financier, foncier, administratif et autres

ARTICLE 15

Ces mesures diverses ont pour objet :

- la liberté de transfert des bénéfices et des capitaux pour les personnes qui réalisent des investissements en devises;
- la constitution d'une réserve foncière destinée à la réalisation de projets d'investissement et la définition de la participation de l'Etat à l'acquisition et à l'équipement des terrains nécessaires à l'investissement;
- l'orientation et l'assistance des investisseurs dans la réalisation de leurs projets, et ce, par la création d'un organe national unifié;

-la simplification et l'allégement de la procédure administrative relative aux investissements.

Réglementation des Changes

ARTICLE 16

Les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère, résidentes ou non, ainsi que les personnes physiques marocaines établies à l'étranger, qui réalisent au Maroc des investissements financés en devises, bénéficient pour lesdits investissements, sur le plan de la réglementation des changes, d'un régime de convertibilité leur garantissant l'entièvre liberté pour :

- le transfert des bénéfices nets d'impôts sans limitation de montant ni de durée;
- le transfert du produit de cession ou de liquidation totale ou partielle de l'investissement, y compris les plus -values.

Prise en charge par l'Etat de certaines dépenses

ARTICLE 17

Les entreprises dont le programme d'investissement est très important en raison de son montant, du nombre d'emplois stables à créer, de la région dans laquelle il doit être réalisé, de la technologie dont il assurera le transfert ou de sa contribution à la protection de l'environnement, peuvent conclure avec l'Etat des contrats particuliers leur accordant, outre les avantages prévus dans la présente loi-cadre et dans les textes pris pour son application, une exonération partielle des dépenses ci-après :

- dépenses d'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de l'investissement;
- dépenses d'infrastructure externe;
- frais de formation professionnelle.

Les contrats visés ci-dessus peuvent comporter des clauses stipulant qu'il sera procédé au règlement de tout différend afférent à l'investissement, pouvant naître entre l'Etat marocain et l'investisseur étranger, conformément aux conventions internationales ratifiées par le Maroc en matière d'arbitrage international

Fonds de Promotion des Investissements

ARTICLE 18

Il est créé un compte d'affectation spéciale intitulé "Fonds de Promotion des Investissements" destiné à comptabiliser les opérations afférentes à la prise en charge par l'Etat du coût des avantages accordés aux investisseurs dans le cadre du régime des contrats d'investissement visés à l'article précédent ainsi qu'aux dépenses nécessitées par la promotion des investissements.

Zones Industrielles

ARTICLE 19

Dans les provinces ou préfectures dont le niveau de développement économique justifie une aide particulière de l'Etat, celui-ci prend en charge une partie du coût d'aménagement des zones industrielles qui y seront implantées.

ARTICLE 20

Chaque zone industrielle, dont l'importance de la superficie le justifie, est dotée d'un comité de gestion composé des utilisateurs de la zone et du promoteur, personne publique ou privée, et chargé de veiller à la gestion et à la maintenance de l'ensemble de la zone, à la surveillance et au maintien de la sécurité à l'intérieur de la zone ainsi qu'à la bonne application des clauses du cahier des charges liant le promoteur de la zone et les utilisateurs.

ARTICLE 21

Il est institué un organe administratif chargé de l'accueil, de l'orientation, de l'information et de l'assistance des investisseurs ainsi que de la promotion des investissements.

Allégement des procédures administratives

ARTICLE 22

Il est procédé à l'allégement et à la simplification des procédures administratives liées à la réalisation des investissements. Dans tous les cas où le maintien d'une autorisation administrative pour l'octroi d'avantages prévus par la présente loi -cadre s'avère nécessaire, cette autorisation est censée être accordée lorsque l'administration aura gardé le silence sur la suite à réserver à la demande la concernant pendant un délai de soixante jours à compter de la date du dépôt de ladite demande.

Dispositions transitoires

ARTICLE 23

Sont maintenus les droits acquis par les investisseurs en ce qui concerne les avantages dont ils bénéficient en vertu des législations instituant des mesures d'encouragement aux investissements, lesquels avantages demeurent en vigueur jusqu'à expiration de la durée, et aux conditions , pour lesquelles ils ont été accordés.

TITRE IV

Secteur agricole

ARTICLE 24

Les dispositions de la présente loi -cadre ne sont pas applicables au secteur agricole dont le régime fiscal, notamment celui relatif aux investissements, fera l'objet d'une législation particulière.

TITRE V

Mesures d'application

ARTICLE 25

La présente loi-cadre sera mise en vigueur conformément aux textes législatifs et réglementaires pris pour son application.

Le gouvernement procède à la présentation des textes législatifs et réglementaires nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans la présente loi -cadre à compter de la loi de finances pour l'année 1996.

ANNEXES V : LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

Annexe 1: Liste des tableaux

Tableau 1: Les caractéristiques du cycle du produit

Tableau 2: Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises.

Tableau 3: Les avantages et les inconvénients de l'internationalisation.

Tableau 4: Les facteurs d'attraction et de dissuasion des IDE

Tableau 5: Stocks des investissements étrangers au niveau mondial (1914-1938)

Tableau 6: Evénements internationaux et littératures correspondantes

Tableau 7: Flux mondiaux d'IDE (1980-2005)

Tableau 8: Fusions-acquisitions internationales par des fonds communs de placement

Tableau 9: Les opérations de fusion-acquisition par grandes régions

- Tableau 10: Nombre de transaction de Fusion-acquisition entre début 2005 à mai 2006
- Tableau 11: Modifications apportées aux régimes nationaux d'investissement 1992-2005
- Tableau 12: Principaux pays signataires d'accords bilatéraux et de conventions de la non double imposition
- Tableau 13: Les 25 premières sociétés transnationales non financières du monde, classées d'après leurs actifs à l'étranger en 2004
- Tableau 14: Estimation des flux d'IDE entrants par secteur d'activité
- Tableau 15: Fusions acquisitions par secteur d'activité
- Tableau 16: Les premières pays selon l'indice de performance et de potentiel
- Tableau 17: Classement de certaines économies selon 'Inward FDI Performance' 2003-2005
- Tableau 18: Répartition régionale des entrées d'IDE, 1994-2005
- Tableau 19: Répartition régionale des sorties d'IDE, 1994-2005
- Tableau 20: Répartition des IDE au sein de l'Asie.
- Tableau 21: Liste des 15 principaux pays en développement et en transition en terme de stocks extérieur d'IDE, 2005
- Tableau 22: Répartition des IDE au sein de l'Amérique Latine
- Tableau 23: Répartition des IDE au sein de quelques pays Africains
- Tableau 24: Pays prioritaires d'investissement par régions
- Tableau 25: Part des pays méditerranéens des flux mondiaux d'IDE
- Tableau 26: Flux d'IDE vers les partenaires méditerranéennes PPM
- Tableau 27: Nature des projets en 2006
- Tableau 28: Classement des pays selon l'Indicateur du Développement Humain (IDH)
- Tableau 29: Répartition des crédits à l'économie par secteur juridique en Algérie
- Tableau 30: Classification des pays d'après des indicateurs de l'attractivité pour les investissements directs étrangers.
- Tableau 31: Indicateurs des Technologies d'informations et des communications TIC au Maghreb
- Tableau 32: Procédures de l'établissement
- Tableau 33: Les incitations douanières
- Tableau 34: Recrutement et licenciement
- Tableau 35: Comparaison des agences de promotion de l'investissement 2&
- Tableau 36: Accords bilatéraux en relation avec les IDE
- Tableau 37: Accord d'association UE/pays du Maghreb
- Tableau 38: Evolution de la Population des PME en Algérie
- Tableau 39: Répartition des entreprises par taille en Tunisie
- Tableau 40: Parts des secteurs privé et public dans la valeur ajoutée brute en Algérie
- Tableau 41: Contribution du secteur privé à la valeur ajouté en Tunisie
- Tableau 42: Ventilation des recettes par année et par mode de transfert (au Maroc) Réalisations 1993-2006
- Tableau 43: Répartition des entreprises par mode de privatisation et/ou de restructuration en Tunisie. Du 31/12/1987 au 31/10/2006
- Tableau 44: Répartition du produit (recettes) des privatisations par périodes en Tunisie
- Tableau 45: Répartition des opérations de privatisation par secteur d'activité
- Tableau 47: Flux d'IDE entrants dans les pays du Maghreb
- Tableau 46: Récapitulatif des privatisations en Algérie (2003-2005).
- Tableau 48: Flux d'IDE et recettes de privatisation au Maroc
- Tableau 49: Part des investissements étrangers dans les recettes de privatisations répartis selon le secteur d'activité en Tunisie. Du 31/12/1987 au 31/10/2006
- Tableau 50: Stocks d'IDE au Maghreb
- Tableau 51: Comparaison des performances des pays du Maghreb

Tableau52: Indice de Performance et Indice de Potentiel d'accueil d'IDE

Tableau 53: Nombre de projets d'IDE Greenfied par pays

Tableau 54: Nombre des firmes et filiales étrangères implantés (2005)

Tableau 55: Nombre d'opérations de fusions-acquisitions

Tableau 56: Répartition par pays des investissements directs au Maroc

Tableau 57: Flux d'IDE par pays d'origine en Algérie

Tableau 58: Flux d'IDE par secteur en Tunisie

Tableau 59: Investissements directs étrangers au Maroc par secteur d'activité

Tableau 60: Pays d'accueil des IDE Technologiques vers la région MEDA en 2006

Tableau 61: Flux d'IDE entrants en % FBCF

Tableau 62: Classement des pays sur la Facilité de faire des affaires au Maghreb

Tableau 63: Indice de Contrôle de Corruption (ICC)

Tableau 64: Flux et Stocks par pays

Annexes 2 : Liste des figures :

Figure 1: Croissance annuelle du PIB mondial, des Exportations et des IDE entrants

Figure 2: Evolution des flux d'IDE et la formation brute du capital fixe

Figure 3: Evolution des opérations de fusion-acquisition

Figure 4: Quelques indicateurs de l'internationalisation en 2005

Figure 5: Fusions acquisitions par secteur d'activité

Figure 6: Forme d'IDE par région en nombre de projets en 2005

Figure 7: Répartition régionale des entrées d'IDE.

Figure 8: Part en pourcentage dans les entrées d'IDE en 2005

Figure 9: Répartition régionale des sorties d'IDE (1998-2005)

Figure 10: Part en pourcentage dans les sorties d'IDE en 2005.

Figure 11: Part de l'Union européenne, des USA et du Japon dans les flux entrants d'IDE

Figure 12: Entrées d'IDE dans certains pays européens

Figure 13: Sorties d'IDE dans certaines pays européennes

Figure 14: Evolution des flux d'IDE aux Etats-Unis

Figure 15: Part de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie dans les flux entrants d'IDE

Figure 16: Evolution des IDE en Chine

Figure 17: Evolution des flux d'IDE vers les PTM

Figure 18 : Flux des IDE vers les PPM et PPM sans Israël

Figure 19 : Part des IDE entrants par PM, pour la période 1997-2006

Figure 20 : La place du Maghreb dans l'espace méditerrané d'IDE

Figure 21: Nombre des projets par secteur détectés vers MEDA en 2006

Figure 22 : Sous-régions de destination des projets d'IDE en nombre et en montant (2006)

Figure 23 : Croissance du PIB des pays du Maghreb (%)

Figure 24 : Structure du PIB en Tunisie en 2006 (en %).

Figure 25 : Ventilation Sectorielle du PIB au Maroc en 2004 (en %)

Figure 26: Structure du PIB en Algérie en 2004 (%)

Figure 27: Evolution de l'inflation au Maghreb (%)

Figure 28: Evolution du taux de chômage dans les trois pays

Figure 29: Taux d'endettement en % du PIB

Figure 30 : Part du secteur privé du total des crédits à l'économie en Algérie (%)

Figure 31: Capitalisations boursières au Maghreb

Figure 32: Ventilation des recettes de privatisation au Maroc par année (1993-2006)

Figure 33: Ventilation des recettes de privatisation par mode de transfert au Maroc

Figure 34: Ventilation des entreprises par mode de privatisation en Tunisie en %

Entre 1987 - 2006.

- Figure 35: Evolution des recettes de privatisation en Tunisie
- Figure 36 : Répartition des opérations de privatisations en Algérie
- Figure 37: Flux d'IDE entrants dans les Trois Pays
- Figure 38: Flux d'IDE et IDE hors privatisation au Maroc
- Figure 39: Flux d'IDE dans les 10 premiers pays hôte d'Afrique, 2004-2005
- Figure 40: Stocks d'IDE par pays
- Figure 41: Evolution des entreprises étrangères en activité en Tunisie
- Figure 42: Projets d'investissements étrangers par nature en Algérie
- Figure 43: Répartition des entreprises étrangères en Tunisie selon le capital
- Figure 44: Répartition des flux des IDE par pays en Tunisie
- Figure 45: Les principaux pays sources d'investissements au Maroc (1997-2004)
- Figure 46: Répartition des flux d'IDE par pays en Algérie en 2005.
- Figure 47: Principaux pays investisseurs en Algérie, cumul 2000-2005
- Hors hydrocarbures
- Figure 48: Structure des recettes des IDE en Tunisie par secteur durant 2001-2005 (%)
- Figure 49: Structure des recettes des IDE au Maroc par Secteur en %
- Figure 50: Destination des IDE en nombre de projets, en secteurs principaux et en montant entre 2003-2006.
- Figure 51: Projets d'investissements étrangers déclarés par secteurs d'activités en Algérie 2001-2005
- Figure 52: Flux d'IDE en pourcentage de la FBCF
- Figure 53 : Stocks d'IDE en pourcentage du PIB
- Figure 54: Formalités nécessaires à accomplir pour entreprendre une affaire au Maghreb
- Figure 55: Obtention du crédit au Maghreb
- Figure 56: Protection des investisseurs au Maghreb
- Figure 57: Gestion des permis administratifs au Maghreb
- Figure 58: Paiement des impôts au Maghreb
- Figure 59: Enregistrement d'une propriété au Maghreb
- Figure 60 : Economie informelle (% revenu national brut) au Maghreb
- Figure 61: Exécution des contrats au Maghreb

Annexe 3 : Liste des schémas

- Schéma 1: Comparaison entre IDE et Investissement étranger de portefeuille IEP
- Schéma 2: Les investissements dans le paradigme OLI
- Schéma 3: Les déterminants des IDE
- Schéma 4: Les principales activités d'une firme

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES

1. Abdeladim L.: Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb: Maroc, Algérie, Tunisie, internationales, 1998.
2. Andrew H., Ertugral D., Ena E.: Business international et mondialisation, Boeck, Paris, 2004.
3. Bellon P., Gouia R.: Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen, Economica, Paris, 1998.
4. Benachenhou A. : Les nouveaux investisseurs en Algérie, Alpha Design, 2006.
5. Berterand H. : Commerce internationale : croissance et développement, Economica, Paris, 1990.
6. Capul J-Y., Garnier O. : Dictionnaire d'économie et des Sciences Sociales, Hatier, Paris, 1999.
7. Chesnais F. : La mondialisation du capital, Syros, Paris, 1997.
8. Durousset M. : La Mondialisation de l'économie, Marketing, Paris, 1994.
9. Eiteman D, Stonehill A et Moffett M.: Gestion et finance internationale, Pearson, Paris, 2004.
10. Gamblin A.: Image économique du monde 2005, Armand colin, Paris, 2005.
11. Gannage E.: Théories de l'investissement directs étranger, Economica, Paris, 1984.
12. Gervaise Y. : Développement économique mondial, Marketing, Paris, 1994.
13. Ghilhon B.: Les firmes globales, Economica, 1998.
14. Guerraoui D.: Les grands défis de la méditerranée, Tobkal, Casablanca, 1991.
15. Guerraoui D., Richet X. : Les Investissements Directs Etrangers, Facteurs d'attractivité et de localisation, Comparaison Maghreb, Europe, Amérique Latine, Asie, TOUBKAL, Maroc 1997.
16. Hatem F. : Les multinationales en l'an 2000, Economica, Paris, 1995.
17. Hatem F. : Investissement international et politiques d'attractivité, Economica, Paris, 2004.
18. Humbert M.: Investissement international et dynamique de l'économie mondiale, Economica, Paris, 1990.
19. Jacquemot P. : La Firme Multinationale : une Introduction Economique, Economica, Paris, 1990.
20. Kindleberger C-P. : Les mouvements internationaux de capitaux, Bordas, 1990.
21. Mebtoul A. : L'Algérie Face Aux Défis de la Mondialisation : Réformes économiques et privatisation, Tome 2, OPU. Alger, 2002.
22. Mucchilli J-L. : Multinationales et mondialisation, Seuil, Paris, 1998.
23. Mucchilli J-L : Les Firmes Multinationales, Economica, Paris, 1985.
24. Naas A. : Le système bancaire algérien, Edition INAS, Paris, 2003.
25. Paulet J-P et Mor I. : Les multinationales, frein ou moteur de l'économie, Ellipses, 1997.
26. Rainelli M.: Les stratégies des entreprises face à la mondialisation, management, Eyrolles, 1999.
27. Rainelli M.: Les investissements étrangers aux Etats-Unis, Economica, 1990.
28. Rainelli M. : La nouvelle théorie du commerce international, la découverte, Paris, 2002
29. Rainelli M.: L'organisation mondiale de commerce, la découverte, 6^{ème} édition, Paris, 2002.
30. Reichi R.: L'économie mondialisée, Dunod, 1993.
31. Reiffers J-L.: La Méditerranée aux portes de l'An 2000, Economica, Paris, 1997.

32. Tersen D, Bricout J-L.: L'investissement international, Armand Colin/ Masson, Paris, 1996.
33. Vallaud P.: La puissance économique, Hachette, 1990.

ARTICLES ET COMMUNICATIONS

1. Abbate F. : L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale : Opportunités et défis, septembre 2001.
2. Abdellaoui M-K, Grimac L.: IDE, Spillovers et croissance dans les pays en développement: application au cas de la Tunisie et Maroc.
3. Aboutaib Y.: Les investissements directs étrangers et la compétitivité des entreprises et de l'économie marocaine, séminaire doctoral du GDRI EMMA, université de Nice Sophia Antipolis, les 25 et 26 mars 2004.
4. Ait Habouche A et Loukil L.: Zone de libre échange et investissements directs étrangers : une questions d'attractivité et d'ancrage territorial, Communication au Colloque International sur « l'espace économique de la Méditerranée occidentale : Enjeux et perspectives », Université de Béjaia, 25-26 juin 2000.
5. Akoli J-K, Chrysostome E et Sidibé H.: La gestion du risque pays lié aux investissements directs étrangers dans les pays en voie de développement, Perspective Afrique, volume 1, n°1, mai 2005.
6. Alaya M.: Investissement direct étranger et croissance économique: une estimation à partir d'un modèle structurel pour les pays de la rive sud de la Méditerranée, Centre d'Economie de Développement (CED), Université Montesquieu-Bordeaux IV.
7. Aloui A.: Ajustement, stabilisation et ouverture : Le cas des PSEM face à la libéralisation, séminaire doctoral du GDRI EMMA, université de Nice Sophia Antipolis, les 25 et 26 mars 2004, in <http://www.unice.fr/>.
8. Apoteker T, Lohézic M et Crozet E.: L'intégration économique régionale au Moyen – Orient : Conditions requises et possibilités futures, Communication au colloque international sur « les nouvelle frontières de l'union européenne, Maroc, les 16-17 mars 2005.
9. Ayachi F.: Stratégies des firmes multinationales, déterminants des IDE et intégration Euro-Méditerranéenne, in université de Tunis II, 2004 www.fsegt.rnu.tn/
10. Ayoub H. : L'attractivité des pays du Proche-orient et d'Afrique du nord contribue-t-elle à favoriser l'acquisition des nouvelles connaissances ?, Communication au colloque « libéralisation, transfert des connaissances et développement », Tunis, les 30 et 31 mai 2002.
11. Baldeschi L. : Le rôle des investissements directs étrangers dans le développement économique des nouveaux membres de l'union européenne, Perspectives, n°87, mars 20005.
12. Barmeyer C, Mayrhofer U. : Le management international : facteur de réussite des fusions-acquisitions internationales ? Gérer et comprendre n° 70, décembre 2002.
13. Barouni chatta W.: Flux internationaux de capitaux et crises financières, séminaire doctoral du GDRI EMMA, université de Nice Sophia Antipolis, les 25 et 26 mars 2004.

14. Ben Abdallah M, Drine I et Meddeb R.: Interaction entre IDE, régime de change, capital humain et croissance dans les pays émergents, *Ouverture Economique et Développement*, *Economica*, Paris 2001.
15. Ben Abdallah Y. : L'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union européenne, *les Cahiers du CREAD* n°75/2006.
16. Benassy-Quere A, Fontagne L et Lahreche-Revil A.: Stratégie de change et attraction des investissements directs en Méditerranée, novembre 2001.
17. Bernoussi F, Hidane A et Tourkmani M. : Diagnostic de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers, *Ministère des Finances et de la Privatisation*,document n° 82, novembre, 2002.
18. Berthomieu C et El Ouardani H.: Libéralisation, investissements directs étrangers et multinationalisation des P.M.E : l'attractivité de la Tunisie pour le P.M.E étrangers, *Communication au Colloque : Europe-Méditerranée : relation économique internationale et recomposition des espaces*, université de Nice- Sophia Antipolis, Madrid, 4 et 5 juin 2004.
19. Bouhanna A.: Le partenariat euro-méditerranéen et l'attractivité des pays du Maghreb et du Macherek vis avis des IDE, *revue Economie et Management*, Université Abou-Bekr Belkaid- Tlemcen, n° 4 mars 2005.
20. Bouklia H et Zatla N.: L'IDE dans le bassin méditerranéen : ses déterminants et son effet sur la croissance économique, *les cahiers du CREAD*, n°55, 2001.
21. Boussetta M.: Espace euro-méditerranéen et coût de la non intégration sud-sud : les cas des pays du Maghreb, *FEMISE*, août 2004.
22. Bouoiyour J.: Partenariat Euro-marocain et dynamique des investissements directs étrangers, *université de peau*, juin 2005.
23. Catin M, Ghio S et Van Huffel C.: Intégration économique, investissements directs étrangers et concentration spatiale dans les pays en développement, *Université de Toulon et du Var*, 12-14 septembre 2001.
24. Chesnais F. : *Economie internationale : l'énergie de la crise mondiale*, *Problèmes économiques*, Janvier 1999.
25. Cumenge G.: Les investissements industriels français au Maroc : une étude empirique sur la décennie quatre-vingt-dix, juillet 2004, in <http://doc.abhatoo.net.ma>.
26. Deblock C et Jasmin E.: Mondialisation et régionalisation des investissements : les investissements directs des Etats-Unis dans les Amériques, *Centre Etudes Internationales et Mondialisation*, Université du Québec à Montréal, février 2006.
27. Dupuch S, Mouhoud E-M et Talahite F. : Les perspectives d'intégration entre l'union européenne, les PECCO et les pays Sud méditerranéens : incidences sur les tendances de la spécialisation des activités en Europe, *Conférence Femise*, Paris, les 4,5 et 6 décembre 2003.

28. El Moutaoukil A.: L'investissement direct étranger dans les pays Sud et Est de la Méditerranée (PSEM): moteur et vecteur d'intégration et du développement.
29. Fouda E.: Le rôle de l'investissement direct étranger dans le renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement, réunion d'experts sur l'incidence de l'investissement direct étranger sur le développement, Genève, 24-26 janvier 2005.
30. Frikha M.: L'attractivité des investissements directs étrangers dans l'espace méditerranéen, document de travail n°91, université du Littoral côte d'opale, janvier 2005.
31. Hamadi Fehri et Mouez Soussi.: Politiques d'investissement et chômage en Tunisie,
32. Hattab M-C, Gres L.: Le partenariat euro-méditerranéen : Construction régionale ou dilution dans la mondialisation ?, université Galatasary, Istanbul, Turquie, colloque EMMA (Economie Méditerranée Monde Arabe), 26 et 27 mai 2006.
33. Hervier E. : Le recentrage de la politique de l'union européenne en Méditerranée, Propositions de la Chambre du Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) pour la conférence ministérielle de valence des 22-23 avril 2002.
34. Hirsch Y et Guigou E.: Doing business en Méditerranée : synthèse de différents rapports sur les investissements directs étrangers en Méditerranée, mars 2005, in www.geographie.ens.fr.
35. Jasmin E.: Nouvelles économiques et firmes multinationales, les enjeux théoriques et analytiques: Le paradigme éclectique, Centre Etude Internationale et mondialisation, université du Québec à Montréal, avril 2003.
36. Kherbachi H, Ouchichi M, Oukaci K. : Analyse synthétique et critique du partenariat Euro-maghrébin, Communication au Colloque International sur « L'intégration des économies arabes comme mécanisme d'amélioration et dynamisation du partenariat Euro-Arabe », Université Farhat Abbas Sétif - Algérie, 08-09 mai 2004.
37. Konate A. : La trajectoire économique des pays du Maghreb, Conjoncture, novembre 2002, in <http://economicresearch.bnpparibas.com/>.
38. Levasseur S.: Investissements directs à l'étranger et stratégie des entreprises multinationales, Revue de l'OFCE, hors série, mars 2002.
39. Maherzi M-A.: L'harmonisation fiscale comme instrument de l'intégration économique maghrébine, séminaire doctoral du GDRI EMMA, université de Nice Sophia Antipolis, les 25 et 26 mars 2006.
40. Mainguy C.: L'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement, Revue Région et Développement n°20-2004.
41. Menna Kh.: L'impact des accords Euromed sur l'attractivité des pays du Maghreb, revue Economie et Management, Université Abou-Bekr Belkaid- Tlemcen, n° 4 mars 2005.
42. Mokadem M.: La privatisation est-elle un moyen de promotion des investissements -cas de la Tunisie, 10^{ème} assemblée générale sur : l'Afrique dans le nouveau millénaire, Kampala, les 8-12 décembre 2002.
43. Neffati H et Richet X.: L'attractivité comparée des investissements directs étrangers de la Tunisie et de la Hongrie, revue Région et développement n° 19, 2004, in www.regionetdeveloppement.u-3mrs.fr.

44. Oufriha F-Z et Ferfara Y.: Régionalisation et investissements directs dans les pays sud Méditerranéen, Communication au Colloque International sur « l'espace économique de la Méditerranée occidentale : Enjeux et perspectives », Université de Béjaia, les 25-26 juin 2000.
45. Perez P et Bénédicte de S-L: Image de la région MEDA pour les investisseurs, ANIMA, janvier 2005.
46. Rheyati N.: Les opportunités d'investissement extérieur direct au Maroc dans les secteurs de l'énergie, des mines et de l'environnement, conférence international sur les investissements extérieur directs et l'environnement, Paris, le 07 et 08 février 2002.
47. Rougoult H et Filipiak E. : Les programmes de mise à niveau des entreprises : Tunisie, Maroc et Sénégal, Agence Française de Développement, Paris, 2005.
48. Saadi M-S.: Le secteur privé et développement humain au Maroc 1956-2005, janvier 2006.
49. Sayahi I.: Note relative à l'investissement direct étranger dans le monde et au Maroc, Direction de la Politique Economique Générale, juin 2001.
50. Zairi B et Atmani A.: Les éléments d'avantages comparatifs et problématique d'investissements étrangers directs en Algérie, Communication au Colloque International sur « La mondialisation, l'ajustement structurel et le développement à la lumière de l'œuvre et de la pensée de Fayçal YACHIR », Université Farhat Abbas Sétif - Algérie, les 15-16 mai 1999.

MEMOIRES ET THESES

1. Bouacha N.: Le phénomène de privatisation en Algérie, mémoire de Master II droit des affaires internationales, Université François Rabelais de Tours, 2004-2005.
2. Khouri N.: Les déterminants de l'investissement direct étranger : étude théorique et analyse empirique, Mémoire de Magister, Ecole du Commerce d'Alger, 2002-2003.
3. Ouchichi M.: Contribution à la définition des conditions de succès des accords d'association Euro Méditerranéens- le cas du Maghreb, Mémoire de Magister, Université de Béjaia, 2004.
4. Yahia K.: Contribution à la Compréhension de la logique de localisation des IDE en Algérie, Mémoire de Magister, Université de Béjaia, 2005.
5. Zatla N.: L'investissement direct étranger dans la rive sud méditerranée : ses déterminants et ses effets sur la croissance, Thèse de doctorat, université d'Oran, 2004-2005.

REVUES

1. Afrique du Nord, Moyen –Orient : espace et conflits, édition 2004-2005.

2. Économie internationale, n° 67, 3^{ème} trimestre 1996.
3. Economie et Management : Accord d'association Euro-Méditerranéen : Expériences et Perspectives, Mars 2005.
4. Finance et développement: La crise asiatique : causse et remède, Revue du FMI, Juin 1999.
5. Finance et développement. Revue du FMI, Mars 2003.
6. Finance et développement, FMI, volume 40, Juin 2003.
7. Monde Arabe (Maghreb – Machrek), N° 164, Avril-Juin 1999.
8. Monde Arabe (Maghreb – Machrek), hors série, décembre 1997.
9. Le partenariat Euro-Méditerranéen : Un projet régional, Décembre 1997.
10. Problèmes économiques: BRI, Evolution et perspectives du commerce mondial, Septembre 1999.

RAPPORT ET DOCUMENTS DIVERS

- Banque d'Algérie : Rapport d'activité, 2004, In www.bank-of-algeria.dz/
Rapport d'activité, 2005.
- Banque Al-Maghreb: Rapport d'activité 2006, in www.bank-Al Maghreb.
- Banque mondiale : Royaume du Maroc : Promouvoir la croissance et l'emploi à travers la diversification productive et la compétitivité, 14 mars 2006 In www.worldbank.org/.
- Banque mondiale : Stratégie Macroéconomique a Moyen Terme pour L'Algérie : Soutenir une croissance plus rapide avec la stabilité économique et sociale, mai 2003.
- Banque mondiale : Le droit des affaires et le développement du secteur privé en Algérie, 27 avril 2005.
- Banque mondiale : Développement récent et perspectives économiques de la région MENA- Booms et gestion des recettes pétrolières, avril 2005.
- Banque mondiale : Développement récent et perspectives économiques de la région MENA- Crédit d'emplois en période de forte croissance, 2007.
- Banque mondiale: Rapport sur le développement dans le monde 2005 : un meilleur climat d'investissement pour tous.
- Banque mondiale: Doing Business 2006.
Doing Business 2007.

CNUCED :

- Rapports sur l'investissement dans le monde 2000 à 2006, in www.cnuced.org/
- Examen de la politique de l'investissement en Algérie, CNUCED, décembre 2003.
- Examen de la politique de l'investissement du Maroc, 29 janvier 2007, in www.cnuced.org.
- Politique pour les entreprises dans la région Méditerranée- cas : Tunisie, in <http://unpan1.un.org/>.
- Politique pour les entreprises dans la région Méditerranée- cas : Algérie.
- Politique pour les entreprises dans la région Méditerranée- cas : Maroc.

ANNIMA :

- Les investissements directs étrangers dans la région MEDA en 2004, mai 2004, in www.animaweb.com.
- Les outils de promotions de l'investissement dans la région MEDA, septembre 2004.
- Les investissements directs étrangers dans la région MEDA en 2005, mai 2006.
- Les investissements directs étrangers dans la région MEDA en 2006, mai 2007.

FEMISE :

- Profil Pays Maroc, 2004.
 - Profil Pays Algérie, 2005.
 - Profil Pays Tunisie, décembre 2005.
 - Rapport Femise 2006.
 - Partenariat Euro-méditerranéen en l'an 2000, juillet 2000.
-
- Politique pour les entreprises dans la région Méditerranéenne : Tunisie, FORMEZ
 - Bilan des investissements directs étrangers dans le monde et ou Maroc en 2004, 25 mars 2005, Directions des Etudes et des Provisions Financières, Royaume du Maroc.
 - Directions des Etudes et des Provisions Financières, Royaume du Maroc : Privatisation : Bilan et perspectives, Juin 2004.
 - Directions des Etudes et des Provisions Financières : Diagnostic de L'attractivité du Maroc pour les Investissements Directs Etrangers.

FMI:

- Office des changes : Guide de l'investisseur au Maroc, in www.oc.gov.ma/.
 - Office des change : Position financière extérieure globale, juin 2004.
 - Office des change : Balance des paiements, juin 2006.
 - Ministère du Développement et de Coopération Internationale : Guide de l'investisseur en Tunisie, 2003, in <http://www.investissement.tn/>.
 - Ministère du Développement Economique: Note d'orientation du Xème plan (2002-2006), in www.tunisieinfo.com/.
-
- Ministère de Participation et de la Promotion des Investissements : Guide de l'investissement en Algérie 2006, in www.mppi.dz/.
 - Direction de la Politique Economique Générale: Les P.M.E au Maroc, éclairage et propositions, document de travail n° 50, mars 2000.
- Nations Unis : Les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord en 2005, avril 2006.
- Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat : Bulletin d'information économique, n° 7, 1^{er} semestre 2005.

OCDE :

- Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, mai 1995.
- Tendance et évolution récente de l'investissement direct étranger, juin 2005, in www.oecd.org
- Perspectives de l'investissement international « Stratégie d'incitation à l'investissement et IDE dans plusieurs pays de l'ANASE », OCDE, 2004.
- Commission européenne (direction générale des affaires économiques et financières): Examen de la situation économique des partenaires méditerranéens de l'UE, n°6 mars 2004, in <http://europa.eu.int/>.

- Perspective économique et sociale en Afrique du nord 2004-2005.
- Tendance et évolution récente de l'investissement direct étranger, juin 2006.
- Rapport UMCE: Etude de l'impact de la déclaration de Barcelone sur le secteur privé, janvier 2006, in <http://www.umce-med.org/>.
- Agence Française de Développement: Rapport sur le risque pays du Maroc, document de travail n°18, juin 2006.
- Algérie: Contre performance économique et fragilité institutionnelle, Confluences Méditerranée, n° 45, 2003.

Missions économiques

- Ambassade de la France en Algérie, Fiche de synthèse : Les marchés financiers en Algérie, 17 juillet 2006, in www.missioneco.org/
- Ambassade de la France au Maroc, Fiche de synthèse: Le Maroc, investissements directs étrangers et présence française, 28 octobre 2005
- Ambassade de la France au Maroc, Fiche de synthèse: Le régime de zone franche au Maroc, 04 août 2004.
- Ambassade de la France au Maroc, Fiche de synthèse: L'investissement direct étranger au Maroc: positionnement stratégique et environnement, 27 janvier 2005.
- Ambassade de la France au Maroc, Fiche de synthèse: Le secteur bancaire au Maroc, 17 janvier 2006.
- Ambassade de la France au Maroc, Fiche de synthèse: Les Technologies de l'information et de la communication au Maroc, 04 avril 2005.
- Ambassade de la France en Tunisie : la Bourse de Tunis, 24 mars 2004.
- Ambassade de la France en Tunisie : IDE en Tunisie et investisseurs français, 19 mai 2005.

REGLEMENTATIONS

1. LOIS

- Loi 82-11 du 21 août 1986 relative à l'investissement privé.
- Loi 88-25 du 12 juillet 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux.
- Loi n°01-16 du 21 octobre 2001, portant approbation de l'ordonnance n° 01-03 du 20 Août 2001 relative au développement de l'investissement.
- Dahir n° 1-95-213 du 14 Jourmada II 1416 correspondant au 8 novembre 1995 portant promulgation de la loi-cadre n° 18 -95 formant charte de l'investissement.
- La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie au crédit.
- La loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant encouragement de l'investissement (Tunisie)
- La loi n° 01-16 du 21 octobre 2001, portant approbation de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

2. ORDONANCES

- Ordonnance 95-22 du 26 août 1995 portant privatisation des entreprises publiques.
- Ordonnance n°01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.
- Ordonnance de juillet 2006, modifie et complète la loi de 2001.
- Ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi n° 90-10 du 14 avril 1990.
- Ordonnance n° 2001-04 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques.

3. DECRETS

- Décret exécutif 93-12 du 5 octobre 1993 portant promotion des investissements;
- Décret exécutif n° 2001-282 du 24 septembre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI).
- Décret exécutif n° 2001-281 du 24 septembre 2001 relatif à la composition, organisation et au fonctionnement du Conseil National de l'Investissement (CNI).

SITE WEB

- www.animaweb.org
- www.ocde.org
- www.l'économiste.com
- www.tunisie.com
- www.finnaces.gov.ma
- www.investintunisie.com
- www.financesmediterraneen.com
- www.invest.in.maroco.org.ma
- www.commerce-exterieur.gouv.fr
- www.femise.net
- www.missioneco.org
- www.ins.nat.tn
- www.bct.gov.tn
- www.bank-of-algeria.dz
- www.bank-Al Maghreb
- www.privatisation.gov.tn
- www.tunisieinfo.com
- www.investintunisia.com
- www.premx.dz
- www.ladocumentationfrancaise.fr
- www.unctad.org
- www.worldbank.org
- www.fmi.org
- www.missioneco.org
- www.geographie.ens.fr
- www.algeria-watch.org
- www.unice.fr

- www.investissement.tn
- <http://ec.europa.eu>
- www.eib.org
- <http://unpan1.un.org>
- <http://www.banque-france.fr>
- www.regionetdeveloppement.u-3mrs.fr
- www.fsegt.rnu.tn/fr/data
- <http://siteresources.worldbank.org>
- www.business-in-europe.com
- www.ieq.nat.tn/cahiers/num14.pdf
- <http://doc.abhatoo.net.ma>
- www.uned.es
- www.andi.dz
- www.mppi.dz

TABLE DES MATIERES

PLAN

LISTE DES ABBREVIATIONS

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE 1

CHAPITRE 1 : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DES INVESTISSEMENTS

DIRECTS ETRANGERS 6

Introduction 6

I. LE PHENOMENE DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER : QUELQUES

CONCEPTS ET THEORIES 7

1. Quelques concepts 7

1.1. Définition de l'investissement direct étranger (IDE) 7

1.2. L'investissement de portefeuille 8

1.3. Les différentes formes d'IDE 9

1.3.1. La création ou l'acquisition de filiale de production 11

1.3.1.1. La création de filiale 11

1.3.1.2. Les transplants 12

1.3.1.3. Les fusions- acquisitions 12

1.3.2. Le partenariat inter-enterprise	13
1.3.2.1. Les joint-ventures	14
1.3.2.2. Les alliances stratégiques.....	14
1.3.2.3. La Licence	15
1.3.2.4. La Sous-traitance	16
1.3.2.5. La concession de réseau public	16
1. 4. Types d'investissement direct étranger.....	17
1.4.1. Les investissements valorisant les exportations.....	17
1.4.2. Les investissements axés sur la promotion du marché local	17
1.4.3. Les activités extérieures induites par les gouvernements des pays d'accueil	18
1.5. Les mesure des l'IDE	18
2. Les théories de l'investissement direct étranger	19
2.1. Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement	19
2.2. La théorie de l'arbitrage financier	20
2.3. La théorie du cycle de vie du produit	21
2.4. La théorie éclectique de l'IDE de Dunning.....	23
II. LES DETERMINANTS DE L'IDE ET INTERNATIONALISATION DES FIRMES	28
1. Facteurs déterminant l'IDE	28
1.1. Facteurs décisifs pour les IDE	28
1.1.1. Les motivations générales	28
1.1.2. L'environnement et la culture du monde des affaires	29
1.1.3. Les politiques d'aides gouvernementales	29
1.1.4. Le stock national des actifs créés	30
1.2. Facteurs spécifique dans la décision d'IDE	30
1.2.1. Accès aux ressources	31
1.2.2. Les avantages d'accès au marché	31
1.2.3. La réduction des coûts	31
1.2.4. Surmonter les barrières commerciales.....	31
1.2.5. Les infrastructures	31
2. L'internationalisation des firmes	33
2.1. Les motivations à l'internationalisation	33
2.2. Niveau d'intégration internationale.....	35
2.2.1. L'exportation simple	35

2.2.2. L'implantation multidomestique	35
2.2.3. La coordination régionale	35
2.2.4. La globalisation	35
2.3. Stratégies des firmes multinationales	35
2.3.1. Les stratégies horizontales	36
2.3.2. Les stratégies verticales	36
2.3.3. La stratégie diversifiée	37
2.4. Investissement direct étranger et firme multinationale	37
 III. EFFETS ET ENTRAVES A L'IDE	38
3. Effets des IDE	38
1.1. Effets sur l'économie hôte	39
1.2. Effets sur l'économie de pays d'origine.....	41
2. Les entraves à l'IDE	42
2.1. Le risque de change	43
2.2. Le risque administratif	43
2.3. Le risque pays et politique.....	44
2.4. L'asymétrie de l'information.....	44
Conclusion	45

CHAPITRE 2 : TENDANCE ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES IDE DANS LE MONDE47

Introduction	47
 I. LES IDE DANS LE MONDE : HISTORIQUE ET TENDANCES	47
1. Historique	47
3. Tendances récentes des IDE.....	49
4. Les principaux facteurs de croissance des IDE dans le monde	53
3.1. Les opérations de Fusions acquisitions internationales.....	53
3.2. L'Accélération des réformes.....	57
3.3. L'essor des activités des firmes multinationales.....	33
4. Caractéristiques des IDE dans le Monde	60
4.1. Nouvelle orientation sectorielle : dominance tertiaire	61
4.2. Performance et Potentiel d'attractivité par pays	63

II- REPARTITION GEOGRAPHIQUES DES FLUX D'IDE	65
1. Les IDE dans les pays développés.....	70
2. Les flux d'IDE vers les pays en développement	73
2.1. Les pays d'Asie	75
2.2. Les pays d'Amérique latine et de caraïbes	78
2.3. Les pays d'Afrique	79
3. Les investissements directs étrangers dans la région Méditerranéenne	81
3.1. Evolution des IDE dans les pays Méditerranéens	82
3.2. L'Union européenne : principal investisseur dans la région	88
3.3. Position des pays du Maghreb au sein des pays méditerranéens	89
Conclusion	91
CHPITRE 3 : CLIMAT DES AFFAIRES AU MAGHREB : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CADRE JURIDIQUE DES INVESTISSEMENTS	93
Introduction	93
I. SITUATION ECONOMIQUE D'ENSEMBLE DES ECONOMIES MAGHREBINES	94
1. Le Cadre Macro-économique au Maghreb	94
1.1. Evolution de la croissance économique	95
1.2. L'inflation	99
1.3. Le chômage dans la région du Maghreb	99
1.4. La dette extérieure des pays maghrébins	100
1.5. La stabilité sociale	103
2. L'environnement bancaire et financier	104
3. Appréciation du Risque pays	107
4. Les atouts des pays maghrébins en matière d'attractivité.....	110
II. LE CADRE JURIDIQUE DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS	112
1. Evolution du cadre juridique au Maghreb	113
2. Les codes d'investissement actuels	116
2.1. Champ des investissements	117
2.2. Procédures d'établissement	118
2.3. Avantages offerts aux investisseurs	119
2.3.1. Les avantages fiscaux	120

2.3.2. Les avantages douaniers	125
2.4. Régimes des zones franches	126
2.5. Législation du travail	127
3. Les organes chargés de l'investissement	128
4. Les accords internationaux en matière d'IDE	133
III. APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR PRIVE AU MAGHREB	137
1. Evolution du secteur privé dans les Pays du Maghreb	137
1.1. Historique	137
1.2. Caractéristiques générales du secteur privé	140
1.3. La place du secteur privé dans les économies maghrébines	141
2. Le développement du secteur privé : Réformes engagées et mesures prises	144
2.1. Les réformes engagées : la privatisation	144
2.2. Les mesures prises pour promouvoir le développement du secteur privé ...	156
Conclusion	158
CHAPITRE 4 : IDE DANS LE SECTEUR PRIVE AU MAGHREB: FLUX, TENDANCES ET OBSTACLES A L'ATTRACTIVITE.....	160
Introduction	160
I. FLUX, ET TENDANCES ET APPOINT DES IDE	160
1. Flux et tendances des IDE.....	160
1.1. Flux et stocks d'IDE.....	160
1.2. Performances et potentiel des IDE par les pays du Maghreb	168
1.3. Nature des flux d'IDE au Maghreb.....	169
1.4. Répartition des flux d'IDE par pays d'origine.....	172
1.5. Répartition des flux d'IDE par secteur d'activité	179
2. Apports des investissements directs étrangers	185
2.1. Capital et investissement national.....	186
2.2. Transfert de la technologie	188
2.3. Les IDE et emplois.....	188
II. FACTEURS LIMITANT L'ATTRACTIVITE DES PAYS DU MAGHREB	188
1. Cadre réglementaire et administratif de l'activité économique	190

2. Manque d'accès au crédit	191
3. Infrastructure et logistique inadéquates pour faciliter le commerce	192
4. Manque d'accès aux ressources foncières et problèmes d'obtention de titres fonciers et d'enregistrement	194
5. Poids de l'économie informelle	195
6. Corruption.....	196
7. Système judiciaire inadapté	196
III. ROLE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE RENFORCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	197
1. Maîtriser les comportements de recherche de rente.....	198
2. Instaurer la crédibilité	198
3. Renforcer la confiance dans la puissance publique ainsi que sa légitimité.....	199
4. Veiller à ce que les interventions de l'Etat soient adoptées aux réalités locales .	199
5. Simuler les capacités d'absorption des nouvelles technologies	199
Conclusion	201
CNOCLUSION GENERALE	202
ANNEXES	206
REFFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	265
TABLES DES MATIERES	275
RESUMES	

SUMMARY

The direct foreign vector of the financial liberalization and driving investment of growth and development, knows a particular dynamics since the end of the Eighties. This dynamics appeared as well by the extent of volumes, as they are apprehended in terms of stocks or flow, or the point of view of the sectoral nature of the IDE.

It is awaited foreign direct investments the creation of job, the technology transfer, the reinforcement of exports of the host country, and the contribution to the economic growth. Thus, the attractivity of the IDE for a long time became one of the major objectives of the States Maghrébins.

A favourable climate of the businesses is essential for the attractivity of the foreign investments. The Maghreb countries undertook significant economic reforms marked by macroeconomic programs of stabilization, of liberalization of the prices, privatization and opening to the foreign trade in order to improve their climate of investment which is of fundamental importance to stimulate the growth.

This work tries to compare the attractivity of the Maghreb countries as regards foreign direct investment in the development of the sector deprived by analyzing flows of entering IDE, their natures, their contributions in their national economies as well as the various difficulties facing the foreign investors in this area.

In order to consolidate the assets and to improve flows of entering IDE, it is necessary to continue the economic reforms in the area, in particular in Algeria and to thus allow the dynamization of national private sector.

Words key: attractivity of the IDE, private sector, economic growth, development, the Maghreb.

RESUME

L'investissement direct étranger vecteur de la libéralisation financière et moteur de croissance et de développement, connaît une dynamique particulière depuis la fin des années 80. Cette dynamique s'est manifestée tant par l'ampleur des volumes, qu'ils soient appréhendés en termes de stocks ou de flux, ou du point de vue de la nature sectorielle des IDE.

Il est attendu des investissements directs étrangers la création d'emploi, le transfert de la technologie, le renforcement des exportations du pays d'accueil, et la contribution à la croissance économique. Ainsi, l'attractivité des IDE est devenue depuis longtemps un des objectifs majeurs des Etats Maghrébins.

Un climat propice des affaires est essentiel pour l'attractivité des investissements étrangers. Les pays du Maghreb ont entrepris des réformes économiques importantes marquées par des programmes macroéconomiques de stabilisation, de libéralisation des prix, de privatisation et d'ouverture au commerce extérieur afin d'améliorer leur climat d'investissement qui est d'une importance fondamentale pour stimuler la croissance.

Ce travail tente de comparer l'attractivité des pays du Maghreb en matière d'investissement direct étranger dans le développement du secteur privé en analysant les flux d'IDE entrants, leurs natures, leurs apports dans leurs économies nationales ainsi que les différentes difficultés auxquelles se heurtent les investisseurs étrangers dans cette région.

Afin de consolider les acquis et améliorer les flux d'IDE entrants, il est nécessaire de poursuivre les réformes économiques dans la région, notamment en Algérie et permettre ainsi la dynamisation de secteur privé national.

Mots clés : attractivité des IDE, secteur privé, croissance économique, développement, Maghreb.

ملخص:

الاستثمار الخارجي المباشر عامل التحرير المالي، ومحرك التنمية والتطور، عرف حركة خاصة منذ نهاية الثمانينات. هذه الحركة تمثل في حجمها الكمي سواءً من حيث المخزون أو التدفقات، أو من حيث طبيعة قطاع الاستثمار الخارجي المباشر.

ينتظر من الاستثمار الخارجي المباشر خلق مناصب شغل، نقل التكنولوجيات، تدعيم الاستثمارات للبلد المستضيف والمساهمة في التنمية الاقتصادية. جاذبية الاستثمارات الخارجية أصبحت من أهم الأهداف الرئيسية لبلدان المغرب.

يعتبر المناخ الملائم للأعمال عامل أساسى لجذب الاستثمارات الخارجية. بلدان المغرب أحدثوا إصلاحات اقتصادية هامة تميزت ببني برامج استقرار شاملة، تحرير الأسعار، الخوصصة، افتتاح التجارة الخارجية وذلك لخلق جو استثمار مناسب لتحفيز التنمية.

من خلال هذا العمل، نحاول مقارنة جاذبية بلدان المغرب فيما يخص الاستثمار الخارجي المباشر، في تطوير القطاع الخاص وذلك بتحليل تدفقات الاستثمارات الخارجية الدّاخلة، طبيعتها، المساهمة في الاقتصاد الوطني إضافة إلى أهم العوائق التي تعرّض الاستثمار الخارجي في هذه المنطقة.

بغرض تدعيم وتحسين تدفقات الاستثمارات الخارجية الدّاخلة من الضّروري الاستمرار في الإصلاحات الاقتصادية في المنطقة، خاصة الجزائر لإحداث ديناميكية في القطاع الخاص الوطني.

الكلمات المفتاحية: جاذبية الاستثمارات الخارجية المباشرة، القطاع الخاص، التنمية الاقتصادية، التطور، بلدان المغرب.